

6/10/77

#43659

ENTRE LE NÉO-LIBÉRALISME
ET LE NÉO-MARXISME

RECHERCHE PHILOSOPHIQUE
D'UNE TROISIÈME VOIE

32-05.545

ude 330.0

337.0

337.1

338.2

325.16

AUX EDITIONS BEAUCHESNE

PETER PAUL MÜLLER-SCHMID : *Raisonnement réaliste et éthique politique.*
Traduit de l'allemand par Morand Kleiber.

BRAULIO ALFAGEME : *Vers une démocratisation de l'économie ?* Changements
de structures. Traduit de l'espagnol par Pierre Piqué.

ARTHUR UTZ
Professeur à l'Université de Fribourg, Suisse

ENTRE
LE NÉO-LIBÉRALISME
ET LE NÉO-MARXISME

Recherche philosophique
d'une troisième voie

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR MORAND KLEIBER



BEAUCHESNE
PARIS

Version française de l'original allemand
« Zwischen Neoliberalismus und Neomarxismus.

Die Philosophie des Dritten Weges »

Editions Peter Hanstein, Cologne, 1975

Publication de l'Institut SCIENTIA HUMANA, Aix-la-Chapelle

*Tous droits de traduction ou d'adaptation
en quelque langue et de quelque façon que ce soit réservés pour tous pays*

© 1976, ÉDITIONS BEAUCHESNE pour l'édition française

INTRODUCTION

La « troisième voie » passe pour être la formule magique pour sortir du dilemme entre l'économie vieille-libérale de marché et l'économie de la planification centralisée. L'expression a son origine chez les néo-libéraux Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow (1). Alfred Müller-Armack a forgé pour ce programme le concept d'« économie sociale de marché ». Un tout autre projet de la « troisième voie » a été présenté par Ota Sik, qui vient de la philosophie marxiste (2). Il y a donc des conceptions très diverses de la « troisième voie ».

Dans l'étude qui suit, nous essayerons de montrer du point de vue du fondement, c'est-à-dire philosophique, la démarche logique que nous devons suivre dans la recherche de la troisième voie. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une recherche relevant de la science économique, mais plutôt de la détermination de ce qui dans la discussion sur la troisième voie nous meut tous, à savoir l'élément humain dans l'économie, sa signification pour les hommes. Le sujet traité pourrait se résumer par les questions suivantes : Quelle était et quelle est la vision du monde de ceux qui prétendent que l'économie de marché est la seule organisation économique supportable pour les hommes ? Et quels sont les mobiles de ceux qui croient que seule la planification permet d'organiser de façon sensée l'espace de la vie sociale ?

Je sais très bien qu'en fait les deux systèmes sociaux n'existent pas à l'état pur, et cela de moins en moins. Mais la question n'est pas là. Leurs défenseurs sont imprégnés d'une philosophie, qui incontestablement demeure toujours vivante. C'est cette philosophie que je voudrais d'abord mettre à jour. Ce n'est pas seulement pour le bon déroulement de l'économie que les libéraux et les planificateurs défendent leurs systèmes économiques respectifs. Chacun exalte son système comme quelque chose d'utilisable, d'utile, de satis-

faisant pour les membres de la société, voire même de satisfaisant pour la société dans son ensemble. Et qu'est-ce qui nous importe plus que la paix dans la société ? Il vaut donc la peine d'éclaircir une fois les critères de valeurs et les visions du monde qui se trouvent derrière ces modèles. C'est pour cette seule et unique raison que je m'attacherai dans ce qui suit à l'économie « pure » de marché et à la « pure » planification. A partir des orientations philosophiques fondamentales qui sont impliquées dans deux modèles si différents, on a tenté et on tente toujours de surmonter les points faibles et les obstacles qui se présentent dans la réalité. On parle alors de « troisième voie » sans se rendre compte qu'on est toujours prisonnier du modèle.

Celui qui se réclame de la philosophie occidentale de la liberté refuse la théorie néo-marxiste de l'émancipation, parce que celle-ci élabore et préconise un modèle de démocratie qui domine l'ensemble de la vie. Mais il ne se rend pas compte que lui aussi construit un modèle de démocratie, avec cette différence qu'il renonce à lui donner un sens. Car la communauté politique se réduit à un ensemble régi par de simples règles de conduite, de sorte qu'il ne peut plus être question de responsabilité morale des gouvernants pour une organisation sensée de la vie dans la société. Mais qu'est cela sinon le théorème de l'émancipation néo-marxiste ? La seule différence consiste en ceci que, pour celui qui se réclame de la tradition libérale occidentale, les règles de conduite se répartissent dans trois ordres, la politique, la société et l'économie, alors que le néo-marxiste rassemble tous les ordres dans un unique modèle de démocratie. Ceci me paraît plus conséquent, du moins si l'on veut forger une théorie parfaite de la démocratie. Quel que soit le caractère irréaliste du modèle, la pensée du modèle est trop réelle pour qu'on ne prenne pas le soin de l'examiner une fois de près.

Le lecteur m'objectera certes volontiers, que nous aussi en Occident nous nous sommes éloignés depuis longtemps de la philosophie qui à l'origine était au fondement de l'économie de marché. Le lecteur allemand fera remarquer que pour cela on a forgé l'expression « économie sociale de marché ». Il est vrai que beaucoup de choses ont changé. En France par exemple le produit social est pour 38 % dans la main des pouvoirs publics. Beaucoup de décisions économiques sont prises en dehors du marché. Qu'on songe aux dépenses

militaires, aux dispositions pour la protection de l'environnement, à la culture, etc. L'expression « économie sociale de marché » serait tout à fait apte à exprimer la philosophie sociale que je voudrais proposer ici. Cependant ce terme a été tellement galvaudé que je n'ose plus l'employer. Bien qu'il ait été forgé par un représentant de l'école néo-libérale, il a été rejeté par Hayek par fidélité au fondement philosophique du néo-libéralisme, parce qu'il ne fait « qu'obscurcir et qu'il n'éclaire rien » (3). Hayek a senti à juste titre que cette expression pouvait être appliquée non seulement à une conception économique inféodée au marché avec des interventions sociales ponctuelles, mais aussi à une économie planifiée avec insertion d'éléments de l'économie de marché. En tout cas les économistes politiques allemands plus orientés à gauche entendent par économie sociale de marché tout autre chose que les néo-libéraux, sans parler de la grande divergence qui existe entre ces derniers, de telle sorte que Hans-Jürgen Seraaphim (4) s'est demandé si, avec les représentants néo-libéraux et ordo-libéraux de l'économie sociale de marché, on a encore affaire à un groupe unique d'économistes politiques. Dans les principes directeurs de Düsseldorf, que Franz Etzel, Franz Böhm, Bernhard Pfister et Hugo Scharnberg ont rédigé, l'économie sociale de marché se définit de la façon suivante : « La constitution socialement liée à l'économie industrielle, dans laquelle l'activité d'hommes libres et capables s'insère dans un ordre qui entraîne un maximum d'utilité économique et de justice sociale pour tous. Cet ordre est créé par liberté et obligation qui, dans l'économie sociale de marché, s'expriment par une véritable concurrence et un contrôle indépendant du monopole » (5). La définition comprend une série de concepts fondamentaux de la philosophie sociale, comme « social », « hommes libres », « capables », « ordre », « utilité économique », « justice sociale », « liberté et obligation », « véritable concurrence ». En tout cas elle contient plus que le programme des anciens libéraux. Mais d'un autre côté on ne reconnaît pas de priorités de valeurs ; on ne sait pas ce qui se précède réellement, le rendement ou la valorisation.

Les mesures de politique économique prises aujourd'hui en référence à l'économie sociale de marché permettent de conclure à un certain changement de mentalité. C'est pour-

quoi je ne voudrais pas m'inscrire en faux contre l'économie sociale de marché, mais plutôt la soutenir, aider ses défenseurs à prendre conscience du changement latent de mentalité. Il devrait apparaître que la réalisation du bien-être général par le marché ne peut plus s'appuyer entièrement sur le consommateur « souverain », mais nécessite une légère direction et influence sur l'activité ou le développement économique.

C'est pourquoi la recherche du fondement philosophique de ce que doit être une économie de marché orientée socialement, ou « troisième voie », est une entreprise justifiée, voire nécessaire. Il paraît indispensable d'exposer d'abord les deux conceptions fondamentales de l'économie, à partir des deux modèles, l'économie libérale et l'économie planifiée. Dans l'élucidation des deux présupposés de la troisième voie, le néo-libéralisme et le néo-marxisme, le programme néo-marxiste mérite une attention particulière. Nous y trouvons une immense littérature d'ordre économique, qui, il est vrai, se limite en grande partie à des discussions critiques sur le capitalisme (6). Celui qui a probablement le mieux présenté l'ordre logique des normes, à commencer par le point de départ philosophico-anthropologique, jusqu'aux principes et instruments de la politique économique, c'est Ota Sik. C'est pourquoi je me limite à son exposé. Traiter à fond de la conception néo-libérale de la troisième voie est une tâche impossible parce que, faute de soubassement philosophique, il n'y a pas de conception unifiée. Les jugements de valeur relevant de la philosophie sociale qu'on peut y trouver sont certes des pensées dignes d'intérêt, qui ne peuvent manquer dans une élaboration logique de l'ordre économique, mais qui malheureusement dans le néo-libéralisme n'ont qu'une portée pragmatique. Il n'en résulte pas une élaboration philosophique de la troisième voie à l'encontre de celle du néo-marxisme, telle que O. Sik l'a exposée.

Je m'efforcerai d'être non seulement critique, mais d'évaluer de façon positive les diverses conceptions de la vie. Il ressortira que les défenseurs de l'économie de marché, comme ceux de la planification, n'ont pas abandonné dans leurs esquisses de la troisième voie leurs positions philosophiques préalables, une pensée « purement » libérale d'un côté et une pensée « purement » planificatrice de l'autre.

La troisième voie doit donc trouver son point de départ ailleurs. Pour le dire tout de suite : j'adhère à l'économie de marché, c'est-à-dire à une (!) économie sociale de marché, mais avec des prémisses autres que celles qu'on présente habituellement pour justifier l'économie de marché, et même ce que l'on appelle la soi-disant économie sociale de marché. Je traite de ces prémisses dans la partie qui est intitulée : « le passage logique de l'idée de l'homme à l'ordre économique ». Il s'agit pour moi avant tout de trouver un fondement de la propriété privée dans le secteur de production plus logique que celui qui a été avancé par le libéralisme.

C'est précisément parce que je suis pour la société concurrentielle et par là même pour l'économie de marché que je m'efforce, dans ce qui suit, de prendre au sérieux les objections contre l'économie de marché. Celui qui a pris position pour un système économique déterminé doit savoir quels inconvénients inévitables lui incombent comme moindre mal en regard de tout autre système économique.

Certains économistes me diront que le sujet que je traite ne relève pas de la philosophie, mais de l'économie empirique. Je considère cependant comme une méprise épistémologique la conception suivant laquelle seul un économiste pourrait philosopher sur l'économie. Les juristes aussi pensent que pour faire de la philosophie du droit, il faudrait d'abord une étude spécialisée de la science du droit, à partir de laquelle seulement on accéderait à la réflexion philosophique. Il est évident que le philosophe doit savoir de quoi il parle. Mais comme philosophe de l'économie il ne traite pas de la circulation de l'argent, de la stagnation et choses semblables, en tant que phénomènes empiriques. Comme philosophe du droit il ne discute pas non plus de la séparation des biens dans le mariage. Bien qu'il doive connaître l'existence de telles réalités, sa tâche consiste en premier lieu dans l'élaboration des principes humains qui fondent l'économie et le droit. Il doit manifester le sens de la vie antérieur à toute économie et organisation positive du droit. Il doit précisément ouvrir l'accès à ce monde qu'on ne connaît pas et qu'on ne peut pas connaître en restant au concret. Il est vrai qu'en contrepartie il doit s'abstenir de proposer des formulations concrètes pour des mesures économiques ou juridiques particulières. Toutefois, et ceci je le tiens pour une tâche expressé-

ment philosophique, il peut porter, en fonction du sens de la vie qu'il élucide, un jugement critique sur les mesures et les activités économiques. On ne doit pas attendre plus de lui. Et lui-même ne doit pas se croire destiné à davantage. Si les économistes comme les juristes avaient plus tenu compte de cette science préalable qui n'a pas poussé sur leur terrain, la philosophie, ils auraient certainement évité mainte erreur dans la pratique. En tout cas ils seraient capables aujourd'hui de venir à bout de la philosophie qui tend à révolutionner l'ensemble de notre vie sociale, le marxisme.

On parle beaucoup actuellement de collaboration interdisciplinaire. Ceci ne peut signifier que chaque science doit trouver elle-même à partir de sa spécialité l'accès aux autres sciences. Qui pourrait par exemple montrer à l'économiste quels sont les présupposés sociologiques de la connaissance dont il part inconsciemment, si ce n'est le philosophe ou l'historien ? Collaboration interdisciplinaire signifie aborder le même objet matériel sous divers aspects théoriques scientifiques avec la conscience qu'aucune science particulière n'épuise l'objet, mais que chacune a besoin d'être complétée par l'autre, afin de présenter en commun une vue d'ensemble de l'objet.

Certes le politicien pratique n'a pas beaucoup de temps pour rechercher les fondements de ses décisions particulières dans le domaine économique et social. Il résout un cas concret suivant des contraintes objectives immédiates et des constellations sociologiques ou politiques données. Il ne peut pas réfléchir sur le sens de l'économie comme « telle ». Il a affaire à l'économie de son peuple qui est en connexion multiple avec d'autres économies nationales. C'est pourquoi il ne peut agir de façon aussi réfléchie que le demanderait le philosophe. Néanmoins pour le praticien aussi la connaissance des données plus profondes de la conscience humaine a de l'importance. Car toute décision se situe dans un contexte normatif, qu'on le veuille ou non. Si ce contexte est illogique, alors la réalité se développera de telle sorte que les normes supérieures seront changées en fonction des normes concrètes choisies ad hoc. Décider, à partir d'une situation concrète complexe, de la nationalisation de grandes entreprises conduit, en l'absence de toute réflexion sur les fonde-

ments d'une économie libre, à une pensée économique socialiste et par la suite rendra également consciente une philosophie sociale matérialiste qui logiquement est conforme à l'économie socialiste.

En Europe et dans les pays culturellement influencés par l'Europe, nous acceptons comme une évidence qu'il faut développer la civilisation, c'est-à-dire que nous devons demeurer fidèles à la société de rendement. Mais en elle-même l'histoire de l'Europe aurait pu prendre une tout autre direction, si au Moyen Age il n'y avait pas eu un étonnant passage philosophique du platonisme à l'aristotélisme. Pour le platonisme le bien véritable n'était que l'éternel, alors que tous les autres étants n'avaient l'être que par participation. L'aristotélisme par contre attribuait à tout étant un être véritable, à chacun suivant son espèce. Thomas d'Aquin a donné à la philosophie aristotélicienne de l'être une place indiscutée pendant des siècles dans la pensée chrétienne. Son principe formulé à la suite d'Aristote : « Ens et bonum convertuntur » (le bien et l'être sont convertibles) est devenu le fondement de la conscience de l'activité civilisatrice du monde occidental. Qui parmi les agents de notre civilisation se rappelle ce point de départ ? Et pourtant personne ne peut promouvoir la civilisation, consciemment ou inconsciemment, sans ce fondement spirituel.

C'est dans ce sens et dans ce sens seulement d'une prise de conscience de la logique des normes impliquée dans les diverses conceptions de l'économie, qu'il faut comprendre notre étude. Historiquement il y a deux modèles, celui de l'économie libérale et celui de l'économie planifiée. Le premier a son origine dans l'individualisme, le second dans le matérialisme dialectique. Aux deux on a essayé d'apporter des corrections, en ce qui concerne tant les fondements de la politique économique que les philosophies sous-jacentes à cette dernière. On a inventé d'une part « l'économie sociale de marché », d'autre part l'économie planifiée avec un marché (économie planifiée de marché). La correction est-elle réussie ou est-ce que dans l'établissement des normes on a perdu la logique ? Ceci est la première question que se pose un moraliste quand il se trouve devant un système de normes. La deuxième question est alors : si la logique du système est correcte, est-ce que la norme fondamentale et les normes qui

la suivent sont assez réalistes pour nous aider à maîtriser la réalité sociale ?

Une faute dans la logique des normes peut avoir des conséquences graves, parce que celui qui agit perd son orientation. Mais si le système des normes perd son rapport à la réalité, sa logique devient inutile. Alors que dans le système de l'« économie sociale de marché » manque la logique des normes, l'économie planifiée, malgré toute sa logique, manque la réalité, parce que sa norme fondamentale et les normes qui en dérivent se basent sur une fausse idée de l'homme.

Pour le lecteur plus familiarisé avec la littérature éthique, ajoutons encore une remarque. Il s'agit ici d'une analyse analogue à celle de l'éthique analytique dans la partie normative (logique des normes). Mais il s'agit en outre d'une analyse qu'on qualifie de méta-éthique, c'est-à-dire de la justification des normes. A l'encontre de l'analytique, j'ai de bonnes raisons d'inclure encore la légitimation des normes dans l'éthique normative.

Pour avoir une vue d'ensemble de la terminologie et du plan de notre étude, il peut être utile de lire d'abord le chapitre final qui résume l'ensemble.

Dans mon travail j'ai largement été secondé par mon assistant à l'Institut International des sciences sociales et politiques Peter Paul Müller-Schmid. Je n'oublie pas non plus l'aide appréciable et même essentielle de mon maître-assistant Brigitte von Galen.

Fribourg/Suisse, 1-6-1974

A. Utz.

1

LA DOUBLE VOIE DE RECHERCHE D'UNE CONCEPTION DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE

I. LA VOIE EMPIRIQUE

L'économiste ne discute pas du but de l'économie

Toute science a d'abord un intérêt purement théorique, même quand elle veut aussi être une science pratique. Pour une science qui a trait à un objet devant être réalisé par la praxis humaine, cette circonstance entraîne une difficulté particulière. Car en sa préoccupation théorique, elle doit se rendre compte qu'elle procède de façon peu réaliste. Laissons cependant de côté cette circonstance pour le moment. Reconnaissons d'abord comme légitime le désir d'examiner un objet pratique du point de vue purement formel. Naturellement toute science a son propre objet formel. Ceci vaut aussi pour la science économique.

L'économiste qui s'occupe de questions d'ordre suppose par avance qu'on lui soumet un problème dont il n'a pas à discuter le sens. Son rôle est d'indiquer à ses concitoyens, compte tenu de la rareté des biens, le moyen qui leur permet d'obtenir les biens d'usage les plus nombreux et les meilleurs possible. A proprement parler il ne s'occupe pas de la légitimation des fins, c'est-à-dire de la justification morale des biens à désirer. De même il ne s'inquiète pas essentiellement de savoir si le processus de production entraîne comme effets secondaires certains phénomènes sociaux, si les membres de la société se sentent libres ou contraints. Et à strictement parler il n'a pas besoin non plus de tenir compte des

buts politiques pour lesquels ces bien sont mis en œuvre. Tout au plus ces points de vue humains généraux, sociaux et politiques, n'entrent pour lui en ligne de compte que lorsqu'il prévoit une récession de la productivité économique. L'économiste scientifique se comporte envers les données éthiques sociales comme un pur empirique, c'est-à-dire qu'il les prend comme des faits, dont la discussion, le fondement et la justification ne relèvent pas de sa tâche. Il se considère comme engagé dans l'ordre des moyens. Ce qui au fond signifie aussi qu'il n'a pas à définir le concept du bien-être général.

Est-ce que le point de vue de la production est lié à celui de la croissance (7) ?

De soi le concept de croissance n'a pas une place essentielle dans l'objet formel de la science économique, si l'on entend par croissance l'accroissement du nombre des biens à produire. La question de savoir si une société désire davantage ou de meilleurs biens relève de la fin, sur laquelle l'économiste ne se prononce pas, puisqu'il se tient strictement à l'ordre des moyens. On pourrait se représenter une société comblée qui ne voudrait que maintenir le niveau de vie atteint, sans désir de le rehausser. Dans ce cas l'unique tâche de l'économiste serait de donner des indications portant sur la diminution des frais dans la réalisation de ce but et de montrer les conditions dans lesquelles la société est susceptible de l'atteindre (par exemple, allusions à la nécessité de se modérer, c'est-à-dire d'épargner et de capitaliser).

L'économiste qui met sa science au service de la planification a ici une tâche relativement plus facile, étant donné que le niveau de consommation, c'est-à-dire le but par rapport auquel il doit définir les moyens, lui est strictement prescrit.

Tout autre est la tâche de l'économiste qui engage sa science pour une société dans laquelle la liberté individuelle de consommation est la loi suprême, dans laquelle par conséquent le niveau de vie de la société n'est nullement prédéterminé. Ici l'économiste met sa réflexion au service

d'une société dont les membres attendent que, dans le contexte d'une croissance de la production, un nombre accru de biens leur sera proposé.

Il intervient alors dans l'ordre des fins. Son objet, la productivité, n'est évidemment plus déterminé seulement par un ordre de moyens à fin, où la fin dépendrait des circonstances, mais par une fin qui est une donnée d'un type spécial, à savoir un processus en mouvement continu. De ce fait le concept de « moyen » se trouve également en mouvement comme celui de la fin. Ce qui signifie que la définition du moyen est doublement quantitative, non seulement comme accroissement de la productivité, mais en même temps comme accroissement des biens, sans oublier l'amélioration qualitative (croissance).

Ceci permet de comprendre que l'économiste puisse parfois, au nom de la productivité prise au sens de l'expansion, indiquer sans s'en apercevoir au moraliste social et au politique des fins qui en réalité sont de nature typiquement qualitatives, à savoir des références à la qualité de la vie. Alors que la morale antérieure enseignait que la vertu se trouve au juste milieu et par conséquent prêchait la modération dans le plaisir et même l'esprit de pauvreté, l'économiste orienté vers l'expansion recommande le contraire, à savoir la consommation. Il présuppose dans ce cas qu'au fond les hommes ne sont prêts à produire davantage, que parce qu'ils veulent vivre de façon plus agréable. Il relie par conséquent l'accroissement de la production à l'apport d'une quantité supérieure de biens de consommation. Il sait cependant très bien qu'il n'y a pas là une nécessité absolue. Les hommes pourraient vivre suivant leur idéal de pauvreté (à condition qu'ils en aient un), s'ils étaient décidés à transformer une bonne partie de leurs revenus en investissements productifs. Mais cette attente ne se justifie réellement que si l'on présuppose un niveau de vie général au-dessus de la moyenne, voire seulement dans une société d'abondance. Ainsi l'empirique qui est au service d'une société pratiquant la liberté individuelle de la consommation, voit devant lui une société de rêve indéfinissable, pour laquelle il doit élaborer une structure économique dans laquelle le maximum de biens de consommation, de la meilleure qualité, doivent être produits, en supposant la productivité la plus élevée possible.

C'est dans ce cadre d'un examen quantitatif du processus économique que se situe le problème du meilleur ordre économique, tel que le posent les économistes occidentaux. Une idée de l'homme y est dominante, celle de l'homme aux désirs indéfinissables. C'est à partir de là qu'en dernière analyse on décide du bon, du meilleur, du moins bon ou du mauvais.

Tout autre apparaît le jugement porté sur l'ordre économique par un économiste qui se laisse prescrire les fins par la politique. Pour lui est bon l'ordre économique qui garantit l'exécution du plan. La prescription du plan lui-même est une donnée politique, sur laquelle l'économiste n'a pas à se prononcer. Le concept de « bon » s'emploie dans les deux cas, comme on le voit, de façon très différente. On n'insistera jamais assez sur cette différence.

L'impossibilité de comparer le rôle des économistes de systèmes sociaux divergents.

L'économiste qui se réfère au concept occidental de liberté confond dans ses jugements moyens et fin, du fait qu'il définit dialectiquement la fin conformément aux moyens et les moyens conformément à la fin, en présupposant de façon singulière que la fin est indéfinissable. On aboutit ainsi à la formulation que l'économiste doit élaborer le meilleur ordre possible des moyens en vue d'une satisfaction maximale des besoins. L'homme de la planification ne comprend pas ce langage. Pour lui le concept de satisfaction maximale des besoins est trop élastique pour passer pour un but politique qui puisse être transmis à l'économiste. Pour des raisons qu'il reste à définir, l'homme de la planification doit programmer par avance le but de l'économie à partir de sa conception politique de l'Etat. L'économiste qui se trouve à son service ne peut juger bon l'ordre des moyens qu'il doit instaurer que si celui-ci réalise le but fixé par avance.

Aussi longtemps que l'économiste libéral maintient sa conception élastique de la fin, il ne peut pas entrer en discussion avec son collègue qui est au service de la plani-

fication. Les comparaisons entre systèmes économiques, que nous instaurons à partir de la conception occidentale de la société, doivent apparaître aux hommes de la planification comme une aberration et comme une aliénation de la conscience.

Un exemple analogue de cette confusion du langage est la définition de la coexistence pacifique. Pour l'homme occidental, la coexistence pacifique signifie que chacun des partenaires laisse vivre l'autre comme bon il l'estime, qu'il ne le dérange donc pas dans l'organisation de sa vie et qu'il n'établit avec lui que sur cette base des relations économiques et culturelles. Pour l'homme de l'Est, influencé par le marxisme, il n'y a pas diverses conceptions de la société qui pourraient subsister l'une à côté de l'autre. C'est pourquoi pour lui la coexistence pacifique n'est rien d'autre que la tactique qui vise à instaurer la socialisation totale du domaine de l'Etat, inscrite dans le processus historique, et dont l'avènement est certain. La coexistence pacifique exige par conséquent que les Etats capitalistes et « impérialistes » ne cherchent pas à entraver ce processus par une contre-propagande et par des mesures s'opposant à la lutte de classes des travailleurs (8). Même dans son propre pays l'homme occidental doit tolérer la propagande communiste, s'il se réclame de la coexistence pacifique. Que le communiste de l'Est ne puisse pas tolérer dans son secteur la propagande pour la liberté individuelle ne doit pas étonner outre mesure l'occidental, car suivant sa propre conception de la coexistence pacifique, chacun doit trouver son salut en suivant sa conviction personnelle. Mais ce qui paraît une contradiction pour l'Occidental, c'est que dans son propre pays il ne puisse pas, à l'instar de l'Est, interdire la propagande qui s'oppose à sa conception de la société. Qu'il ressente cette situation comme une contradiction, ne provient que du fait qu'il ne peut pas s'entendre avec l'homme de l'Est sur une définition commune de la coexistence. Il s'agit au fond de deux manières d'accéder à la définition, qui ne peuvent être discutées que sur le terrain de la philosophie sociale. A l'Est la coexistence pacifique est établie comme une fin, de sorte que l'ordre des moyens ne peut pas être simplement un processus libéral, à l'encontre de la conception occidentale, suivant laquelle la coexistence pacifique en tant que libérale n'a pas de contenu défini.

Il en va de même pour ce qu'il faut entendre par esprit de l'économie. Dans la pensée de la société libérale il signifie tout autre chose que dans celle de la société planificatrice. Peut-être le lecteur se rend-il compte dès maintenant que l'objet formel de la science économique ne peut pas se définir de façon purement théorique, en dehors du sens de la vie.

La science économique est-elle possible sans réflexion sur les valeurs ?

Aussi longtemps que l'économiste demeure strictement dans le domaine de son objet formel, il ne donne pas de conseils pour l'action, mais montre seulement les moyens réels qui conduisent au but proposé. Il n'est pas compétent pour la fin. Sa tâche se limite à la manifestation des relations de pénurie par rapport à un but défini à un autre niveau et accepté hypothétiquement par lui. Aussi longtemps que le but indiqué peut être quantifié (besoin de 1 000 tonnes de charbon), l'économiste demeure dans l'empirique. Cela ne nécessite pas une réflexion sur les valeurs. C'est dans ce contexte simplifié que se situe la célèbre discussion qui dure depuis *Max Weber*, sur la question du jugement de valeur dans les diverses sciences sociales empiriques.

L'économiste ne peut pas se débarrasser aussi facilement du jugement de valeur. Car dans le procès de production se trouve un facteur dont la qualité morale ne peut pas être éliminée : l'homme qui tend vers le bonheur et l'accomplissement de sa vie. Il n'est pas possible de connaître celui-ci de façon purement empirique, de descendre dans la profondeur de ses espérances, sans introduire un sentiment humain universel des valeurs. Grâce à des recherches empiriques, on peut réussir à décrire de façon approximative la puissance et la volonté de travail des membres de la société actuellement en vie. Mais l'économiste ne peut parvenir à esquisser un ordre économique qui puisse satisfaire l'homme à long terme, au point que l'activité productrice devienne son affaire personnelle, que s'il prend connaissance du sens de la vie communautaire de l'homme et de celui de la vie en général. Toutefois cette connaissance n'est plus simplement théori-

que, mais éminemment pratique, c'est celle de la « conscience humaine » que tout homme porte dans son âme de façon plus ou moins explicite. Il est vrai que pour approuver cette affirmation, il faut reconnaître que le processus de création des valeurs n'est pas seulement un processus d'apprentissage dans et par la société, mais se trouve en relation essentielle avec un sentiment humain général des valeurs, à partir duquel le processus de formation est stimulé et vers lequel l'homme, malgré tous les changements, revient toujours.

Les économistes, qu'ils soient de tendance marxiste ou libérale, aussi diamétralement opposées que soient leurs vues sur l'efficacité économique, ne peuvent pas éluder cette question métaphysique au vrai sens du mot, c'est-à-dire se situant à l'arrière-plan de l'expérience immédiate, dans la mesure où ils ont à cœur de promouvoir l'efficacité et la croissance, qui donnent un caractère humain à l'existence de l'homme. Sur le plan pratique l'économiste aboutit inévitablement à la question du sens de la vie, à laquelle l'homme à chaque époque, certes de façons différentes, donne toujours une expression imparfaite, mais qu'il vise cependant comme quelque chose qui accomplit de façon plénière ses dispositions humaines et morales.

La tâche de rechercher l'efficacité et l'expansion de l'économie sous le signe d'une organisation pleine de sens de la vie, est pour l'économiste du monde libre nettement plus difficile que pour celui du monde marxiste. Alors que l'économiste de tendance marxiste se contente de chercher si les membres de la société se conforment au processus de formation marxiste, il incombe à l'économiste du monde libre la responsabilité d'établir les moyens efficaces pour un bien-être humain réalisable dans la liberté.

Les fins particulières, l'économiste les prend dans la société, sans se livrer lui-même à une évaluation. Plein emploi, stabilité des prix, salaire minimum, protection de l'environnement sont pour lui des impératifs assignés qu'il ne forge et n'établit pas lui-même. Dans la fixation ponctuelle d'un but, l'homme ne se préoccupe pas en général du contexte dans lequel ce but particulier pourrait se situer. L'économiste scientifique auquel l'économiste politique demande de stopper la progression de l'inflation dans une situation donnée, ne voit pas là une raison de poser la ques-

tion des valeurs. Il est vrai que, s'il réfléchit plus profondément, il peut se demander, dans quelle mesure et pourquoi la lutte contre l'inflation a un sens. Mais il ne peut sous aucun prétexte échapper à la question du sens, quand il s'agit de porter un jugement d'ensemble sur le système économique à l'intérieur duquel il entreprend ses recherches sur la productivité. Car ici se pose inévitablement, au nom de l'efficacité, la question du but, à moins qu'on n'en revienne à l'abstraction méthodologique au nom de laquelle *Adam Smith* a considéré l'efficacité économique sans distinction entre l'homme et la chose. L'atout de propagande de la vision marxiste du monde — et tout n'est pas que propagande dans cet atout — est la conviction qu'il n'y a pas de science sans engagement pratique.

II. LA VOIE PHILOSOPHIQUE

Le philosophe pose la question de l'absolu — dans le domaine des actions humaines, celle de la fin dernière.

Philosophe est au fond tout homme qui fait entrer une connaissance particulière dans un contexte plus large qui englobe notre vie, qui sait donner au particulier et au concret un sens vital et cosmique. En morale, c'est-à-dire dans le domaine de l'action humaine, cela veut dire que le philosophe s'efforce de légitimer les décisions particulières à partir d'un absolu quelconque. L'action humaine a besoin, pour être moralement responsable, d'un impératif absolu. Depuis *Kant* cette idée fait partie du bagage de tout moraliste. Par conséquent si on veut alléguer une fin déterminée pour expliquer le sens d'une action humaine, il faut légitimer cette fin par une fin absolue. Dans l'économie planifiée cette fin absolue est posée par l'autorité politique. Dans l'économie de marché strictement entendue ceci est impossible. S'il y a là un manque, nous n'en discutons pas pour le moment. Il faut dire cependant dès maintenant que, sans une esquisse au moins générale d'une telle fin, on ne peut pas introduire un sens dans l'activité économique sociale.

La décision particulière se trouve, avec toutes ses modalités, dans une chaîne de fins et ne prend un sens que si elle est orientée vers une fin englobante. C'est pourquoi l'homme qui agit moralement cherche pour toute décision particulière le contact avec cette fin ultime, qui se présente comme un absolu réel, c'est-à-dire comme une valeur ayant un contenu absolument valable (pas seulement comme un impératif formel comme dans la morale de *Kant*).

L'absolu dans l'activité économique : le bien commun.

Non seulement l'économiste, mais aussi le philosophe qui se préoccupe de l'activité économique, savent que nous avons besoin de biens matériels pour notre existence et pour notre développement humain. Lui aussi constate la pénurie naturelle des biens, et de ce fait la nécessité de ne pas les gaspiller. Mais la pénurie des biens n'est pas la première chose qui entre dans son appréciation. Il pense plutôt d'abord au sens de la vie et à l'ordre de valeur des biens matériels et de leur usage. En conséquence il ordonne hiérarchiquement les possibilités infinies de désirs de biens matériels suivant leur signification. A cette occasion il note tout particulièrement que de leur côté les biens matériels se situent dans un contexte finalisé. Cet ordre finalisé interdit par exemple une relation exclusivement individuelle de certains biens à un individu particulier. Dans une vue d'ensemble du monde, ces biens sont là pour tous, servent à tous, sont des biens culturels de l'humanité. C'est pourquoi si l'on se situe à ce point de vue, il devient impossible de penser à des intérêts particuliers, à l'appropriation et même au profit. La lutte pour l'existence comme aussi l'activité culturelle sont des préoccupations communautaires. Le particulier ne peut se considérer que comme un membre de la masse des coopérants.

Pénurie des moyens et intérêt de l'individu à la production.

Dans la recherche de ce qu'on peut produire par coopération il ne faut naturellement pas oublier de tenir compte des biens présents ainsi que de leur pénurie. Il ne serait pas

sensé d'établir une liste rêvée, sans jeter un regard sur l'offre de la nature et les forces de production existantes. Mais dans ce cas on envisage moins la volonté ou l'intérêt de production des membres de la société, que leur capacité. Le problème de la mobilisation de la capacité de production relève de la deuxième étape de notre réflexion, de celle des méthodes susceptibles d'« intéresser » l'ensemble des travailleurs. Ce n'est pas l'intérêt individuel qui détermine l'objet de la production, celui-ci se trouve plutôt formulé par avance à partir de la conception d'ensemble. Cela signifie que l'intérêt individuel est une partie du plan d'ensemble.

La philosophie ne propose pas un plan d'ensemble de l'économie, mais seulement des normes universellement valables de l'action économique.

L'étendue du plan d'ensemble dépend de chaque position philosophique définie. On ne peut pas dire que toute pensée orientée vers le sens — donc la philosophie — tende fondamentalement vers la planification. Certes celui qui est convaincu que tout ce qui a un sens tend de toute façon à se réaliser (*Hegel*), ne peut s'en tenir dans ses décisions qu'à ce sens inhérent à l'histoire humaine, sinon il agirait de façon insensée, absurde, il s'aliénerait lui-même (*Marx*). Mais il n'est pas évident que le sens de notre vie communautaire soit déjà historiquement fixé. En réalité nous devons trouver et élaborer le déroulement de l'histoire humaine et le développement de la culture. Pour cela nous n'avons à notre disposition que des normes formulables de façon universelle. Conformément à ces normes, aussi bien les désirs que les devoirs des hommes doivent à chaque époque et à chaque moment être articulés, d'accord avec les facteurs de réalisation, en mesures économiques concrètes. De cette façon nous sommes en mesure d'apprécier les réflexions de l'empirique sans tomber dans l'extrême de la planification centralisée, et ceci parce que les normes fondamentales à partir desquelles nous concevons le bien commun concret, c'est-à-dire le bien-être général, laissant suffisamment de latitude pour permettre l'autodétermination des sujets économiques particuliers. Il y a donc un troisième système économique qui

ne s'identifie pas avec l'économie de marché de tendance individualiste, ni avec l'économie de la planification centralisée. S'il ne s'agit là que d'un « mélange » pragmatique des deux systèmes est une question qui reste à discuter (9).

Du point de vue philosophique, il n'y a à vrai dire que deux formes fondamentales de l'ordre économique qui aient un sens : l'économie de la planification centralisée et justement l'ordre économique que nous venons d'intituler « troisième système ». L'économie individualiste de marché, même avec son correctif d'ordre social, si elle se présente comme une philosophie, c'est-à-dire comme ayant en elle-même un sens, est absurde, à moins qu'on n'admette avec *Adam Smith* que l'homme peut se dispenser du plan et du sens social, puisque Dieu lui-même se charge de la planification et que pour la réalisation du plan, le créateur a implanté dans l'homme l'amour égoïste du plaisir et du profit.

III. L'INTÉRÊT COMMUN ENTRE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ ET L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE

Ce qui est commun à toutes les organisations économiques, c'est la conviction qu'avec l'économie on a affaire à un processus non seulement individuel mais social, que par conséquent le but du procès social qu'on appelle économie est l'intérêt commun, quelle que soit la définition qu'on en donne. Il y a donc toujours une planification. Il est vrai que le mode de réalisation du plan dépend de la définition que l'on donne de l'intérêt commun. Si l'on se borne à définir celui-ci comme l'accomplissement le plus efficace possible, donc certain, des désirs de consommation individuels, sans qu'un jugement de valeur ne soit porté sur ces désirs eux-mêmes, alors la réalisation doit se faire de telle sorte que les désirs s'imposent efficacement par leur propre force, par l'offre de travail = pouvoir d'achat, à laquelle le producteur est acculé. Si au contraire on définit l'intérêt commun comme la réalisation de tous les désirs raisonnables des divers membres de la société, alors on ne peut pas faire dépendre la planification des désirs particuliers, parce que chaque particulier donne une interprétation différente du sens, et que par conséquent une harmonie n'est pas possible sans

le concours de l'autorité. La voie de la réalisation des désirs de consommation devra donc être définie de façon centralisée, soit par une dictature, soit par une élection démocratique. Il n'y a ainsi que deux types de structures de planification économique.

Cette connaissance relève encore de la philosophie, parce qu'elle est immédiatement liée à la définition de l'intérêt général. Elle comprend certes une série d'interprétations empiriques. Celui qui déclare qu'on ne peut pas définir l'intérêt général, le fait au nom d'une certaine conception du comportement concret de l'homme. Et celui qui pense que l'intérêt général exige une planification centralisée, part de l'idée optimiste que l'homme planifié accomplirait à la longue un travail plus efficace que l'homme libre laissé à lui-même.

La structure logique de l'exposé.

La direction logique qu'une fondation philosophique de la troisième voie doit prendre (on ne peut prendre cette voie sans fondement philosophique), nous la montrerons dans la partie constructive de notre exposé (10). D'abord nous analyserons les deux formes fondamentales de structures économiques établies par les économistes (économie individualiste de marché et économie planifiée). Nous nous efforcerons donc d'entrer dans la compréhension qu'elles ont d'elles-mêmes, non sans porter un jugement critique sur leurs arguments. Le lecteur s'apercevra que notre analyse est plus sévère pour le système de l'économie individualiste que pour celui de l'économie planifiée. Non pas parce que le système économique de marché n'aurait pas de justification, mais uniquement parce que la philosophie à laquelle, au cours de l'histoire et encore aujourd'hui, ses défenseurs ont fait appel n'atteint pas le niveau philosophique de celle des partisans de la planification. A mon avis il existe une philosophie au moins égale à celle de la planification, qui fournit une justification cohérente de l'économie individualisée de marché, mais non certes sans quelques soustractions au concept « individualisée ».

LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES
DE LA CONCEPTION TRADITIONNELLE
DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

La société libre.

La conception de l'organisation économique de marché se fait en grande partie du point de vue empirique, que nous avons exposé. La pensée de l'économie de marché est étroitement liée à l'idée d'une société libre, dans laquelle chaque particulier doit pouvoir le plus largement possible définir ses désirs de consommation et chaque entreprise régler sa production suivant son estimation propre. La pénurie y sera indiquée par les prix, qui devraient s'équilibrer par l'offre et la demande éventuelles, de telle sorte que le prix corresponde à la différence de pénurie de l'économie dans son ensemble. C'est le rôle de la concurrence de veiller à la réalisation effective de cet équilibre.

Le concept de la justice dans la pensée économique de marché.

Est juste par conséquent ce qui résulte de l'ensemble des évaluations particulières. Dans un système économique à l'intérieur duquel tous les consommateurs peuvent exprimer leurs désirs et dans lequel existe aussi une offre correspondant aux désirs des consommateurs, on ne peut aboutir qu'à un prix juste. Celui-ci devrait être égal aux frais engagés, si on se situait à un point de vue statique et non dynamique.

« Juste » ne signifie certes ici rien qui se rapporte au sens de la vie commune, mais uniquement un équilibre de désirs, qui eux-mêmes, vus à partir de l'individu, peuvent avoir ou ne pas avoir un sens.

La propriété privée.

Dans l'économie de marché on part de la conception d'un homme qui veut inscrire à son propre compte le résultat de ses efforts économiques, et ceci avec la perspective de pouvoir disposer librement de son revenu. Cette libre disposition suppose la reconnaissance du résultat de l'activité économique comme propriété du producteur. D'une économie consécutive de marché on ne peut pas ôter la propriété privée. Il y peut-être entre la décision économique prise dans l'entreprise et le désir de celui qui en dernière analyse possède le droit de propriété et de ce fait le droit de disposition, un certain nombre de décisions intermédiaires. Néanmoins l'économie de marché suppose que toutes les décisions économiques, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la consommation, soient toujours des décisions d'un intérêt personnel et individuel. Cela veut dire, qu'en cas de perte de capital ou de récession économique, c'est celui qui a pris la mauvaise décision qui doit payer. Dans une économie libre, dans laquelle tout travailleur, qu'il soit ouvrier, employé ou directeur, revendique pour lui la liberté de l'emploi, quelqu'un doit être lié au capital à ses propres risques et périls, et de ce fait avoir un pouvoir de libre disposition. C'est cela le propriétaire, quel qu'il soit, individu ou société — mais nullement l'Etat.

Que l'Etat ne doive pas l'être peut surprendre, étant donné que dans l'économie de marché nous connaissons très largement la propriété étatique, c'est-à-dire publique (moyens de communication, énergie, caisses d'épargne, banques nationalisées, autres entreprises par exemple aluminium, charbon). Cependant l'Etat n'appartient pas à la structure de l'économie individualisée de marché, si ce n'est tout au plus en tant que dépendant de l'économie privée. Le rendement d'un administrateur se trouvant dans un service public ne peut être mesuré que par analogie à un directeur d'une entreprise privée. Il faut toujours pouvoir établir une relation personnelle entre les décisions économiques et le revenu provenant de cette décision.

Le fondement de la propriété privée se trouve pour la pensée traditionnelle de l'économie de marché dans un droit originel de la personne. Celle-ci est considérée comme existant antérieurement à la société, conformément à la formule connue et souvent citée : la société existe pour la personne et non la personne pour la société.

Libre disposition dans la consommation et la production.

L'économie de marché vise toujours en dernière analyse un consommateur, qui pense à lui, à sa consommation, au contenu de sa vie, à la conduite qu'il s'est imposée librement. On ne vise pas du tout à produire simplement le bourgeois qui mange bien et qui s'habille avec distinction, comme on le reproche souvent au système « capitaliste ». Une telle intention détruirait déjà le propos fondamental de la conception économique du marché qui est de procurer à l'homme des biens matériels de grande qualité à des prix plus bas, sans lui imposer de contrainte. L'homme doit pouvoir déterminer librement sa vie et son activité. On continue à s'adresser à ce sujet individuel et personnel même là où — comme cela s'exprime dans l'« économie du profit » — la production devrait devancer les désirs de consommation. Cet élément éthique du choix libre de la consommation et en relation avec elle de la libre détermination de la production, l'économiste du marché l'estime préférable au soi-disant « savoir supérieur » de ceux qui ne veulent pas prendre sur eux le sacrifice que, par leur estimation de la consommation, ils exigent des hommes.

Le sujet économique comme sujet du contrôle et de la sanction de la décision économique.

Dans une économie qui pratique très largement la division du travail, le succès de la décision économique dépend en première ligne du savoir et du savoir-faire économique, et non pas tellement — du moins apparemment — de la liaison directe avec le capital. On cherche néanmoins un

contrôleur qui soit personnellement intéressé au capital. Là où fait défaut ce contrôle par un ou plusieurs consommateurs intéressés, la sanction pour le mauvais travail et les mauvaises décisions économiques frappent des innocents. C'est la raison pour laquelle l'économiste du marché se méfie du contrôle purement administratif et a fortiori du contrôle de l'Etat. « Dans la gestion privée la mauvaise décision se fait ressentir inévitablement dans la satisfaction des besoins de celui qui décide. Dans les économies publiques au contraire, les intérêts des agents économiques ne sont pas frappés immédiatement par la mauvaise gestion. Celle-ci retombe sur le public. Entre l'intérêt individuel des agents et l'intérêt public s'élève une contradiction. Dans la propriété publique le contrôle personnel n'est pas entraîné par l'intérêt personnel. Mais comme dans les économies publiques les intérêts nécessitent aussi un contrôle, le contrôle personnel doit être remplacé par d'autres formes de contrôle. Il faut faire dépendre les intérêts des agents de la réalisation de l'intérêt public, interdire l'exploitation de la communauté par ceux qui travaillent dans les organes publics. Ces contrôles peuvent être exercés par des postes de services préposés. Mais les intérêts des contrôleurs ne sont-ils pas pour une large part les mêmes que les intérêts de ceux qu'ils doivent contrôler — et ceci jusqu'au niveau des ministères ? Restent les parlements. Mais quel pouvoir de contrôle un parlement pourrait-il exercer quand il s'agit du déroulement quotidien des affaires publiques ? Ce qu'il y a de plus connu, ce sont les cours des comptes et les offices des achats publics. On ne peut dénier à ces instances un certain pouvoir de contrôle. Cependant elles sont de type bureaucratique et on peut légitimement se demander si le degré d'efficacité de ces contrôles est aussi élevé et aussi diversifié que celui du contrôle personnel par intérêt personnel » (11).

On pourrait objecter que dans de très nombreuses entreprises — notamment dans les grandes entreprises — le propriétaire privé d'actions n'a plus aucune influence sur la gestion économique, que par conséquent l'amenuisement de la propriété privée n'entraîne aucun dommage. Mais cette objection déplace la problématique de la structure économique dans son ensemble vers des cas

particuliers. Avec le droit de propriété disparaît aussi tout le système de contrôle basé sur les intérêts privés. Il faut trouver une nouvelle instance de contrôle pour le capital. Laquelle ? Les collaborateurs dans l'entreprise, conçue comme une coopérative ? Ce serait possible. A la seule condition que les collaborateurs soient de vrais actionnaires dont le revenu dépend précisément de la valeur des actions. Le modèle yougoslave de même que le projet de *O. Sik* vont dans cette direction, à vrai dire avec des expressions très vagues pour ce qui concerne la propriété.

LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE PLANIFICATRICE

I. IDÉE FONDAMENTALE

L'ÉLÉMENT HUMAIN DANS LA COOPÉRATION SOCIALE

Les réflexions philosophiques sur la pensée planificatrice ne visent pas encore la pensée typiquement marxiste de la planification, c'est-à-dire celle de l'économie centralisée. Nous l'exposerons plus loin, ici nous ne faisons que l'effleurer (12). Il s'agit pour l'instant de reconnaître la préoccupation humaine qui est propre à toute pensée planificatrice.

Bonheur humain avant le bien-être économique.

L'économie planificatrice devient compréhensible quand on prend connaissance de la préoccupation profondément humaine qui est à sa base. Elle s'occupe en premier lieu de ce que les économistes rangent parmi les données. Tout ce qu'on fait, même dans le secteur social et économique, doit avoir un sens pour l'homme. Avant de penser aux frictions que ressentent les hommes dans leur vie commune, on doit rechercher l'humain en général et par là même ce qui les unit. Point n'est besoin de comprendre la nature humaine à l'instar des marxistes comme une humanité se développant dans le processus historique, l'espèce humaine comme une totalité sociale. Il suffit de savoir qu'il y a un besoin, un désir humain de bonheur. Mais celui-ci ne peut pas consister dans la jouissance. *Aristote* déjà a déclaré : « Mais il ne faut

pas suivre le conseil de ceux qui nous exhortent à ne nourrir, hommes, que des ambitions d'hommes, mortels, des ambitions de mortels. Il faut au contraire, autant qu'il est possible, se conduire en immortels et tout faire pour vivre de la vie de ce qu'il y a en nous de plus haut » (13). Le développement économique de la société de consommation nous a rapprochés de cette connaissance. La multitude des biens matériels ne peut pas nous rendre heureux. Le bien-être ne peut pas être mesuré seulement avec des instruments économiques. Après avoir examiné les différents critères courants du bien-être, en tenant compte aussi bien des points de vue économique (revenu réel par tête d'habitant et par ménage) que sociologique (situation, valeur démonstrative, train de vie, snobisme, pouvoir, niveau de prétention, etc.), *Emile Küng* en arrive à la conclusion : « Un bien commun au sens purement économique est non seulement une chose insaisissable, mais en outre n'est plus défendable en tant que but. La prééminence de l'économie sur d'autres sphères de l'existence, celle des valeurs marchandes sur les valeurs vitales, l'ignorance de l'urgence des besoins extra-économiques qui ont passé au premier plan, ne se laissent plus justifier » (14).

Unité entre activité économique et activité non économique.

La pensée planificatrice part de l'homme bon, qui ne se situe pas à côté de l'homme économique, mais forme avec ce dernier une unité, « non pas comme un deuxième moi dans la même âme, mais comme un moi possible que l'homme peut à nouveau retrouver » (15). Il s'agit donc au premier plan d'une préoccupation philosophique, de la détermination de la valeur et du sens de l'activité économique. L'activité économique et l'activité non économique se rapportent l'une à l'autre. Du point de vue de la philosophie marxiste de l'histoire, *O. Sik* a formulé ce rapport de la façon suivante : « La conception marxiste, sur la base de sa philosophie de l'histoire, procède à partir d'une distinction fondamentale entre les activités humaines. Elle distingue en effet la production des biens matériels de l'activité non productrice et étudie bien entendu non seulement la distribution et l'échange mutuel des biens matériels, mais aussi leurs effets sur les prestations de service non productives.

Elle considère par conséquent les activités économiques non seulement dans leurs relations immanentes, mais aussi dans leurs relations avec les activités non économiques ; elle les considère par conséquent comme une sphère d'activité et de relations spécifiques dans la société, qui est étudiée par la science économique » (16).

L'activité économique comme accomplissement de la vie.

C'est un fait que *Marx* a voulu donner à l'activité économique, c'est-à-dire au travail lui-même, un sens tellement plein, qu'en aucune façon elle ne pouvait encore être considérée comme un simple moyen par rapport à une activité extra-économique. Elle représentait déjà par elle-même un développement immédiat de la personnalité humaine. Ici l'élément humain est réalisé dans l'activité économique elle-même ; il n'est pas renvoyé au loisir ou à la contemplation qui s'ensuivrait. De toute façon la contemplation, l'activité suprême de l'homme selon Aristote, n'était pas un concept qui pouvait s'ajuster au système de *Marx*.

La philosophie de l'économie planifiée de marché, telle que *Sik* l'a développée, a pris ses distances à l'égard de cette sorte d'humanisation de l'activité économique. Néanmoins on ne peut pas qualifier de totalement erroné le propos de *Marx*, puisque même dans l'économie de marché se fait entendre l'appel à l'humanisation du travail, en ce sens qu'on désire un travail dont l'ouvrier puisse prendre la responsabilité et dont la décision lui revienne en partie. La chosification du travail a quelque part ses limites.

Le bien commun comme valeur ultime dans la pensée planificatrice.

Quelle que soit l'idée que l'on se fait du rapport entre l'économique et le non-économique, elle est de quelque façon l'idée centrale de la pensée planificatrice. Cela résulte du principe que l'activité économique doit être comprise comme une partie de l'activité humaine raisonnable. Ce n'est pas le vouloir collectif, l'efficacité, mais la valeur et par conséquent le devoir-être qui dirigent la pensée sur l'économie.

Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'un devoir qui pour être valable doit être perçu par l'individu, mais d'un devoir social qui a la même force impérative que, par exemple, l'impératif que tout honnête homme ressent en lui quand il s'estime obligé de ne pas tromper autrui. La philosophie de l'économie planifiée est celle du bien commun donné a priori, qui s'impose à tous et oblige tous à collaborer. Mais il ne faut pas confondre cette philosophie avec le système de l'économie de la planification centralisée. Nous ne parlons provisoirement ici que du point de départ de la pensée de l'économie planifiée.

A partir de là peut se comprendre l'exigence que toute production doit être jugée en vue d'une consommation raisonnable, que le travail ne signifie pas d'abord acquisition de biens, mais collaboration consciente de sa responsabilité à l'intérêt commun compris de façon humaine. Il résulte de ce devoir qu'aucun homme capable de travailler ne doit percevoir des revenus sans travailler, mais la même justice exige que tout homme incapable de travailler doit obtenir ce qui est nécessaire à son existence et à son développement.

Dans la version *socialiste* de l'économie planifiée s'ajoute la suppression de tout revenu sans travail, car ceci représenterait une exploitation des autres : « Les intérêts matériels des membres de la société socialiste ne correspondent donc pas à l'intérêt capitaliste visant un revenu sans travail, à l'enrichissement aux dépens des autres, à la domination sur les autres, à la décision arbitraire sur le travail des autres hommes. La société socialiste doit lutter contre les vestiges des intérêts capitalistes dans la conscience des particuliers, puisqu'ils s'opposent à la morale socialiste » (18).

C'est de propos délibéré que je parle de la « version socialiste », car les exigences formulées plus haut pourraient être acceptées universellement comme normes éthiques sans déclaration de guerre à la propriété privée.

II. QUI DÉTERMINE LE PLAN ?

Différences dans la pensée planificatrice.

Les différentes formes de planification de l'économie ne se distinguent pas formellement, car le point de départ de

l'éthique sociale est toujours un concept du bien commun. Elles se distinguent d'abord dans la détermination matérielle de l'humain, qui est inclus dans le bien commun. Elles se distinguent en outre, et cela de façon nettement perceptible, dans la réponse à la question : qui détermine le plan, c'est-à-dire quelle est l'autorité compétente pour son établissement ? Les opinions à ce sujet varient de la dictature du parti jusqu'à, par la démocratisation complète, l'économie planifiée de marché.

L'instance planificatrice dans l'économie centralisée.

Celui qui, en bon marxiste, pense qu'on pourrait évaluer scientifiquement les tendances économiques et sociales et déterminer ainsi le bien commun à chaque instant donné et pour la période qui suit, ne peut pas abandonner la détermination du plan au jeu des forces économiques du marché, ni non plus à un vote démocratique du peuple. Il confiera plutôt cette tâche aux « savants », c'est-à-dire aux savants marxistes dont la connaissance n'est pas aliénée. Il s'agit de la direction politique avec son état-major. Il est évident que le plan n'englobe pas seulement l'aspect économique mais aussi l'aspect social de l'organisation de la vie. Ceci est dans la nature de toute économie planifiée.

La réalisation du plan dans une économie planifiée entièrement structurée, qu'on a coutume d'appeler planification centralisée, a lieu suivant des prescriptions précises de production d'ordre quantitatif et qualitatif (20). Il s'y ajoute le contrôle de toute prise de décision par les instances de la planification. Avant l'établissement du plan, celles-ci doivent bien entendu prendre connaissance des possibilités économiques. Parmi celles-ci se trouve aussi le poste des forces de travail disponibles, mais non pas en premier lieu la volonté de travailler : on ne tient compte de celle-ci dans sa liberté que dans la mesure où on se demande comment elle peut être influencée ou contrainte à réaliser le plan par le système de contrôle.

Les prix doivent naturellement être fixés. Le succès ou l'échec du système sont indiqués dans les soldes de quantité des bilans de l'économie des biens du plan.

Etant donné que même l'économie planifiée la plus stricte a besoin de l'argent pour calculer les prestations fournies ou reçues, le consommateur garde une certaine liberté d'achat. Mais comme l'offre, quand elle est calculée économiquement, est adaptée par avance à la consommation, cette prétendue liberté ne dépassera guère le choix, laissé libre dans le rationnement, des lieux de vente.

Propriété et concurrence sont exclues dans l'économie centralisée.

En conséquence il ne peut y avoir de propriété privée que dans le cadre restreint de la consommation, dans la mesure où à un travail meilleur correspond un salaire supérieur. On ne parle ici de « propriété » que pour autant que le consommateur peut prétendre à davantage de biens de consommation et de ce fait, choisir plus librement. On ne peut penser à une propriété productive que dans la mesure où l'épargnant peut acquérir par l'achat d'emprunts de l'Etat un droit à des dividendes ou à un intérêt fixé. Une propriété productive qui inclurait un droit de disposition n'existe évidemment pas. En effet, celui-ci implique au moins la possibilité du libre investissement dans l'entreprise. L'affirmation « que la planification centralisée peut s'accorder aussi bien avec la propriété publique qu'avec la propriété privée » (21), présuppose un concept très élastique de la propriété.

Dans une organisation économique dans laquelle l'Etat est propriétaire des moyens de production, la concurrence est exclue pour une longue période, à moins que la propriété privée ne s'introduise subrepticement. La concurrence dans la production implique essentiellement la liberté de décision avec l'acceptation des risques, et cela aussi et précisément par rapport au capital, non pas seulement par rapport au lieu de travail. Si l'Etat en tant que propriétaire suscite la concurrence entre diverses entreprises, il ne peut tout au plus le faire que sous la forme de distribution de primes en faveur de la meilleure prestation. Dans ce cas il n'y aurait vraiment concurrence que si l'entreprise plus active recevait sa part d'un fonds fixe de primes, qui autrement aurait été attribuée à une autre entreprise, avec la conséquence que l'entreprise

non concurrentielle finirait par disparaître ou que sa prestation serait sanctionnée par un salaire de misère. Mais dès que la concurrence est liée à l'investissement, le résultat doit être attribué à l'entreprise qui réussit, sinon la concurrence perdrait son sens, à moins que les entreprises concourent entre elles par pur idéalisme, comme on le suppose en partie dans le système marxiste de la planification et aussi dans le modèle de *Sik*. « L'objection suivant laquelle on pourrait en admettant la propriété totale de l'Etat évaluer comme dans un cartel gigantesque la prestation de chaque entreprise particulière, lui attribuer ses risques, voire même mettre les entreprises en concurrence, méconnaît que cela exige de la part des directeurs d'entreprise un pouvoir autonome de disposition sur le capital. Si ce pouvoir de disposition n'est pas limité et s'il se rapporte aussi aux produits des investissements, on rétablit en fait la propriété privée. Dans le cas contraire, le problème de la responsabilité, du réinvestissement et de la création de nouvelles entreprises n'est pas résolu, et c'est l'autorité centrale qui doit intervenir. En outre, lorsque la socialisation est totale, le marché peut être suspendu à tout moment, et l'Etat admettra difficilement des faillites en provenance du marché » (22).

L'affirmation que la planification centralisée pourrait s'accorder aussi bien avec la propriété publique qu'avec la propriété privée, ne vise qu'une situation transitoire ou des entreprises privées de peu d'importance économique (23). En partant de la pensée planificatrice de l'économie de marché (mouvement de réforme tchèque, autogestion yougoslave) on a essayé une solution partielle entre la propriété de l'Etat et la propriété privée. Mais de tels projets connaîtront un développement soit vers la propriété de l'Etat soit vers la privatisation. « Les tentatives de quelques pays socialistes à tendance réformiste d'établir une concurrence économique du marché sans propriété privée des moyens de production ont jusqu'à maintenant avorté ou ont conduit à des privatisations masquées d'une propriété encore formellement collective ; d'ailleurs sur cette voie de privatisations masquées de multiples étapes sont possibles comme dans le système féodal au Moyen Age. Mais une décentralisation du pouvoir de disposition sur la propriété est toujours nécessaire, si l'on veut que des entreprises agissant de

façon autonome concourent entre elles, comme l'exige l'économie de marché » (24).

Démocratisation de l'instance planificatrice dans le programme de la nouvelle gauche.

Pour la nouvelle gauche l'instance du plan peut être démocratisée. Il appartiendrait alors non pas à une élite qui prétend d'elle-même que sa conscience n'est pas aliénée, de déterminer le plan, mais à un parlement périodiquement élu. Ainsi le plan serait l'expression de la volonté de la majorité. En même temps disparaîtra une bonne part de répression et de contrainte, conformément à la conception rousseauiste de la démocratie suivant laquelle, en exprimant son vote, le citoyen obéirait à lui-même. Nous ne parlerons pas ici des difficultés que rencontre dans l'établissement du plan tel gouvernement démocratique parlementaire, cette problématique étant d'ordre plutôt technique (25).

Cette forme de planification est également caractérisée par le fait que la direction politique établit le plan et ceci en visant l'existence dans sa totalité. Il n'y a donc pas d'issues possibles vers une autre forme d'existence. Dans la mesure où la direction politique est l'expression de la volonté majoritaire (et elle doit l'être), la majorité approuve spontanément son plan. Il est vrai que la minorité se trouve dans une situation difficile. On ne peut pas la comparer avec un parti d'opposition dans un Etat libéral et démocratique. Pour la minorité c'est la soumission sur toute la ligne jusqu'aux dernières articulations de l'organisation de l'existence. Le pluralisme n'est plus possible, parce que l'ensemble des centres de décision de la société est contrôlé à partir d'une instance unique. L'économie et la société ne sont plus des domaines autonomes. Si l'on veut encore parler de pluralisme, c'est uniquement en ce sens que le particulier se crée dans le cadre de son intégration dans l'ensemble, en marge, un espace privé, ou que des groupes se fondent sur le modèle des clubs privés. Mais ceux-ci n'ont aucun pouvoir d'organisation économique ou social, à moins qu'ils ne réussissent par de grands sacrifices, peut-être par des renoncements très appréciables de consommation, à obtenir

une renommée publique, telle qu'ils puissent gagner la majorité politique. Alors ils peuvent avec la même compétence que la majorité antérieure prendre la direction absolue. Contrairement à la dictature des élites, ce système est une dictature avec une relève possible. Celui qui dans un tel système veut atteindre quelque chose au plan économique et social, doit avoir la volonté du pouvoir total. La possibilité effective de la relève du pouvoir dépend en grande partie du degré avec lequel la majorité au pouvoir a engagé ses moyens en eux-mêmes totalitaires pour le changement de structure de la société.

Tentative d'accorder l'économie planifiée avec le marché sans propriété privée.

Il existe encore une conception du plan qui reprend des idées de l'économie de marché, notamment celles de l'intérêt individuel et de la concurrence, dans une si large mesure qu'un regard superficiel n'arrive plus à distinguer s'il s'agit d'une économie planifiée de marché ou d'une planification économique du marché. C'est là le système de l'autonomie de l'entreprise selon le modèle yougoslave ou suivant la recette de la « troisième voie » d'Ota Sik (26).

OBJECTIONS CONTRE L'ÉCONOMIE INDIVIDUALISÉE DE MARCHÉ

I. LE PASSAGE DU PRODUCTEUR AU MARCHÉ ET LA PROBLÉMATIQUE ÉTHIQUE QUI LUI EST LIÉE

On reproche à l'économie individualisée de marché d'être orientée moins vers la consommation que vers la production. On veut dire par là que l'entrepreneur ou le producteur aurait uniquement en vue la vente de ses marchandises, mais non leur valeur pour la consommation ; il serait donc uniquement orienté vers la recherche du profit. Pour interpréter plus facilement cette objection et analyser sa problématique, il nous faut évoquer le développement qu'a pris le rapport entre producteur et consommateur.

L'évaluation des biens produits par la demande sociale.

Dans l'économie naturelle le producteur individuel n'échange pas seulement par hasard des produits en surnombre contre d'autres marchandises, mais produit aussi volontairement plus, suivant les circonstances, en vue d'échanges éventuels. Celui qui est doué pour un métier s'interroge s'il ne vaut pas mieux fabriquer un moyen de production — par exemple des charrues —, pour les échanger contre un grand choix de nourriture et de vêtements, plutôt que de cultiver lui-même la terre. Bien entendu l'économie naturelle ne compte pas encore sur un marché anonyme étendu. Le rapport entre producteur ou vendeur et consommateur ou

acheteur est plus ou moins direct. Et cela non pas par la volonté des agents économiques, mais uniquement en raison de la transparence du marché. A ce niveau déjà, le prix de la marchandise n'est pas fixé d'après les heures de travail, mais évalué par la société.

La morale de la recherche du profit.

La situation est identique dans toute économie de l'argent, où les biens sont produits en vue d'une consommation déterminée ou en quelque sorte prévisible (économie artisanale). Quand un producteur a la possibilité d'offrir un article attractif, il cherchera à en produire autant que, d'après son calcul, il pourra vendre. A cela il n'y a rien à objecter du point de vue moral, dans la mesure où le producteur est lui-même persuadé qu'il offre à sa clientèle un article utile. Bien entendu il fait cela pour gagner de l'argent. On ne peut pas taxer ce comportement de recherche égoïste du profit aussi longtemps que son article remplit la condition d'être un article utile à la société. La recherche du profit est donc subordonnée au principe de la prestation sociale. Comme du point de vue psychologique la recherche du profit est manifestement un motif plus sensible et de ce fait plus puissant de l'activité que la volonté, de valeur supérieure et de ce fait beaucoup plus humaine, de faire quelque chose pour la société, on permettra même, dans l'appréciation morale, au producteur d'invoquer ce motif, aussi longtemps qu'il remplit effectivement la condition supérieure, à savoir l'exigence d'insérer son activité individuelle dans l'ensemble social. On ne pourra lui reprocher son comportement que lorsque, au-delà de la gratification de son travail, du niveau de l'amortissement de son capital (moyen de production) et au-delà de l'expansion appropriée de ses moyens de production, il chercherait un profit qui au fond ne serait qu'exploitation de l'ignorance ou éventuellement même de la misère de ses acheteurs.

Certes il pourrait grâce à son esprit d'invention apporter sur le marché une chose tellement nouvelle, que les consommateurs seraient volontiers prêts à payer pour elle un prix majoré. Il obtiendrait ainsi, en raison de la situation du marché, un gain supérieur, un gain au plein sens du

mot, dont on peut discuter la justification morale. Est-ce qu'on peut se faire payer pour une idée qui relève d'un talent purement naturel ? L'économiste du marché n'hésiterait pas à répondre de façon affirmative. Mais la question n'est pas aussi simple. Si la propriété privée était un droit naturel inné, on pourrait également considérer les qualités naturelles de l'homme comme une affaire purement privée. Elles sont certes, du point de vue ontique, des éléments constitutifs de la personne. Du point de vue de la finalité cependant leur fonction est, conformément à la nature sociale de l'homme, en même temps orientée vers la société.

Mais dès qu'il faut considérer l'échange comme une organisation humaine indispensable entre ceux qui produisent et ceux qui reçoivent, on est obligé de laisser l'appréciation des biens produits dans leur totalité au jugement de tous les hommes qui se trouvent dans le commerce d'échange. Il est par conséquent inévitable que le producteur encaisse quelque chose qui « par nature » ne devrait pas être considéré comme propriété privée. Le marché est une entreprise humaine, qui n'a pas le droit de renverser l'ordre final naturel. Il est une voie indirecte pour l'accomplissement de ce qui nous est prescrit par la nature.

Inévitable aliénation de la valeur par le marché.

Dans certaines circonstances, il résulte à ce niveau intermédiaire, celui du marché, quelques erreurs dans l'évaluation. Celles-ci devraient être, d'une façon ou d'une autre, corrigées ultérieurement. Cela les Anciens le savaient aussi. Ils ont affirmé que « la distribution et l'appropriation des choses qui s'effectuent selon le droit humain ne suppriment pas l'exigence de venir en aide par ces choses précisément à la détresse des hommes » (27). Mais comme l'objet dans sa totalité se trouve dans l'échange et que toute marchandise est évaluée indépendamment de sa constitution ontique, conformément à sa valeur d'usage socialement définie, les qualités dues à la nature avec l'ensemble des dépenses (travail, frais de fournitures, etc.) sont réévaluées dans un procès unique. Nous sommes donc placés devant le phénomène que le bien d'usage s'est détaché de l'activité productrice et avant

tout de sa finalisation éthique interne. Une première « aliénation » est intervenue. Le bien d'usage est devenu marchandise (Marx). De soi il n'y a rien à reprocher du point de vue morale à cette « aliénation », c'est-à-dire à ce changement du bien d'usage en marchandise, aussi longtemps que celui qui encaisse réellement le profit demeure conscient de la charge sociale originelle. Même les moralistes du Moyen Age, qui condamnaient si sévèrement le prêt à intérêt, ne trouvaient rien d'étrange à ce caractère marchand des biens. Il est vrai qu'ils s'en tenaient au prix de revient (28). Ils voyaient dans l'offre de l'économie de marché, activée par le commerce, un risque de s'éloigner du prix socialement juste. Sans doute les scolastiques, grâce à leur casuistique, ont réussi à modérer le refus énergique du profit spéculatif, hérité d'*Aristote* (29). Cependant on a toujours été à la recherche d'une activité qui pourrait justifier le profit. Le profit provenant d'avantages du marché (profit différentiel) n'a été reconnu par *Thomas d'Aquin* comme moralement acceptable que dans la mesure où il s'agissait de la différence entre un prix actuel du marché et un prix futur (30). L'intention explicite d'un marchand d'acheter à bon marché aujourd'hui, pour vendre plus cher demain en raison du développement du marché, a été désignée par *Thomas* comme moralement condamnable. L'attitude de refus par rapport aux dernières conséquences du prix du marché est à attribuer à la pensée statique des moralistes médiévaux de l'économie. Si l'on transpose leur conception de la justice à l'économie dynamique, dans laquelle, pour nourrir une population croissante et en raison de l'accroissement des charges sociales et culturelles, l'expansion devient une partie intégrante de l'intention de production, on doit ajouter un profit correspondant à l'expansion socialement désirable, en salaire de travail ou d'entreprise, amortissement et intérêt (33).

Exploitation égoïste des avantages du marché.

Tout cela étant pris en considération, on peut se demander si l'exploitation des avantages du marché n'est pas un signe de l'aliénation totale des biens économiques stigmatisée par *Marx*. Il n'est que trop évident que, sous le couvert de l'expansion socialement nécessaire, tout chef d'entreprise

recherche le maximum d'exploitation de la situation du marché aussi et avant tout là où il peut atteindre un profit sans travail. C'est sur ce point moralement faible que se portent les attaques de tous les réformateurs sociaux. Pour appuyer leurs arguments ils font en partie appel à l'autorité de *Thomas d'Aquin* (34). Il est clair que l'économie individualisée de marché suppose chez l'homme engagé dans l'économie une haute moralité, quand elle fait de l'instrument moralement dangereux de la recherche du profit le moteur du progrès.

II. LA CONCEPTION DE L'HOMME DANS L'ÉCONOMIE INDIVIDUALISÉE DE MARCHÉ LE BIEN-ÊTRE MATÉRIEL DE L'INDIVIDU

Le sensualisme comme racine philosophique.

Nous avons déjà dit que l'homme que vise le producteur dans l'économie individualisée de marché doit être considéré comme doté de désirs indéfinissables. Cette conception de l'homme, la science l'a empruntée au sensualisme. Cet homme peut avoir des désirs non seulement pour lui-même, mais aussi pour les autres ; néanmoins il considérera toujours ce qu'il fait comme son plaisir à lui, comme l'accomplissement de son propre désir. Au fond il est égoïste, même dans l'altruisme, comme c'est le cas chez le représentant de l'hédonisme *Anthony Ashley-Cooper Shaftesbury* (1671-1713) et chez le fondateur, influencé par lui, de ce qu'on a appelé l'école écossaise, *Francis Hutcheson* (1694-1747) et avant tout chez *John Stuart Mill* (1806-1873) (35).

Sans doute tout acte moral est caractérisé par la responsabilité personnelle. Mais il s'agit de savoir si, du point de vue du contenu, cette responsabilité personnelle se définit par un sentiment de bonheur individuel ou par un état de choses dont l'appréciation n'est pas laissée à notre initiative, comme nous le voudrions. *Jeremy Bentham* (1748-1832) désapprouve le renoncement à un bonheur personnel plus grand, au profit d'un bonheur moindre d'autrui. Pour le sensualisme le rapport au bonheur personnel se trouve constamment au premier plan dans l'appréciation morale. La

doctrine aristotélicienne du bien suprême devient la doctrine du bonheur suprême, qui doit être accessible aux sens. Ainsi le bien-être équivaut au plaisir suprême. Même si dans ce plaisir on tient aussi compte de biens immatériels, dans la mesure où ils font partie du sentiment du bonheur, le bonheur suprême se réduit néanmoins à la consommation des biens matériels. Ceci apparaît très clairement chez *Hermann Heinrich Gossen* (1810-1858) : « Il faut organiser le plaisir de telle sorte que la somme des plaisirs de l'ensemble de la vie atteigne un maximum. Nous voyons bien que tous les hommes sans exception agissent suivant ce principe, du berceau jusqu'à la tombe » (36). *Gossen* réussit à donner un fondement religieux à cet individualisme sensualiste : « Non seulement cela est regardé par tous les hommes sans exception comme le but de la vie ; c'est aussi sans aucun doute le but véritable de l'homme, celui que le Créateur a voulu. Car le fait que dans l'homme le désir d'atteindre ce but renaît sans cesse et de façon indestructible, nous ne pouvons l'expliquer qu'en admettant que le Créateur a placé dans l'homme une force dont l'effet se manifeste sous la forme de ce désir » (37).

Dans l'éthique médiévale la conscience était encore comprise comme une « participation à la loi éternelle » en ce sens que, dans toute décision morale, la conscience agit par responsabilité personnelle en concrétisant les normes que le Créateur a mises dans les choses. Dans le sensualisme par contre, la conscience devient une force physique, qui est soumise à la loi naturelle, comme tout autre processus naturel.

On pense ici inévitablement à *Thomas Hobbes* (1588-1679) qui a donné de la vie psychique et de la vie sociale une interprétation physique de type mécaniste. Il en va de même avec *John Locke* (1632-1704) et *Bernard de Mandeville* (1670-1733). Ce sensualisme a eu son développement systématique lors du siècle des Lumières français par *Etienne Bonnot de Condillac* (1715-1780), *Julien Offray de La Mettrie* (1709-1751), *Claude Adrien Helvetius* (1715-1771). Vis-à-vis de *Shaftesbury*, qui en tous les cas exaltait encore l'homme altruiste (quoique d'un type assez particulier), *Bernard de Mandeville* défend dans sa Fable des Abeilles (38) l'opinion que seul l'égoïsme serait le ressort de la vie, tant individuelle que

sociale, politique et culturelle. La distinction des concepts moraux est appelée par lui une invention insensée de maîtres qui désirent dominer la masse. Le luxe serait indispensable à l'existence de l'économie et de la société.

La valeur limitée du sensualisme.

En fait la pulsion vers le plaisir vital est une pulsion moralement légitime. Pour se justifier, elle n'a pas besoin de faire appel à la volonté de Dieu. L'erreur de l'éthique sensualiste consiste dans la coupure introduite entre cette tendance vers le plaisir et ce que les Grecs appelaient le « bonheur suprême » au sens du bien suprême. La gravité des conséquences d'une telle séparation, notre société de consommation devrait la connaître par expérience. Même en dehors de toute conception normative, par des considérations économiques réalistes, nous avons pris conscience que la « société de prétention » (*E. Küng*) ne peut plus avoir une longue durée. *Emile Küng* voit dans l'explosion de la consommation la logique rigoureuse, suivant laquelle « la société de consommation dans les économies des peuples développés est à longue échéance condamnée à l'échec, en d'autres termes, qu'il est impossible de maintenir l'idéologie de taux de croissance inchangés et de niveaux de vie en croissance perpétuelle. Cette attente doit plutôt être révisée. Ce sont des données physiques qui nous y contraignent. Mais ce sont aussi des nécessités de politique mondiale qui incontestablement nous l'imposent. En conséquence la société de consommation est un système instable, non seulement parce qu'elle souffre de tensions internes ; elle est également soumise à des influences externes, qui la condamnent à être un phénomène transitoire » (39). Ce qu'on peut retenir de la conception mécaniste de la société, préconisée par les sensualistes (il est vrai avec des transformations substantielles), c'est l'idée qu'une atteinte grave à la « conscience humaine » que les « réalistes » rejettent dans l'irrationalisme, en tant que purement normative, est vengée à un moment donné par la force des choses. C'est de cette façon que la loi morale naturelle se manifeste dans la société.

Le bonheur dans la consommation.

Le sensualisme qui ne connaît pas de bonheur ultime ne peut bien entendu apprécier comme apportant le bonheur que l'objet qui est à la portée de la main. Comme l'homme s'occupe avant tout de biens matériels, ce sont en premier lieu les biens de consommation qui s'offrent à lui comme lui apportant le bonheur. En conséquence, la morale du producteur se conforme à l'exigence de produire le plus possible de biens de consommation et de satisfaire par une offre accrue les désirs des consommateurs. « Dans l'économie politique — explique *Gunnar Myrdal* — la consommation est l'unique but de la production. Depuis *A. Smith* on peut lire ce slogan dans tous les manuels » (40).

Le caractère rationnel de l'activité humaine.

Dans son éthique, *Aristote* fait ressortir d'innombrables fois la « raison humaine » comme norme de l'activité humaine. L'homme doit agir de façon raisonnable. Tout homme agit de façon raisonnable quand, en vue d'une fin préconçue, il choisit les moyens correspondants. C'est ainsi que le sensualisme comprend le raisonnable. Cependant l'activité raisonnable suppose aussi le plein sens de la fin, comme *Aristote* précisément ne manque jamais de le souligner. On ne peut pas appeler raisonnable un moyen qui correspond parfaitement à une fin irrationnelle. En vue d'une fin insensée, le choix le plus astucieux des moyens devient également insensé. Cela ressemble nettement à un jeu de l'esprit, quand par exemple *Walter Eucken* émet l'opinion qu'une détermination « raisonnable » des moyens serait possible dans le cadre de « données », donc dans l'acceptation aveugle d'une fin imposée (41). Poussé à l'extrême cela voudrait dire que seraient très raisonnables les réflexions de quelqu'un qui, ayant pour fin de tuer un homme le plus cruellement possible, rechercherait les moyens d'accomplir « le plus économiquement possible » cette œuvre inhumaine. *Eucken* suppose un concept purement formel et raisonnable, sans signification pour la vie, et qui présuppose plutôt un homme atteint de schizophrénie. En expliquant la deuxième loi de

Gossen (loi de l'équilibre des intérêts minimaux) *Erich Preiser* souligne l'absence de signification réelle d'une telle considération purement formelle : « Pour l'économie politique, le fait que la loi de Gossen ne représente qu'une règle purement formelle, mais ne dit rien sur les fixations réelles des fins ni sur les valorisations des hommes, est un appel à la prudence. Des propositions qu'on déduit de l'hypothèse courante que les hommes désirent un maximum de revenus, perdent leur application dès lors qu'il s'agit de peuples ou de couches de populations qui se satisfont d'un train de vie traditionnel » (42). « Tout le monde connaît l'histoire du facchino qui, à la demande du voyageur de porter ses valises, lui donne cette réponse : *Ho già mangiato, j'ai déjà mangé* » (43).

La matérialisation du principe de rendement.

De même que le rationnel a été extrait de son contexte humain et réservé à une efficacité anonyme et de ce fait matérialisé, de même le principe de rendement est devenu un instrument de mesure des cadences, qui ne comporte aucun signe d'alarme, lorsque celles-ci deviennent dangereuses pour l'homme.

III. DÉFAUTS PHILOSOPHIQUES SOCIAUX ESSENTIELS DANS LE FONDEMENT INDIVIDUALISTE DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

La conception du bien-être originaire du sensualisme souffre de deux défauts : 1. la matérialisation du bien-être, 2. l'individualisation du bien-être avec l'exclusion d'une conception du bien commun basée sur l'humain.

La matérialisation du bien-être.

Le *premier* défaut est une maladie de l'économie de marché, dans son développement historique ; comme telle elle

aurait pu être évitée si l'économie de marché avait été parrainée par une autre éthique. On la lui met trop inconsidérément à charge, car on pourrait d'un seul coup lui porter remède. Il suffirait que les membres de la société en tant que consommateurs se convertissent du matérialisme à une conception plus spirituelle de la vie, qu'ils ne voient plus leur situation et leur prestige sociaux dans la richesse tape-à-l'œil et le luxe, mais plutôt dans la culture et le caractère moral, et qu'en général on accepte comme modèle l'homme conscient de ses responsabilités, modeste, cherchant la vérité, se refusant maintes jouissances matérielles et vivant de façon saine. Si la société de consommation se développait en société culturelle, si le bien-être se définissait davantage d'après le niveau de l'approvisionnement que d'après celui de la prétention (44), le matérialisme disparaîtrait de l'économie de marché. Jusqu'à présent toutes les tentatives allant en ce sens ont échoué. C'est pourquoi *Emil Küng* ne voit pas d'autre voie que celle d'une certaine contrainte sous la forme d'impôts, en donnant l'avantage à l'impôt sur les dépenses (45). Nous n'avons pas à discuter ici ces mesures d'ordre technique. Il nous suffit de constater que l'économie de marché n'est pas nécessairement l'économie de la société de consommation, c'est-à-dire de la masse dominée par le sensualisme. Il est vrai qu'historiquement l'économie industrialisée est née sur ce terrain moral, et cela surtout parce que les économistes politiques ont aveuglément avalisé cette conception sensualiste de l'homme dans leur science et modelé sur elle l'idéal d'une économie de marché. Nous pourrions apporter à cela de multiples preuves (46). Il reste toujours l'espoir implicite d'un équilibre des pulsions égoïstes grâce à la concurrence. On continue cependant à ne tenir aucun compte des répercussions morales de l'explosion de la consommation et on n'écarte pas le danger de l'explosion de la production qui lui correspond. On se contente de distribuer le matérialisme de façon égalitaire ; ce dernier aurait même plutôt tendance à s'amplifier dans cette course égalitaire constante.

Le bien-être individualiste.

Le deuxième défaut, l'individualisation du bien-être, avec la perte de l'idée du bien commun, est plus grave que le

premier. On doit le considérer comme un défaut essentiel de l'économie de marché, même telle qu'elle est conçue aujourd'hui sous la forme de l'économie sociale de marché. En effet, il s'agit ici d'un défaut d'ordre non seulement pratique (dérèglement des intérêts par suite d'une fausse morale), mais expressément théorique. Son élimination nécessite une philosophie nouvelle.

Dans l'économie individualisée de marché l'individu ou les groupes formés par des individus qui ont les mêmes intérêts sont le moteur de l'activité économique. Le bien-être de l'individu se gagne toujours dans la lutte avec d'autres concurrents. Le travail ne connaît le repos que dans la mesure où le concurrent se repose aussi. Le principe de la rationalité est appliqué par chaque particulier dans le domaine de son action propre. Ceci peut être bien. Mais la question qui se pose est celle de savoir si de la somme des multiples activités rationnelles naît un ordre social rationnel, c'est-à-dire humainement raisonnable. Même si chacun suivant son point de vue agissait de façon humainement-raisonnable, on ne remplirait pas toujours l'exigence de produire dans la société dans son ensemble un résultat qui lui aussi serait humainement raisonnable. De toutes les décisions particulières ne résulte pas une décision unifiée. Comme toutes les décisions particulières se rapportent au même objet, à savoir l'environnement commun, l'élément humain risque d'être écrasé dans le mécanisme de la concurrence des « homines laborantes ». La concurrence à elle seule, si elle n'est pas mesurée par des valeurs sociales et organisée selon elles, conduit à l'exploitation de la nature. La lutte des intérêts peut favoriser la déformation de l'ordre économique et elle le fait très souvent (spirale des salaires, inflation). La stabilité est une préoccupation typiquement sociale qui ne peut pas être satisfaite par la seule concurrence individualiste. Dans cette conception de la concurrence la recherche du profit est le seul principe moral décisif, parce qu'il est présenté comme le seul moteur réalisant l'intérêt commun.

Réponse des libéraux : l'individualisme est une protection contre la dictature des prétendus savants.

Or les défenseurs de l'économie individualisée de marché déclarent qu'il ne faut pas confondre leur individualisme

avec l'égoïsme. On identifie faussement l'individualisme, affirme *Albert Schatz*, avec un « système d'isolement existentiel et une apologie de l'égoïsme » (47). *F.A. Hayek*, qui se déclare d'accord avec les individualistes *John Locke*, « surtout » *Bernard de Mandeville*, *David Hume*, *Adam Ferguson*, *Adam Smith*, *Josiah Tucker*, *Edmund Burke* et *Alexis de Tocqueville* (48), définit l'individualisme, « authentique » selon lui, de la façon suivante : « L'individualisme est en premier lieu une *théorie* de la société, l'effort de comprendre les forces qui déterminent la vie sociale des hommes, et seulement en deuxième lieu une maxime politique, qui se déduit de cette conception de la société... Son affirmation fondamentale... est qu'il n'y a pas d'autre voie pour la compréhension des phénomènes sociaux que celle qui passe par la compréhension de l'action de l'individu qui s'aligne sur celle du prochain et se détermine d'après le comportement à attendre de ce dernier (49) ». Bien entendu, l'activité qui s'aligne sur celle du prochain relève de la décision morale de l'individu. Dans la concurrence ce ne peut être que la recherche d'un profit maximum. *Hayek* ne voit pas d'autre possibilité d'organiser la société que par le biais du principe réglant l'égalité libre des chances. Il estime qu'il est prétentieux d'affirmer que l'on est capable de connaître le bien commun. Cette conception il la traite de faux individualisme, qui aurait sa racine dans le rationalisme de l'École cartésienne et qui aurait été défendue par les *Encyclopédistes*, *Rousseau* et les *Physiocrates*. Son individualisme serait d'origine nominaliste, alors que le faux individualisme reposerait sur la tradition appelée « essentialiste » par *K.R. Popper* (50). Ce faux individualisme conduirait au collectivisme.

Dans l'individualisme estimé « authentique » par *Hayek*, deux thèses sont dignes d'attention. *Premièrement* : Personne ne peut connaître l'intérêt ou le bien commun. Le bien commun est le résultat d'activités, non d'une intention. La conception individualiste de la société conduit à l'affirmation, « que beaucoup d'institutions, sur lesquelles reposent les acquisitions humaines, sont nées et fonctionnent sans un esprit planificateur et directeur ; que, comme l'a exprimé *Adam Ferguson*, « des peuples se trouvent de façon inattendue en possession d'institutions, qui sont certes le résultat de l'activité humaine, mais non le résultat d'intentions hu-

maines » ; et que la collaboration spontanée d'hommes libres produit des choses plus grandes que celles que l'entendement particulier ne peut jamais totalement saisir » (51).

La deuxième thèse, qui découle immédiatement de cette théorie de la connaissance, soutient que l'individu ne peut agir que conformément à ses intérêts, et que par conséquent il ne peut y avoir tout au plus que des règles de comportement suivant lesquelles on rend possible à chacun la défense de ses intérêts, des modèles de comportement qui épargnent la recherche d'un consensus sur le contenu (52).

Points de vue utilisables et non utilisables du fondement individualiste de l'économie de marché.

Nous ne contestons pas le réalisme qui est impliqué dans cette morale. L'homme vivant en société n'est pas aussi facilement mobilisable pour les autres que pour ses intérêts personnels. Toujours et partout la morale sociale apparaît comme la morale minimale. D'autre part on ne peut pas non plus considérer l'égoïsme comme la seule force motrice dont l'homme serait doté. « On ne serait jamais parvenu à une solidarité de classe des travailleurs, s'il n'y avait pas dans l'homme d'autres forces que l'intérêt personnel. La séduction de l'idée marxiste consiste précisément en ce qu'elle fait appel en l'homme de façon simultanée à des forces négatives et positives, égoïstes et altruistes, à l'envie et à la haine comme à l'entraide et à l'amour. De ce point de vue elle est supérieure à l'idée libérale, mais aussi à la longue plus dangereuse » (53).

L'agnosticisme quant à l'intérêt commun ou au bien commun, dans l'acuité avec laquelle il a été défendu par les pères de l'individualisme exaltés par *Hayek*, ne peut pas être maintenu plus longtemps (54). Car nous ressentons de trop près les problèmes de la communauté.

L'affirmation que la morale de l'économie individualisée de marché n'est pas celle de l'égoïsme, est vraie en ce sens qu'on peut parvenir à l'économie de marché avec d'autres principes moraux. Mais si au niveau éthico-social on fait de l'autonomie de l'individu la philosophie a priori, cela veut dire qu'à ce niveau éthico-social l'homme est sans normes,

puisque la communauté ne peut pas lui en imposer, si ce n'est celle de la tolérance. Or celle-ci n'apporte rien quant au contenu. La tolérance peut être pratiquée par des égoïstes vivant ensemble.

Il n'y peut pas y avoir de division du travail dans l'économie sans un intérêt commun. Toute coopération a un but. Partout où il y a coopération on vise quelque chose, et cela pour l'ensemble comme pour chacun en particulier. Mais la décision fondamentale se prend là où il s'agit de la détermination de l'intérêt qui est commun à tous. Nous avons vu que, dans l'économie individualisée de marché, cet intérêt commun consiste à procurer le maximum de biens matériels à tous ceux qui participent à la coopération. Sous cet aspect elle n'est pas sans fin. Seulement celle-ci n'est jamais définie, car elle ne peut être que le résultat cumulé des multiples intérêts particuliers. Et l'individu est considéré comme indéfinissable dans ses intérêts et ses aspirations.

Du secteur de production on exige en vue de l'intérêt commun qu'il use avec économie des facteurs de production. Mais on ne définit jamais l'intérêt commun. Il ne reste alors que la possibilité de mettre en avant l'intérêt particulier ou l'égoïsme, appelé généralement « profit maximum », comme le meilleur et le plus sûr stimulant du rendement, et de créer une institution dans laquelle ce stimulant du rendement fonctionne. C'est là la concurrence. Quand on condamne la concurrence, on méconnaît, comme les individualistes le soulignent à juste titre, son rôle intégrateur donc social, ce terme se référant à l'intérêt commun tel que le comprend l'économie de marché. « Quand on... regarde comme une tâche de subordonner les intérêts économiques individuels aussi efficacement que possible aux intérêts généraux, la concurrence dans le rendement devrait être... le principe directeur de l'organisation économique-politique du marché » (55).

On ne peut contester à cette pensée sa logique formelle. Il y a dans cette démarche des éléments que l'économiste de la planification aussi ne doit pas méconnaître. Le dilemme réside en ce que l'intérêt commun n'est pas défini dans sa partie essentielle, à savoir le « commun ». Le progrès que nous recherchons n'est pas circonscrit. On objectera que par essence le progrès ne peut pas être prévu, qu'il est

plutôt le fruit de découvertes imprévisibles. Ceci est en partie vrai. Il y a là un argument en faveur de l'économie individualisée de marché, qui donne à penser à tout économiste de la planification. Certes ce dernier peut indiquer au progrès des directions précises, mais la plupart du temps non pas en faveur du consommateur mais du pouvoir politique. Néanmoins cette contrepartie ne doit pas nous aveugler et nous inciter à ne rechercher le contenu de l'intérêt commun que dans la concurrence. Il n'y aurait plus alors de politique structurelle, si ce n'est au sens d'un profit maximum pour quelques-uns. On ne pourrait plus s'opposer à la poussée vers les concentrations économiques. Une génération ultérieure constatera alors que cette concentration réalisée dans la concurrence pure a conduit à une distribution des moyens de production, sur laquelle on aimerait bien revenir. Dans la concurrence sans but, l'entreprise autonome disparaît, on la laisse tout au plus subsister comme « arrière-vassal » de la grande industrie, alors que la génération future sera forcée de lui rendre son efficacité avec la même aide qui auparavant avait été décriée comme l'octroi d'un privilège non économique, à savoir l'avantage fiscal (56). Dans la concurrence non définie, on accepte de soustraire des régions entières du programme d'aménagement, alors que les générations ultérieures les découvrent à nouveau et, pour les réaménager dans l'intérêt de l'environnement, sont amenées à dépenser des sommes gigantesques tirées de la caisse de l'Etat.

Société et Etat ne sont dans l'individualisme que des progrès technologiques.

La note égoïste, qui originellement a caractérisé la pensée économique du marché n'aurait pas dû être mise sur le compte de la morale, mais seulement être reconnue comme donnée effective d'un comportement humain, qui ne devrait pas être et qui de plus n'englobe pas la totalité du comportement humain naturel. On aurait alors trouvé la voie vers une éthique qui transcende les individus. On aurait toujours pu discuter les chances de réussite de cette dernière. Mais cette voie a été barrée par avance, parce qu'on ne pouvait même pas reconnaître la « société » ou « l'Etat » comme unité d'action différente de la volonté individuelle. Pour cela il

manquait au nominalisme, que professent les philosophes de l'économie individualisée de marché, le fondement épistémologique. Nous touchons ici au point décisif de l'économie individualiste. Ni la « fin ultime » de la vie humaine, qui était encore la base de l'éthique grecque (et le demeurera toujours dans l'éthique chrétienne), ni le bien commun de la société ne peuvent d'une façon quelconque, même pas approximativement, être connus, d'après la philosophie qui est à la base de l'économie individualisée de marché. L'homme passe d'une décision à une autre en engageant plus ou moins sa responsabilité personnelle. Il crée lui-même le sens de son action (57). Sur le plan social, seule la technologie peut réaliser l'ordre. Certes l'individu peut considérer pour lui-même des décisions irrationnelles comme pleines de valeur et même agir selon elles. Il peut donc construire une morale d'après des décisions privées. Mais dans la vie sociale toute connaissance privée et toute décision éthique deviennent choses qu'on peut régler techniquement. *K.R. Popper* a élaboré ce modèle technologique pour les amis de la démocratie (58). Chez lui il n'y a plus de vérité, mais seulement des opinions, ce qui était déjà la doctrine de *Th. Hobbes*. C'est pourquoi une discussion sur le vrai bien-être du peuple est non seulement inutile, mais un non-sens. La lutte des opinions des citoyens devient sans signification, comme le remarque de façon critique *Jürgen Habermas* contre *Th. Hobbes*, puisqu'une opinion en vaut une autre. « Si en identifiant *conscience* et *opinion* Hobbes n'a pas voulu donner à celle-ci ce qu'il a pris à celle-là — la prétention à la vérité — il a néanmoins donné le commentaire philosophique d'un développement qui, avec la privatisation de la religion comme de la propriété, avec l'émancipation des citoyens privés des liens mi-officiels de l'Eglise et des pouvoirs intermédiaires des corporations étatiques, a favorisé l'essor de l'opinion privée. La dévalorisation par Hobbes de la religion conduit en réalité à la valorisation de la conviction privée » (59) *Adam Smith* a été conséquent quand il ne voyait dans la politique plus qu'une satisfaction de la vanité, se situant à un niveau de valeur inférieur à celui de la satisfaction du besoin de manger (60). Déjà *Hobbes* n'avait que mépris pour le besoin d'une reconnaissance publique.

Les raisons qui justifient la réserve envers l'idéologie du bien commun.

Pour éviter une sous-estimation méprisante d'une telle crainte du bien commun, il est bon de se rappeler l'arrière-plan grec, par rapport auquel cette conception individualiste de la vie prend ses distances. Pour les Grecs le bien commun, qui se réalise dans la *polis*, était une sorte de substitut de l'immortalité, ou plus que cela, l'immortalité même (61). *Horace* a exprimé cette philosophie dans le vers devenu célèbre : « Dulce et decorum est pro patria mori » — « Il est doux et glorieux de mourir pour la patrie » (62). Nous l'avons assez entendu dans les discours nationalistes d'idéologues ou de dictateurs belliqueux.

A l'idée du bien commun s'est attachée dans l'histoire l'erreur qu'un seul ou un groupe, soit une élite, soit un parti, sait mieux que tous les autres ce qu'est le bien commun, et de ce fait est habilité à donner des ordres aux autres citoyens. Pour *Platon* ces savants étaient les philosophes. Son opinion était manifestement qu'une idée universelle peut expliquer suffisamment tout cas concret dans la réalité.

La conviction qu'il y a une vérité ne conduit pas nécessairement et ne devrait pas conduire à désigner l'homme qui reconnaît la vérité valant pour tous. Peu importe ici que l'on se désigne soi-même comme connaissant la vérité, ou un autre. Dans les deux cas, ce serait de l'idéologie. Mais tout autre est la question de savoir si nous avons le droit d'établir une séparation foncière entre la vérité et le pouvoir humain de connaissance, ou si nous devons dire avec un minimum d'optimisme qu'il y a quelques intuitions fondamentales que nous pouvons supposer évidentes chez tous les êtres raisonnables. D'ailleurs même les individualistes ne peuvent pas renoncer à un tel optimisme, puisqu'ils veulent au moins garantir à tout homme la liberté comme valeur apportant le bonheur universel. Il est vrai que *K.R. Popper* était assez conséquent dans son agnosticisme des valeurs, pour refuser d'admettre un pouvoir de connaissance même pour cette valeur ; il se contentait en effet d'une option irrationnelle, conformément à son décisionisme éthique (63).

IV. LES DÉFAUTS RÉSULTANT DE L'INDIVIDUALISME
DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distinction entre défauts du système et défauts accessoires.

On a parlé jusqu'ici de l'anthropologie philosophique et de l'éthique (idée de l'homme), des principes socio-philosophiques (individualisme avec sa conception du bien commun, de la société et de l'Etat), du fondement traditionnel de l'économie de marché. L'action qui se conforme à ces idées et ces principes souffre dans le développement économique d'un certain nombre de défauts, qui ont été l'objet de la critique « anticapitaliste ». C'est d'elle qu'il s'agit de parler à présent.

Ces phénomènes défectueux se divisent en deux groupes foncièrement différents. Les uns résultent avec une nécessité inéluctable de la conception individualiste de l'économie de marché, les autres sont des phénomènes accessoires, qui résultent de certaines conditions concrètes et qui, au sens strict, ne peuvent pas être mis à la charge ni de l'individualisme, ni de l'économie de marché comme tels.

Le principe du rendement, conçu de façon individualiste, fondé uniquement et exclusivement sur la justice commutative, rend impossible une conception de la concurrence socialement structurée. Si nous connaissons aujourd'hui en partie une politique structurelle, c'est à cause de l'introduction d'éléments sociaux dans la politique économique. Mais cette introduction a eu lieu grâce au développement politique, elle peut tout au plus apparaître comme une modification ponctuelle de la conscience. Les conséquences liées à l'appréciation de la situation de la concurrence avec l'application exclusive de la justice commutative sont des défauts du système de l'économie individualisée de marché. Il en est de même pour les dommages sociaux qui résultent de la lutte entre les partenaires pour la fixation des tarifs. Par contre la situation déplorable qui fait que des chefs d'entreprises développent de façon égoïste leurs intérêts propres dans une exploitation déloyale de leur puissance économique et poursuivent ainsi une politique destructrice de la concurrence, appartient aux phénomènes accessoires,

c'est-à-dire aux conditions psychiques variables de l'économie individualisée de marché.

La distinction entre défauts du système et défauts accessoires a son importance dans la comparaison des défauts de l'économie individualiste de marché avec ceux de l'économie planifiée. Pour ce qui est des défauts du système il s'agit de savoir, dans la recherche de la troisième voie, si on peut les éviter ou au moins les diminuer à l'intérieur de l'économie de marché, en faisant appel à une autre éthique qu'à celle de l'individualisme.

Le thème des « ombres de l'économie de marché » est inépuisable, comme le démontre la littérature débordante qui critique le capitalisme. *Hans Otto Lenel* (64) résume les objections contre l'économie de marché en huit thèses critiques : exagération de la croissance, du principe du rendement, de la propriété privée en opposition au secteur public, négligence de la protection de l'environnement, mauvaise gestion de la production par rapport à l'exigence de la consommation, incapacité de fonctionnement de l'économie de marché par manque de stabilité monétaire, répartition insuffisante des revenus et des fortunes, formation d'un pouvoir privé. Nous nous contenterons d'évoquer quelques-uns des défauts de l'organisation individualiste de l'économie de marché, les plus importants, ceux qui pourraient avoir une répercussion morale.

*Négligence de la protection de l'environnement.
Dégradation du secteur public.*

Laissons de côté la question de savoir si le slogan formulé par *John Kenneth Galbraith* « pauvreté publique allant de pair avec la richesse privée » convient à l'économie de marché (65). Bien entendu l'économie individualisée de marché avec son principe individualiste du profit et sa théorie sur la faiblesse de l'Etat a tendance à pousser à l'arrière-plan le secteur public. On ne peut pas contester non plus que le chef d'une entreprise particulière ne tend pas précisément à restreindre sa recherche du profit pour épargner l'environnement social utile. Mais tous ces inconvénients appartiennent aux défauts accessoires de l'économie individualisée de marché, qui pourraient être supprimés ou évités par

une politique fiscale correspondante en faveur du secteur public ou par des lois en faveur de la protection de l'environnement.

La fièvre continue de l'économie de marché.

L'économie individualisée de marché vit de l'attraction des désirs infinis de consommation. Tout producteur doit craindre que son concurrent le supplante, l'un pousse l'autre, tous poussent le consommateur. Que les produits livrés soient quelquefois offerts sous une forme imparfaite, et que leur finition n'intervienne que sur la base de l'expérience des acheteurs impatients, est un phénomène accessoire quasi inévitable de la fièvre continue du marché. L'homme devient exclusivement homo laborans. Certes grâce à l'expansion de la technique l'homme gagne du temps. Mais comme le temps libre est à nouveau rempli par des activités qui nécessitent des produits de l'industrie (cf. installations sportives modernes, lieux de distractions), l'usage du temps libre exige un travail supplémentaire (66). Les trous qui existent dans l'offre de la main-d'œuvre ne sont que trop souvent comblés par le travail noir de ceux qui jouissent d'un congé, ce qui trouble en outre le système des prix. On pourrait remédier à ces inconvénients si, dans l'établissement de la liste de leurs désirs, les consommateurs devenaient conscients de leur responsabilité éthique-sociale.

Limitation de la tendance à l'épargne.

L'envers de l'incitation à la consommation est la diminution de la tendance à l'épargne chez le consommateur et d'autre part l'effort du producteur de s'affranchir du capital étranger. *Ortlieb* insiste sur le fait que dans l'économie de marché, la production et la création des revenus sont un processus connexe et inséparable. « Tout élargissement de la production y exige une confirmation rapide par un accroissement correspondant de la consommation. L'investissement pour l'investissement, l'industrialisation pour l'industrialisation sont impossibles. Les décisions d'investir des chefs d'entreprises privées doivent recevoir leurs confirmations sur

le marché, dans la limite de peu de mois ou d'années, par une vente à des prix suffisants. Dans l'économie de marché les investissements ne présupposent donc pas tant une épargne suffisante (ce qui veut dire renoncement à la consommation) qu'une consommation suffisante. Trop de renoncement à la consommation y comporte — en raison de la mévente qui lui est liée — plus de danger pour les investissements, que trop peu » (67).

Défaut de transparence.

La réaction trop tardive du producteur aux variations de la demande fait également partie des effets accessoires d'une économie individualiste de marché. D'ailleurs ce manque de transparence n'est pas caractéristique de cette forme d'économie.

Absence d'équilibre des prix.

Le fait que l'équilibre des prix, vers lequel tend l'économie de marché, ne se réalise pas, parce que l'offre et la demande ne se correspondent pas, relève de la même catégorie de défauts.

Injustice dans la répartition des bénéfices.

Plus grave est le reproche de l'injustice dans la répartition des bénéfices. Laissons ici de côté les biens provenant du droit de succession, qui rendent possible un revenu sans travail. Ils concernent la question de la justice de la propriété privée, pas directement l'économie de marché comme procès économique.

Tout autre est le revenu sans travail ou sans prestation dû à la retenue sur les salaires ou sur les dividendes.

L'économie de marché, fondée sur la propriété privée, est la base du contrat salarial. De fait il peut arriver que le salaire tarifé ne corresponde pas au travail effectué. Cependant cette non-correspondance peut avoir pour le propriétaire de l'entreprise un effet aussi bien positif que négatif.

Dans l'économie sociale (donc pas seulement dans l'économie individualisée), le capital comme le travail sont échelonnés par l'évaluation sociale. Dans l'économie de marché cette évaluation a lieu sur le marché. Le patron paie le salaire convenu, quelle que soit l'appréciation ultérieure du travail. Si en raison de la situation du marché il obtient une plus-value, il l'ajoute au capital, éventuellement l'attribue au propriétaire du capital. De soi il n'y a rien à dire contre cette plus-value, aussi longtemps qu'elle se situe dans le cadre du développement général de l'entreprise, c'est-à-dire si, au-delà de l'amortissement, du paiement des intérêts et de l'expansion normale (dans le contexte général de l'économie), elle occupe la fonction d'une réserve face à des pertes ultérieures, occasionnées par le marché. Mais si cette plus-value justifiée dépasse la moyenne des risques calculés sur une certaine période, il faut alors examiner de façon précise si elle ne provient pas d'un travail supplémentaire fourni par les ouvriers. Si c'est un pur profit du marché, il n'appartient à proprement parler ni à l'ouvrier, ni au patron, mais à la société dans son ensemble. Il est vrai que cette « socialisation » du profit se pratique déjà de façon intensive par la fiscalité (qui en partie ne respecte plus la règle du marché).

Pour l'actionnaire vaut la même règle que pour l'ouvrier. S'il prête le capital à un taux d'intérêt fixe, il perçoit les intérêts convenus, peu importe si l'entreprise a tiré de son prêt un plus grand ou un plus petit bénéfice. *Fritz Burgbacher* (68) a souligné le fait que le propriétaire de l'entreprise s'arrange toujours pour ne prendre, comme capital étranger, qu'une somme qui lui permet de garder, grâce à ses finances personnelles, la mainmise sur la répartition des bénéfices. Cependant le cas contraire peut également se produire, quand ce sont ceux qui fournissent le capital (actionnaires) qui exploitent une entreprise. Les propriétaires d'entreprises familiales, mais aussi les actionnaires, montrent trop facilement un intérêt plus intense pour le revenu d'une entreprise que pour son rendement économiquement nécessaire. Cet intérêt exclusif pour le revenu est souvent la raison pour laquelle une entreprise ne peut plus se relever d'une baisse, les actionnaires refusant de modérer leur soif pendant le temps nécessaire.

Dans le même sens va le reproche fait à l'économie de marché, que le patron riche ressent trop peu la sanction pour des mauvaises décisions économiques sous forme de restriction de la consommation, alors que l'ouvrier est durement touché. De ce point de vue aussi — à côté d'autres arguments — on a préconisé le droit de cogestion, en insistant sur le fait que l'ouvrier a un rapport existentiel plus étroit avec l'entreprise que le patron. Cet argument est notamment exploité par *Ota Sik* (69).

Que vaut l'objection portant sur l'injustice dans la répartition des bénéfices ?

Il n'y a pas de répartition parfaite des bénéfices. Cependant l'économie individualiste de marché offre trop d'occasions de faire échouer cette juste répartition. Les défenseurs de l'économie de marché devraient avoir à cœur de combler ces lacunes dans le droit économique, étant donné que ce sont elles précisément qui sont mises à la charge de l'économie de marché dans la propagande anticapitaliste.

Cependant on ne peut pas nier qu'il y a dans la conception individualiste de l'économie de marché une lacune appréciable pour ce qui est de la répartition. Le principe de ce système économique est la justice commutative, c'est-à-dire la justice entre deux sujets strictement séparés. Elle ne connaît que des concurrents, pas de partenaires. Celui qui possède, cherchera à conserver ce qui a, celui qui ne possède pas, cherchera à conquérir ce qu'il voudrait encore, chacun engageant le pouvoir qui lui est propre.

Querelle des intérêts dans la lutte des travailleurs.

Un moraliste social qui a le courage de déclarer que la lutte des travailleurs (grève, lockout) est un moyen depuis longtemps dépassé de la juste répartition, datant de l'époque vieille-libérale, ne récolte guère que dédain et sarcasmes. Le droit de grève passe pour être un droit originel du travailleur, qui a même eu sa reconnaissance ecclésiastique officielle « en tant que dernier recours » dans la constitution pastorale « *Gaudium et Spes* » du deuxième concile du

Vatican (No. 68). La grève demeure en effet un droit originel, aussi longtemps que de l'autre côté subsiste le droit originel de la propriété. Au niveau du rapport entre les Etats on a employé autrefois le même argument. La guerre passait pour être le dernier recours d'une nation pour se faire justice. Entre-temps nous avons appris (comme d'ailleurs aussi les Eglises) à voir les choses autrement. Les chances d'obtenir son droit par la guerre ont été réduites à zéro. Il en va de même pour les luttes économiques. Cependant on continue à défendre le droit originel de la lutte des travailleurs : preuve que les conditions qui ont amené à l'existence l'économie individualiste de marché, surtout la conception individualiste de la justice commutative, n'ont pas été éliminées.

La théorie de la lutte des travailleurs comme moyen légitime de la justice repose en dernière analyse sur la conviction que la détermination du contenu de ce qui est le « sien » de chacun, doit se décider sur le marché, parce que ce n'est qu'ainsi que pourra se réaliser la valorisation sociale authentique. C'est là une des conséquences caractéristiques de la justice commutative comme principe de la justice sociale. Certes les défenseurs de l'économie individualiste de marché déclarent que le marché n'est qu'un moyen et non une fin en soi. Mais dans la théorie de la lutte des travailleurs, il n'y a pas de critère supérieur à celui de la justice commutative. Il passe pour un absolu. Bien qu'aujourd'hui la fiscalité apparaisse dans une large mesure comme un moyen de redistribution, dans la théorie de la lutte des travailleurs est impliquée de façon imperceptible mais efficace la thèse fondamentale du vieux libéralisme, qu'il n'y a que deux percepteurs de revenus, le patron et l'ouvrier (70). Entre ces deux partis se disputent la répartition sous des règles juridiques purement formelles, à savoir celles des chances du pouvoir.

Parmi les conditions immuables de la vie commune humaine, il y a celle que tous les droits naturels qui sont approuvés et exigés au niveau métaphysique, c'est-à-dire dans l'espace des valeurs éternellement en cours, ne peuvent pas être formulés au niveau du droit positif. A un point quelconque, la vie commune formulée par le droit positif devient le destin de l'homme contre lequel il ne peut se révolter que dans la mesure où, lors d'un échec, il ose prendre sur lui les sacrifices correspondants. Avec sa théorie du juste équilibre résultant des conflits de sujets juridiques isolés,

l'individualisme se rend coupable de la même présomption que le marxisme avec sa théorie de la possibilité de résoudre le problème du destin humain avec des institutions juridiques. Dans les relations interhumaines nous devons aboutir à une décision définitive pour la société, quel que soit, du point de vue métaphysique, le caractère provisoire d'une telle décision. Cette vue métaphysique de l'existence sociale était la raison la plus profonde pour laquelle *Socrate*, conscient de l'injustice avec laquelle les gardiens de son Etat l'ont condamné à mort, a refusé de s'évader de sa prison. A la conviction que tous les conflits doivent être résolus par une autorité humaine, aussi capable d'erreurs qu'elle soit, il alliait l'espérance que cet Etat malgré tout retrouvera la voie de la justice. La crainte de l'abus de l'autorité a fait de nous des individualistes, de telle sorte que nous préférons nous perdre dans un chaos de règles de conflits, plutôt que de soumettre nos luttes sociales à un tribunal d'arbitrage. Nous avons perdu l'autorité responsable pour la politique sociale et économique. Il nous manque l'Etat (71).

Caractère irréel de la concurrence formelle.

Le principe libéral de l'égalité des chances pour tous, qui est à la base de la théorie des conflits, est une formule vide aussi longtemps qu'on ne présuppose pas des valeurs matérielles. A quel point même l'actuelle soi-disant « économie sociale de marché » demeure liée à ce formalisme, la loi allemande contre la limitation de la concurrence (GWB) en fournit la preuve, puisqu'elle ne connaît qu'une définition formelle de la concurrence. Dans la loi contre la concurrence déloyale (UWG) il n'y a même aucune définition (72).

La société capitaliste de classes.

Le reproche fait à l'économie individualisée de marché de conduire à la concentration du capital en peu de mains et par suite à la concentration du pouvoir, l'atteint en plein cœur. La séparation juridique entre les patrons et les ouvriers a comme conséquence immédiate la cimentation de la société

en classes. Ainsi le déclare *Franz Böhm* : « Le problème de la société de classes... est en connexion étroite avec le système de la libre entreprise, c'est-à-dire avec l'organisation pleinement développée de l'économie de marché. On ne peut pas abolir la société de classes sans éliminer l'ordre économique de marché. On ne peut même pas réduire de façon sensible les différences sociales, dues aux différences de fortunes et de revenus — en tout cas pas à l'origine, mais tout au plus par des corrections ultérieures dans la répartition des revenus et des fortunes — sans intervenir profondément dans le système politique de l'organisation de l'économie de marché et sans mettre sérieusement en danger son fonctionnement. *Karl Marx* et *Friedrich Engels* ont clairement perçu cette relation entre la société de classes et le système économique et en conséquence ont exigé de façon tout à fait logique la suppression du système économique du marché. De même ils ont établi et décrit avec justesse la mesure concrète, nécessaire et adaptée à la fin de la suppression de l'organisation économique du marché et de la préparation de l'établissement d'une gestion proprement socialiste de l'économie : la socialisation de la propriété privée des moyens de production et la gestion de ces moyens de production par la société dans son ensemble, c'est-à-dire par la puissance de l'Etat » (73). *Hans Willgerodt* toutefois émet des doutes contre cette thèse : « Que dans une économie de marché comprenant des entreprises patronales la répartition de la fortune ne puisse pas être parfaitement égale, parce qu'en elle l'activité de l'entreprise couronnée de succès se convertit, moins en luxe de la consommation, qu'en investissement, il faut certes le reconnaître, mais il n'est nullement prouvé que cela exclut une large distribution des biens même chez les ouvriers » (74). Par ailleurs *Willgerodt* reconnaît « le fait, que... les patrons possèdent en moyenne quatre ou cinq fois la fortune d'un ouvrier » (75).

Selon l'opinion des ouvriers le mal de la société de classes dont souffre l'économie individualisée de marché devrait être supprimé par la participation paritaire à la décision. Celle-ci impliquerait en tous les cas un abandon de la philosophie de l'économie individualiste de marché, mais en même temps une abolition de la propriété privée dans le secteur de production.

Böhm pense que les défenseurs du droit de cogestion

cherchent à tort l'origine de la société de classes précisément dans la propriété. Ce serait plutôt, comme l'a bien vu *Marx*, la combinaison de la propriété avec la technique de production industrielle qui serait responsable de cette déficience sociale. Il ne reste pas moins que, dans cette combinaison, c'est la propriété qui est la cause décisive de cet effet. En tout cas l'abolition de la propriété privée ne supprimera pas la différence dans les rapports de force.

L'issue fatale de l'économie individualisée de marché.

Il semble que le développement économique soit déjà trop avancé pour que seules des considérations pragmatiques et non des considérations philosophiques puissent servir à quelque chose. *Ortlieb* constate que les efforts politiques en faveur de la classe moyenne dans l'« économie sociale de marché » n'ont pas pu arrêter la tendance à la concentration dans l'économie. « Mais la concentration croissante implique que, même si l'économie privée est maintenue, le nombre de chefs d'entreprise qui ont encore réellement la liberté de choix, qui peuvent réellement prendre encore une décision autonome, se réduit de plus en plus. Et la plupart du temps ces chefs d'entreprises ne sont plus propriétaires. Ceci peut avoir son bon côté, car du fait que la fonction de chef d'entreprise est de moins en moins liée à la propriété, ceux qui sont doués, peu importe qu'ils possèdent une fortune ou non, ont la possibilité d'accéder au sommet » (76). L'économie individualisée de marché ne peut pas indiquer des moyens permettant de maintenir sous contrôle social la puissance économique croissante des grands patrons (= managers). *Ortlieb* estime qu'on ne peut plus penser à une redistribution de la propriété. Pour lui les seuls moyens qui restent sont : le droit de cogestion, une politique économique de l'Etat, certaines obligations pour les entreprises de rendre des comptes publics, une information vigilante et une discussion publique (77). Avec ces propositions on abandonne la propriété privée comme principe d'organisation et on donne aux décisions économico-politiques des bases qui permettent de faire l'économie de la recherche d'un fondement philosophique des normes d'action sociale. La discussion sur l'organisation économique, planification ou marché, devient

inutile. Les instruments économiques politiques sont définis de façon pragmatique, pour diriger le développement économique de façon ponctuelle conformément aux normes sociales en cours.

Le développement vers l'insécurité totale semble inévitable. Il se trouve encore accéléré par l'absence de responsabilité des individus (78). En raison de la tendance naturelle de l'homme à rechercher plus facilement et plus volontiers le bien personnel plutôt que le bien commun, on aurait pu s'attendre dans le système de la concurrence à un accroissement de la production. Cependant la perte du sens des responsabilités fait croître la tendance à remplacer le rendement par un abus de pouvoir (79). Et là où le profit individuel, en raison d'une concurrence largement développée, se fait attendre, l'ambition individuelle de beaucoup s'organise en intérêt de groupe (80). Pour consolider la position de force conquise, on s'empare par-delà l'économie du domaine politique. On exerce son influence sur les partis politiques acculés à demander une aide économique (81). Mais cette politisation n'est pas le fait des seuls patrons. Elle caractérise aussi le comportement des ouvriers. La démocratisation totale de l'économie est au fond un signe du manque de responsabilité croissant des individus, qui préfèrent la participation à la décision à celle à la responsabilité. La conséquence de tout cela ne peut être que l'anarchie totale. *Ortlieb* estime même que l'on peut craindre la situation « où notre société anarchisante, comparée à tous les inconvénients des systèmes d'ordre des pays de l'Est, s'avérerait comme le plus grand mal, car notre société occidentale aura alors perdu aussi sa supériorité économique » (82).

L'aboutissement de l'économie individualisée de marché dans la démocratie populaire communiste est la conséquence de l'erreur suivant laquelle on pourrait faire fonctionner de façon entièrement séparée une économie individualiste à côté d'une démocratie individualiste de type rousseauiste. En réalité l'économie a besoin de sa fin sociale, qu'elle finit par chercher dans la politique, dans la mesure où la société économique ne la lui donne pas.

OBJECTIONS CONTRE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE

La philosophie marxiste comme base de l'économie de la planification centralisée.

L'histoire de la philosophie et celle de la science en général se caractérisent par la recherche de l'universel. Le particulier n'est pas pensable sans le rapport avec l'universel, à partir duquel il est connu comme particulier. Ainsi le sens de l'existence ne peut pas être dans le particulier comme tel, mais doit être compris à partir de l'universel.

Mais si on conçoit l'universel non pas comme une abstraction, mais, avec le marxisme, comme une réalité, on ne peut le comprendre que comme la collectivité à l'intérieur de laquelle l'individu possède son existence. Bien entendu la collectivité n'existe pas sans les individus. Elle ne se manifeste que dans les individus, mais ne peut être identifiée comme telle avec ceux-ci, sinon elle ne serait pas ce qui donne un sens à l'existence des individus. L'universel ne peut pas être capté par une collectivité particulière, sinon il redeviendrait une chose particulière. C'est une réalité que, du particulier, nous essayons toujours d'atteindre, sans jamais le saisir. Les contradictions qui éventuellement se manifestent dans le domaine particulier trouvent leur solution dans la relation au tout. On peut désigner le tout, avec la philosophie marxiste, comme la nature générique de l'homme, mais on doit comprendre par là l'humanité qui se développe dans la réalité, l'humanité ne représentant pas ici une réalité qui peut être fixée, comme par exemple dans la conception chrétienne l'humanité a commencé à un moment historiquement fixé et terminera son histoire à un moment déterminé.

La présentation nettement raccourcie et assez grossière de la dialectique de l'individu et de la société, comme *Hegel* et à sa suite *Karl Marx* (bien qu'avec un « retournement » de l'idéalisme, dont nous ne parlerons pas ici (83)) l'ont vue, constitue le fondement philosophique de l'économie planifiée. La collectivité, comprise au sens expliqué de nature générique, est l'élément immortel, permanent dans le flux du temps. Comme nous l'avons déjà exposé, nous trouvons une idée analogue chez les Grecs, dans leur conception du bien commun de l'Etat. Toutefois les Grecs parlaient encore de quelque chose de divin, qu'ils n'identifiaient pas avec le monde, alors qu'ici tout est immanent au monde. La solution de tous les problèmes doit être cherchée dans l'immanence de l'histoire du monde. *Marx* qui refusait l'idéalisme hégélien, c'est-à-dire l'identification de l'idée et de la réalité et la résignation humaine qui en résulte, a considéré l'histoire comme faisable. En conséquence l'homme a la mission de mettre en accord le particulier avec la nature générique. Il doit créer les institutions qui permettront d'éliminer la répression de la liberté. Il n'y a de compromis qu'en tant que comportements politiques provisoires. La souffrance peut être fondamentalement surmontée, en tout cas là où les hommes en sont la cause. Et ce domaine n'est pas étroit. Pour la souffrance physique inévitable et surtout pour la mort, cette philosophie ne pouvait pas fournir une explication satisfaisante (84). On ne peut pas le lui reprocher, étant donné qu'aucune philosophie n'est capable de maîtriser cette problématique. Toutefois les philosophes grecs ont reconnu les limites de la pensée philosophique et ont fait appel au destin comme explication de substitution pour ces problèmes insolubles. La philosophie marxiste, avec sa théorie originale de la gnose (85), demeure néanmoins, dans sa fuite devant cette problématique, exposée au destin de la vie. L'affirmation de la vie est en même temps affirmation de la mort, pense *Leszek Kolakowski* tout à fait dans le sens de sens de cet immanentisme (86).

Liberté comme obligation envers le plan.

Et la quintessence pour la pratique ? L'homme avec sa liberté n'est pas au-dessus de la société. Il n'y a pas de dimen-

sion de sa personnalité qui ne trouve son explication dans la société. S'il recherche sa vocation dans la transcendance, il sera aliéné, car il cherche un substitut pour des solutions qui seraient de l'idéologie cachée. Il s'agit donc d'abolir toutes les institutions qui se sont développées dans l'histoire, qui ont aliéné l'homme, parmi elles bien entendu surtout la propriété privée. Le moyen salutaire est la socialisation des moyens de production. Comme la vie peut être maîtrisée par le savoir, il est possible aussi de planifier la société et de créer les institutions qui libèrent l'homme de toute oppression. Le bien commun peut être défini de façon scientifique. Et cette définition est obligatoire pour tous. Quant à savoir qui doit se charger de cette définition, sur ce point les opinions divergent. Les marxistes modernes libéraux préconisent la démocratie *totale*. Dans les pays de l'Est, c'est le parti qui se charge de la définition.

Le plan totalitaire.

Cette planification totale ne peut pas ne pas entraîner la disparition des économies privées (87). L'ensemble de la vie économique est arrangée par l'Etat. L'économie ne peut donc plus être la base matérielle d'une société libre. Elle n'est elle-même libre que dans la mesure où les sujets économiques, du moins dans la démocratie, gardent la possibilité d'exercer une influence sur la conception du plan. Mais dès qu'on accorde à l'Etat la mission d'organiser l'économie, il est évident qu'il prime l'économie et de ce fait la devance logiquement. Mais ici on lui accorde aussi la priorité dans l'ordre de la causalité ou de l'action, et cela pour les raisons philosophiques exposées, qu'il n'y a pas de liberté qui l'emporte sur l'Etat et que celui-ci finalise partout et toujours la nature sociale de l'homme. L'individu ne se retrouve que dans l'Etat, il s'aliène dès qu'il cherche son salut particulier. L'Etat est la totalité, l'intégralité de la moralité. Toute division de l'activité inter-humaine en activités économique, politique et sociale, qui aboutirait à des unités sociales autonomes, apparaît par conséquent comme une aliénation de la moralité. L'individu ne doit pas rechercher une liberté de disposition qu'il n'aurait pas reçue de l'Etat, en qui demeure son pouvoir de disposition.

La rééducation des citoyens en vue de l'intégration.

Ainsi il va de soi qu'il faut éduquer l'homme en vue de l'accomplissement du plan prescrit par l'Etat et, dans la mesure du possible, de son dépassement. Cela se réalise effectivement, mais on peut se demander si c'est de façon optimale. *Ota Sik* observe à ce sujet qu'il serait « très difficile de connaître un développement *optimal* de la production dans chaque branche de la production. Il devient d'autant plus difficile d'assurer un tel développement quand les organes immédiats de la production (surtout les entreprises) et les agents économiques directs ne sont pas intéressés à un développement optimal de la production, voire même quand, au contraire, on suscite de l'intérêt pour un développement unilatéral non optimal » (88). De fait les entreprises font semblant d'accomplir, voire de dépasser le programme, même par un rendement non économique à cause de l'attribution des primes. Cette situation est la raison d'être des « plans mous » (89). Certes l'économiste de la planification espère qu'on pourra progressivement dépasser cette morale minimale avec l'éducation et la formation des citoyens engagés dans l'économie. Mais alors il faudrait que la rééducation réussisse au point que l'homme se mette à préférer naturellement et spontanément l'intérêt commun à l'intérêt propre. D'après la philosophie du matérialisme dialectique cela devrait être possible, puisqu'il est de la nature de l'homme de chercher son salut uniquement dans la société. Si cette hypothèse était vérifiée, le progrès serait assuré.

L'utopie du citoyen total.

Comme l'homme considérera toujours qu'il n'a pas reçu de l'Etat sa liberté, on ne réussira jamais, même dans la politique économique de la démocratie totalitaire, à diriger avec sûreté les actions particulières vers le bien commun. Il faut toujours en même temps prendre en considération la possibilité pour les actions humaines de suivre non pas le commandement, mais l'autodétermination. Peut-être faut-il attribuer à une tradition déformée et à une mauvaise éducation le fait que les hommes d'aujourd'hui se conduisent de façon aussi égoïste dans l'économie et fuient les tâches

communautaires. Ici par conséquent une rééducation et une nouvelle formation peuvent être utiles. Mais c'est une question de principe de savoir si l'homme acceptera un jour de sacrifier son droit d'autodétermination, qu'il croit avoir reçu non pas de l'Etat, ni d'aucune société, mais d'un autre monde. N'avoir pas reconnu cela est également une des erreurs philosophiques de *Sik*, qui s'efforce vainement d'intégrer l'intérêt particulier dans la politique économique.

Déclin de la liberté.

L'économie de la planification totale n'est pas en mesure de promouvoir le développement économique dans la justice et le plein sens de la culture humaine. Comme tout autre mode économique, elle succombe elle aussi aux contraintes objectives du procès d'industrialisation et de division du travail. Elle implique par conséquent le même anonymat pour l'individu. L'aliénation de soi n'est pas supprimée (90). Elle ne peut pas non plus échapper au bureaucratisme. Même la liberté entendue au sens du matérialisme dialectique n'est pas réalisée. Elle demeure une espérance. Insérée dans un matérialisme qui se comprend comme une vision du monde, elle ne peut être davantage.

L'économie planifiée n'est possible que dans une société idéologiquement uniforme.

L'intégration totale de la liberté dans la planification sociale exige l'abandon de toute philosophie qui reconnaît l'homme libre comme un être antérieur aux institutions. L'homme, dont la nature totale se réalise dans la société, se crée et accomplit sa nature à travers l'histoire (91). Il est l'être suprême. Ce n'est qu'à partir de cette vision du monde, qui a le caractère typique de la religion (92), qu'on peut comprendre la planification sociale totale au sens marxiste, ou entendue comme un système. C'est pourquoi il est compréhensible qu'une société qui est soumise à cette planification doit, ou partager la vision marxiste du monde, ou recevoir une éducation appropriée.

Une sortie du dilemme ?

Comme alternative à cette vision du monde ne se présentent que deux possibilités. Ou bien on renonce à une doctrine sociale, selon laquelle l'individu est intégré à priori dans la société et on pose l'individu de façon absolue, pour créer, par la coordination des libertés individualisées de tous, un ordre pacifique. C'est là la vieille doctrine du libéralisme, avec l'économie de marché fondée sur l'individualisme. Ou bien on prend au sérieux l'intégration de l'individu dans la société, comme le fait le marxiste, mais en même temps on tient compte de la liberté transcendante de l'individu et on reconnaît que l'homme lié à la société a une vocation qui dépasse la société. Cette deuxième possibilité est une authentique vision du monde qui peut entrer en concurrence avec le marxisme, la seule alternative que le marxiste doit prendre au sérieux.

De cette deuxième alternative, personne ne parle plus guère aujourd'hui. Elle passe pour non moderne et non scientifique.

La première alternative est largement en cours en Occident. Il est vrai qu'il faut ajouter : encore. Car au fond elle ne peut pas satisfaire l'esprit humain. Dans un article qui mérite d'être lu, *Irving Kristol* se demande pourquoi le capitalisme ou l'économie de marché possèdent en comparaison des idées du socialisme une force d'attraction psychologique si faible (93). Il analyse les fondements philosophiques de l'économie de marché et constate que le véritable ennemi de la pensée économique individualiste n'est pas le socialisme, mais le nihilisme, c'est-à-dire, d'après lui, le nihilisme qui est propre au capitalisme. Confirmation de ce que nous avons dit dans l'introduction : il manque à l'individualisme l'interprétation du sens de la vie.

L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE DE MARCHÉ (*Ota Sik*)

I. LA BASE PHILOSOPHIQUE DE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE DE MARCHÉ

La philosophie marxiste.

Fondamentalement la conception de l'économie planifiée de marché, telle que l'envisagent *Ota Sik* et le modèle yougoslave de l'autogestion, se situe également sur le terrain de la philosophie marxiste. La soumission à une volonté étrangère, aux décisions de laquelle l'exécutant ne participe pas, doit être supprimée et par là-même peut se réaliser l'émancipation à la liberté. Ici également ce but doit être atteint par une organisation économique adéquate. L'économie capitaliste, déclare-t-on, cherche à institutionnaliser la liberté par la propriété privée, mais ainsi la liberté est falsifiée, parce qu'elle n'est conçue que comme liberté individuelle, sans intégration correspondante dans la société. Ainsi la liberté de l'un deviendrait un moyen d'oppression de l'autre.

Au plan de la pensée, c'est-à-dire de la logique, il n'y a au premier abord rien à redire à cette argumentation, étant donné que dans l'économie du droit privé, la seule raison pour laquelle la liberté de l'un ne devient pas oppression de l'autre, c'est que l'autre a les moyens concurrentiels nécessaires pour la maintenir dans ses limites. Mais contre cette situation des libertés individuelles qui sont coordonnées, sans qu'on ait d'abord conçu leur intégration dans l'intérêt commun, les marxistes orthodoxes font l'objection

fondamentale que l'équilibre ne peut s'opérer sur le marché que par réduction de l'activité humaine à une marchandise, c'est-à-dire par sa déshumanisation.

Or *Sik* voit le mal non pas précisément dans ce caractère marchand de la production humaine, mais plutôt dans le fait que la chosification de l'activité humaine peut avoir comme conséquence l'asservissement de certains hommes par d'autres, quand le caractère marchand de l'activité humaine est lié à la propriété privée. La préoccupation de *Sik* est au fond la même que celle de *Marx* : Délivrance de l'homme de cet asservissement dégradant sous le joug du propriétaire privé, intégration sans privilège de toutes les libertés dans le bien commun. Il est vrai que la voie d'accès est différente.

Le concept de prospérité.

Ce qui est décisif pour le point de départ philosophique de l'économie planifiée de marché également, c'est la définition marxiste de la prospérité, à laquelle *Sik* attache une importance particulière. Ses explications à ce sujet ne sont pas faciles à comprendre, car les implications, évidentes pour un marxiste, ne sont pas explicitées. Dans le système de l'économie individualisée la prospérité se définit par le revenu par tête d'habitant. Celui-ci comprend aussi toutes les prestations de service. On calcule donc également le travail de la ménagère, l'activité de l'artiste et cela en fonction de la valeur économique qu'on peut y trouver. Mais d'après *Sik* cette façon de définir la prospérité comprend deux erreurs décisives.

1) On ne définirait ainsi que le bien-être, si l'on peut en parler, de l'homme individuel. Mais la prospérité est un concept social, il faut donc également le définir au plan social et ne pas seulement prendre en considération les individus touchant des revenus. Cela veut dire qu'il faut dépasser les individus. La vision individualiste en est incapable. Cette pensée est implicite dans les considérations de *Sik*, mais elle n'est pas développée pour elle-même. Elle appartient aux idées fondamentales évidentes de la philosophie marxiste.

2) La définition individualisée de la prospérité souffre selon *Sik* d'une matérialisation fatale de la prospérité. *Sik*

affirme que l'économiste du marché qui est attaché à la propriété privée transforme toutes les valeurs vitales, donc aussi culturelles, en prix, les estime par conséquent selon leur valeur marchande. La vision individualiste ne serait pas en mesure d'établir une distinction entre des activités économiques et des activités non économiques. Peut-être l'économiste du marché rejettera-t-il ce reproche en faisant remarquer que le plaisir culturel et intellectuel est une affaire privée, dans la mesure où l'individu peut faire avec son revenu ce qu'il veut. Quand on définit le revenu, on y implique aussi les possibilités de l'usage individuel à des fins non-économiques. Mais à cela le marxiste peut répliquer, avec le premier argument, que cette implication est socialement sans valeur, parce qu'elle n'exprime pas de quelle façon la société comme tout produit des biens non économiques. La culture est considérée comme une préoccupation sociale, dont la production doit tenir compte dans la création des biens matériels.

Illustrons cela par l'exemple d'un bien à vrai dire matériel, mais considéré (jusqu'à présent) comme non-économique par l'économiste du marché. L'air, pour la pureté duquel nous nous battons aujourd'hui, a toujours été considéré comme un bien non-économique. L'économie privée ne s'est jamais intéressée jusqu'à présent à la rémunération de ce bien social. Elle n'a pas examiné le problème des « Social Costs of Private Enterprise » (94). Il en va de même pour ce qui concerne la structure de la population. L'industrie s'est concentrée aux endroits qui étaient pour elle les plus rentables. Mais en même temps elle fait venir les ouvriers des différentes régions du pays. Les paysans suisses ont signalé que les cantons industriels riches vont chercher leur main-d'œuvre dans les cantons agraires pauvres, sans payer à ceux-ci une compensation pour la prestation qu'ils ont fourni pour les cantons industrialisés. C'est la raison pour laquelle le niveau culturel des cantons agraires reste aussi bas. Il manque sur place des écoles et des établissements de formation professionnelle. Et tout cela au profit des riches cantons industriels.

Sik reprend dans toute sa dimension la préoccupation de *Karl Marx* d'introduire dans le concept de prospérité les valeurs sociales de la vie, donc de ne pas l'exprimer seule-

ment par la somme des biens produits ou par le revenu par tête d'habitant (95).

Considération à part de la prospérité matérielle.

Pourtant *Sik* se sépare de *Marx* en refusant de concevoir l'ensemble de l'activité humaine, qu'elle soit économique ou non économique, comme un déploiement de l'essence humaine, en renonçant à tout critère d'efficacité économique. En distinguant l'économique de l'humain en général, il se rapproche de la pensée occidentale qui s'est exprimée dans la philosophie de l'économie de marché. Mais ce qu'il conteste dans le système individualiste du marché, c'est l'oubli total de toutes les valeurs non économiques dans le procès économique et social (96).

La demande « authentique ».

L'élément décisif dans le système économique-politique de *Sik* est l'idée fondamentale que la production doit être exclusivement au service de la consommation, non pas d'une consommation stimulée de façon anarchique, mais de celle qui correspond au besoin mesuré à la situation économique du moment. Une production de faible valeur d'usage doit autant que possible être empêchée. Ainsi on évite une dilapidation du capital et on tend vers le développement optimal de l'entreprise. Les prix doivent correspondre au coût de la production (97), les profits spéculatifs sont exclus (98). Bref le plan doit provoquer une détermination humaine de la production par une meilleure adaptation à la demande réelle (99).

Dans ce système la liberté vient après cette préoccupation humaine. Elle n'a de valeur qu'en tant que facteur de réalisation d'un ordre normatif matériellement défini. Elle joue alors le rôle de l'intérêt.

II. ÉLOIGNEMENT DU MARXISME A TENDANCE LÉNINISTE

L'Etat, unique pouvoir de décision dans le secteur de production selon la pensée marxiste-léniniste.

Marx a vu dans le fait que les biens produits pour la consommation sont jetés sur le marché pour trouver en tant que marchandises leur évaluation, c'est-à-dire leur prix, dans le jeu social de l'offre et de la demande, une aliénation de ces biens. Cette condamnation du marché est la raison pour laquelle le léninisme a appliqué aussi rigoureusement le plan de production et de distribution, pour ne pas laisser se produire un espace vide entre l'offre et la demande. Les prix ne doivent pas être manipulés par un marché glissé entre la production et la consommation. Un certain pouvoir de décision des entreprises ne pouvait être accepté qu'en tant que situation provisoire. Il devait disparaître progressivement grâce à la suprématie du seul propriétaire des moyens de production, l'Etat, qui devait établir la couverture totale de la consommation par la production. La voie vers cet état final passe de la concurrence capitaliste privée à la propriété de l'Etat, avec d'abord l'introduction d'administrations opérant de façon autonome, jusque finalement à la suppression de toutes les entreprises autonomes communiquant entre elles, à l'élimination de toute médiation et à la prise de toutes les décisions économiques par l'Etat. Pour ce capitalisme léniniste d'Etat, *Sik* cite comme autorité parmi d'autres *J. Vejvoda* (100). Lui-même cherche une autre voie pour aboutir à la couverture du besoin par l'offre.

Reprise d'un élément emprunté à l'économie individualisée de marché.

D'abord *Sik* constate que l'homme ne peut pas renoncer à ses intérêts, qu'au contraire il trouve un intérêt personnel à tout ce qu'il fait, que ce soit au plan économique ou au plan non économique. Le travail et la demande sont nécessairement intéressés. Par là-même une économie planifiée avec des prescriptions de production allant jusqu'aux moindres détails, s'ajoutant à une demande limitée et à des prix fixés

par l'Etat, se trouve exclue. *Sik* s'oppose expressément et vigoureusement à la thèse de *Vejevoda*, suivant laquelle l'économie planifiée exclurait les entreprises ayant un pouvoir de décision autonome et exigerait comme unique propriétaire l'Etat.

Bien entendu les intérêts doivent être soumis aux normes sociales. Si on leur laisse la fonction d'un premier motif de l'action, cela nécessite le marché. Jusque-là *Sik* semble vouloir procéder suivant des normes d'action individualisées. Cependant il se base sur une autre définition de l'intérêt que celle de la philosophie individualiste du marché. Pour lui l'intérêt n'est pas l'expression individualiste de souhaits infinis du « plus et du meilleur », mais une aspiration se rapportant au sujet agissant, qui demeure conscient de son attachement au bien commun. Comment stimuler cette conscience est pour *Sik* un problème à part, qu'il ne peut résoudre qu'en excluant la propriété privée individuelle dans le secteur de production et en faisant des entreprises coopératives les porteurs du droit de décision, tout en intégrant ces entreprises dans un plan général.

La naissance du marché suppose le caractère marchand des biens produits. Ce qui signifie que ces derniers ne doivent plus être conçus purement et simplement, comme ils l'ont été par *Marx*, comme un travail accumulé, qui en tant qu'activité humaine serait dégradé dans le rôle d'un objet d'échange. Ils doivent plutôt être reconnus comme des objets séparés de l'homme travailleur et acteur, et soumis à une évaluation propre par les intérêts des membres de la société.

Nous devons exposer à part les divers éléments de ce système brièvement esquissé, c'est-à-dire du rapport complexe entre le bien commun, l'intérêt et la marchandise, quoique chacun ne soit que difficilement compréhensible sans le rapport avec les autres.

III. LE CARACTÈRE MARCHAND DES BIENS PRODUITS

Les limites du marché.

Comme nous l'avons déjà montré, *Sik* s'oppose à l'emprise de l'économie sur des valeurs qui en leur substance ne se laissent pas monnayer et donc non plus porter sur le marché. Le service d'un malade ne peut pas être évalué en monnaie. Il appartient à la communication sociale en tant que service, auquel l'homme individuel se sent obligé et sur lequel le prochain doit pouvoir compter dans sa détresse. Il est impossible de se fermer à de telles réflexions. Elles appartiennent au principe d'une morale humaine et encore plus chrétienne. La seule et unique raison du fait qu'on attribue néanmoins un prix à de tels services (dont font partie aussi la science et l'art), est que nous les mettons en rapport avec un objet séparé de l'homme, à savoir avec un bien de consommation, dont la nature nous a fait don ou que l'homme a produit. C'est ainsi qu'on comprend l'affirmation de *Sik* que le marché ne peut se rapporter qu'aux biens produits, mais non aux prestations de service comme telles, à moins que celles-ci ne soient immédiatement liée à la production (par exemple le transport). L'économie individualisée de marché perfectionnée amène toutes les prestations de service sur le marché. C'est pourquoi elle matérialise toutes les valeurs humaines, comme le lui reproche *Sik*. Bien entendu cette séparation stricte entre des prestations de service au sens purement humanitaire et des prestations de service en rapport avec la production n'est possible que si les prestations de service humanitaires sont organisées de façon purement sociale, c'est-à-dire sont au fond étatisées et ainsi honorées par l'ensemble de la société. Dans l'Etat de droit « social » on tient compte de cette idée, en soutenant ou même en payant totalement, grâce à l'impôt, certaines prestations de service sociales.

Division radicale entre les activités économiques et les activités non économiques.

Sik souligne la distinction entre activités économiques et activités non économiques. Les premières comprennent la

production de biens, de même que toutes les prestations de service dont la valeur peut être séparée de l'activité elle-même, c'est-à-dire toutes les prestations de service accomplies dans la production ou en relation directe avec elle. En cela *Sik* a ouvert, comme nous l'avons déjà indiqué, une brèche substantielle dans la philosophie marxiste-léniniste. Il est vrai qu'il doit faire un compromis que sa philosophie lui permet difficilement d'établir : il doit certes, non pas abandonner totalement, mais mettre au second plan, l'unique et absolue échelle des valeurs, la nature humaine, en reconnaissant la contradiction entre l'intérêt privé et l'intérêt public comme une réalité insurmontable. Car la séparation de certaines activités, les activités économiques, du contexte général de l'activité humaine, la place devant le dilemme d'établir un autre critère que le critère absolu. Il s'agit de l'intérêt, qui se dispute sur le marché, de la multitude des membres de la société. Il est vrai que *Sik*, par une voie détournée, est revenu sur ce compromis, en voulant que dans le même sujet l'intérêt personnel et l'intérêt commun se recouvrent (101).

A l'encontre de la théorie individualiste du marché, *Sik* ne voudrait pas éloigner du champ de la vision économique les activités non économiques, et cela déjà parce qu'il doit abolir à nouveau, ou au moins le tenter, la contradiction entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun, qu'il a reconnue en admettant le caractère marchand de l'activité économique : sinon il rejoindrait le camp des économistes individualistes du marché (102).

IV. L'INTÉRÊT DANS LA THÉORIE SOCIALISTE

L'éthique kantienne dégagée de l'intérêt.

Pour *Kant* l'impératif est une exigence absolue au-delà de l'expérience, c'est-à-dire au-delà de tous les motifs utilitaires et s'imposant donc à partir du monde des choses. Bien agir, c'est faire le bien pour le bien et non pour l'agrément. Ce n'est qu'ainsi que l'homme agit « objectivement » bien. La moralité objective n'est identique avec la volonté subjective

que quand elle est l'expression de la volonté divine. Mais elle ne serait pas objective, si elle avait son origine dans la motivation de la volonté humaine. *Sik* (103) interprète cette doctrine de *Kant* comme si le philosophe de Königsberg déduisait la moralité de la volonté divine. Au contraire il s'agit seulement pour *Kant* de montrer que dans une volonté, conçue comme divine, l'impératif moral est identique avec le vouloir comme tel, de sorte qu'on ne peut plus parler de loi (104). L'intention de *Kant* est de libérer la morale de tous les intérêts du succès et de l'élever à l'absolu. Ce n'est pas l'inclination vers une loi, mais le respect pur de la loi qui rend l'action bonne : « Or si une action accomplie par devoir doit exclure complètement l'influence de l'inclination et avec elle tout objet de la volonté, il ne reste rien pour la volonté qui puisse la déterminer, si ce n'est objectivement la loi et subjectivement un pur respect pour cette loi pratique, par suite la maxime d'obéir à cette loi, même au préjudice de toutes mes inclinations » (105).

Le renoncement aux normes éthiques absolues.

Sik s'oppose à cette morale absolue et a priori avec des arguments empiriques : « En réalité il n'existe pas de règles absolues, valables une fois pour toutes ; leur origine n'est pas non plus surnaturelle, mais le résultat de très longues généralisations d'expériences, qui ne sont pas perceptibles pour les différentes générations. Les communautés humaines dans lesquelles tous les membres, ou la plupart d'entre eux, ont des intérêts communs déterminés, un sentiment d'appartenance collective, un même destin et la conscience de leur dépendance réciproque, développent à travers les générations les règles de leur coexistence. Les expériences renouvelées, qui s'accumulent et se généralisent spontanément sur les comportements qui troublent ou favorisent la communauté et la société conduisent à l'élaboration de modes de comportements négatifs ou positifs, condamnés ou exemplaires, mauvais ou bons. Transmises de générations en générations, elles deviennent des représentations universellement acceptées et avec le temps les hommes oublient également leur origine empirique » (106).

Les idées d'origine sociale comme uniques principes moraux.

La morale positiviste exprimée dans ce texte n'est pas en elle-même typiquement marxiste, bien qu'elle soit l'éthique marxiste. Ce qu'il faut remarquer, c'est que pour *Sik* toutes les normes universelles s'identifient avec les normes sociales concrètes. En conséquence il n'y a pas d'impératif catégorique absolu qui présiderait à la société. Et cela ni au plan individuel, ni au plan social. Cela signifie : l'Etat ne reconnaît ni la liberté de conscience de l'individu comme norme antérieure à l'Etat, ni même un bien commun qui tiendrait sa légitimité d'ailleurs que du procès historique de la communauté de l'Etat (comme par exemple l'exigence du libre développement de l'organisation sociale fondée sur l'essence de la communauté personnelle). L'éthique de *Kant* connaît du moins un impératif universel de type individuel, c'est-à-dire un impératif qui s'adresse à chaque individu et à partir duquel on peut établir une règle universelle des relations interpersonnelles. Certes cet impératif ne peut pas déterminer le bien commun comme valeur de l'ensemble de la société. Il permet tout au plus d'élaborer une éthique sociale de la tolérance et de la paix, mais non un système économique ou social politique, à moins qu'on ne prenne la concurrence purement formelle pour un système social.

Or l'intention de *Sik* est précisément de trouver une valeur du bien commun qui intègre l'homme particulier. Il cherche plus que la simple coordination réciproque des multiples intérêts particuliers. Il ne serait pas marxiste s'il perdait de vue l'intérêt commun. C'est celui-ci qui, pour lui, renferme le concept d'« objectivité ». A partir des intérêts particuliers naissent, dans la friction et la coopération réciproques, des jugements de valeur, des critères de valeur sociaux universels. En réalité il ne s'agit pas ici d'autre chose que de normes universelles du comportement, telles que les envisagent les sociologues ou les politiciens du droit de tendance sociologique, du jugement de « l'homme de la rue », qu'on doit interroger pour savoir ce qui est encore socialement faisable, ce qui correspond ou ne correspond pas aux « bonnes mœurs ». Pour *Sik* les principes de la morale, sont des principes moraux donnés objectivement, survivant à d'assez grandes étapes historiques et acceptés universellement, qui à l'origine provenaient des intérêts et des expé-

riences d'hommes individuels. De cette relation entre les évaluations individuelles originelles et les normes sociales qui en proviennent dans le processus social, ressenties ultérieurement par les individus comme contrôle social, résulte la dissonance ou la contradiction entre ce qu'un individu préférerait à un moment déterminé et ce que lui impose le contrôle social. Il s'agit donc d'une éthique purement empirique, tant au plan individuel qu'au plan social. Il est évident que, partant de ce point de vue *Sik* ne pouvait pas comprendre la morale de *Kant* (107).

La différence entre le positivisme marxiste et le positivisme individualiste.

Peut-être que les sociologues d'aujourd'hui estimeront que ces réflexions sont tout à fait logiques et modernes, et n'y trouveront rien à redire. Nous avons en effet l'habitude de nous en tenir dans la politique du droit aux critères de valeur qui sont en cours dans la société et de nous déclarer solidaires avec la société qui se transforme. Les philosophes occidentaux du droit eux aussi et eux précisément considèrent les normes sociales absolues, qui se situeraient avant et au-dessus de tout développement, comme des séquelles d'une idéologie et d'une manie dictatoriale (108). Mais pourquoi n'aboutissent-ils pas à la même conclusion que *Sik* ? Ou posons la question autrement : qu'est-ce qui les distingue encore du marxiste *Sik* ?

La différence réside dans le fait que les penseurs occidentaux, tout en étant au plan de la philosophie sociale aussi positivistes que les marxistes, conservent encore au plan de la morale individuelle un idéalisme qu'ils ont appris chez *Kant*. Le marxiste pourrait leur renvoyer à juste titre le reproche de l'idéologie. L'impératif absolu de la liberté, tel qu'il se trouve dans la morale kantienne, est un a priori pour lequel bien entendu il n'y a pas de preuve empirique. *Sik* abandonne expressément ce terrain « idéologique » pour ne se situer que sur le terrain de l'expérience. C'est pourquoi il est plus conséquent. En même temps, cela lui permet de montrer que la contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun n'est qu'une contradiction historique, qu'on peut supprimer ou du moins réduire de

façon sensible, dans la mesure où l'individu apprend à regarder au-delà de sa petite existence et à penser aux « principes moraux survivant à de grandes étapes historiques et acceptés universellement » (*Sik*).

Le marxiste *Sik* réussit à élaborer une théorie socio-politique, parce qu'il reconnaît des critères objectifs, formés socialement, alors que pour les positivistes occidentaux et les technologues sociaux tout se déroule dans un processus sans fin, échappant à toute vue d'ensemble, qu'on ne peut régler que techniquement, sans jamais pouvoir l'orienter vers un but ou vers un sens. Chez *Sik* précisément l'intérêt ne se définit pas simplement par la liberté formelle. Il lui reconnaît un contenu objectif. C'est ici que réside la nuance décisive qui distingue sa pensée positiviste de celle des technologues qui se groupent autour de *E. Topitsch*, *K.R. Popper* et *H. Albert*.

La définition de l'intérêt.

Examinons de plus près le contenu objectif de l'intérêt, tel que le voit *Sik*. Il s'y cache toute une philosophie, dont peut-être *Sik* lui-même ne s'est pas explicitement rendu compte.

Les intérêts sont des désirs de l'homme individuel qui résultent de certains besoins, de sentiments de frustration. « Les intérêts sont des dispositions humaines concentrées, relativement permanentes, qui portent les hommes vers la satisfaction de besoins objectifs déterminés ; ou bien la satisfaction de ces besoins est insuffisante, si bien que le désir de leur satisfaction occupe constamment l'esprit, ou bien elle suscite (à cause des émotions et des sentiments de plaisirs ainsi provoqués) une attention extraordinaire et une demande répétée, et — dans certaines circonstances — insistante des hommes. Ces intérêts apparaissent généralement dans l'activité des hommes qui recherchent constamment, énergiquement, opiniâtrement et souvent passionnément la satisfaction de ces besoins, en quoi ils font valoir et imposent leurs intérêts » (109). La définition est assez compliquée. On ne peut pas méconnaître l'importance accordée au besoin, au sentiment de frustration, à la stagnation constatée par rapport

au monde environnant. L'intérêt n'est donc pas seulement l'expression d'un quelconque désir librement exprimé ; il n'équivaut qu'à un désir qui provient d'une expérience sensible de frustration. Pour cela point n'est besoin de penser à la détresse, mais simplement à une frustration due à la comparaison avec ce qu'au fond on a le droit d'attendre du monde environnant ou dans le monde environnant. Dans cette vision l'intérêt a un coloris tout autre que dans celle qui préconise la liberté absolue de la consommation. Dans la philosophie libérale du marché, on parle simplement de désirs de consommation. L'intérêt fondamental est par là défini. Si on parle d'intérêt au travail, à l'entreprise, etc., on pense simplement au fait que quelqu'un s'est librement décidé pour cela, que ce soit ou non à partir d'une expérience de frustration, que ce soit justifié ou non. Le libéralisme rejette toute philosophie du fondement. Ce qui signifie que personne n'a besoin de justifier ses motifs vis-à-vis de la société, parce qu'au fond il n'y a pas de valeurs socialement justifiables. La motivation de l'action est laissée à l'initiative de l'individu. Il est vrai que chez *Sik* la liberté n'est pas exclue non plus, puisqu'il parle d'intérêts particuliers. Mais l'accent est tout différent. *Sik* envisage ce à quoi l'homme aspire conformément à ses dispositions, comme dirait *Aristote*. Dans la philosophie du marché, c'est plutôt le fait que quelqu'un veut quelque chose qui passe au premier plan. La définition du besoin qui est à l'origine de ce vouloir et qui en fait un vouloir intéressé est de nature psychologique, mais ne doit pas être le premier critère de l'ordre juridique dans la politique économique. Dans la définition de *Sik* par contre, l'intérêt n'est pas envisagé suivant l'aspect formel de la liberté, mais suivant son arrière-plan, son fondement objectif. C'est pourquoi sur cette base, il est possible de distinguer les intérêts authentiques des intérêts non authentiques (dans la pensée axiologique de *Sik*), alors que pour le penseur occidental, influencé par l'idée kantienne, ce serait une présomption de la part d'un économiste politique que de faire l'examen critique de l'authenticité ou de l'inauthenticité des intérêts d'autrui.

Le conditionnement économique des intérêts en tant que normes morales.

L'intérêt est le concept fondamental de la philosophie sociale, voire de la philosophie générale de *Sik*. C'est à partir de là que toute action humaine s'explique. On serait tenté de penser à l'entéléchie aristotélicienne, c'est-à-dire à l'aspiration naturelle vers la perfection. Cependant *Aristote* avait en vue une nature de caractère universel et qui en conséquence pouvait devenir une norme de l'action humaine. Mais chez *Sik* l'intérêt a un fondement tout autre. Il est individuel, provient du sentiment d'un besoin et ne devient une norme que dans le contexte social. Dans sa racine la plus profonde le besoin est déterminé économiquement. C'est pourquoi toute aspiration, même celle de la culture, est d'une façon quelconque ancrée dans l'économie. *Sik* suit donc entièrement *Marx*. Cela ne signifie pas l'identification de l'économie, de la culture et de la morale avec la situation économique, de la culture et de la morale, mais en tout cas la liaison étroite parce qu'en elle seulement se développe l'intérêt né du besoin. *Sik* se montre tout à fait marxiste en définissant la morale à partir de l'intérêt : « La morale est donc toujours un système de règles de comportement qui sont apparues historiquement, et qui fixent sous leur forme générale les modes d'action ou de comportement socialement utiles ou nuisibles, mais qui sont presque toujours stimulées par des intérêts. En tant que règles de comportement historiquement transmises, les normes morales expriment les intérêts généraux des hommes dans la mesure où ceux-ci correspondent aux rapports économiques. Une conception des intérêts qui contredit en général ces rapports apparaît toujours comme amoralité. La morale est née et s'est développée par conséquent d'une manière purement profane : en tant que critère social des activités humaines, en tant que code reconnu des actions motivées par des intérêts et correspondant à la communauté » (110).

Liberté sans transcendance.

La mélodie démocratique, qu'on perçoit partout chez *Sik*, ne parvient pas à découvrir le ton fondamental, hostile à la liberté. *Sik* ne connaît aucune autonomie. Dans sa pensée

la liberté est foncièrement liée. De soi il n'y a là rien d'étrange, si on comprend que l'obligation morale est toujours une obligation envers une valeur définie matériellement. Mais au-delà de cet attachement de l'action morale, se pose encore la question de savoir si la définition matérielle de l'objet particulier de l'action est confiée à la responsabilité personnelle de l'individu ou si elle provient de façon décisive de la société. Celui qui admet que la liberté individuelle est liée par des valeurs matérielles, ne peut défendre la liberté dans l'espace interhumain que s'il présuppose que l'homme ne tient pas sa vocation de ce monde, mais de la transcendance. Or il n'y a pas de transcendance pour *Sik*. Dans ce refus de toute transcendance il s'avère comme un marxiste tout à fait orthodoxe. Mais il s'accorde en cela également avec ces non-marxistes qui, dans l'explication de la liberté, renoncent à la transcendance, en s'appuyant sur un concept de la liberté comme a priori, — inacceptable il est vrai, pour *Sik*.

Le critère de vérité relatif aux normes morales : le consensus démocratique.

Si donc le contenu matériel des normes ne peut venir que de la société, il faut rechercher le critère qui permet de considérer comme socialement valable une morale existant *hic et nunc*. Par là la question de la justesse ou de la fausseté, de la vérité ou de l'erreur de la morale n'est pas encore posée (111). Ce qui importe en premier lieu, c'est plutôt de savoir quelles sont les normes socialement valables, indépendamment de la question de leur objectivité éventuelle. A cause de sa prise de position en faveur du marxisme, ceci est pour *Sik* un problème fondamental. Théoriquement sa réponse est très simple. La morale sociale n'est réellement valable que si elle reflète les intérêts de tous les membres de la société. Mais comment un consensus aussi universel excluant tout privilège et toute oppression peut-il se produire ?

Sik s'oppose à l'idée de *Marx*, suivant laquelle la révolution du prolétariat, de la classe ouvrière, amènerait la société sans classe et avec elle le consensus : « la conception la plus fatale est la conception "marxiste" officielle, dogmatique, selon laquelle les "intérêts reconnus" des travailleurs sont

les intérêts les plus utiles et les plus progressistes socialement et doivent donc être imposés par *tous* les moyens à la société. L'ignorance des conditions sociales qui se transforment réellement et des intérêts qui se développent de manière complexe ainsi que l'oubli des mécanismes importants du système où les intérêts peuvent réellement se manifester et s'imposer, sont l'expression du caractère unilatéral et néfaste de la théorie marxiste. Les projets révolutionnaires de transformation de la situation économique qui ignorent le rôle et la fonction des intérêts finement différenciés et en transformation continuelle dans le développement économique, doivent nécessairement être incomplets et même faux » (112). *Sik* a donc conscience qu'il faut laisser se développer les intérêts démocratiquement, si on veut édifier une société sur le pluralisme des intérêts. Néanmoins il estime avec raison que le pluralisme doit s'arrêter quelque part, si on veut mettre sur pied une politique économique et sociale commune. Une société qui ne reconnaît pas certaines valeurs humaines fondamentales indispensables (parmi lesquelles il n'y a pas que la liberté) ne peut pas exister. Aussi longtemps qu'il n'y a que des opinions de divers groupements sociaux, de classe, de couches de la population ou de professions, chaque groupe a tendance à vouloir imposer son opinion au plan politique (113). Nous serions donc en présence d'une situation de conflits permanents, que *Sik* au niveau de la décision finale ne peut pas approuver à juste titre. Il faut donc qu'il y ait une « morale unitaire, valable pour tous » (114). *Sik* tient l'exhortation morale pour inutile. Il s'oppose tout particulièrement à l'impératif moral sans contenu de *Kant*. La religion aussi fait partie de ces moyens inutiles. La « tentative pour surmonter les conflits sociaux d'intérêts, en insistant fortement sur la morale et son influence, a toujours correspondu historiquement à l'intérêt de certains groupes sociaux » (115).

La morale doit donc être le reflet des intérêts sociaux, sans pour autant apparaître comme un ensemble de conflits.

La solution de ce problème complexe ne peut se trouver pour *Sik* que là où commence la morale sociale, c'est-à-dire dans l'économie, car c'est là que se situent originellement les intérêts. Il faut par conséquent instaurer un ordre économique tel que, malgré la différence individuelle des intérêts, tous les membres de la société soient « intéressés » à la

situation du bien commun. Cet intérêt pour le bien commun doit être stimulé efficacement et pas seulement animé moralement. Il faut donc créer une institution dans laquelle au moment décisif la contradiction entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun soit supprimée. D'après *Sik* l'économie individualisée de marché souffre du fait que, sur la base de la propriété privée, elle a institué un stimulus qui fondamentalement ne s'incline pas devant le bien commun. Ce seraient au fond toujours les intérêts privés et les intérêts de groupes qui décident de l'évolution concrète de l'économie (116). « Dans le socialisme, où existent la répartition socialiste des moyens de production et la division socialiste du travail, où par conséquent il n'y a pas de contradiction entre le travail et la propriété et où les biens de consommation sont distribués en fonction du travail et partiellement aussi en fonction des besoins des membres de la société, il existe au contraire un intérêt principal unitaire de tous les travailleurs : l'intérêt à un développement optimal socialement nécessaire de la coopération du travail de l'ensemble de la société et de la répartition socialiste des fruits de ce travail » (117).

L'organisation socio-économique comme condition du consensus.

La démarche de *Sik* est tout à fait logique. Si la morale ne provient que de la société, il s'ensuit, en raison de l'importance fondamentale des conditions de vie matérielle pour la société, que *premièrement* les rapports sociaux sont le lieu d'origine de la morale, et que *deuxièmement* des principes moraux communs ne peuvent être suscités que par l'abolition de l'institution qui ouvertement et au premier abord apparaît comme « exclusivement privée », à savoir la propriété privée. *Sik* ne pense pas du tout et cela expressément à une étatisation des moyens de production, mais plutôt à ôter à des individus particuliers le pouvoir de décision sur les moyens de production. C'est pourquoi il esquisse un système de décisions économiques dans lequel tous les participants ont leur place, qui par conséquent est conçu de façon tout à fait démocratique, mais qui en même temps est si élaboré que chaque particulier doit y prendre part, s'il tient à son aisance économique personnelle. « La perception répétée des

phénomènes économiques, les expériences des membres de la société et bien entendu la compréhension théorique toujours plus approfondie des rapports économiques ont conduit les membres de la société à penser que l'ensemble de la production forme un tout et que les résultats de la production sociale sont principalement répartis en fonction du travail. C'est pourquoi tous les membres de la société ont le commun intérêt de subordonner leur travail au but qui est fixé socialement et qui détermine l'ensemble de la production sociale. Cela signifie en même temps que les buts et les procédés (donc les plans) de formations sociales plus petites, que ce soit des formations régionales, des entreprises, des usines, des ateliers, sont subordonnés au plan de l'ensemble de la société et qu'il existe un processus unitaire dans le cadre de l'ensemble de la société. La planification générale de la société est par conséquent l'expression de l'unité fondamentale des intérêts de l'ensemble de la société et celle-ci à son tour est l'expression des rapports de production socialistes » (118).

Sik a ainsi esquissé un système dans lequel, théoriquement du moins, d'une part on reconnaît l'autodétermination de tous et d'autre part cette autodétermination du grand nombre conduit, sans intervention autoritaire, à un consensus commun au moins apparent. Le rejet de l'économie autoritaire apparaît clairement dans la répétition constante de l'expression « social-général » dans le contexte de la planification. « Social général » ne signifie pas seulement, dans la terminologie de *Sik*, concernant l'ensemble de la société, mais aussi effectué et projeté par l'ensemble de la société. Là où un tel intérêt commun existe, comme le prévoit *Sik*, on peut aussi « prédire les données essentielles des activités économiques principales » (119).

Toute l'argumentation tient debout ou tombe avec l'affirmation que toutes les normes de l'individu ne sont au fond que des normes d'origine sociale, de sorte qu'il suffit de réorienter l'homme vers les sources de la morale. Sur une telle base une pensée individualiste n'a plus de sens.

L'explication libérale de l'ordre individualisé ne peut pas se mesurer avec la thèse de *Sik*. Elle se base sur l'autonomie de la volonté. Mais celui qui argumente ainsi doit résoudre la difficile question de l'établissement d'un consensus en vue d'une politique économique et sociale commune. Et quand,

comme cela est également conséquent, il remplace le consensus par de purs modèles de comportement — serait-ce même la règle d'or — il doit abandonner impuissant la société à l'inévitable haut et bas, au « trial and error ».

L'optimisme dans la doctrine du consensus de Sik.

Il est évident qu'il y a une bonne part d'optimisme dans la doctrine de *Sik*, puisqu'il admet qu'avec les institutions correspondantes on pourrait amener l'homme de l'intérêt personnel à l'intérêt commun. Il est vrai que l'idée ne paraît pas aussi utopique, puisqu'il en existe des exemples tirés de l'expérience. Si jusqu'à présent les automobilistes ont cru que les signaux et les limitations de la circulation (surtout la limitation de la vitesse) ne s'imposaient vraiment qu'en cas de présence de la police, le jour n'est pas si loin où chaque automobiliste, ou du moins la majorité, arrivera à la conviction qu'il est de l'intérêt de chacun de s'en tenir strictement aux règles limitant la circulation. La théorie de *Sik* ne veut être rien d'autre qu'un ordre, dans lequel la nécessité d'une intégration et d'une subordination dans un système d'ensemble devient pour l'individu évidente par elle-même, sans que des contraintes policières soient nécessaires.

Mais c'est ici que se cache la véritable problématique. Est-ce que l'homme accepte d'être stimulé sur toute la ligne de son existence, de telle sorte que dans toutes ses décisions il pense à l'intégration sociale ? *Sik* lui-même hésite à l'affirmer, puisqu'il sait bien que les contradictions entre les intérêts privés et les intérêts communs ne peuvent jamais être totalement supprimées (120). Mais s'il en est tellement conscient, comment peut-il élaborer un système d'ensemble aussi total, qui ne peut subsister que si chacun en son âme et conscience réussit à accorder l'intérêt personnel à l'intérêt commun ? Car dans ce système l'individu se situe toujours quelque part dans le cadre d'une décision prise en commun ou à la majorité. Il n'est jamais une personne privée. Et il ne peut l'être, puisque chez *Sik* il n'y a pas de morale de ce type. La sphère privée est tout au plus un produit de rejet, éliminé par la société, et sans signification sociale.

Décision majoritaire et vérité objective.

Le reproche d'après lequel la décision élaborée dans le consensus ne peut pas être objectivement juste ou vraie, parce que la décision de la majorité n'équivaut pas à la vérité, n'atteint pas *Sik*. Il sait très bien qu'il arrive que la décision de la majorité soit nuisible. Pour éviter des erreurs, il prévoit, comme d'ailleurs on a également coutume de le faire dans des organisations sociales plus libérales, des cercles de recherche scientifique. Mais les résultats de ces derniers ne doivent en aucune façon être imposés à la majorité, déclare-t-il expressément (121) *Sik* se montre donc assez favorable au compromis. Toutefois avec l'homme privé il ne fait aucun compromis. La décision de la majorité est définitive et elle est si vaste qu'elle englobe toute la vie et l'action de l'individu. C'est ici que se situe son incompatibilité décisive avec une pensée qui explique l'homme à partir d'un monde « autre » que celui de l'économie.

V. LES DIVERS STIMULI DE L'ACTIVITÉ

La multiplicité des intérêts.

L'intérêt qui d'après *Sik* a une importance si centrale en tant que motif d'action individuelle et sociale, se divise de multiples façons. La division principale est la distinction entre intérêts économiques et intérêts non-économiques. Au niveau actuel du développement économique, les intérêts économiques, comme le dit *Sik* (122) sont prépondérants. C'est la raison pour laquelle il les traite avec une attention particulière. Il faut renoncer provisoirement à admettre un intérêt véritable au travail, bien qu'il faille considérer comme un idéal que le travail devienne un « besoin vital » (123). Le travail doit donc provisoirement être forcé économiquement, c'est-à-dire stimulé par un autre intérêt.

Parmi les intérêts économiques, *Sik* (124) énumère les intérêts de consommation, les intérêts financiers, les intérêts de revenus (salaire, profit, intérêts, etc.), « de même les intérêts à diverses activités économiques » (125). Parmi ces

derniers émerge l'intérêt d'entreprise, dont nous aurons encore à nous occuper de plus près. Il est à remarquer que l'activité économique elle-même ne s'identifie pas avec l'intérêt qui la met en branle.

Sik emprunte à la psychologie du capitalisme les divers stimuli de l'activité. Il reconnaît aussi l'intérêt au capital, ne serait-ce qu'en vue de la nécessaire croissance de l'économie. La croissance maximale du profit, ou plutôt selon *Sik* la croissance optimale du profit (c'est-à-dire la croissance maximale conforme à la finalité sociale) fait essentiellement partie de l'économie (126).

La signification provisoire de l'intérêt à la propriété privée.

Sik tient à ce que soit reconnu l'intérêt individuel, particulièrement caractéristique pour le propriétaire. Ce serait une sottise économique que d'éliminer les intérêts individualistes au moment où ils apparaissent encore comme nécessaires pour susciter l'activité économique. Cependant *Sik* voit la raison d'être de ces intérêts individuels — et ceci est d'une importance capitale face à la conception libérale du marché — non pas dans le comportement normal de l'homme, mais, du point de vue du développement historique, dans un état psychologique correspondant à un niveau déterminé du développement économique : « Mais ce furent toujours les rapports économiques objectifs eux-mêmes qui conduisirent à la formation des intérêts économiques et qui furent imposés à leur tour par le développement des forces productives. Ces rapports économiques exigèrent donc aussi l'apparition d'intérêts capitalistes qui devinrent nécessairement, à une époque déterminée du développement, des intérêts pour le développement du capital. Ces intérêts privés du capital furent, et sont toujours, une expression historique spécifique des intérêts pour la croissance et le développement le plus efficace des entreprises, sans lesquelles la société ne pourrait pas exister précisément à l'étape correspondante du développement. Et ces intérêts capitalistes privés d'une petite fraction de la société ne peuvent pas être supprimés par de simples désirs affectifs. Ils ne disparaîtront définitivement que lorsqu'ils pourront être remplacés par des formes différentes de l'intérêt d'entreprise socialement nécessaire » (127).

L'intérêt d'entreprise.

L'intérêt d'entreprise n'est donc pas fondamentalement lié d'après *Sik* à l'intérêt individuel du revenu (128). Sinon *Sik* devrait abandonner sa théorie de la concordance réelle entre l'intérêt propre et l'intérêt commun, que nous aurons encore à exposer. Néanmoins il ne parvient pas à renoncer à la garantie de l'intérêt d'entreprise par l'intérêt du revenu.

La séparation entre l'intérêt d'entreprise et l'intérêt du revenu correspond tout à fait à la théorie économique-politique de certains managers modernes. En particulier dans la discussion sur le droit de cogestion on entend constamment énoncer du côté des managers la thèse que l'intérêt des actionnaires s'est depuis longtemps séparé de l'intérêt de l'entreprise, ce qui veut dire que le pouvoir de disposition devrait être lié à autre chose qu'à l'intérêt du revenu. Ceci est peut-être exact, si on analyse dans le détail la situation de l'intérêt de l'un ou de l'autre actionnaire ou manager. Mais cette manière de voir est un peu courte. Il s'agit en effet de savoir quel est ou quels sont les sujets qui, dans l'ensemble de l'économie, représentent l'intérêt du capital. Or manifester de l'« intérêt » pour le capital signifie prendre sur soi-même les conséquences résultant de la décision sur les investissements.

Sik lui-même ne pouvait pas méconnaître ce fait. Il s'est demandé comment la société pouvait s'assurer les meilleures décisions d'investissement. Si ce n'est pas l'Etat qui doit sanctionner ces décisions, ce doit être quelqu'un qui, d'une façon ou d'une autre, est lié au capital, qui donc, autant que possible, se sanctionne lui-même. Il s'agit en dernière analyse du propriétaire. A la place de l'intérêt individuel du propriétaire *Sik* pose un certain intérêt de propriétaires collectifs au sens d'une propriété coopérative. Il doit exclure la propriété des individus, sinon il ne peut y avoir, d'après lui, un accord définitif entre l'intérêt propre et l'intérêt commun. La seule question qui se pose dès lors est celle du mode de cette propriété de groupe.

L'intérêt propre, parce qu'il est à court terme, exige le plan.

L'intérêt individuel est pour *Sik* à court terme, nous

dirions provisoire. Il est à la longue dépassé par le développement économique et intégré dans l'intérêt général. *Adam Smith* déjà avait expliqué que la concurrence intégrait harmonieusement les intérêts individuels dans l'ordre général, de sorte que l'intérêt général dominerait à long terme. La pensée sociale est tellement liée à notre raison, que même la pensée individualiste ne peut y renoncer. Le libéralisme s'est toujours justifié avec l'argument que de la liberté de tous naîtrait un ordre social qui garantirait à tous ceux qui veulent travailler et agir la place qui leur revient dans la société. Néanmoins, la pratique a montré que l'intérêt individuel sans plan, réglé seulement par la concurrence formelle, s'oppose autant que possible à son intégration dans l'intérêt commun, bien que l'individualiste eût dû prendre conscience que le comportement monopoliste est en lui-même absurde, puisqu'il pervertit le sens de l'intérêt personnel.

Comme un tel non-sens n'est que difficilement ressenti par les individus, il ne reste comme issue hors du chaos des intérêts particuliers que le plan. Quel sera l'aspect de ce plan, est bien entendu une question à part. En tout cas il ne peut pas consister dans la concurrence purement formelle.

Le socialiste voudrait donner au plan le plus de sens possible. Pour lui il va de soi que l'intérêt propre, parce qu'il n'est qu'à court terme, doit par avance être inséré dans un système englobant, qu'il appelle plan. Le but en est de permettre à l'intérêt commun à long terme, celui qui est formulé dans le plan, de dominer toujours plus. Comme en général la conception rationnelle de la vie veut que l'individu ne recherche par intérêt personnel rien qui, dans son propre intérêt, ne puisse pas en même temps être considéré comme une contribution à l'édification humaine de la société des hommes, de même, c'est là la conclusion du socialiste *Sik* — prématurée certes et conditionnée par le matérialisme historique — tout travailleur et employé dans l'économie devrait prendre conscience que son activité, suscitée par l'intérêt propre, devrait être par avance circonscrite socialement.

Le chemin vers la concordance effective de l'intérêt propre et de l'intérêt commun est long. Les contradictions, comme le souligne *Sik*, ne doivent pas être sous-estimées. Le système économique doit être structuré de telle façon que le travailleur particulier soit toujours poussé vers un emploi socialement nécessaire. Ainsi, assure *Sik*, les intérêts immé-

diats, c'est-à-dire individuels, de chacun, seraient dirigés vers une activité qui est en accord avec les intérêts à long terme (129).

Tout cela donne un ton extrêmement optimiste. Nous retrouvons ici l'idée fondamentale de *Marx* que des institutions humaines sont seules responsables de la misère sociale et que la réforme de ces institutions suffit pour rétablir la paix sociale et l'équilibre.

L'utilité de l'intérêt propre intégré dans le bien commun.

Il ne faut nullement supprimer les intérêts individuels, pense *Sik*. Sinon on rendrait également impossible le marché. C'est précisément cette prise de position qui distingue sa théorie de l'idée soviétique de l'économie planifiée. L'accord entre intérêt propre et intérêt commun ne doit pas s'obtenir par des appels à la morale. L'individu doit plutôt prendre conscience par son expérience personnelle, qui bien entendu n'est possible que dans une économie dont les institutions sont socialistes, qu'il est absurde de préférer l'intérêt propre à court terme à l'intérêt commun à long terme, lequel est en même temps aussi son intérêt : « La connaissance socialiste, la conscience socialiste ne peut elle-même susciter ou modifier les intérêts immédiats des hommes. Ceux-ci naissent objectivement. Si l'économie socialiste suscite des contradictions générales et croissantes à long terme entre les intérêts immédiats et les intérêts à long terme des hommes, de telle sorte que les travailleurs, sur la base de leurs expériences répétées, seraient convaincus qu'il est plus avantageux pour eux d'agir conformément à leurs intérêts immédiats, sinon leur revenu et leur consommation diminueraient sensiblement, l'éducation ne servirait à rien et la conscience deviendrait une parole vide. Les expériences personnelles ont une influence décisive sur le développement des intérêts des hommes. A travers ces expériences les rapports économiques entrent directement dans la conscience des hommes. Toute influence idéologique et morale ne peut qu'accélérer la conscience qui, sur la base des expériences, mûrit dans l'homme, elle peut aider les hommes à reconnaître les rapports déterminants essentiels et intérieurs de ces phénomènes que, jusque-là, ils n'ont pas perçus dans leur

connexion, mais séparément. Cependant aucune influence idéologique ne peut former longtemps la conscience des hommes quand elle contredit leurs expériences accumulées à long terme, lesquelles les amènent à prendre conscience de la position de chaque individu dans la société et de son rapport avec les autres hommes, ce qui évidemment influence également leurs intérêts » (130).

Si le socialiste constate que, pendant une longue durée, l'intérêt propre ne trouve aucun écho dans l'intérêt commun, que par conséquent l'intérêt propre et l'intérêt commun n'arrivent pas à s'identifier, alors il y a pour lui un défaut dans l'institution ou la gestion : « Des contradictions qui durent longtemps à l'intérieur des intérêts économiques (entre des intérêts de la société, de groupes et éventuellement d'individus) sont toujours pour l'essentiel dans le socialisme l'expression de manquements et de défauts dans la gestion économique, puisque dans le socialisme tous les mécanismes économiques (que provoquent les intérêts économiques) s'imposent moyennant la gestion planifiée » (131).

La structure des intérêts dans le système de l'économie planifiée de marché pourrait fasciner pour ainsi dire un politologue. L'homme est libre en tant qu'individu et librement il règle de façon démocratique les conditions de la liberté et du bien-être de tous, sous forme d'institutions economico-juridiques. Librement il intègre ses instincts et intérêts individuels, en eux-mêmes anarchiques, dans l'intérêt commun. La démocratie est parfaite et ce non seulement formellement comme règle des libertés individuelles, mais comme ordre de l'action de la libre coopération en vue d'une tâche commune pour le bien de tous.

L'organisation économique est dans cette démocratie l'alpha et l'oméga, parce que tous les intérêts ont dans l'économie la base de leur développement. Les bornes de cette organisation sont : l'autonomie de l'entreprise et l'autorité planificatrice formée de façon démocratique.

VI. L'ENTREPRISE « AUTONOME »

L'entreprise comme expression collective des intérêts particuliers.

La structure de l'entreprise dans une économie planifiée de marché devient intelligible par la philosophie de l'intérêt. D'une part l'individu qui travaille dans l'entreprise doit ressentir en son propre corps les hauts et les bas du rendement de l'entreprise, pour s'intéresser à la croissance de l'entreprise. Mais d'autre part aucun individu ne doit jamais pouvoir considérer une entreprise comme sa propriété, car cela voudrait dire qu'il pourrait en tant que propriétaire privé se soustraire au contrôle et de ce fait consolider la contradiction entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Si par conséquent l'intérêt personnel doit être efficace dans les décisions des entreprises, il ne peut l'être qu'en s'insérant dans la résolution d'un propriétaire collectif, qui de son côté, conformément à son essence comme « collectivité », est moins orienté vers le bas, l'individu, que vers la collectivité plus vaste (autorité planificatrice).

La propriété coopérative.

Les conditions de la propriété de l'entreprise coopérative, telles que les exige l'économie planifiée de marché, ne sont pas les mêmes que celles d'une coopérative dans l'économie de marché basée sur la propriété privée. La coopérative de type occidental est une personne juridique propre avec un droit de propriété privée, tant vis-à-vis du capital que vis-à-vis de la valeur réalisée. Dans une économie planifiée de marché, construite suivant le principe coopératif, l'entreprise particulière n'est pas propriétaire de la valeur réalisée (132), sinon le plan deviendrait illusoire. Ceci bien entendu n'empêche pas les entreprises de participer à l'élaboration des organes du plan. Le pouvoir de disposition dans l'entreprise particulière n'est que relatif, en fonction du cadre que l'autorité planificatrice a tracé. Le droit de propriété de l'association est de ce fait également très limité, et, même en comparaison de l'idée que nous nous faisons par ailleurs de

la propriété, très discutable, parce qu'en un certain sens il est une pure fonction de l'autorité planificatrice. Toutefois l'entreprise peut réaliser des profits à l'intérieur des limites tracées par l'instance planificatrice et en disposer en tant que fonds d'investissement, pour l'expansion et aussi pour la répartition entre les associés de l'entreprise. Ainsi se trouve réalisé un objectif important qui justifie la propriété : la responsabilité personnelle dans la gestion et la disposition d'une chose.

Stimulation de l'intérêt d'entreprise.

Bien qu'un salaire de base soit garanti par le plan (133), le niveau ultérieur du salaire dépend de l'engagement des travailleurs et de la circonspection des managers nommés par eux. De cette façon on veut en même temps pousser au recrutement des consommateurs par une marchandise bon marché et de qualité et par des articles nouveaux. Mais l'autorité planificatrice, qui encaisse les profits excédentaires du marché, veille à ce que cette concurrence dans le rendement demeure dans le cadre du projet d'ensemble de l'économie, pour qu'elle ne conduise pas à un profit de pure conjecture et qu'en définitive elle ne provoque pas dans la consommation une tendance qui, par rapport au niveau général, doit être jugée comme unilatérale.

Bien entendu le système ne peut fonctionner que si les membres de l'entreprise font preuve d'un sens appréciable de l'intérêt commun. *Sik* tient cet optimisme pour tout à fait réaliste. Du point de vue de son système il n'a pas tort, puisque toute entreprise peut se trouver à un moment donné réduite à attendre de l'aide de la société dans son ensemble, à savoir de l'Etat (134). Au fond ce n'est là qu'une des formes de la solidarité, telle qu'elle est pratiquée dans le système des assurances. Si les membres de l'entreprise ont une formation économique suffisante, ils doivent se rendre compte par eux-mêmes qu'un développement unilatéral de la consommation ne manquera pas de provoquer à long terme un manque d'équilibre dans le développement des prix, qui non seulement ne les sert pas, mais leur est même nuisible (135).

Intérêt d'entreprise et demande de consommation.

Derrière cette esquisse d'une organisation se trouve la préoccupation fondamentale de servir les désirs authentiques des consommateurs. Sont considérés comme authentiques les désirs des consommateurs qui correspondent à la situation de la production, — ce qui n'implique nullement une stagnation des désirs de consommation. La possibilité de leur expansion est assurée par la relative liberté de disposition des entreprises coopératives. La maximisation de leur profit et la satisfaction croissante des consommateurs se correspondent, bien entendu toujours dans le cadre de l'expansion planifiée de l'ensemble. L'influence prise par les membres de l'entreprise sur sa marche et leur prise de contact étroite avec les consommateurs devraient humaniser l'activité économique. Comme dans l'entreprise coopérative les travailleurs déterminent en même temps l'utilisation de la « plus-value », l'émancipation de la classe ouvrière se réalise par elle-même. L'activité ouvrière et l'activité gestionnaire vont de pair. La contradiction entre le travail et la propriété est supprimée. Les coopérateurs sont des « copropriétaires ».

L'unité de l'intérêt de revenu et de l'intérêt d'entreprise dans le travailleur.

On ne saurait souligner assez le point critique dans ce projet, l'hypothèse défendue avec un optimisme insurmontable que, dans un avenir prévisible, l'intérêt de revenu à court terme s'identifiera dans le travailleur avec l'intérêt à long terme du capital. On suppose que le travailleur ne se sent plus salarié, mais en premier lieu chef d'entreprise, au même titre que le patron autonome de l'économie de marché, et qu'il reste pour sa vie entière lié à l'entreprise. Il ne devrait donc pas se présenter de situation où le travailleur, prenant trop de plaisir à la consommation, négligerait la capitalisation. Qu'une telle chose puisse arriver *Sik* le soupçonne bien. Manifestement il ne fait pas une entière confiance à sa thèse de la concordance entre l'intérêt propre et l'intérêt commun, réalisable par « contrainte économique ». En effet, les autorités de contrôle veillent en dernière

et décisive instance au maintien de l'intérêt du capital. « La contradiction entre le développement de la consommation liée au marché, forcée par l'intérêt des producteurs, et la satisfaction insuffisante des besoins sociaux non économiques, ne serait cependant pas résolue par là. Le dépassement de cette contradiction exige une planification d'orientation macroéconomique par laquelle seraient fixées la distribution future du revenu national et la proportion entre la demande individuelle liée au marché et le développement social de la consommation. La décision démocratique et planifiée concernant le développement macrostructurel de la consommation ne supprimerait certes pas la fonction d'efficacité du marché, mais subordonnerait à la société les buts consciemment fixés du macrodéveloppement » (136).

En définitive ce ne sont pas seulement des contraintes d'ordre économique qui dirigent les ouvriers directement associés suivant un plan communautaire en faveur de l'ensemble de la société (137). Et si les travailleurs voulaient réellement placer l'intérêt du capital avant leur intérêt de revenu, alors la grandeur de l'entreprise, jugée optimale par le plan, serait en danger. Ici également ce n'est qu'une contrainte non économique de la part de l'autorité planificatrice qui peut porter remède. Il est vrai que *Sik* répondra que dans l'autorité planificatrice toute la société est représentée démocratiquement.

VII. LE PLAN :

CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE DES AUTORITÉS DE PLANIFICATION

C'est une des expériences de tous les systèmes sociaux, même des plus libéraux, que l'accord entre les intérêts propres et les intérêts communs doit être forcé ou ordonné en dernière instance par l'autorité de l'Etat. La seule chose qui importe est de savoir ce que l'autorité veut planifier, si elle se contente simplement de mettre en action la liberté de disposer de tous ou si en vertu d'une connaissance de la prospérité générale déterminée matériellement, elle prescrit ou limite les dispositions des chefs d'entreprise. Dans une économie planifiée de marché les mesures gouvernementales

n'interviennent qu'en tant que correctifs, étant donné qu'il ne peut y avoir qu'un seul plan d'orientation, fixe il est vrai. Cependant il faut pour cela au moins une prévision du développement, basée sur les rapports de production, une délimitation du niveau de consommation socialement équilibré. En elle-même une telle planification n'a plus de quoi inquiéter même l'économiste politique de l'économie individualiste de marché, puisqu'en des périodes de surchauffe conjoncturelle nous nous efforçons de trouver des plans de développement efficaces contre la croissance trop rapide de la demande de consommation, des salaires et des prix. Ce qui est décisif, c'est l'information sur la situation des besoins auxquels ont à faire face les entreprises. A partir de là on peut définir les besoins dans leur ensemble. C'est ainsi que s'accomplit, dans le modèle de *Sik*, la mise sur pied du plan cadre d'ensemble, de bas en haut. Son élaboration présuppose une représentation de tous, organisée tant au plan régional qu'au plan sectoriel. *Sik* insiste pour que les consommateurs soient également représentés. La planification macroéconomique ne peut pas, dit-il, « prévenir la réalisation unilatérale des puissants intérêts des producteurs si elle ne réalise pas en même temps des modifications institutionnelles correspondantes dans l'établissement et l'acceptation du plan. Si dans les organismes de planification et dans les organismes politiques qui adoptent les plans, les représentants des producteurs ou les politiciens fortement dépendants des producteurs sont en majorité, une telle exécution unilatérale des plans ne peut pas être évitée. Seule une transformation du système politico-économique assurant la représentation consciente et paritaire des producteurs et des non-producteurs dans tous les organismes politiques et de planification, peut garantir un développement économique adapté aux intérêts humains. L'intérêt de plus en plus fort des non-producteurs (des savants, pédagogues, médecins, artistes, publicistes, urbanistes, organisateurs de loisirs et de sports, etc.) pour un développement de la consommation et de la production où leur champ d'activité et d'intérêt pourrait se développer plus rapidement, conduira tôt ou tard avec le soutien de tous les consommateurs, à une telle transformation institutionnelle de la société » (138).

Si le plan devait réussir de la façon projetée, les prix devraient s'équilibrer en fonction des coûts. Ainsi on aurait

atteint, ce que *Marx* avait en vue, avec l'élimination du caractère marchand des biens, la suppression de l'aliénation des biens par rapport au consommateur. La médiation du marché serait sublimée.

Pour le commerce vaut l'exigence de la stricte application de la loi « prix égale coût ». On attend de lui qu'il prenne soin de l'équilibre des prix. Cependant on ne mentionne pas le stimulus d'intérêt qui lui permet d'accomplir cette tâche. *Sik* parle ici de façon curieuse sous la forme d'un impératif moral (139). Or c'est précisément dans le commerce que le système affiné de contrainte économique en vue de l'identification du bien propre et du bien commun devrait faire ses preuves. Il est vrai que l'économie planifiée de marché elle aussi doit et veut tenir compte du fait que l'accroissement de la production entraîne un profit du marché, donc une « plus-value » au-delà des coûts. Cette idée entre tout à fait dans le système de *Sik*. Mais par la suite les prix devraient s'équilibrer de telle sorte que l'exigence de prix conformes aux coûts soit satisfaite. Mais comment les coûts peuvent-ils être calculés économiquement, si éventuellement la majeure partie des entreprises ne travaille pas de façon suffisamment productive et si de plus une entreprise qui travaille au maximum de ses forces n'est pas autorisée à conquérir le marché avec une substantielle baisse sur les prix des marchandises courantes ? Car dans ce système il ne peut pas y avoir d'entreprise en banqueroute, sinon l'exigence socialiste fondamentale d'éviter la perte et la dilapidation du capital ne serait pas remplie. Le commerce comme instrument de communication entre consommateur et producteur ne peut pas fonctionner économiquement. Il doit être un instrument de l'administration.

Nous n'avons pas à analyser ici de plus près la technique de la formation des prix. Les principes d'ordre éthico-social se trouvent dans notre exposé au premier plan. Ce qui est significatif de ce point de vue, c'est l'effort des planificateurs, quelle que soit leur orientation, d'empêcher de façon institutionnelle toute perte de capital qui dépasse les efforts humains. Si dans le système de *Sik* toute une partie, peut-être même la majorité, des entreprises, travaille de façon improductive ou, conformément à la morale minimale, ne produit comme rendement que ce qui est autorisé à demeu-

rer dans l'entreprise comme fruit de l'activité, alors ce résultat est analogue à une perte ou à une dilapidation du capital.

RÉTROSPECTIVE CRITIQUE

Nous allons maintenant nous livrer à quelques réflexions critiques sur l'économie planifiée de marché du point de vue de la pensée libérale. Par pensée libérale nous n'entendons pas précisément l'individualisme ou le libéralisme, mais en général toute philosophie sociale qui, pour la sauvegarde des valeurs personnelles, accorde une place privilégiée à la liberté dans l'organisation sociale.

Initiative individuelle seulement dans un cadre autorisé.

L'idée fondamentale qu'il n'y a pas de création de valeurs qui ne s'avère socialement importante ou salutaire, baigne tout le système de l'économie planifiée de marché. *Sik* se réfère ici à la philosophie marxiste. Cependant cette idée est déjà incluse dans la pensée morale générale des valeurs. Même les philosophes du libéralisme sensualiste voyaient naître derrière l'aspiration individualiste multiforme un ordre de type social. Les représentants individualistes de l'économie de marché attendent de la concurrence l'équilibre économique correspondant aux prestations. Autrement ils ne pourraient pas justifier leur système devant la société. La philosophie axée sur l'individu pense, à l'encontre de la philosophie de *Sik*, que l'homme livré à une autodétermination entièrement individuelle produirait des valeurs qui au premier abord ne peuvent pas être définies dans leur aspect social, qui devraient donc être d'abord laissées à elles-mêmes, pour s'affirmer ensuite ou disparaître dans le jeu des forces sociales. La voie est donc fondamentalement laissée libre aux marginaux. Mais l'économie planifiée de marché ne peut pas reconnaître le marginal. Bien qu'encouragée, l'initiative privée n'est autorisée à se développer que dans la mesure où elle est légitimée socialement par avance par le plan. Des créations d'entreprise, qui dans l'économie individualisée de marché sont un droit particulier de l'individu capable, doivent partir d'en haut dans l'économie planifiée de mar-

ché. Pour que des limites sensibles soient apportées à l'initiative personnelle, il suffit déjà d'interdire toute propriété privée dans le secteur de production.

Il devrait être évident, même pour le politicien libéral, que la légitimation préalable du projet de production n'est pas entièrement absurde (cf. les plans de développement à l'Ouest). Cependant ces examens préalables de projets de productions n'interviennent, non seulement dans l'individualisme, mais également dans le personnalisme social, qu'avec une extrême précaution, uniquement comme frein de secours et dans la mesure du possible avec l'application d'instruments conformes à la concurrence. L'économiste du marché, quelle que soit sa tendance, a un trop grand respect de la capacité individuelle de création des valeurs pour se permettre de déterminer par avance le développement avec des critères sociaux actuellement en cours.

Mais plus profondément, pour le penseur personnaliste la primauté de l'initiative individuelle n'a pas une signification proprement économique, mais sociale en général. Car l'appréciation préalable de l'activité économique par l'administration implique en même temps la censure sociale préalable de toutes les autres valeurs. Ceci apparaît très clairement chez *Sik*, dont le système ne serait pas pensable sans le matérialisme historique. Le système démocratique entièrement élaboré de l'économie est un projet d'ensemble pour la communauté unifiée par l'Etat. Comme nous l'avons exposé, ce n'est pas seulement dans l'économie, mais aussi dans la société que la personne privée est effacée, en tout cas en ce sens qu'on n'attend en aucun cas d'elle une création de valeurs qui ait une importance sociale : on la considère donc comme une personne marginale, qu'il ne faut pas reconnaître.

Morale positiviste au sens du matérialisme historique.

Au fond la philosophie économique de *Sik* tient debout ou tombe avec sa conception de la morale comme code de normes sociales, soumis à l'évolution historique et continuant à se former avec le développement économique. Aussi humain que paraisse son système de pensée, aussi inhumain est-il en réalité, puisque l'humain s'identifie avec le devenir histori-

que de la société. Il n'est pas étonnant que dans une telle vision du monde l'ensemble de la hiérarchie de la décision économique s'édifie conformément à la formule démocratique du principe de la majorité. Il est facile de voir que l'appel à la démocratisation totale de l'économie a son origine dans une morale déterminée, la morale positiviste du matérialisme historique.

Signal d'alarme pour les positivistes de tendance libérale.

La voie qui conduit du point de vue positiviste en général au matérialisme historique n'est pas très longue. Ceci devrait faire réfléchir les positivistes de tendance libérale. En voyant l'économie avec ses multiples ramifications tendre vers la grande industrie et la production de masse, le positiviste cède trop facilement à l'impression que l'économie et avec elle la société iraient lentement et constamment vers la socialisation, et même devraient y aller. Comme il ne connaît aucune morale en dehors de celle qui se développe dans le procès social, il ignore les forces morales capables d'arrêter ce processus prétendu historiquement nécessaire. Le slogan de la convergence de l'Est et de l'Ouest a ici sa racine la plus profonde. Mais celui qui voit suffisamment clair ne manquera pas de constater qu'il s'agit moins d'une convergence que d'une transformation du positivisme éthique général en le matérialisme historique, donc d'un rapprochement progressif de la soi-disant économie libérale du socialisme. Les socialistes ont la conviction que le développement des pays capitalistes se fera de cette façon. Et ils n'ont pas tort, à moins que les « capitalistes » se mettent à réfléchir à une autre morale qu'à celle du positivisme.

L'ENTREPRISE « AUTONOME »
DE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE DE MARCHÉ,
UN MODÈLE DE COGESTION

Le même arrière-plan idéologique.

Sur un bon nombre de points les arguments qu'on avance en Allemagne en faveur du droit de cogestion du salarié dans l'entreprise, se recourent avec les critiques formulées par *Sik* à l'égard des sociétés capitalistes de caractère occidental. Dans nos discussions sur la cogestion, nous disons que les salariés et leurs représentants dans le conseil d'administration sont au moins autant intéressés à la croissance et à la stabilité de l'entreprise que les actionnaires. Ces derniers ne seraient que des fournisseurs du capital, qui s'intéressent à la rente, mais qui du reste s'en vont quand la rente est plus élevée ailleurs. Bien sûr le capitaliste est lié par sa mise, mais le salarié est lié par son emploi et risque en outre, là où des répartitions de profit ne sont pas accordées sous forme de salaire supplémentaire, de perdre un revenu gagné en surplus. Le salarié est intéressé à l'humanisation du lieu de travail, alors que le patron, tout en respectant bien entendu les prescriptions du droit du travail, recherche avant tout l'augmentation du revenu.

L'entreprise comme unité économique et sociale.

L'intérêt vital des membres de l'entreprise fait de celle-ci, dans cette vision des choses, une unité non seulement écono-

mique mais aussi sociale. C'est en quelque sorte une « substance » propre qu'on pourrait considérer avec *Walter Rathenau* comme une chose « en soi » (140). On peut appliquer à cette conception de l'entreprise le concept général de la société qui, elle non plus, ne représente pas simplement la somme des individus rassemblés dans une unité fictive. De même que la société a une finalité propre, qui est le développement de ses membres, de même aussi l'entreprise et surtout la société par actions.

Cette idée de l'entreprise est l'arrière-plan à partir duquel on défend entre autres le droit de cogestion du salarié.

Nulle considération réelle de l'économie ne peut manquer de voir dans l'entreprise une unité qui se tient en elle-même. Dans la loi allemande contre la limitation de la concurrence par exemple, cette unité est abordée comme le sujet de la décision économique. On n'y pense pas spécialement au patron ou au salarié. Les deux sont impliqués sans distinction. Cependant cette manière de voir reste purement juridique, en feignant la personnalité morale. On ne peut dépasser la fiction qu'en comprenant la décision volontaire, unitaire par elle-même, comme le développement vivant de la volonté de ceux qui sont engagés dans l'entreprise.

L'application logique de ce concept de l'entreprise chez O. Sik.

Le point de vue des défenseurs de la cogestion s'accorde avec la conception de l'entreprise chez *Sik*. Celui-ci en tire la conséquence que tous ceux qui sont engagés dans l'entreprise devraient prendre les décisions la concernant, que personne donc ne peut se soustraire à la responsabilité ou à la sanction, ni le salarié, ni le patron. Ainsi le propriétaire privé du capital doit disparaître. Cela s'effectue en tant qu'il est intégré, de la même façon que le salarié, dont on suppose qu'il est lié à l'entreprise pour une longue durée. Comme le salarié investit dans l'entreprise son bien-être économique, il devrait en être de même pour le propriétaire du capital. La conséquence de telles réflexions ne manquera pas d'apparaître avec évidence. Le capital doit être la propriété des salariés, sans qu'il y ait distribution d'actions, car cela supprimerait l'unité entre les salariés et les propriétaires. Cette organisation de la cogestion et de la participation a en outre l'avantage

appréciable d'écartier du processus toute intervention étrangère (représentants syndicalistes), si l'on fait abstraction du contrôle de l'autorité planificatrice.

La logique discutable de la discussion sur la cogestion.

L'idée coopérative, *Sik* l'a bien vu, est contredite dans son application logique par l'ordre de la propriété privée. Le fait que dans l'économie occidentale les coopératives se développent en sociétés capitalistes est un phénomène tout à fait normal, lié à l'ordre de la propriété privée. Si on veut arrêter cette évolution, il faut édifier une économie socialiste à la manière de *Sik*.

La séparation entre le patron et les ouvriers fait partie essentielle de la société industrielle avancée dans un système comportant la propriété privée dans la production. Le salarié a le droit de choisir librement son emploi. Le patron prétend garder pour lui la mobilité de son capital. Comme aussi bien le droit de propriété que celui du libre choix de l'emploi sont historiquement compris comme un droit subjectif (droit naturel), les moyens de lutte de la grève et du lock-out en sont la conséquence évidente.

L'idée que la voie de la solution du conflit par la force n'est pas aussi réalisable au niveau de l'entreprise qu'à celui de la branche, conduit à exiger un « frein d'alarme » juridique sous la forme du droit de cogestion des salariés dans l'usine et l'entreprise. Le droit de cogestion devrait au moins être un instrument de contrôle dans la main du salarié contre l'abus du pouvoir de disposition du propriétaire du capital. L'engagement éthico-social qui oblige le propriétaire du capital peut ainsi être forcé juridiquement. De cette façon a pu être sauvée une partie minime, mais néanmoins efficace, de la notion d'association qui se retrouve dans l'idée de coopérative. On ne peut certes pas demander plus, aussi longtemps qu'on fonde sur le droit subjectif les compétences du patron comme celles de l'ouvrier, ce qui signifie en même temps qu'on pense que les conflits du travail doivent se régler sous le signe de l'épreuve de force. Aussi longtemps que, dans l'ordre de l'ensemble, règne le régime de la séparation du capital et du travail — une séparation qui est soulignée avec énergie par la classe ouvrière organisée —

une participation à la direction de l'entreprise ne semble être logiquement possible que si elle implique la participation aux risques du capital.

Or il est évident que l'actionnaire par souci pour son revenu (comme le salarié qui change d'emploi à cause du revenu) est vite décidé à abandonner son risque en changeant son investissement.

Comme on le voit, la société économique fondée sur la propriété privée a du mal à maintenir logiquement au niveau de l'entreprise l'idée fondamentale de la propriété privée. C'est au fond parce que dès le début, au niveau de la branche déjà, aussi bien le droit du travail que celui de la propriété ont été faussement conçus sous une forme « pure », accessible à la seule théorie.

Ce qui est décisif pour la question de la cogestion paritaire, c'est la situation respective des intérêts des salariés et des actionnaires. Dans le modèle de *Sik* la communauté des intérêts doit être forcée, en faisant du salarié en même temps un copropriétaire de l'entreprise, conçue comme coopérative. Nous avons déjà dû, à l'occasion de notre compte rendu du modèle de *Sik* émettre des doutes au sujet de l'efficacité de l'intérêt des salariés en faveur de l'entreprise en comparaison avec l'intérêt de revenu. Il manque justement chez *Sik* l'individualisation du titre de propriété comme stimulus de l'intérêt du capital. Or c'est vers une telle individualisation que tend indiscutablement l'ordre de la propriété privée, même dans la question de la cogestion.

Forme juridique de l'association comme substitut de la fonction du titre de propriété.

Si on ne veut pas suivre ce raisonnement, il ne reste plus que la formule juridique d'une association, de sorte que les salariés, même sans courir de risque pour la propriété, puissent faire preuve de leur intérêt au capital, en observant certaines règles de l'association. La décision définitive, en cas de conflit, appartiendrait alors à un juge d'arbitrage. Il n'y aurait plus à penser à une protection individuelle du travail. Les travailleurs de l'entreprise devraient pouvoir élire des représentants en dehors de toute pression syndicale. Le droit des syndicats de fournir de leur côté une représentation devrait disparaître. Dans le règlement actuel de la cogestion

paritaire en Allemagne les représentants des syndicats se sont certes comportés plus objectivement que des membres de l'entreprise (cf. mines de la Ruhr). Mais il ne s'agit pas de savoir ce qui « objectivement » pourrait être meilleur, mais comment doivent se répartir les compétences juridiques. Bien que les décisions politiques aient souvent eu un meilleur sort dans les monarchies qu'elles n'auraient pu l'avoir dans un processus démocratique, nous préférons aujourd'hui la démocratie, dont le fonctionnement est plus lourd, et cela uniquement à cause de l'ordre de la liberté. La réglementation de l'association, dont nous avons parlé, est une réglementation qui doit représenter un substitut de la participation aux risques du capital. Elle doit provoquer chez le travailleur la motivation qu'il aurait naturellement s'il participait au capital. Si de son côté il veut élire un représentant du syndicat, c'est son plein droit, comme aussi l'actionnaire peut céder son droit de vote à un autre.

En maintenant toutes ces clauses, le droit de cogestion ne devrait pas mettre en danger le caractère de l'entreprise dans une économie de marché, basée sur le droit de propriété. Il n'y a pas de solution assurée sur tous les côtés. En tout cas vis-à-vis de la forme traditionnelle de la société par actions dans laquelle l'intérêt des salariés par rapport à l'activité de l'entreprise n'entrait pas en ligne de compte, cette solution représente un progrès en faveur des salariés à l'intérieur de l'ordre de la propriété privée. Finalement on ne peut que peser les divers maux liés à chacune des solutions. Sans doute la participation au capital est la base du droit de cogestion la plus appropriée à l'ordre de la propriété privée. Cela ne nécessite pas pour les salariés une participation au capital égale à celle des actionnaires. Il est vrai que le droit concernant les sociétés par actions devrait subir une modification.

Pour le moment la discussion autour de la cogestion se déroule sur une pente glissante. On raisonne en capitaliste au sens de l'ancienne école libérale au niveau de l'économie en général, et on fait du socialisme au niveau de l'entreprise. Face à cela le système de *Sik* paraît à coup sûr plus logique.

ÉCONOMIE MIXTE SANS ALTERNATIVE ?

Le pragmatisme aboutit au socialisme.

Si nous refusons le modèle de cogestion présenté par *Sik*, c'est en raison de notre option fondamentale en faveur d'une économie de marché, fondée sur le droit de propriété privée. En effet au niveau purement pragmatique et microéconomique on pourrait être tenté d'approuver le mode de cogestion de *Sik*. Mais on feindrait alors d'ignorer la situation de contrainte qui en résulte, et on se trouverait dans le processus de développement subitement devant la nécessité d'approuver le plan cadre socialiste de *Sik*.

A un endroit et à un moment quelconques le pragmatisme aboutit à un système économique. Et on peut dire avec certitude que ce système sera socialiste, parce qu'à long terme l'intérêt commun triomphera en raison de l'implication sociale de tous les domaines de la vie. C'est la raison pour laquelle il faut inclure par avance l'intérêt commun dans un système d'action privée.

Primauté des normes d'action économiques et éthico-sociales sur des considérations purement technologiques.

H.D. Ortlieb trouve que la question du système économique n'a pas d'intérêt. On devrait plutôt prévoir la combinaison des deux formes d'économie, celle de la planification et celle du marché en vue d'une meilleure prévision et d'une stimulation de la responsabilité des divers membres de la société. La centralisation et la décentralisation seraient des

problèmes qui se posent à toutes les formes économiques (143). L'économie de marché serait à sa place là où on ne pourrait plus attendre de l'intérêt particulier un comportement asocial (144).

Si on ne tient pas compte que, suivant cette opinion, le développement de l'intérêt particulier apparaît davantage comme une concession de la société que comme un droit de l'individu, on pourrait trouver cette politique très avisée, à condition que l'on sache ce qu'il faut entendre par comportement asocial. Dans une société qui n'est attachée à aucune norme d'action universelle, on devrait avoir la confiance inébranlable que l'autorité politique n'impose pas à l'individu des limites inacceptables. Les frontières entre la société et l'Etat seraient atténuées, voire supprimées.

En raison de la soumission progressive et totale du développement économique à la contrainte technique, on pourrait dire que la recherche de principes d'ordre, liés à des normes de la vie, de nature morale ou juridique, est passée de mode. C'est dans ce sens, que s'exprime *J.K. Galbraith* : « L'homme moderne continue à s'imaginer que la décision sur l'essence et le développement de son système économique lui appartient toujours. En réalité son champ de décision est extrêmement limité. Dans le meilleur des cas, il pourrait probablement décider s'il désire pour lui un degré élevé d'industrialisation ou non. Après quoi fonctionnent les impératifs de l'organisation, de la technologie et de la planification, qui, dans toutes les formes de société, se ressemblent beaucoup et conduisent, comme nous l'avons vu, à des résultats très semblables » (145). Et *Helmut Schelsky* croit également que le développement technique nous dispense de poser la question du sens : « La contrainte objective des moyens techniques qui veulent être servis suivant la maxime d'une capacité de fonctionnement et de rendement optimale, nous dispense de ces questions de sens portant sur l'essence de l'Etat. La technique moderne n'a pas besoin de légitimité ; avec elle on gouverne, parce qu'elle fonctionne et aussi longtemps qu'elle fonctionne de façon parfaite. Elle n'a pas non plus besoin de décision autre que celle qui est conforme aux principes techniques... Une politique, en tant que décision normative, se situe par principe en dehors de ce domaine, elle tombe au rang d'un moyen auxiliaire pour des imperfections de l'« Etat technique » (146).

A vrai dire nous n'avons pas à nous occuper de ces objections avancées par des technologues. Ils se contredisent trop eux-mêmes, puisqu'à l'encontre de leur position fondamentale, ils opèrent avec de véritables concepts de valeur, comme « fonctionner », « optimale ». En fin de compte on doit savoir pour quoi quelque chose fonctionne, si c'est pour la guerre ou la paix, si c'est pour un bien-être humain authentique ou l'anéantissement dans la consommation. L'esprit humain exige plus que la simple intégration dans un système de lois naturelles. Au fond nous voulons vivre de façon sensée, conformément à notre nature humaine, et non suivant les lois contraignantes du développement technique. Avant de nous préoccuper de la technique nous devons nous demander pourquoi nous voulons la technique. La question du sens est toujours sous-jacente, à quoi d'ailleurs le texte de *Galbraith* semble encore faire très faiblement allusion.

Les principes d'action éthico-économiques ne sont pas des mécanismes.

On a certainement l'impression que dans l'élaboration d'un système économique nous devrions rechercher un mécanisme remplaçant la technique physique. C'est là que réside le danger lié à la mise sur pied d'un système économique ou social. C'est peut-être pour cela que *Ortlieb* s'est prononcé contre la discussion sur les principes de l'organisation de l'économie. *E. Heimann* a formulé très vigoureusement ce danger : « Le système économique est nécessaire comme moyen de suppression de situations pénibles, qui jadis paraissaient immuables, mais ce n'est pas un état, un cadre durable pour la croissance, le développement et la transformation de la vie ; c'est un mouvement d'hommes qui sont possédés par l'idée fixe de la croissance de la production et qui sont prêts à lui sacrifier la vie bonne. C'est pour cette raison que le principe du système porte en lui-même le danger de dépasser le point qui lui donne en même temps justification objective et limite, et de se poser lui-même comme absolu et sans frontières : une dynamique sauvage, aveugle, sans but » (147).

Dans cette critique sévère du système économique, *Hei-*

mann a en vue l'individualisme exagéré de la libre et formelle concurrence. De ce point de vue il a raison. Nous avons discuté suffisamment l'absence de but et de sens d'un mécanisme social séparé des valeurs de la vie. D'autre part la signification instrumentale du système ne doit pas être sous-estimée. Une organisation sociale solide n'est pas réalisable sans principes d'action universellement valables. Certes le partisan de la démocratie totale affirmera immédiatement qu'il est absurde d'établir des principes d'action aux divers niveaux de l'économie, de la société et de la politique, s'il est possible d'organiser de façon unique l'ensemble de la société dans toutes ses opérations, selon un principe libéral. C'est ici que se situe la véritable problématique philosophique : il s'agit de savoir pourquoi le système de l'Etat n'est pas organisé de façon unitaire, mais se réalise par étapes successives, en raison de la réalisation du principe individuel.

Le saut périlleux du principe individuel dans la démocratie totale.

Dans l'éthique individuelle le principe formulé par *Aristote*, vivre « selon la raison » a une valeur universelle. La raison de son côté doit se référer à des normes objectives, celles de la nature humaine. Dans la vie commune sociale le principe : « vivre selon la nature » doit recevoir une interprétation reconnue par tous. Qui doit donner celle-ci ? Celui qui croit que la raison se situe en premier lieu dans l'approbation sociale, déclarera que seul le processus de décision démocratique est le moyen de la raison. La personne avec sa liberté est par conséquent livrée à ce mode de décision. Si au contraire on voit dans la personne libre et son jugement de valeur un élément indispensable à la société pour son développement culturel, on reconnaîtra d'abord à l'individu, précisément en raison du bien commun, la priorité dans la coopération sociale, et seulement en dernière instance on instituera le mécanisme des consultations électorales comme moyen d'établir le consensus.

Naturellement il se pose ici le problème du dépassement de la contradiction de l'intérêt propre et de l'intérêt commun, dont *Sik* s'est tellement préoccupé. Mais est-ce qu'on peut

vraiment supprimer un jour radicalement cette contradiction avec des moyens institutionnels, comme le croient ceux qui voient dans la démocratie totale le remède universel pour réaliser la concordance du droit individuel et de la justice du bien commun ? Celui qui répond à cette question par l'affirmative ne peut considérer l'établissement d'un système économique que comme une entreprise oiseuse. Mais il possède néanmoins un système, non pas économique, ni même social, mais politique, à partir duquel tous les problèmes économiques et sociaux doivent être résolus, ce qui certainement n'aura pas lieu dans le sens du respect de la liberté personnelle.

La démocratie totale serait théoriquement la meilleure solution, si seulement on était sûr que la majorité fait partie de ces sages capables et vertueux, que *Platon* a prévus pour le gouvernement de son Etat idéal. Dans la démocratie également, il importe de savoir quel est le bagage intellectuel et surtout moral que les démocrates apportent avec eux.

La présupposition d'un bagage intellectuel et moral vaut bien entendu pour toute institution sociale, même pour le système économique plus ou moins indépendant de la politique. Toutefois les chances d'épanouissement de la liberté sont plus favorables là où les institutions sociales s'édifient à trois niveaux : l'économie, la société et l'Etat.

LA VOIE LOGIQUE DE LA CONCEPTION DE L'HOMME A L'ORDRE ÉCONOMIQUE

I. L'IMAGE DE L'HOMME

L'arrière-plan philosophico-anthropologique de toute conception de l'ordre économique.

Il ressort de l'exposé de toutes les conceptions de la politique économique, que celles-ci soient fondées sur l'ordre économique de la planification, ou de la liberté, ou de façon purement pragmatique sur le refus de tout principe d'organisation, que toutes les prises de position sont basées sur une anthropologie philosophique. La conception individualiste de l'organisation économique part de l'homme individuel comme de la seule réalité et ne voit dans la société que la coordination de libertés individuelles. Dans l'économie planifiée, qu'elle soit centralisée ou truffée d'éléments de l'économie de marché, le rapport de la liberté humaine à la transcendance est éliminé. Le sens de la vie individuelle disparaît dans le tout social. La conception pragmatique de la société et de l'économie, renonçant à des principes d'ordre et d'action universels, revient au fond au nihilisme. Elle rejette toute explication de la vie, tant de l'individu que de la société. On prend des décisions, ou bien d'après des « contraintes objectives », ou bien d'après les intérêts des membres de la société qui se manifestent en l'occurrence.

Dans toutes les orientations politico-sociales nommées, comme dans toutes celles qui seraient encore possibles, s'exprime la tendance humaine profonde de maîtriser spirituel-

lement notre existence dans sa totalité. Ceci vaut également du pragmatisme qui s'en tient à la contrainte du réel. Sinon ses défenseurs ne s'efforceraient pas d'expliquer au monde que la contrainte des choses constitue la loi de l'action sociale.

L'anthropologie de la conception planifiée de l'économie.

Il importe au fond de mettre en avant une image de l'homme qui corresponde à la fois à l'individualité, à la personnalité et aussi à la nature sociale de l'homme. Si l'individualité et la personnalité n'étaient que le résultat d'un processus social, de sorte que nous ne puissions pas nous faire une idée de l'homme comme tel, alors les dés seraient jetés en faveur de la primauté d'un plan social. Suivant cette conception, la personnalité ne s'exprimerait que sous forme d'intérêts propres, mais pas vraiment comme sujet de création de valeurs d'importance sociale, d'intérêts propres qui sont naturellement à court terme et qui n'obtiennent de signification durable que par l'insertion dans la société. Sur la base de cette conception purement empirique de la personne, ne peut s'édifier par conséquent, comme conception sociale, que le plan de tendance marxiste-léniniste ou le plan à imposer par l'exploitation des intérêts individuels à la manière de *Ota Sik*.

Toute la problématique est de savoir ce que nous nous représentons par « l'homme pur et simple », ce que nous entendons par « nature humaine ». Est-ce simplement la nature qui se développe dans l'histoire humaine, en quelque sorte le substrat de l'évolution historique, qui de son côté est soumis à l'évolution (*Karl Marx*) ? Ou est-ce ce qui dans l'homme fait son essence, elle-même conçue comme immuable et possédant aussi en ce sens une valeur de réalité, bien que l'essence « homme » n'existe pas comme telle, mais seulement sous une diversité multiforme ? Nous devrions douter du rapport à la réalité des droits de l'homme si nous contestions la possibilité de comprendre l'homme de cette seconde manière. Cette nature humaine universelle est la base de la formation des normes morales, c'est-à-dire de toutes les représentations de valeurs que nous rapportons à la dignité humaine. A ce niveau d'abstraction se trouvent

toutes les valeurs que nous rassemblons dans la *doctrine sociale*. Cependant ces valeurs ne sont pas immédiatement apprêtées pour accorder entre elles les actions sociales, c'est-à-dire interhumaines. Il faut pour cela un ordre d'action qu'on définit en recherchant le principe qui réalise le mieux les valeurs contenues dans la doctrine sociale. Cette deuxième étape est celle du système social. Pour mettre sur pied celui-ci, on doit examiner le comportement effectif de l'homme dans la société. Et il faut nous demander si nous pouvons découvrir dans l'homme certaines inclinations qui se manifestent à travers tous les temps et qui sont indéracinables. Bien entendu la seule expérience historique purement extérieure ne suffit pas à désigner une quelconque inclination humaine comme typique et indéracinable. Nous appelons à l'aide notre expérience intérieure. Sur cette base intellectuelle, nous constatons que l'homme fait preuve d'une inclination, qu'il ne perdra jamais, à savoir celle d'aspirer plus facilement et plus spontanément au bien propre qu'au bien commun. Nous pourrions classer cette inclination comme une de celles qui qualifient l'homme « purement et simplement », bien qu'elle ne fasse pas partie de la notion de « dignité humaine ».

L'anthropologie de la conception individualiste de l'économie.

Si à l'instar des individualistes on ne voit dans l'homme que l'individu empirique, qui constate qu'à côté de lui d'autres individus veulent vivre eux aussi sur la même terre et qu'au fond l'un ne peut pas exister sans l'autre, on expérimentera un type de coordination et de coopération qui est très largement adapté au principe de la justice commutative. Au commencement de la pensée économique se trouve le droit naturel de l'individu à la propriété privée, qui doit passer pour intouchable aussi longtemps que ne se manifeste pas de contradiction dans la société économique.

L'anthropologie du personnalisme social.

Cependant si on voit dans l'homme, certes une personne dotée de liberté et appelée à une organisation libre de sa vie,

qui pourtant ne résoud pas la tâche totale (et morale) de l'existence pour lui tout seul, mais considère celle-ci d'emblée comme une contribution à la culture de l'ensemble de la société, une image de l'unité des personnes en résulte, qui est très éloignée de l'idée de la simple coordination. Mais cette unité n'est pas normée par le procès historique ; elle est formée dans l'histoire par les personnes qui constituent la société dans leur libre responsabilité morale. Cette manière de voir s'accorde avec celle du socialisme, dans la mesure où elle aussi considère la personne individuelle à partir du bien commun qui prime tous. Mais elle se distingue fondamentalement de lui, en ce sens que le bien commun est articulé à tout moment en impératif moral par les membres libres de la société suivant des normes qui se situent au-delà du procès historique. Dans la conception socialiste les normes de la vie sociale ne proviennent pas de la responsabilité libre, historique des personnes, mais elles sont immanentes au procès historique. Car les personnes ne peuvent pas avoir d'autres normes de comportement que celles qu'elles ont reçues de la société qui s'est développée historiquement.

Il est évident que toute société a à chaque époque son propre code de valeurs. Mais dans une société libre ce code est limité à la nécessaire vie pacifique en commun. Il ne viendrait à l'esprit de personne de considérer ce code en même temps comme une morale des membres de la société. Mais dans la société socialiste le code social des valeurs est considéré comme la seule orientation possible pour l'individu. On enlève ainsi à ce dernier la chance de découvrir d'autres valeurs d'importance sociale. Dans la pensée personnaliste cette chance reste fondamentalement ouverte, à moins que les valeurs propagées par un individu ou un groupe ne troublent de façon sensible la paix sociale.

En effet dans le personnalisme développé ici, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on a appelé le personnalisme chrétien de *E. Mounier*, *H. Pesch*, etc. (148), le bien commun est également une tâche qui vaut a priori, comme dans la pensée socialiste. C'est pourquoi l'intégration de l'individu dans la société est exigée de façon aussi absolue que le devoir moral général de faire le bien et d'éviter le mal. Mais le contenu concret de l'impératif du bien commun est formulé — c'est là une différence essentielle avec le socialisme — par les

membres de la société en pleine et libre responsabilité morale.

Il est décisif de savoir de quelle façon et avec quelle méthode se formule le bien commun.

II. LA QUESTION DE LA DÉFINITION DU BIEN COMMUN DANS UNE SOCIÉTÉ DE TYPE PERSONNALISTE

Le bien commun comme valeur supra-individuelle, dont la détermination concrète se fait empiriquement.

Il serait prématuré de conclure immédiatement de l'orientation personnaliste de la société à une démocratie totale, en remarquant qu'en elle toute personne particulière pourrait, de sa propre responsabilité morale, apporter sa part à la détermination du bien commun. En effet le contenu de ce qu'on doit entendre par bien commun n'est pas le seul résultat d'un mécanisme de consultation électorale, mais une valeur. Et cette valeur inclut l'accomplissement de tous, recherché en toute liberté, tant du point de vue matériel et culturel que moral. C'est pourquoi on ne peut définir concrètement le bien commun que si l'on connaît la capacité totale d'activité des membres de la société. Et celle-ci n'apparaît que dans un déploiement libre à constater par l'expérience.

Or il semble qu'en définitive le bien commun soit livré au jeu des forces individuelles, de sorte qu'il ne peut jamais être ce qu'on attend de lui, à savoir un ordre de valeurs qui transcende les individus. Est-ce que finalement les technologues et les critiques de l'idéologie n'ont pas raison quand ils affirment que l'établissement d'un ordre de valeurs qui règle la vie commune au-delà des individus est une prétention ? *Hayek* a parlé de ce « faux individualisme », qui prétend savoir ce qui convient aux autres.

Le bien commun comme norme absolue, précédant l'expérience.

Le concept de bien commun ne peut pas être entièrement vide. Il exprime en tout cas des valeurs éthiques et

juridiques fondamentales. La réalité de cette exigence de valeurs se manifeste toujours quand, dans le corps social, une partie, même minime, pêche contre les valeurs fondamentales d'une société. Un exemple typique est l'abus de la drogue, qui apparemment n'a rien à voir avec la société, mais concerne l'individu particulier. On pourrait penser que de soi les membres de la société qui s'abstiennent de la drogue ne devraient pas être blessés dans leur sentiment de valeur. Et pourtant ils ne veulent pas tolérer de tels excès. Et cela non pas d'abord parce que le trafic de la drogue trouble l'économie ou que le drogué pourrait être à la charge financière de son entourage, mais essentiellement parce qu'ils ressentent un abus de ce genre comme un reniement de la morale sociale.

La difficulté de saisir le bien commun dans une définition d'une part et la réalité tangible de l'exigence du bien commun d'autre part, nous l'expérimentons d'une manière particulièrement vivante dans la communauté familiale. Là où règne le sens familial, chacun est intéressé à l'accomplissement personnel de l'autre et cela non seulement par amour du prochain, mais aussi et probablement d'abord par amour et sentiment d'honneur pour la famille.

La difficulté de formuler des valeurs universelles pour la vie commune ne devrait pas conduire à la négation de l'existence de telles valeurs morales. La vie sociale devient incompréhensible et absurde si on ne peut présupposer un bien commun connaissable au moins en ses traits généraux. Certes nous formulons toujours concrètement nos règles de comportement social. Mais nous y impliquons un développement logique normatif. En politique internationale nous sommes familiarisés aujourd'hui avec la thèse que la guerre ne peut être le moyen de régler les conflits. Pour une part ceux qui expriment cette thèse sont précisément ceux qui par ailleurs rejettent des impératifs moraux universels dans la vie sociale. Cependant ils admettent que cette thèse doit « au fond » être reconnue par toutes les nations. Que signifie « au fond » ? Rien d'autre en effet sinon que la raison humaine est disposée de telle sorte que cette règle de comportement se trouve accessible à tous et qu'un groupe qui ne la connaît ou ne la reconnaît pas, juge avec parti pris ou avec aveuglement. A l'objection qu'il y a eu des époques pen-

dant lesquelles on a soutenu la thèse contraire, à savoir la justification de la guerre, il faut répondre, que les conditions d'une guerre juste (ou jadis estimée juste) se sont modifiées. L'énoncé du principe n'est pas nécessairement que toute guerre est insensée, mais la guerre qui pour les deux parties comprend plus de pertes que n'en amènerait une solution non violente par certains renoncements et compromis.

Jusqu'ici nous avons été convaincus dans le domaine social que la grève et le lock-out étaient des moyens légitimes de résolution de conflits entre patrons et ouvriers. Mais nous nous approchons d'une époque durant laquelle nous prendrons conscience que les conditions de la grève et du lock-out pour une solution juste du conflit du travail n'existent plus. Nous présumons évidemment que les deux parties aboutiront à cette prise de conscience ou au moins devraient y parvenir. Nous sommes tous d'accord que dans certaines circonstances de tels moyens radicaux perdent leur justification. Quant à savoir quelles sont ces circonstances, nous ne pouvons évidemment l'apprendre qu'en rapport avec l'expérience concrète. Cependant nous connaissons par avance la règle qui nous permet de juger des circonstances : Par l'application des moyens radicaux, on ne doit plus sacrifier davantage de valeurs qu'un compromis quelconque de chacune des parties ne leur ferait perdre. Avant tout, le conflit ne doit pas avoir des conséquences graves pour ceux qui ne sont pas concernés par lui, etc.

Dans la vie juridique nous formons le jugement général que tout homme reconnaît qu'un contrat établi sous des conditions inacceptables n'est pas valable. Mais que veut dire acceptable ou inacceptable ? Nous pouvons nous disputer concrètement sur ce point. Mais nous ne pouvons en discuter que parce que nous partons de la même exigence universelle. Certes dans le cas concret les valeurs sont définies de façon tout à fait pragmatique conformément aux représentations actuellement en cours dans la société. Quel dommage est plus grand qu'un autre, quelle condition est acceptable ou non, ce sont des choses qu'on évalue de cette façon pragmatique. Mais le fait qu'il y ait quelque chose d'inacceptable en général présuppose pourtant que nous admettons tous qu'il y a quelque part des limites qui en définitive sont fondées dans notre nature.

Sur quelle base la critique idéologique reproche-t-elle au Moyen Age ses méthodes cruelles d'inquisition, si elle n'admet pas que le Moyen Age aussi devait déjà avoir une certaine idée des droits universels de l'homme ? Elle part sans le reconnaître de la prémisse qu'il doit y avoir des représentations de valeurs universelles. Une société dans laquelle les représentations universelles des valeurs concernant la vie commune ne sont plus valables perd le fondement de son existence. C'est une société composée d'aveugles quant aux valeurs, pour lesquels une philosophie traitant de l'ordre de l'économie est inutile.

Tout en comprenant la difficulté de la définition et l'impossibilité d'une circonscription précise du bien commun, nous ne pouvons pas raisonnablement renoncer à un minimum de contenu du bien commun. Toute doctrine sociale qui renonce au consensus et croit s'en tirer avec des modèles formels de comportement, s'exclut elle-même du dialogue sur l'organisation de la société. D'ailleurs des modèles de comportement sans valeur objective universelle correspondante ne sont même pas pensables.

L'option pour la liberté individuelle dans la détermination concrète du bien commun.

Ce qui caractérise une société orientée vers le bien commun personnaliste, est le souci de la libre responsabilité morale de chacun, en vertu de laquelle la définition autoritaire du bien commun est repoussée le plus loin possible. Si on prend au sérieux ce souci, on a déjà établi une priorité de valeur pour la définition concrète du bien commun. Cette constatation a une importance décisive.

III. LA QUESTION DU SYSTÈME SOCIAL

La priorité du système social par rapport au système économique.

En présupposant que la société comme tout a à réaliser certaines valeurs communautaires, il faut définir en pre-

mier lieu pour la réalisation de ces valeurs un principe universel d'action interhumaine, à partir duquel on pourra par la suite rechercher des principes d'action spécifiques pour des secteurs particuliers. Quand, comme dans le libéralisme et aussi du moins en partie, dans le néo-libéralisme, on ignore ces valeurs communautaires intégrant la liberté individuelle, c'est toujours la même liberté individuelle qui est partout en action. La distinction des secteurs est alors purement extérieure. L'économie a pour objet un bien matériel, à savoir la prospérité matérielle qui se conquiert dans la concurrence, l'ordre social le développement de la personnalité, dans la mesure où celle-ci ne peut pas être réalisée par l'économie, la politique le pouvoir sur l'Etat obtenu par le principe de la majorité. Mais le principe d'action qui permet d'établir l'ordre est toujours le même : la liberté formelle de l'individu, avec la seule charge que les chances doivent être égales pour tous. En réalité, quand on part d'un ordre social des valeurs, les principes d'action des divers secteurs ne sont pas les mêmes. Ils diffèrent dans les ordres économique, social et politique. On parle certes toujours de liberté, mais chaque fois on est en présence de règles différentes de cette liberté, et cela conformément à la vue éthico-sociale, qui est de savoir comment la liberté se rapproche le plus de la valeur sociale. Ce problème est résolu dans la mesure où il est possible de déterminer a priori la valeur communautaire spécifique des secteurs et ordres.

Si par conséquent on parle de système social, on vise d'abord l'ordre de l'action interhumaine en général, sans entrer dans les particularités spécifiques des ordres économique, social ou politique.

Le concept de système.

Le concept de système implique que l'individu se situe avec son action dans un tout qui le contrôle. Du point de vue des sciences sociales empiriques, cela veut simplement dire que l'individu ne peut pas agir arbitrairement, mais uniquement dans un cadre informel ou institué. L'empirique s'abstient de juger si le système évolue vers le meilleur ou vers le pire. La seule chose qu'il puisse dire ou constater est le

degré de satisfaction des individus vivant dans le système de contrôle. C'est pourquoi il ne peut pas parler d'évolution. Pour lui il n'y a que du changement. Le système de contrôle peut également se manifester sous forme d'une situation de conflit permanent.

Le concept de système, tel qu'il est proposé par les sciences sociales empiriques, n'implique encore rien de ce qui se trouve habituellement dans le mot « ordre ». On pourrait tout au plus parler d'un ordre au sens d'un ensemble de relations. La nuance de l'approbation morale est expressément exclue par les sciences empiriques.

Dès que l'on fait de la liberté individuelle la norme suprême de l'ordre social, tout système de contrôle résultant du jeu des libertés devient un ordre approuvé. A l'encontre de quoi un système social tel que nous l'entendons ne met en avant la liberté individuelle comme principe des relations interhumaines, que sur la base d'une pensée éthico-sociale des valeurs. Ceci vaut pour tous les niveaux de l'action interhumaine. La liberté est fondamentalement subordonnée à des normes éthico-sociales. De là résultent des différences essentielles dans le domaine de la politique économique et sociale. Plus la définition concrète des normes éthico-sociales aux divers niveaux est univoque, plus aussi s'accroît la possibilité d'une intervention autoritaire (149).

Le système social n'est pas une représentation idéale.

La décision en faveur d'un ordre social, dans lequel la priorité de l'action est accordée à l'individu, n'a rien à voir avec l'« ordre sans domination » visé aussi bien par le libéralisme que par le socialisme (marxisme). Il s'agit simplement de l'ordre de l'action interhumaine en vue de la réalisation des valeurs éthico-sociales. L'idéal d'une démocratie totale est de ce fait exclu. Même si par ordre sans domination on ne visait qu'une « image directrice » (*H.D. Ortlieb*) (150), on n'atteindrait pas ce qui est visé ici avec l'ordre individualisé de la société. L'idée de l'ordre sans domination est trop liée au concept formel de liberté.

Les présuppositions éthico-sociales du fonctionnement du système libéral de la société.

L'option en faveur de l'ordre social individualisé implique la présupposition tacite que l'individu est conscient de son obligation sociale. En conséquence le système ne fonctionne que si les membres de la société conçoivent toute action comme une contribution à l'établissement d'un bien commun contenant des valeurs universelles. De la réalisation de cette condition dépend la justification de l'ordre individualisé et démocratique.

Dans la non-réalisation assez large de cette condition, il y a aujourd'hui un danger appréciable pour l'ordre libéral de la société. Nous constatons pour ainsi dire dans tous les domaines, abstraction faite peut-être des métiers intellectuels comme la science ou l'art, que l'individu ne se sert de sa liberté que pour lui-même et considère la participation aux tâches communautaires comme une perte de temps. La démocratie accorde à chaque citoyen le droit qui lui revient de participer aux affaires publiques. Cependant nous nous plaignons de plus en plus de l'indifférence politique des citoyens démocrates. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore inventé dans la vie politique un système de contrôle pour forcer efficacement la participation, comme cela est possible avec la concurrence. *H.D. Ortlieb* a souligné avec raison que la conscience de l'obligation sociale est une question d'éducation. Il pense même que l'homme devrait être éduqué de telle sorte qu'il collabore à la vie publique à titre honorifique (151).

Même si on arrivera peut-être à forcer par des institutions l'intérêt pour les activités sociales, on ne forcera encore nullement par là la conscience individuelle du devoir. Car celle-ci ne peut pas être contrainte. Dans le modèle de *Sik* ce n'est pas seulement l'activité sociale qui doit être forcée de façon particulière par le plan, mais aussi le sens social des responsabilités. *Sik* tente ainsi de capter, dans l'intérêt du bien commun, le sens des responsabilités. Il est vrai que cela n'est possible qu'au niveau, quantifiable, de l'économie. Il faut donc déjà, comme *Sik*, comprendre l'ensemble des normes sociales à partir des intérêts économiques pour adopter un tel système. Mais comme la conscience morale dépasse

de beaucoup le monde économique, comme l'intérêt personnel n'est pas seulement ancré dans la prospérité économique (bien que celle-ci joue bien entendu un grand rôle), une institution ne peut jamais susciter en tous les mêmes intérêts vitaux. C'est pourquoi le plan social doit passer au second plan et il faut laisser à l'individu un vaste champ d'articulation de ses intérêts, justifiables seulement devant la conscience morale. Le bien commun, tout en étant toujours un impératif a priori, résiste à la formulation subtile d'un organisme social, si démocratique qu'il soit, car le bien commun est compris comme accomplissement de la vie à réaliser en commun et pas seulement comme bien-être matériel.

Plus il s'agit de valeurs culturelles et éthiques, moins le bien commun se laisse définir, c'est-à-dire plus la création sociale des valeurs est abandonnée à la libre collaboration des individus. Et plus on s'approche des valeurs matérielles, plus il est facile de reconnaître la prospérité générale et les nécessités éventuelles d'amélioration. Il est plus aisé ici de définir le bien commun. Or celui qui rattache toute la culture et la morale au processus économique est naturellement enclin à définir le bien commun social dans sa totalité, sans attendre le libre développement des individus : il est naturellement un planificateur. Mais celui qui au contraire pense que le comportement moral et culturel a également une influence causale sur le comportement économique, mettra en œuvre dans les secteurs moral et culturel tous les moyens pour élever le niveau de la « morale sociale », pour donner ainsi à l'économie libre une orientation raisonnable. Ainsi on commence d'abord par éveiller le sens des responsabilités et seulement par la suite l'intérêt économique, c'est donc le processus exactement inverse de celui de *Sik*.

Liberté accentuée dans le secteur social, distinct de l'économie et de la politique.

De ce qui précède on devrait retenir à quel point il est important de maintenir en vie un secteur de la société dans lequel reste libre l'initiative de créer des valeurs qui sont liées à la responsabilité sociale de façon inséparable. C'est là

l'ordre social. Le degré de liberté qu'on peut accorder dans l'économie dépend de la vitalité et du niveau de l'ordre social. Car la liberté seule n'est pas le sens de la société, encore moins de l'économie. La liberté a seulement été choisie comme principe d'action pour réaliser la finalité de la société : le plein développement de la nature humaine conformément à la dignité de la personne.

Les exhortations morales adressées à la société économique ne sont utiles que dans la mesure où celle-ci est consciente que l'initiative libre est liée à l'ordre social des valeurs, c'est-à-dire au sens de la vie sociale. Il est compréhensible que *Sik* ne pouvait s'exprimer qu'avec mépris sur les exhortations morales en économie, étant donné que pour lui il n'y a pas de morale ayant une influence causale sur l'économie.

Le fait que dans nos sociétés libérales les exhortations morales ne servent plus à rien est une preuve du bas niveau de notre morale sociale. L'expression « société irresponsable » (*Ortlieb*) pour désigner notre société n'est probablement pas exagérée.

Dans l'ordre social on pourrait parler approximativement (!) d'un « ordre sans domination », en ce sens que c'est là que vaut au maximum la loi libérale, non pas forcer, mais animer, promouvoir le sens personnel des responsabilités, pour édifier ainsi une société qui soit le plus possible « désintéressée », c'est-à-dire qui, non égoïste, ait le sens communautaire. C'est pourquoi dans le secteur social les chances sont minimales de mettre en place un mécanisme pour forcer le sens communautaire. C'est pour cette raison que le système social libéral exerce moins dans le secteur social la fonction de contrôle qu'il ne le fait dans la concurrence institutionnalisée. C'est là une indication que la démocratie totale, qui aspire à englober dans son unique ensemble toutes les activités sociales par un mécanisme (d'ordre politique), s'oppose radicalement à la nature morale de l'homme.

La seule question qui peut se poser, est de savoir à quel degré l'économie (et la politique, mais nous ne nous occupons pas ici) peut et doit être réglée au sens strict par un principe d'action universel, c'est-à-dire par un système social.

IV. LA QUESTION DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE

De ce qui a été dit sur le système social résulte de façon analogue, en l'appliquant à l'économie, la définition suivante du concept de système économique : un tout social, dans lequel les activités économiques des membres se rapportent les unes aux autres, en vue de la réalisation du sens communautaire de toute activité économique (bien commun), de telle sorte qu'on suscite d'abord l'intérêt de l'individu au rendement maximum ou à une gestion économique rationnelle. Dans cette définition deux finalités sont visées : 1. la finalité directe, la stimulation de l'intérêt à la décision et au rendement productifs, 2. la finalité indirecte, supérieure, l'insertion des activités dans le sens de l'ensemble, c'est-à-dire le bien commun de tous dans la société. Néanmoins l'effet produit par le système économique demeure un, puisque les deux éléments ne sont que deux aspects d'une unique et même cause : dans le système économique seuls sont stimulés les intérêts au rendement productif qui ont un sens pour l'ensemble social. Nous revenons ainsi à la constatation que nous avons déjà faite, que (contrairement à la conception libérale de l'économie et de la concurrence) l'activité économique « comme telle », c'est-à-dire comme pure production « économique-rationnelle », n'a pas de sens, si l'activité économique en sa totalité n'a pas de valeur humaine en général. On n'agit pas pour l'économie, mais pour satisfaire un besoin ou une valeur vitale. Pour caractériser un système économique l'élément principal est, comme on le voit facilement, le contenu du sens de l'activité à stimuler. C'est ici que se situe la base ultime de la distinction des divers systèmes économiques.

Dans ce qui suit nous nous occuperons d'abord (a) de la question de savoir comment dans une société orientée vers le bien commun personnaliste, on définit le sens de l'économie à la différence du libéralisme et du socialisme, surtout sous sa forme libérale (*Sik*), ensuite (b) du problème de la stimulation des intérêts en fonction de ce sens.

- a) *Le processus de la définition des valeurs dans une société de système économique libéral.*

Insuffisance de la concurrence pour résoudre la question du sens de l'économie.

Pour le libéralisme la question du système économique se liquide avec le même argument que celle de l'ordre général de la société. L'argument consiste dans la même liberté formelle pour tous. Dans le domaine économique celle-ci est assurée par la concurrence. L'activité économique est tout simplement comprise comme une création de valeurs partant de l'individu, en vue d'assurer l'existence matérielle et le développement de la vie, et qui ne doit exclure aucun individu désirant agir. Aucune question ultérieure du sens n'est posée.

Mais comme l'activité économique n'obtient sa justification axiologique que dans la totalité de sens de la nature humaine et que cette totalité ne concerne pas seulement l'homme individuel engagé dans l'économie, mais toute la société économique, la concurrence seule, comme coordination de libertés individuelles, ne suffit pas pour donner un sens à l'économie. Le résultat de l'économie n'est qu'une partie du bien commun englobant. Au fond il ne représente qu'une valeur subalterne.

Certes dans le libéralisme comme dans le socialisme, l'économie n'occupe qu'une position subalterne. Le libéralisme met à la disposition de l'individu dans son aspiration *privée* vers une fin les réussites matérielles de l'économie. Le socialisme subordonne l'activité économique aux finalités *sociales* non économiques. Cependant le libéralisme exclut de sa théorie les désirs de valeurs non économiques, dans la mesure où (en raison de sa base théorique de la connaissance) il ne reconnaît pas un monde de valeurs typiquement social, mais seulement des intérêts individuels. Le socialisme d'autre part ne reconnaît comme socialement importantes que les valeurs formulées dans chaque société, en considérant celles-ci uniquement comme le résultat d'un processus social fermé (sans parler de la conception fondamentale suivant laquelle les valeurs sociales dérivent du procès économique).

Condition d'existence d'une économie de marché ayant un sens : un secteur social moralement sain.

Selon l'éthique sociale personnaliste la raison pratique de tous les hommes est habilitée à exprimer des normes universelles de la vie communautaire, bien que celles-ci apparaissent dans leur formation concrète comme des créations des individus libres. Le sens de la vie qui maintient spirituellement la société est constamment formulé d'une façon nouvelle dans la communication sociale, ou peut tout au moins être formulé ainsi, dans une indépendance totale par rapport à la production économique. Ce qui donne un sens à l'économie est par conséquent le consensus surgi du dialogue à partir du pluralisme des valeurs. Bien entendu ce consensus est formulé en dernière instance par les hommes politiques, dont la tâche est de prescrire à la politique économique des critères de valeur obligatoires pour tous, c'est-à-dire de donner à l'économie un sens définitivement valable. Néanmoins cette décision politique ne doit pas étouffer la libre création sociale des valeurs. Il faut constamment ouvrir à ceux qui font la politique économique de nouvelles perspectives d'humanisation de l'économie.

Si le secteur social ne s'occupe plus de cette tâche culturelle importante, il ne reste plus que la contrainte objective et la décision politique. Le marché n'a plus alors comme fonction que d'exercer une contrainte économique sur l'activité qui est désirée par le plan. En d'autres termes nous sommes en présence du modèle de *Ota Sik*. Celui-ci peut souligner qu'il contribue à l'efficacité de l'ensemble des réflexions axiologiques, qu'elles soient économiques ou non, dans la politique économique, étant donné que tous les ordres de métiers, économiques et non économiques, sont représentés dans l'organisme de la planification. Selon l'opinion de son auteur, ce modèle résoud la question du sens, c'est-à-dire le problème de l'humanisation de l'économie, et rend possible en même temps la libre création des valeurs en vue de cette humanisation. Dans son système, la démocratie politique doit rétablir l'unité des multiples valeurs contenues dans le bien commun. Il n'y a pas de société économique propre, il n'y a que le peuple unifié par l'Etat qui représente les intérêts de l'économie comme de la société, comme aussi de la politique. Il est vrai que nous aussi à l'Ouest nous avons pris l'habitude

de discuter les questions du sens de la vie sociale en politique, c'est-à-dire au parlement. On a quelquefois l'impression que nous sommes proches de la démocratie totale. Mais cette situation n'est supportable que parce que nous avons encore un secteur social, dans lequel la discussion sur la question des valeurs peut avoir lieu indépendamment du principe de la majorité. Il nous reste la liberté des associations culturelles et des communautés religieuses, qui demeurent pour nous un facteur socialement important. Certes ce secteur manque à bien des égards de vitalité, de sorte que des phénomènes de défections ne sont reconnus que tardivement ou trop tardivement et que des problèmes qui pourraient trouver leur solution au niveau social se trouvent nécessairement pris dans le feu croisé politique.

Un exemple actuel pourrait éclairer ce que nous venons de dire. La disparition d'un bon nombre de journaux locaux ou régionaux et de petits éditeurs a fait prendre conscience aux hommes politiques que cette situation mettait en danger la formation d'une opinion politique pluraliste. Comment en est-on arrivé là ? La raison en est une formation erronée de valeurs dans le secteur social et par suite un investissement conforme à la contrainte objective de la technique, astucieux peut-être du point de vue purement économique, mais absurde du point de vue social. Le développement technique a été considéré comme le sens naturel de l'économie. Dans le train de développement de l'imprimerie, la production de masse des journaux, brochures et même de livres, a été rendue possible. De nouveaux grands marchés semblaient se présenter pour les éditeurs. Les représentants principaux de la culture, les auteurs, semblaient voir dans ce développement les chances d'un gain de prestige. Les spécialistes des sciences de l'esprit ont cru qu'ils pourraient discuter directement devant le grand public les problèmes sociaux les plus difficiles. Le succès de leur pensée pouvait également être assuré sans une imprégnation scientifique profonde des masses (152). Du point de vue purement économique vaut l'adage : « un livre est un livre ». Le secteur social a suivi cette appréciation économique-technique. L'Etat à son tour a adopté ce jugement, puisqu'il a imposé indistinctement au livre une taxe à la valeur ajoutée réduite. L'homme politique de tendance libérale ne s'inquiète pas d'un tel développement, aussi longtemps que les machines de

la production de masse tournent et que la masse achète les produits. Le socialiste n'a pas non plus de raisons de s'inquiéter, puisque le jour où son espérance d'un avenir socialiste sera réalisée, le but de l'unification de la morale sociale sera atteint plus rapidement par une voie plus simple. Le personnaliste par contre constate avec malaise la conséquence culturelle de ce processus de concentration : la disparition d'ouvrages qui ne doivent compter que sur un cercle limité de lecteurs, s'ils ne veulent pas perdre leur niveau. Derrière ce phénomène il voit disparaître le représentant d'un travail intellectuel, auquel tiennent à cœur des valeurs culturelles, qui ont leur terre nourricière au-delà de la technique et du développement économique. Au niveau politique il se plaint de la disparition de l'expression pluraliste des opinions.

La production doit trouver un sens quelque part. Le secteur social est le lieu où on établit des valeurs nécessaires à une structuration sensée de l'économie. La déficience du secteur social entraîne la déshumanisation de l'économie et la dépersonnalisation de la politique. L'ordre politique, même organisé de façon démocratique, n'est pas capable de combler cette lacune. La démocratie totale n'est que le substitut apparent d'un secteur social libre. Elle ne peut pas donner un sens à l'économie. C'est pourquoi le système de *Sik* ne peut pas correspondre à une politique économique personnaliste.

*Une fixation plus prévoyante de normes sociales
est indispensable dans la politique de la concurrence.*

On ne peut pas nier que dans l'économie sociale de marché on se soit efforcé d'intégrer des valeurs sociales dans la politique économique, et il semble qu'on tende vers une accentuation plus forte du social dans l'économie de marché. Il faut seulement se demander quel est le système qui permet une telle accentuation. Si l'on procède de façon pragmatique, la politique économique subit trop la pression des associations sociales. Pour aboutir à un système qui se tienne, il faut une modification substantielle de la théorie de la connaissance : renoncer d'abord à l'agnosticisme touchant les valeurs sociales, qui est apparu avec l'économie de marché, se tourner ensuite vers un optimisme épistémologi-

que au moins modéré quant aux valeurs, qui permet de distinguer en gros traits la prospérité authentique de la prospérité inauthentique.

Les limites qu'on impose, en donnant un sens social à l'économie, aux stimuli de l'activité, donc aux intérêts de ceux qui ont part à l'économie, surtout les producteurs, n'ont rien à voir avec un renoncement au système de l'économie de marché. Elles signifient l'orientation sociale et la circonscription de la concurrence. Certes le changement de mentalité exigé signifie pour les théoriciens occidentaux de l'économie un changement de direction difficilement réalisable, étant donné que la science de l'économie s'est mue depuis bientôt un siècle sur le terrain de l'individualisme.

Tout système économique, même celui de l'absence de système (car celui-ci n'est rien d'autre que le système du pragmatisme politique) a une influence sur la structuration interne de la société, il a par conséquent des conséquences axiologiques. Le système que l'on choisit dépend de la préférence que l'on accorde à telle ou telle valeur sociale (153). La doctrine sociale personnaliste se décide pour la liberté comme moyen de détermination de la valeur de la vie commune sociale, tout en présupposant la possibilité, pour ceux qui sont engagés politiquement, de connaître dans ses traits généraux le bien commun limitant la liberté individuelle vers lequel nous devons tendre.

b) *La stimulation des intérêts dans le système économique libéral.*

L'intérêt d'entreprise légitimement distingué de l'intérêt commun.

Dans le cadre d'un plan de développement social esquissé seulement dans ses gros traits, l'ordre de l'économie de marché a seulement comme but direct de stimuler les activités économiques. Dans la concurrence, ce n'est pas à proprement parler l'activité, mais le caractère économique de celle-ci qui est stimulé. L'intérêt d'apporter une marchandise sur le marché est dû à l'intérêt propre, naturel à l'homme. La concurrence est le mécanisme social qui permet d'orienter l'intérêt propre vers une activité socialement souhaitée.

En ce sens est exacte la position selon laquelle, du point de vue de l'économie de marché, partout où l'intérêt propre doit être intégré dans l'intérêt commun, l'élément déterminant est la concurrence (154). Mais d'après ce qui a été dit, cette thèse ne peut être défendue que si l'ordre de l'économie de marché est conçu comme un tout ayant un sens. Il faut également remarquer qu'à partir du moment où l'on se situe au niveau du mécanisme de l'économie de marché, cette orientation d'après le sens ne peut plus être le motif de l'entreprise. Dans la concurrence une fois conçue et formulée juridiquement le motif du concurrent particulier est la maximisation du profit. A partir de là notre démarche rejoint par conséquent (il est vrai avec certaines retouches) l'intérêt propre comme motif de l'activité, posé au départ par l'ancien libéralisme.

La concordance entre l'intérêt propre et l'intérêt commun ne peut être exigée du chef d'entreprise que dans la mesure où la maximisation de son profit ne doit pas aller contre l'ordre de la concurrence. L'accord entre l'intérêt propre et l'intérêt commun n'est donc pas de son ressort, mais de celui qui établit le système de la concurrence.

Nous constatons ici la différence essentielle avec le modèle de *Sik*. *Sik* part d'un citoyen entièrement influençable et socialement éduicable, qui accomplit spontanément l'intérêt commun formulé dans le plan, si on lui accorde la participation correspondante à la structuration du plan. L'impossibilité pour un individu de se procurer des biens de production privés, et l'attachement forcé au capital collectif de l'entreprise représentent la contrainte économique réalisant l'accord entre l'intérêt propre et l'intérêt commun.

Tout ceci est pensé de façon très idéale, mais apparaît comme irréel sur un point précis provenant d'une morale influencée par le matérialisme historique. Comme, d'après *Sik*, toutes les normes morales sont des représentations sociales de valeurs provenant des rapports économiques, une organisation conforme de l'économie doit réussir à amener l'homme particulier à reconnaître l'intérêt commun au plus profond de lui-même comme son intérêt propre.

Du point de vue de la pensée purement normative cette idée mérite d'être approuvée. L'homme est en même temps un individu et un être social ; il ne peut donc tendre que vers

un accomplissement, qui est en même temps individuel et social.

Il ne devrait donc pas y avoir de contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun, à moins que l'homme n'ait lui-même inventé cette contradiction.

Jusqu'à là il est possible de suivre la conception marxiste. Au fond le marxisme se nourrit de la conception attribuée au cours de l'histoire à S. *Augustin*, suivant laquelle c'est seulement à cause de cette contradiction causée par le péché de l'homme que l'autorité de l'Etat est devenue nécessaire (155). Certes *Marx* n'a pas accusé l'homme en général, mais l'institution de la propriété privée créée par certains hommes.

La contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun n'est pas la conséquence de l'institution de la propriété privée, mais est fondée sur des comportements humains universels.

Contre cette conception selon laquelle la contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun ne se trouverait pas dans la disposition naturelle de l'homme, mais dans de fausses institutions créées par lui, on peut citer un argument d'expérience irréfutable. Même en cas de suppression de la propriété privée, comme dans le capitalisme d'Etat marxiste-léniniste ou le capitalisme collectif de *Sik*, l'homme particulier continue encore d'être tenté, là où il ne subit pas une pression venant de l'extérieur, d'accorder la priorité à l'intérêt propre sur l'intérêt commun. En ce sens son inclination demeure. *Sik* prouve avec son système très subtil de la contrainte économique que l'homme a tendance à préférer l'intérêt propre à l'intérêt commun. Il est donc très utopique de croire à la possible suppression (même seulement relative) de cette contradiction dans l'âme de l'homme. C'est pourquoi la contradiction ne peut pas avoir son origine dans le développement historique de l'organisation sociale, mais doit avoir sa racine dans l'âme même de l'homme.

Il s'agit donc en quelque sorte d'une contradiction qui se trouve dans la nature même de l'homme. Certes, cette affirmation semble du point de vue philosophique grotesque. Comment l'essence de l'homme peut-elle être contradictoire

en elle-même ? Pour écarter cette méprise, il nous faut apporter une précision. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une contradiction dans l'essence de l'homme, mais plutôt dans le comportement de l'homme, constatable par expérience, à l'égard de son impératif moral. D'une part la conscience humaine exige l'intégration de l'individu dans la société, mais d'autre part l'homme tend dans la pratique davantage vers l'intérêt propre que vers l'intégration dans l'intérêt commun. Que cette inclination existe est indéniable et elle ne pourra être contredite par une éventuelle théorie sociologique. Il existe par conséquent un certain comportement humain universel sur lequel nous pouvons établir certains principes régulateurs de l'action interhumaine. Ces principes de régulation ou d'action ne sont rien d'autre que les principes du système social ou économique. Celui qui croit par conséquent qu'il est absurde d'élaborer un système économique, méconnaît le fait, constatable empiriquement, qu'il y a un comportement humain universel, qui détermine ou contrôle les rapports interhumains.

Dans cette disposition naturelle de l'homme de préférer l'intérêt propre à l'intérêt commun réside la part de vérité du sensualisme. Il est vrai qu'il faut ajouter en distinguant : de l'anthropologie sensualiste, non de la morale sensualiste. Du point de vue moral, c'est-à-dire normatif, ce serait une méprise sur les normes humaines de croire qu'on puisse accepter de conscience tranquille la contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun, et de déclarer le seul intérêt propre comme normatif. Parce que la contradiction ne doit pas être acceptée purement et simplement, nous avons placé avant la concurrence l'ordre du sens, sous forme d'un ordre de concurrence socialement juste. Mais ce ne peut jamais être la finalité d'une institution de supprimer la contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun, telle qu'elle existe à l'intérieur de l'homme. Chacun doit lutter contre elle dans sa vie personnelle et tenter de la réprimer et de la réduire dans l'activité de l'entreprise en se soumettant par responsabilité morale à l'ordre de la concurrence.

Il n'y a pas moyen d'établir dans les relations interhumaines un principe d'action universel conforme à l'impératif de supprimer la contradiction. Pour le côté institutionnel de la vie sociale, il faut prendre principalement en considération le réalisme et non le norma-

tivisme. Ce qui ne doit pas provoquer la méprise que les impératifs moraux n'auraient qu'un caractère normatif, mais non réaliste. La « conscience humaine » ne peut pas être réduite au silence à la longue. En donnant la préférence à l'ordre réaliste sur l'ordre normatif, nous ne voulons pas prendre parti pour la théorie unilatérale de la « Realpolitik », défendue par *Hans J. Morgenthau* et *Reinhold Niebuhr* (156). Il s'agit seulement de la question de la priorité des valeurs dans l'établissement d'un ordre d'action inter-humaine ou économique. Et cette priorité est tout simplement accordée au facteur réel de l'intérêt pour le bien personnel, parce que de cette façon la stimulation au rendement est mieux assurée que par la préférence du normatif.

Nous ne voulons pas nous occuper ici de la discussion théologique, qui est de savoir si une telle préférence ne néglige pas le commandement chrétien de l'engagement idéal de l'amour (157). Soulignons encore une fois la différence qu'il y a dans l'établissement des normes entre l'éthique individuelle et l'éthique sociale (158).

La légitimité morale de l'intérêt propre.

Ce serait une grave erreur de considérer l'intérêt propre comme moralement mauvais. Il est vrai que son isolement vis-à-vis du bien commun, par conséquent sa non-intégration a priori dans l'intérêt commun à la manière de l'individualisme sensualiste et de la théorie de la concurrence formelle, représente une position moralement insoutenable.

Autant au niveau de la finalité le bien commun et le bien propre vont de pair et se conditionnent, autant dans le déroulement temporel l'activité sociale doit débiter par l'intérêt personnel. La politique économique ne doit donc prendre ses mesures qu'en tenant compte des intérêts personnels. On parle en ce sens d'interventions conformes au marché dans le processus économique. Les interventions ne peuvent devenir non conformes au marché que si les participants à l'économie ne remplissent plus ou ne peuvent plus remplir les conditions favorisant l'intégration de l'intérêt personnel dans le développement raisonnable de l'économie dans son ensemble.

Le concept de l'intérêt propre, qui est à la base du système libéral, mérite une explication encore plus approfondie, surtout parce que c'est sur lui que repose le fondement de l'ordre de la propriété privée.

V. L'INTÉRÊT PROPRE DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Au niveau du système économique l'intérêt propre ne s'identifie pas au concept de la responsabilité personnelle.

Le concept de l'intérêt propre, qui intervient dans le système économique de type personnaliste, n'est pas identique au concept général de l'intérêt au sens de la responsabilité personnelle. Ce concept général comprend aussi des options altruistes, voire même des options en faveur du bien commun, pourvu qu'elles soient la conséquence d'un libre examen. Il n'y a pas d'action morale sans responsabilité personnelle. Mais il y a des engagements divers de la responsabilité personnelle. Cela veut dire que le libre examen, qui peut se conjuguer avec la responsabilité personnelle, est très différencié. Par exemple la responsabilité personnelle par laquelle une femme enceinte décide de la vie de son enfant, est une responsabilité vis-à-vis du droit de l'enfant. L'homme politique doit se soucier du bien commun en vertu de sa responsabilité morale personnelle. Mais la responsabilité personnelle avec laquelle il prend ses décisions politiques n'est pas identique à son intérêt personnel. C'est parce que l'école libérale identifie purement et simplement le concept de l'intérêt propre, dont nous avons besoin pour l'économie de marché, avec le concept général de la responsabilité personnelle et argumente à partir de là, qu'elle suscite si peu la confiance. Personne ne peut soutenir sérieusement que le chef d'entreprise poursuit le même intérêt que l'homme politique qui se soucie du maintien de la communauté. De même le pluralisme des intérêts, dont on parle en démocratie, n'est pas non plus le pluralisme des intérêts propres, tels que nous en parlons dans le système individualisé de marché (159).

Dans le système économique dont nous parlons ici nous

sommes en présence d'un concept étroit, tout à fait spécial, de l'action responsable, c'est-à-dire de la responsabilité personnelle, motivée par l'intérêt personnel. L'intérêt propre, dont on prend la responsabilité personnelle, équivaut à la recherche privilégiée de l'avantage individuel dans la concurrence avec un autre. C'est l'intérêt à la réussite personnelle, non à celle du concurrent. Comme dans un match, le succès du concurrent. Comme dans un match, le succès du concurrent n'est pas contesté aussi longtemps que celui-ci se soumet aux règles du jeu. Mais chaque partenaire joue pour sa réussite personnelle. C'est de cet intérêt à la réussite et à l'utilité personnelles, distinctes de celles d'autrui, qu'on se sert dans l'ordre de l'action économique. Et cela pour une raison sociale et non individualiste, parce que, conformément à la manière d'agir naturellement prévisible, il y a des chances que personne ne vivra ni n'agira aux dépens des autres ou de la société, sans activité socialement valable, parce que chacun fait son possible pour obtenir pour soi-même — que ce soit dans la disposition du travail ou du capital — le résultat le meilleur et parce que de cette façon la paix sociale sera le plus efficacement sauvegardée.

Comme on a déjà dû le reconnaître, la finalité sociale du mécanisme du marché n'est pas identique à la fin sociale ultime, qui est le leitmotiv du système de la concurrence.

Comme dans le procès économique réglementé l'individu recherche comme objet de sa décision son succès personnel, la politique économique, pour autant qu'il s'agit de l'économie de marché, ne peut pas directement prescrire des activités déterminées aux entreprises. Le plan impératif est donc exclu, malgré toutes les tentatives d'édifier une économie pleine de sens. Aux intérêts individuels doit demeurer ouverte une alternative dans la décision économique.

La distinction de la stimulation des intérêts entre l'économie individualisée de marché et l'économie planifiée de marché de Sik.

En quoi consiste la différence entre la stimulation des intérêts dans la politique de l'économie de marché et celle de l'économie planifiée de marché de Sik ? Dans le modèle de Sik il n'y a pas d'issue possible pour le possesseur du capital

vers une autre alternative. La situation de l'entreprise est analogue à celle de l'impôt sur le revenu dans l'économie occidentale. De même que, sur la base de l'impôt progressif, l'Etat prélève toujours plus en fonction de la croissance du revenu, de même là-bas l'organisme de planification prélève d'autant plus du profit que celui-ci dépasse la mesure prévue ou autorisée par le plan. Si dans l'économie de marché on impose des limites à l'autofinancement, on ne prive pas cependant l'entreprise de son profit par un prélèvement équivalent à une expropriation. Le fait que l'une ou l'autre mesure, surtout fiscale, de la politique économique respectant la propriété productive ressemble aux interventions dans les entreprises prévues par le modèle de *Sik*, ne doit pas effacer la distinction fondamentale qui existe dans la stimulation de l'intérêt d'entreprise dans l'un et l'autre cas. Dans le modèle de *Sik* l'intérêt au profit ne doit pas être un intérêt individuel, mais doit toujours se situer dans la collectivité. Par contre la politique économique basée sur l'intérêt individuel exige (malgré maintes interventions) la reconnaissance de la priorité de l'intérêt propre. L'assurance de l'intérêt propre dépend de façon décisive de l'institution de la propriété privée.

VI. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

COMME GARANT DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Les buts de l'ordre de la propriété privée.

Il faut donc maintenir que, dans l'économie de marché, l'intérêt individuel au sens défini a la fonction de stimuler l'activité économique et d'assurer la paix sociale dans un domaine dans lequel l'homme a une tendance privilégiée à rechercher l'intérêt propre. On n'exclut donc pas que dans les domaines non matériels il puisse en être autrement. Là où l'individu (et pas seulement la communauté dans laquelle il vit, comme par exemple l'association chez *Sik*) ressent en son propre corps les conséquences de l'engagement personnel, on peut prévoir qu'il agira avec plus de soin que si d'autres s'engagent à sa place. Cet argument inclut en même

temps la nécessité d'une propriété individuelle sur des biens de production, car il n'y a pas d'autre façon d'atteindre directement dans ses intérêts personnels celui qui dispose de capitaux. La société aussi doit tenir à cette sanction « automatique », parce que sa production dépend également d'une bonne gestion économique du capital. Sans un droit complet à la réussite d'une activité économique on conteste à l'individu, dans l'ordre de l'action, la priorité de l'intérêt propre sur l'intérêt commun. Ceci n'entraîne pas la négation de l'ordre de la propriété dans un tout social ayant un sens.

Par la distinction entre la finalité de la propriété privée (sanction directement sensible de la disposition du capital dans l'intérêt d'une gestion productive et de la paix sociale au sens d'une juste répartition individuelle) et la finalité plus vaste, au service de laquelle se trouve l'ensemble de l'organisation libérale de la société (responsabilité personnelle et autodétermination dans le cadre d'une conception d'ensemble de la société), on peut introduire peut-être de la clarté dans la hiérarchie des finalités multiples qu'on affecte en général à la propriété privée.

H.-D. Ortlieb indique les finalités suivantes comme plausibles pour la propriété privée : une plus grande liberté et autonomie de l'individu, une plus grande sécurité de l'individu, une plus grande justice dans la répartition des revenus et une plus grande conscience sociale (160). *Ortlieb* a manifestement cueilli ces déterminations dans l'argumentation libérale. Au fond il ne s'agit pas en premier lieu de l'individu, mais du rôle de la propriété privée comme institution sociale dans l'ensemble de l'économie. Nous discuterons par la suite ces divers points de vue, mais pas dans l'ordre compréhensible seulement à partir du libéralisme.

D'abord il faut tenir compte de la distinction entre la propriété de production et la propriété de consommation. La question de savoir si avec une propriété individuelle de consommation, sous forme de possession de biens matériels (logement personnel) ou de dépôts d'épargne, on réalise plus de liberté d'autonomie ou de sécurité que par une assurance sociale, importe peu. Ce qui est décisif, c'est qu'il s'agit d'une prétention juridique sur des biens matériels, acquise par intérêt personnel.

Il s'est avéré pourtant que dans le secteur de la produc-

tion la propriété privée entraîne souvent plus de charges et moins de liberté, autonomie et sécurité, que l'engagement non autonome dans l'économie. La fuite des indépendants dans la non-autonomie en est une preuve. Aussi la répartition n'est-elle pas aussi nettement garantie, puisque de fait le chef d'entreprise privé peut empêcher des profits qu'il n'a pas lui-même gagnés. Mais ce sont là des objections qu'il faudrait en réalité mettre sur le compte d'un ordre juridique, économique et social imparfait ou défectueux. La stimulation du sens des responsabilités pour les intérêts sociaux n'est pas le but immédiat de la propriété privée. Ce qui appartient par contre à l'ordre de la propriété privée, c'est la répartition juste des résultats de l'économie aux forces participant à la production en fonction de leur productivité. Pour remédier à l'accaparement injuste de la soi-disant plus-value, il existe des moyens juridiques. Dans sa première intention l'ordre de la propriété privée veut exclure le revenu sans activité (qu'il ne faut pas confondre avec le revenu sans travail). Celui qui n'a pas prouvé son intérêt au résultat par une activité, ne doit pas non plus en profiter. Cependant l'activité économique comprend aussi la fourniture du capital.

Titres juridiques du propriétaire et pouvoir de disposition.

La propriété privée est la confirmation juridique du primat de l'intérêt propre, inclus dans le mécanisme du marché, sur l'intérêt commun dans le domaine de l'activité économique. Ce lien étroit entre la propriété et le marché a également été perçu par *Sik*. Aussi comprend-on difficilement pourquoi à l'Ouest on réclame si fortement la séparation du droit de disposition du droit de propriété. Nous ne contestons pas que les grandes entreprises exigent une gestion savante, qui n'est pas un charisme du propriétaire. Mais au terme de toutes les décisions sur le capital, il doit y avoir quelqu'un de personnellement intéressé. Or être intéressé signifie vouloir inscrire sur son propre compte l'avantage et l'inconvénient. Le manager ne court pas de risque, en tout cas pas celui qui est immédiatement impliqué dans la disposition sur le capital. Le fait que le lien entre le capital et les actionnaires soit devenu si indirect dans les

sociétés par actions ne devrait pas faire oublier la nécessité pour le véritable intéressé de toujours rester en jeu. La rente du capital demande dans le système du marché un intéressé. Celui-ci est le propriétaire. Mais celui qui est intéressé à la rente est nécessairement intéressé à la disposition sur le capital. Cela n'implique nullement que le salarié ne puisse pas lui aussi faire valoir ses prétentions à la disposition sur le capital. Mais dans une vision d'ensemble, celles-ci ne peuvent pas se situer au même niveau que celles du premier intéressé, le propriétaire. Si déjà dans le domaine du travail il faut un attrait matériel, on doit également admettre de façon parallèle un attrait correspondant pour l'engagement du capital. *Sik* s'oppose à juste titre aux économistes marxistes qui sous-estiment l'attrait matériel dans le travail (161). Comme stimulant d'un investissement optimal, *Sik* exige une sanction qui puisse être ressentie dans la consommation du chef d'entreprise : « Ce n'est que lorsque les hommes ressentent immédiatement en tant que consommateurs chacune de leurs décisions de production, c'est-à-dire quand ils constatent sans retard que leurs décisions dictées par des intérêts de production étroits ont un effet immédiat sur leur propre consommation alors qu'une décision optimale a pour conséquence une consommation accrue, qu'ils sont incités à une décision optimale de production. Il faut donc qu'il y ait entre les producteurs des rapports économiques qui les poussent constamment à respecter dans leurs décisions sur la production l'intérêt des utilisateurs, et par lesquels chaque producteur ressent lui-même, en tant que consommateur, négativement sa décision unilatérale aux dépens des consommateurs et positivement sa décision optimale » (162).

Cogestion paritaire et ordre de la propriété privée.

La cogestion paritaire des salariés dans l'entreprise sans une participation, même très minime, aux risques du capital n'implique pas seulement une intervention dans l'ordre de la propriété privée, mais dans celui de l'économie de marché en général. L'idée d'un ordre de constitution libérale (base de l'Etat de droit), qui au fond n'est rien d'autre que l'ordre juridique de l'Etat analogue au système de l'économie individualisée de marché, serait abandonné si au niveau écono-

mique on imposait à certains individus la responsabilité pour des décisions étrangères, c'est-à-dire si les propriétaires du capital devaient pâtir des mauvaises décisions de salariés, qui eux ne courent pas de risques, comme d'autre part il ne serait pas non plus supportable qu'on retienne au salarié le salaire convenu lorsque les affaires vont mal (163).

Nous ne mettons pas en doute que dans un cas concret le salarié, même sans participation au capital, peut avoir un plus grand intérêt au progrès d'une entreprise que l'actionnaire qui vit au loin. Mais il ne s'agit pas d'abord d'une entreprise particulière. Le droit à l'existence de telle ou telle entreprise doit se décider dans la mesure du possible dans la lutte de la concurrence. Quant à l'ordre de la concurrence lui-même, il doit être formé au préalable d'après des valeurs sociales. Et là où la disposition privée du possesseur du capital met en danger, voire détruit des droits vitaux du salarié, il faut chercher des réglemations juridiques qui permettent de résoudre le conflit d'intérêts. Pourquoi n'y aurait-il pas un arbitre qui réglerait définitivement le conflit ? L'ordre de la propriété privée n'est pas un a priori. Mais il est le principe spécifique qui permet de produire de la manière la plus efficace les biens matériels dans une société libérale.

Distanciation par rapport au fondement libéral de la propriété.

Le fondement de l'ordre de la propriété privée, tel qu'il a été exposé ici, se distingue essentiellement de celui de l'école libérale. Celle-ci considère le droit de propriété privée comme un droit originaire et naturel de la personne. Cette argumentation a sa source dans la doctrine rationaliste du droit naturel. Les auteurs qui ont formulé de la façon la plus précise le fondement individualiste de la propriété sont *Th. Hobbes* et *J. Locke*. Leur concept de propriété commence déjà avec la représentation du droit de possession de sa propre personne. A partir de là l'individualisme de la possession est étendu jusqu'à l'ordre politique (164). Des rationalistes le fondement individualiste de la propriété a poursuivi son chemin, il est vrai avec la restriction des « charges sociales », même jusqu'à l'encyclique « *Rerum Novarum* » de Léon XIII

sur les travailleurs (165). Le Moyen Age ignorait ce mode de penser. Pour *Thomas d'Aquin* la question du droit de propriété était une question d'ordre économique et social (166). Il a tiré son argument du mode immuable de comportement de l'homme dans le commerce des biens matériels. Le droit à la propriété privée n'est posé que lorsqu'on a prouvé la signification sociale de l'intérêt propre. Le domaine d'application de l'ordre de la propriété privée est par conséquent limité par les conditions auxquelles une économie de marché peut être efficace dans une société déterminée. Cette conception se distingue essentiellement de celle de l'école libérale, dans laquelle toutes les questions de sens ne peuvent être élucidées qu'à partir de l'idée de la propriété privée.

VII. PRÉSUPPOSÉS AU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE L'ÉCONOMIE INDIVIDUALISÉE

Initiative d'entreprise.

L'homme adapté au système économique individualisé est un homme entreprenant. Quand dans leur majorité les membres de la société ne font preuve d'aucune initiative, surtout d'aucun attrait pour une activité qui ne peut s'imposer que dans la concurrence, il est difficile d'édifier une économie expansive. En appliquant strictement le principe « celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger », on pourrait tout juste assurer le minimum vital à ceux qui agissent dans l'économie. Dès lors les multiples autres besoins sociaux d'une telle communauté seraient loin d'être satisfaits. Dans de telles circonstances seule une dictature « éducative » peut servir à quelque chose. Il n'y a pas de doute qu'une telle situation, sans être aussi extrême, peut se trouver dans des pays en voie de développement. On accuse alors les grands capitalistes, mais on ne voit pas que ce n'est pas seulement la « tendance à l'exploitation » de ces derniers qui est la cause, mais surtout le fait que l'esprit de l'économie de marché n'a pas trouvé dans la mentalité économique de ces peuples un terrain favorable.

Présupposés matériels.

L'économie de marché et avec elle la propriété privée ne sont pas une formule magique de la croissance économique. De même qu'elles présupposent une initiative économique, de même aussi elles dépendent de conditions matérielles. Là où la fonction sociale de la concurrence ne peut pas être mise en jeu, l'entreprise privée est illusoire. Certes il importe de distinguer si, momentanément, il n'y a pas de concurrence dans un secteur ou si en général aucune concurrence ne peut être établie. Ce n'est que ce dernier point qui est déterminant pour l'exclusion de l'initiative privée et par conséquent pour la nécessité d'entreprises étatiques. Nous n'avons pas à aborder ici la question de l'intégration d'entreprises étatiques dans le système économique individualisé.

Conservation d'entreprises autonomes.

L'économie de marché d'orientation sociale ne peut pas accepter n'importe quelle politique de concentration. Le jugement qui porte sur la propriété de la production de masse est un jugement de valeur. L'existence de l'entreprise autonome joue également un rôle dans l'ensemble de l'économie. Il ne s'agit pas de conserver des petites ou moyennes entreprises existantes, mais plutôt de favoriser des entreprises potentielles qui ont encore le courage d'entrer dans la concurrence en engageant leurs moyens propres (167). Le fait que la grande industrie offre même sans propriété privée à des personnalités entreprenantes capables la possibilité d'accès à la fonction de managers ne peut affaiblir l'importance et la nécessité de l'existence d'entreprises autonomes dans l'ensemble de l'économie de marché. Dire que la propriété privée ne peut pas arrêter le processus de concentration (169) présuppose une concurrence entièrement non structurée. Certes dans beaucoup de secteurs la concentration est inévitable, parfois même souhaitable, mais ceci n'empêche pas que dans un nombre égal et peut-être plus grand de domaines, la promotion des entreprises autonomes arrête la concentration, si, en fonction de notre conception libérale de la société, nous le souhaitons. L'importance d'entreprises autonomes largement dispersées pour

un ordre social libéral est si évidente qu'il n'est pas besoin d'une longue expérience pour en prendre conscience. Il n'y a pas de meilleur exemple pour montrer que nous sommes capables d'établir avec notre commune et saine raison humaine certaines lignes directrices universelles pour une politique économique socialement structurée. Une économie « sociale » de marché peut donc parfaitement se concevoir sur une base (épistémologique) plus large que celle du pragmatisme.

Renoncement aux solutions idéalistes, compromis avec le moindre mal.

On rend souvent l'ordre de la propriété privée dans la production responsable d'une mauvaise situation sociale ou politique, en oubliant que ce reproche s'adresse en réalité à la concurrence formelle traditionnelle, alors qu'un ordre de la concurrence et de la propriété privée orienté vers le sens total de l'économie peut éviter beaucoup de maux considérés comme « normaux » dans l'ancien capitalisme privé. Ceci vaut particulièrement de l'abus du pouvoir au niveau économique, social et politique. Mais on ne pourra jamais éviter un certain mal : la naissance de différences de classes, soulignée par *Franz Böhm* (170). L'ordre de la propriété privée et avec elle le droit d'héritage, qui lui est essentiellement lié, fait que les chances de départ ne dépendent pas seulement des dons et de l'engagement personnels, mais souvent aussi en grande partie de la propriété héritée. Avec des aides en crédit, en bourses, etc. on peut remédier à l'inégalité la plus grande. Néanmoins la différence entre les possédants et les non-possédants subsiste, une inégalité qui ne vient pas de la nature, mais du système.

Mais il faut juger cet inconvénient, inévitable parmi beaucoup d'autres de l'ordre de la propriété privée, par rapport à l'ensemble du système des valeurs. Un système économique a toujours son origine dans le fait que, dans l'ordre de l'action, on opte de préférence pour l'une des multiples valeurs humaines. Et il n'y a pour l'économie humaine, pas seulement pour la technique économique, qu'une seule alternative : l'économie individualisée de marché (avec propriété privée) et l'économie planifiée, quelle qu'en soit la conception.

Les deux comportent des inconvénients. Quant à savoir où se situent les plus grands, cela dépend de l'importance qu'on accorde à la liberté individuelle, non seulement pour le moment présent ou pour une période conjoncturelle, mais pour l'avenir.

Discipline et sens social des responsabilités.

La concurrence suppose des membres de la société disciplinés. Une certaine éducation, peut-être même assez considérable, est nécessaire pour participer à la concurrence économique, sans parler du savoir. Mais cette « éducation » s'appuie sur un élément réaliste de notre nature, alors que l'éducation socialiste présuppose un homme idéal et de plus norme cet idéalisme avec des contenus par lesquels la liberté individuelle se trouve majorée.

Il faut considérer sans aucun doute la propriété privée comme un moyen efficace d'éduquer l'intérêt propre profondément agissant dans tout homme, en vue de l'activité nécessaire. C'est pourquoi la propriété privée n'est pas seulement la condition du fonctionnement d'un marché véritable, mais aussi la base décisive sur laquelle se fait la préparation culturelle pour la compréhension d'une économie chargée de risques.

Mais l'élément décisif est le sens social des responsabilités. Ceci n'est pas le fruit de l'économie de marché, ni le but que celle-ci doit réaliser, mais sa présupposition vitale à la longue. Nous sommes ici au point névralgique de l'économie de marché. Le système économique individualisé laisse libre cours aux intérêts propres, pour maintenir en action le stimulus de l'activité. Mais quand l'intérêt propre s'enfonce dans le matérialisme, on ne peut plus s'attendre de ce côté à une création de valeurs sociales authentiques. Tout dépend de la morale qui gouverne les intérêts personnels. Si la position morale s'identifie avec les intérêts de la prospérité purement matérielle, alors la conséquence en est, non pas la consommation de la culture, mais la culture de la consommation. Le principe du « vivre rationnellement », au sens de tenir la mesure, glorifié par la morale antique et médiévale, est la présupposition indispensable à la réussite de l'économie de marché. Le principe vaut pour le producteur,

comme aussi et encore plus pour le consommateur. Il semble presque que l'observance de cette exigence morale soit aussi difficile que l'exigence, ressentie illusoirement comme tellement évidente par les socialistes, de mettre le bien commun avant le bien propre. C'est la morale des membres de la société qui décide en définitive quel est le système qui l'emporte, indépendamment de la question de savoir quel est le plus humain et le plus efficace au sens des valeurs humaines. Pour le socialiste les appels à la morale n'ont pas de sens. Le partisan du marché, tant producteur que consommateur, tant patron qu'ouvrier, devrait, en raison de la liberté économique, les prendre en considération.

Le mélange pragmatique de principes provenant de systèmes différents est à éviter.

L'option en faveur de l'économie de marché ne peut jamais être une option pour un système mixte. Il y a économie de marché quand on reconnaît fondamentalement la priorité à la propriété privée et à l'initiative découlant de l'intérêt propre. On a affaire à une économie mixte quand on n'accorde à la propriété privée et à l'initiative due à l'intérêt propre qu'une signification *ad hoc*. Les interventions dans une économie de marché organisée conformément à des normes sociales et celles d'une économie planifiée comprenant des éléments de l'économie de marché peuvent à maint point de vue se ressembler (171). Mais la théorie de la convergence basée sur cette constatation méconnaît la problématique des valeurs se situant à un niveau plus profond. « La théorie de la convergence tirée de l'expérience empirique ne tient pas compte, malgré son caractère plausible sur bien des points, d'une différence fondamentale entre l'économie socialiste et l'économie néo-capitaliste, à savoir la différence dans l'interprétation du jugement de valeur utilitaire, commun à première vue aux deux systèmes, qu'un système socio-économique *doit* promouvoir le « bonheur le plus grand du plus grand nombre », donc un maximum de bien-être ou — ce qui est la même chose — un produit social optimal. Aussi bien l'idéologie néo-capitaliste que le socialisme sous toutes ses formes prétendent en définitive établir par leurs systèmes économiques et sociaux un bien-être maximum, c'est-

à-dire développer une société humaine. Mais comme l'appréciation exacte du bien-être dépend de la *fixation* d'un critère de bien-être fondé moralement et que de ce fait la politique de l'économie et de la répartition se réfère en dernière analyse aux valeurs, la convergence ne peut se réaliser que si les conceptions sur la « juste » répartition se rapprochent. Certes la juste répartition vise en premier lieu la structure des revenus et de la fortune, mais concerne finalement aussi le problème de la liberté, car la « juste répartition » peut être invoquée comme la justification des limitations de la liberté conditionnées socialement : une répartition inégale des revenus et de la fortune implique, même avec un droit de vote égal, des différences dans la limitation de la liberté conditionnée socialement et une répartition matérielle nivelée ne conduit pas encore à une limitation sociale égale de la liberté, s'il s'établit une caste politique dominante qui s'est immunisée de façon totalitaire contre la critique et la relève » (172).

L'ordre de la propriété privée et avec lui la concurrence présupposent un jugement prudent et large sur l'opportunité de l'implantation d'un tel système économique et de sa mise au service de l'ensemble de la société. Le système économique individualisé n'est pas un produit naturel des relations sociales. Il est, comme *Thomas d'Aquin* l'a dit de l'ordre de la propriété privée, une « institution humaine » (173). Mais ce n'est pas une institution manipulable. On méconnaîtrait l'enracinement profond de l'ordre de la propriété privée dans la disposition naturelle de l'homme, si on déclarait purement et simplement : le marché et avec lui la propriété privée, là où le marché garantit une activité sociale, la réglementation étatique, là où l'activité nécessaire n'est pas fournie. Il s'agit en effet d'établir un ordre qui éventuellement n'existe pas encore, mais qui correspond aux dispositions spontanées de l'activité de l'homme. Le pragmatisme qui, devant une situation particulière chargée de problèmes, se contente de faire appel à un système mixte, méconnaît cette tâche politique sociale.

LA TROISIÈME VOIE

Résumé

I. ÉLUCIDATION DES CONCEPTS

L'économie de marché est l'organisation sociale de l'activité économique, dans laquelle on reconnaît à l'individu le droit de décision. Elle s'identifie à la concurrence liée à la propriété individuelle.

L'économie individualisée de marché signifie la même chose. L'ajout « individualisé » est en réalité un adjectif superflu. Il n'a qu'une valeur explicative face aux conceptions suivant lesquelles il y aurait une économie de marché même sans propriété individuelle (174) ou suivant lesquelles il suffirait que les entreprises soient la propriété d'associations, sans que pour autant l'associé particulier possédât un quelconque droit de participation (175).

La conception individualiste de l'économie de marché désigne un certain fondement théorique ou philosophique de l'économie de marché, son fondement au sens de l'individualisme ou du libéralisme : la liberté comme valeur première et seule décisive de l'organisation sociale, le bien commun limité à la coordination des libertés individuelles ou au bien-être des individus quantitativement saisissable au sens de l'optimum de Pareto, refus de l'éthique sociale comme ordre de valeurs s'imposant aux décisions volontaires individuelles, intervention de l'Etat uniquement en faveur de l'égalité des chances, entendue au sens juridique formel.

L'économie sociale de marché est au plan du langage un concept équivoque. Du point de vue philosophique il repose sur la philosophie sociale de l'ancienne école libérale. L'individualisme est modéré par des mesures de correction pragmatiques, dont la justification, illogique dans le système, est reprise de certaines conceptions de la justice socialement dominantes.

L'économie planifiée est caractérisée par la planification centralisée, c'est-à-dire étatique, de toutes les branches de la production. Il ne peut y avoir de propriété privée de biens de production, dans la mesure où on estime évident que la propriété productive inclut aussi la disposition sur la propriété. Le marché est par conséquent impossible. La souscription à des emprunts d'Etat n'implique qu'un simple droit à des intérêts sans influence sur la décision économique. Mais on peut imaginer une économie planifiée dans laquelle les différentes entreprises sont possédées par des associations, qui conservent une certaine liberté de disposition dans l'investissement. Il en résulterait une *économie planifiée avec un marché* (« économie planifiée de marché »).

Nous ne nous intéressons pas ici au fait qu'une société comprenant l'institution de la propriété privée puisse être organisée suivant l'économie de la planification de façon transitoire (en période de guerre), puisqu'il s'agit de la question du système économique qui est un ordre économique basé sur des principes économiques, politiques et sociaux.

La conception sociale-personnaliste de la société, que nous défendons ici, explique l'intégration fondamentale de l'individu dans la communauté et de ce fait la primauté du bien commun sur le bien propre. Elle se distingue fondamentalement de la doctrine marxiste de l'intégration, puisqu'elle n'explique pas le bien commun par un procès se déroulant dans l'histoire, mais le conçoit essentiellement comme une tâche sociale des membres libres de la société. La liberté de décision économique, de même que le droit de propriété privée, n'est plus un droit a priori (naturel) de l'individu comme dans le libéralisme, mais un principe d'ordre en vue du bien commun conçu moralement. Bien que, comme dans le libéralisme, l'initiative individuelle et le pouvoir de disposition privé, en un mot les intérêts personnels, ont dans l'ordre de l'activité la primauté vis-à-vis des interventions

autoritaires, on ne définit pas simplement le but de la politique économique et sociale d'après le principe juridique formel de l'égalité des chances, mais aussi et principalement en fonction de valeurs sociales qui, au moins dans leurs traits fondamentaux, sont déclarées universellement connues. Pour la politique économique, cela veut dire : Insertion de finalités sociales, avant que celles-ci ne deviennent empiriquement perceptibles dans des phénomènes déficients, ce qui est manifeste dans l'appréciation de l'importance de l'entrepreneur indépendant, dans la question du droit de contrôle du salarié (dont la méconnaissance a conduit à la cogestion paritaire, étrangère au système), et généralement dans les questions de structure de l'économie, dans la protection de l'environnement, etc.

Toute économie qui n'est pas fondée sur le principe individualiste est une économie qui suit un plan, elle est donc par principe « planifiée ». Mais celle-ci se divise en économie planifiée centralisée et économie planifiée décentralisée. La véritable décentralisation ne peut se réaliser que par la reconnaissance de la propriété privée dans le secteur de production, comme on l'a vu dans les chapitres précédents. Une économie qui n'admet pas la propriété privée est forcément une économie centralisée, même si l'on essaie de donner aux entreprises une certaine autonomie et que l'on tend vers un certain marché, comme c'est le cas dans le système de *O. Sik*. Le terme « économie planifiée avec marché » utilisé par *O. Sik* est donc équivoque.

Le système économique qui suit la conception ici proposée est une *économie socialement structurée*. Celle-ci ressemble beaucoup à « l'économie sociale de marché » dans l'expression allemande (*Soziale Marktwirtschaft*), mais accentue nettement la priorité de la pensée sociale et par conséquent de la politique sociétariaire. La politique sociétariaire ne s'identifie pas avec la politique sociale, celle-ci étant plus ou moins un correctif des déficiences sociales du marché, tandis que la politique sociétariaire envisage l'évolution et le développement de la société en se laissant guider par une conception philosophique.

II. LA PHILOSOPHIE DE LA TROISIÈME VOIE DANS LE NÉO-LIBÉRALISME

La troisième voie a été conçue à l'Ouest comme la voie moyenne entre le libéralisme de Manchester et l'économie centralisée communiste. On l'a appelée aussi « économie sociale de marché ». C'était au fond la vieille conception de l'économie de marché comme ordre naturel. La base philosophique de cette conception est la doctrine de la liberté de l'individu comme unique cause de la réalité sociale, du droit naturel inné de l'individu à la propriété et de la société comme d'un système d'activités interhumaines impossible à embrasser. On peut retrouver à l'arrière-plan le nominalisme épistémologique d'après lequel tout universel n'est qu'un nom pour une réalité qui se divise en particularités constatables par expérience, et l'individualisme éthique, selon lequel l'individu considère naturellement son bien propre comme ce vers quoi il faut tendre le plus (et qui pour cela ne peut être obligé à rien d'autre qu'à ce qui est en rapport avec son bien personnel). Dans le domaine social la règle du comportement est la « règle d'or » : « Traite les autres comme tu désires être traité toi-même par eux. » C'est là une morale qui ne connaît que la décision de nature individuelle, et qui doit considérer tout impératif du bien commun comme une prétention ou une idéologie, comme un moyen de domination. Au niveau économique la norme de cette éthique s'appelle justice commutative (176).

L'élément « social » dans l'économie de marché qui repose sur cette philosophie est uniquement une concession aux mécontents et agitateurs possibles. Bien entendu il était inévitable que, sous la pression politique des économiquement plus faibles et des idées répandues dans la société par le socialisme, s'introduisent aussi dans le concept de « social » des éléments d'une authentique conception du bien commun. Cependant il n'y a pas eu de modification véritable du point de départ philosophique. La preuve en est fournie par les théoriciens de la convergence, qui ne ressentent même plus qu'il y a un arrière-plan philosophique dans la problématique « plan ou liberté » (177).

Mais pourquoi les théoriciens de la convergence ont-ils perdu le contact avec l'arrière-plan philosophique ? La ré-

ponse est très simple : en elle-même la doctrine libérale de la société n'est pas au fond une philosophie, mais une explication physique de systèmes d'activité. La philosophie comprend essentiellement la question du sens. Mais celle-ci est mise entre parenthèses dans la doctrine sociale individualiste, parce qu'elle n'est pas accessible à l'expérience empirique. L'étroitesse de vue d'une telle théorie de la convergence peut se reconnaître par comparaison avec celle qui est d'origine marxiste. Pour les marxistes la convergence ne signifie pas simplement l'échange d'instruments conjoncturels, mais le « retour » des individualistes, qui ne pensent qu'en termes de causes et effets, à la pensée socialiste, parce que, suivant la conception marxiste, l'acceptation philosophiquement neutre d'instruments de planification entraînera avec elle la philosophie de la planification.

III. LA PHILOSOPHIE DE LA TROISIÈME VOIE DANS LE SOCIALISME

Du côté du socialisme on a tenté d'aborder la troisième voie en partant du point de vue de la planification de l'économie. On croit l'avoir trouvée dans l'économie planifiée de marché. *Sik* a exposé le modèle dans tous ses détails, y compris le fondement philosophique, bien que çà et là il juge plus sous la pression d'une pensée socialiste, qu'en fonction d'une large connaissance philosophique.

Comme nous l'avons montré, *Sik* commence avec le sens de la totalité. Il est convaincu que ce sens est connaissable scientifiquement. Pour cela il doit bien entendu se baser sur une autre théorie de la connaissance que celle du libéralisme. Sa philosophie de la totalité est métaphysique, c'est-à-dire qu'elle reconnaît des réalités qui échappent à l'expérience immédiate. Conformément à la philosophie de la totalité défendue à travers tous les siècles, l'individu n'est pas saisissable sans le tout et inversement. Si on suit comme *Sik* la dialectique hégélienne, on doit dire que non seulement l'individu n'est pas pensable sans le tout, mais qu'il ne peut même pas exister sans lui (conformément à l'idéalisme hégélien : ce qui est rationnel, est réel et ce qui est réel, est rationnel). Même si chez *Sik* l'idéalisme est très modéré, il

accepte néanmoins comme base que les hommes, s'ils sont convenablement éduqués et engagés, comprennent l'intérêt commun comme donnant un sens à leur intérêt propre.

Il est vrai que *Sik* se sépare de l'idéalisme hégélien en affirmant avec *Marx*, que l'histoire n'est pas quelque chose à reconnaître et à accepter, mais à faire, et il s'éloigne d'autre part de *Marx* lui-même en admettant que l'intérêt propre est un facteur efficace dans l'établissement de la prospérité générale. Avec l'intérêt propre *Sik* a ouvert la voie au marché. Il a donc pris conscience que dans certaines circonstances un but ne peut être atteint que par des détours. Le but est la concordance de l'intérêt propre et de l'intérêt commun, la suppression de toute aliénation, l'accord entre le besoin et la production. Le moyen est l'admission du caractère marchand des biens par leur commercialisation, donc au fond par leur aliénation. On a introduit dans ce procès l'intérêt propre. Mais à la fin doit se trouver la réalisation de l'intérêt commun, dans lequel l'intérêt propre en tant que séparé est supprimé. Dans le bien-être général il n'y aura plus de contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun.

On ne peut pas contester la note philosophique dans ces réflexions. La question du sens de la société comme totalité est évoquée, contrairement à l'individualisme qui s'en tient à la relation de cause à effet. D'autre part, en accord avec la conception du libéralisme et en désaccord avec le marxisme orthodoxe, l'individu en tant que sujet agissant d'après des motifs propres est reconnu. Néanmoins il n'y a pas de changement pour ce qui est de la représentation marxiste idéale de la société. Car on admet toujours pour la société réelle que l'organisation de l'économie, donc une institution, permet d'accorder, dans le sujet particulier agissant, l'intérêt propre avec l'intérêt commun. Ici le pensable, qui à vrai dire n'est qu'un devoir-être qui s'adresse à l'individu, redevient, comme dans le modèle idéaliste, une réalité. Le but de l'institution sociale serait-il de forcer comme motif d'action dans les individus la valorisation éthique-normative de l'intérêt commun avant l'intérêt particulier, c'est-à-dire d'éduquer les membres de la société dans le sens d'une société idéale ? Un tel procédé n'est compréhensible qu'à partir de la thèse que *premièrement* le bien commun à atteindre est définissable de façon précise et que *deuxièmement* les hom-

mes sont structurés en fonction de la concordance de l'intérêt propre et de l'intérêt commun.

La première affirmation, typique de la philosophie marxiste, est basée sur l'idée que le bien commun est nettement déterminé par l'économie. La prospérité générale est quantifiée, malgré les protestations de *Sik* contre cette caractérisation. Il revient à un organisme centralisé de la saisir. Cette quantification, et à la suite la planification, ne portent pas seulement sur les décisions économiques mais aussi sur les décisions culturelles. Le privé est tellement « privatisé » qu'on ne peut plus lui reconnaître une portée sociale.

Dans la deuxième partie de la thèse, on ne voit pas qu'entre l'impératif du bien commun et la possibilité de sa réalisation dans la société, il peut y avoir une telle distance que le fondement d'un système économique sur l'identité de l'intérêt propre et de l'intérêt commun devient utopique. Même cette partie est parrainée chez *Sik* par une conception philosophique fondamentale. C'est l'idée que l'homme ne peut recevoir ses normes morales que de la société, de sorte qu'avec une organisation appropriée, la subordination de l'intérêt propre à l'impératif du bien commun n'est qu'une question de temps. Tout cela montre clairement que la troisième voie de *Sik* est construite sur les bases du matérialisme historique orthodoxe, sauf que chez *Sik* ce n'est pas uniquement un parti qui dicte, mais un organisme de planification, qui a été élu suivant le principe de la majorité au sein de la société organisée démocratiquement. Mais le modèle rousseauiste de la démocratie, que suit *Sik*, ne devrait probablement entrer en ligne de compte que comme une solution désespérée au niveau le plus élevé et en définitive politique, mais pas au niveau économique et encore moins au niveau social. Et de plus une modification substantielle est encore nécessaire, à savoir le renoncement à la prétention absolue de la décision majoritaire, c'est-à-dire la reconnaissance des demandes de la minorité.

IV. LA TROISIÈME VOIE DANS LA PENSÉE SOCIALE-PERSONNALISTE

Ce qui importe pour un nouveau fondement philosophique d'une troisième voie, c'est un nouveau point de départ épistémologique, dont la présentation nous entraînerait certes trop loin : contentons-nous de quelques indications.

Contre le libéralisme il faut dire que le concept de totalité appliqué à la société n'est pas un concept sans arrière-plan réel, mais que nous visons quelque chose de réel quand nous parlons de la société et de l'Etat, et même que nous ne les « visons » pas seulement, mais que nous les saisissons. La société n'est certainement pas une substance, mais une unité de relations qui a ses propres normes structurelles. Il ne suffit donc pas de coordonner des normes d'action individuelles pour organiser une vie sociale.

Il faut accorder que la conception sociale idéaliste d'origine hégélienne accorde au tout la primauté qui lui revient sur l'individu. On reconnaît à juste titre l'accomplissement d'un sens dans le tout, qui englobe aussi l'individu. Mais ce qui n'est pas satisfaisant, c'est l'identification du tout avec l'histoire humaine se déroulant dans le procès mondial. C'est pourquoi le sens de la totalité n'est pas à faire, mais seulement à copier. Ce qui entraîne la dégradation de la responsabilité personnelle de l'individu en résignation au déroulement de l'histoire humaine. L'humanité ou, en d'autres termes, l'Etat universel, est le sujet de la moralité. *K. Marx* a retourné cet idéalisme ; il a affirmé que l'histoire humaine était à faire, d'une façon très matérialiste certes, en déclarant les institutions économiques à réaliser par l'homme comme le seul élément actif de l'histoire humaine.

Au-delà de toute existence historique, la société a une réalité dans la disposition sociale de l'homme. L'homme individuel est ordonné par nature, qu'il le veuille ou non, au tout. C'est pourquoi pour pouvoir donner un sens à sa vie individuelle, il devra toujours rechercher l'intégration dans le tout social. Le tout n'est pas encore réalisé, mais il est posé en vue de sa réalisation comme tâche de l'homme. Cette tâche n'est pas accomplie du fait que les hommes suivent instinctivement quelques dispositions naturelles ou créent des institutions économiques qui entraînent automatiquement le développement de l'humanité. Au contraire

l'homme connaît par sa conscience des normes qui déterminent l'ensemble de l'existence humaine et rassemblent tous les domaines de la vie dans une unité pleine de sens. En conformité avec ces normes, il doit organiser la vie sociale, réaliser la totalité. C'est pourquoi il doit forger une idée du bien commun pour la vie en commun. Jusqu'à quel degré d'achèvement et de nuances il forme ou peut former cette idée, c'est là une autre question. La seule chose décisive au plan éthique-social est qu'il se soucie de tendre au bien commun et de réaliser une société authentique, c'est-à-dire correspondant aux normes propres à la nature humaine, et qu'il ne laisse pas seulement régner les contraintes techniques des choses ou n'abandonne l'ensemble du développement social à un jeu de forces, se déroulant selon de prétendues lois physiques. La maîtrise de cette tâche, c'est-à-dire la formulation de toutes les valeurs humaines avec la liberté qui doit les réaliser, dans une conception du bien commun, c'est là le problème central de l'homme politique. Ce dernier doit, d'une part, surmonter le pessimisme épistémologique, d'après lequel le bien commun ne peut pas être défini, même pas dans ses gros traits, d'autre part il doit éviter de prendre au nom du bien commun une décision qui absorbe la possibilité des décisions vitales personnelles des individus. Car le bien commun doit comprendre aussi le bien pleinement humain des personnes individuelles. Cette orientation personnelle du bien commun exige une société pluraliste, dans laquelle l'articulation concrète de l'impératif du bien commun est laissée le plus possible à l'initiative libre.

Bien entendu ceci ne doit pas nous empêcher de reconnaître efficacement l'intérêt d'ensemble, c'est-à-dire le bien commun, là où il devient plus accessible, comme une valeur dominant même la liberté. Il est certainement plus facile de reconnaître l'intérêt commun dans le domaine matériel, c'est-à-dire par rapport à la prospérité matérielle, que dans le domaine spirituel. D'autre part, il faut faire entrer fortement en ligne de compte ici un trait individualiste dans le comportement humain, si l'activité nécessaire à la réalisation du bien-être doit être fournie. Il s'agit de l'intérêt propre. L'organisation de l'économie doit accorder à celui-ci la priorité de la décision. C'est le moteur de l'engagement productif tant du travail que du capital. Il garantit un ordre

d'attribution juste du résultat de l'activité. Organisé de façon sensée, il assure la paix entre les hommes, qui, d'après leurs dispositions naturelles, reconnaissent et recherchent plus facilement le bien propre que le bien commun. L'ordre individualisé remplit de ce fait une fonction sociale, bien que ce ne soit pas encore la justice sociale totale.

Mais la stimulation de l'intérêt propre socialement indispensable n'est pas pensable sans la propriété privée. L'homme actif serait privé du fruit de son engagement. En outre l'engagement du capital aurait lieu sans sujet qui soit directement intéressé à son engagement et qui pour cela en porte le risque. Nous avons montré que le manager ne peut pas se substituer pleinement à ce sujet.

Dans notre conception le droit à la propriété privée n'est pas un droit inné de l'individu. La propriété privée est un principe d'ordre de l'économie. C'est de l'ordre que la propriété privée reçoit sa légitimation. Mais comme le système individualisé du marché correspond aux dispositions naturelles de l'homme, qu'aucune rééducation, même la plus habile, ne pourra changer, on peut le considérer comme un ordre naturel et le droit à la propriété privée, comme principe de l'ordre naturel des biens.

Le fait qu'avec le système économique individualisé (la propriété privée incluse) nous ayons affaire à un principe d'ordre, rend possible son insertion logique dans un concept plus large de la justice sociale, de laquelle d'ailleurs il a reçu sa justification. Le concept de « charges sociales » de la propriété privée reçoit seulement par là sa signification véritable. Le point de départ était l'accomplissement du sens de l'économie en fonction du bien commun total. Pour cela on a cherché un stimulus de l'activité qui trouve sa fonction ordonnée dans l'économie. En passant par le système individualisé du marché, la propriété privée particulière se trouve par conséquent subordonnée au but social d'ensemble. Elle subit de ce fait des charges sociales. Mais il serait contraire au système d'imposer à chaque propriétaire particulier la charge sociale par des décisions *ad hoc*. L'imposition sociale doit avoir lieu d'après des normes juridiques universelles, ce qui veut dire qu'elle doit être formulée dans le droit de l'économie. C'est pourquoi l'entrepreneur particulier n'agit pas, quant à sa motivation, en fonction des charges sociales, mais de la maximisation du profit.

En conséquence cette troisième voie exposée ici est caractérisée par :

1. la reconnaissance d'un impératif du bien commun donnant un sens à l'économie comme un tout, qui permet à l'homme politique de se faire une conception sociale qui sera à la base et de la politique économique et de la politique sociale. Nous voulons simplement dire par là qu'il existe vraiment une *possibilité* épistémologique de circonscrire d'une certaine façon la qualité de la vie d'après des normes universelles. La réalisation *effective* d'une telle possibilité dans une société donnée dépend de la question de savoir s'il existe encore dans la société un consensus fondamental par rapport aux valeurs.

2. La reconnaissance de la priorité de l'intérêt propre dans l'ordre de l'action, de telle sorte que, dans l'ensemble de la politique économique, l'intérêt propre de l'activité d'entreprise (motif du profit) et avec lui le droit à la propriété privée, soient mis en relief dans leur fonction socio-économique, c'est-à-dire que la concurrence puisse avoir lieu. C'est pourquoi le moyen de diriger les intérêts des entreprises est fondamentalement celui de l'ordre de l'économie de marché.

3. La reconnaissance d'un ordre de concurrence qui ne considère pas seulement le point de vue formel juridique de la concurrence (plusieurs entreprises qui ne se nient pas l'une l'autre), mais les effets de la concurrence sur l'ensemble de l'ordre social et la qualité de la vie des membres de la société, sans exclure dans certaines circonstances une certaine pression, prudemment exercée, sur les investissements. A ce domaine appartiennent les problèmes de la planification de l'espace, du droit foncier, de la structure de l'entreprise (grandeur optimale de l'entreprise, dosage des grandeurs d'usines et d'entreprises), de la concentration, de la large dispersion d'entreprises de classe moyenne, etc.

De cette façon se poursuivra la voie logique, partant des valeurs sociales vers l'ordre de l'action pour l'établissement d'un système se trouvant au service des valeurs sociales,

mais fonctionnant entièrement d'après des règles propres, à savoir celles de la concurrence, — et en retour vers le contrôle permanent de l'ordre de la concurrence par les valeurs sociales, qui se forment librement dans le domaine social.

Cette troisième voie se distingue essentiellement de la conception libérale, qui n'est capable que d'interventions d'ordre pragmatique et qui, privée de direction, aboutira par des mouvements de zigzag au socialisme. Mais elle se distingue non moins essentiellement de la conception socialiste de la troisième voie. Celle-ci fonde la concurrence sur une image idéaliste de l'homme, selon laquelle l'identité entre l'intérêt propre et l'intérêt commun doit se réaliser dans le sujet entreprenant lui-même. Grâce à cela la planification de la production pourra être réalisée avec une précision presque totale. Le système exclut pour l'essentiel l'initiative non planifiée ou la prive de son succès.

La réalité concrète (développement historique, enchevêtrement international, constellation sociologique et politique) contraint bien entendu l'homme politique à des concessions qui ne correspondent pas au système exigé par l'éthique sociale. Nous devons laisser de côté ces points de vue politiques, étant donné que notre propos ne concernait pas la formulation d'un système économique-politique national, mais l'activité économique comme telle et son insertion dans le tout signifiant de la société en général.

V. VUE D'ENSEMBLE SCHÉMATIQUE

LIBERALISME

Principes philosophiques fondamentaux :

1. Agnosticisme des valeurs quant aux valeurs sociales.
2. Responsabilité = liberté.
3. Liberté formelle (non définissable quant au contenu) de l'individu face à la consommation.

4. Intérêt propre comme unique motif de l'action.
5. Propriété comme droit naturel de la personne, en conséquence : liberté absolue de disposition sur la propriété.
6. Conception nominaliste du concept « rationnel ».
7. Rationalité de l'activité économique = efficacité.

Principes de politique économique :

1. Aucune conception de la société présidant à l'économie de marché.
2. Maintien d'une concurrence entendue au sens purement juridique formel, comme règles du jeu, cf. la loi allemande contre la limitation de la concurrence.
3. Concentration comme problème de la concurrence au sens juridique formel, non comme problème de l'ordre social et politique.
4. L'homme politique simple représentant des intérêts des électeurs au sens de l'éthique de la responsabilité de *Max Weber*. En conséquence exclusion d'une orientation de l'autorité politique tirée de la responsabilité morale.
5. Correction des injustices sociales au seul niveau d'une politique sociale ordonnée.

ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE

Principes philosophiques fondamentaux :

1. Agnosticisme des valeurs quant aux valeurs sociales, sous forme modérée, en ce sens que la perte des valeurs sociales est reconnue comme un défaut constatable empiriquement (cf. le développement du droit du travail, cogestion). Connaissance ponctuelle des normes sans logique.
2. Responsabilité = liberté (comme dans le libéralisme).
3. Liberté formelle (non définissable quant au contenu) de l'individu face à la consommation (comme dans le libéralisme).

4. Intérêt propre comme unique motif de l'action (comme dans le libéralisme).

5. Propriété comme droit naturel de la personne. Corrections reçues au cours du développement historique de la pensée normative de la société (danger d'égarement dans le socialisme dû à une absence de principes).

6. Conception nominaliste du concept de rationalité (comme dans le libéralisme).

7. Rationalité de l'activité économique = efficacité (comme dans le libéralisme).

Principes de politique économique :

1. Aucune conception de la société présidant à l'économie de marché (comme dans le libéralisme).

2. Maintien d'une concurrence entendue au sens purement juridique formel, comme règles du jeu, cf. la loi contre la limitation de la concurrence (comme dans le libéralisme).

3. Concentration comme problème de la concurrence, de façon secondaire seulement comme problème de l'ordre social et politique.

4. L'homme politique simple représentant de l'intérêt des électeurs (comme dans le libéralisme).

5. Correction des injustices sociales au seul niveau d'une politique sociale subordonnée (comme dans le libéralisme).

6. Un Etat fort seulement au sens du maintien de l'ordre de la concurrence (entendue de façon juridique formelle).

7. Interventions de l'Etat seulement ponctuelles.

ECONOMIE PLANIFIEE (CENTRALISEE)

Principes philosophiques fondamentaux :

1. Optimisme de la connaissance des valeurs dans le domaine social. Dans la version marxiste-léniniste : connaissance scientifique du bien commun au sens du matérialisme historique.

2. Identité des intérêts propres et des intérêts communs. Dans la version marxiste-léniniste : Là où cette identité n'existe pas, il y a aliénation.

3. Propriété privée = aliénation des biens de leur sens immanent.

4. Une liberté entièrement soumise à l'autorité. Dans la version marxiste-léniniste : La liberté ne domine pas l'histoire, mais est totalement intégrée dans le procès historique.

5. Autorité politique : compétence de l'ordre total. Dans la version marxiste-léniniste : intégration complète de l'individu dans le bien commun établi scientifiquement et formulé par l'autorité politique.

Principes de politique économique :

1. Fixation de l'impératif du plan par l'autorité politique, que celle-ci soit incarnée dans un parti ou dans un parlement démocratiquement élu.

2. Contrôle de l'exécution par des organismes.

ECONOMIE PLANIFIEE DE MARCHE

Principes philosophiques fondamentaux :

1. Optimisme de la connaissance des valeurs dans le domaine social (comme dans l'économie planifiée).

2. Reconnaissance de la différence effective de l'intérêt propre et de l'intérêt commun comme un fait empirique qui ne peut pas être surmonté par un système de contrainte administrative, mais plutôt de façon pédagogique-sociale par des institutions adaptées.

3. La condition pour l'éducation de l'homme à l'identification de l'intérêt propre et de l'intérêt commun est le remplacement de la propriété privée par le « capitalisme collectif », c'est-à-dire par une propriété coopérative.

4. Responsabilité = intérêt.

5. Politisation de tous les domaines sociaux au sens d'une démocratie totale.

Principes de politique économique :

1. Plan avec insertion d'éléments de l'économie de marché.
2. Du fait que le marché présuppose une certaine liberté d'investissement et que celle-ci à son tour est liée à la propriété des moyens de production, reconnaissance d'une certaine politique des investissements propre des entreprises dans le cadre du plan général, rattachée à la propriété coopérative.
3. Prélèvement des profits en vue d'une élévation égale du niveau de production et de consommation.
4. Participation de tous les groupes sociaux (de type économique et non-économique) au plan.
5. Pas de décisions d'entreprises individuelles.
6. Liberté de la consommation dans la proportion de l'accroissement égal des conditions générales de la production et du niveau social général.

ORDRE ECONOMIQUE PERSONNALISTE-SOCIAL

Principes philosophiques fondamentaux :

1. Optimisme modéré quant à la connaissance des valeurs et des finalités sociales. Possibilité d'une appréciation morale-critique des valeurs sociales valables *de facto*. En conséquence possibilité d'un système politique social qui dépasse la connaissance purement empirique des valeurs.
2. Dans le domaine de la vie matérielle (biens de nécessité vitale) le bien commun (prospérité) est plus facilement et plus sûrement définissable que dans le domaine culturel.
3. La liberté personnelle est une partie intégrante du bien commun. Mais comme elle est liée socialement, elle ne peut pas être la norme unique du système social. En vue du développement de la liberté, le système économique et social, qui doit être défini par la politique, ne peut se réaliser qu'en équilibrant avec soin les exigences sociales et la libre décision individuelle. La détermination concrète du bien com-

mun (la prospérité matérielle incluse) doit en conséquence se faire en tenant compte des facteurs de rendement et en particulier de la volonté de rendement des membres de la société (reconnaissance de mécanismes d'ordre libres, dans l'économie : ordre de la concurrence).

4. Le stimulus principal et premier est l'intérêt propre. Au plan social général cela signifie le développement de la personnalité libre. Dans le domaine économique ce concept a une nuance propre : Intérêt au revenu tant dans le secteur de la consommation que dans celui de la production (ceci sans tenir compte du fait que dans des cas particuliers d'autres stimuli, comme par exemple le prestige, la promotion sociale, peuvent agir plus fortement).

5. L'intérêt propre et l'intérêt commun doivent s'accorder finalement, c'est-à-dire dans le but ultime. Ils sont cependant séparables dans la motivation de celui qui agit. C'est pourquoi, en présupposant une conception sociale comme guide de la politique, l'intérêt propre peut se justifier comme motivation morale particulière (par exemple tendance au profit). Il n'est donc pas nécessaire que la décision de l'individu vise directement le bien commun ou l'intérêt commun (abstraction faite de l'ordre politique). Cela signifie que, dans le domaine du mécanisme de l'action, la conception libérale de la société garde sa justification.

6. Comme la conception concrète de la société dépend en grande partie (bien que non exclusivement) du sentiment des valeurs des membres de la société, un développement de la liberté dépassant de plus l'autodétermination économique, au sens du pluralisme des valeurs, est nécessaire dans le secteur social. C'est pourquoi en ce domaine (surtout dans l'éducation et la formation) l'Etat a le minimum de compétence en ce qui concerne la détermination du contenu des valeurs à réaliser dans la société.

7. En accord avec les conditions énoncées aux points 3 et 6, il faut attribuer à l'autorité politique la compétence pour élaborer le système de la société. L'homme politique n'est pas en cela un simple mandataire, mais il doit défendre en vertu de sa responsabilité des valeurs inaccessibles à l'expérience, c'est-à-dire des valeurs qui dans certaines circonstances s'opposent au sentiment des valeurs des membres de

la société (fonction éducatrice du droit). L'adaptation inévitable dans un ordre démocratique au monde pluraliste des valeurs est garantie par les élections générales des représentants du peuple.

8. La propriété n'est certes pas un droit a priori (naturel) de l'individu. Mais elle est le principe d'ordre fondamental dans le domaine matériel en tant que moyen décisif pour assurer l'intérêt propre. Partout donc où l'intérêt propre peut encore exercer une fonction d'ordre il faut maintenir la propriété privée. L'ordre de la propriété privée est un principe d'organisation aussi permanent que l'intérêt propre. Il montre son efficacité pour ce qui est du maintien d'une société libre et de la sanction directe des décisions économiques (acceptation des risques). Sous ces deux points de vue, il accomplit une tâche sociale ; il n'a donc pas besoin d'être justifié par un droit subjectif. Mais dans une société fondée sur cette conception de la propriété, il résulte comme conséquence le droit subjectif de la propriété.

Principes de politique économique :

1. Le programme d'économie politique doit remplir les exigences du système social élaboré par l'autorité politique (par exemple égalité entre l'homme et la femme ; la majorité sociale au sens démocratique a une influence sur la conception de l'entreprise dans son organisation coopérative, sans qu'il soit nécessaire de penser à une cogestion paritaire ; répartition du produit social en vue du bien-être général ; droit économique au sens de la justice sociale, droit de l'actionnariat, droit de propriété, surtout droit foncier, planification de l'espace selon des points de vue sociaux).

2. Une instance supérieure à l'économie, qui représente les intérêts de tous les membres de la société (on peut penser à un conseil économique ou directement au parlement), doit définir en gros traits le but de l'économie par un plan cadre. Dans cette planification indicative on doit tenir compte des conditions de l'ordre de l'économie de marché. Si cela s'avère nécessaire, la planification doit déjà intervenir au niveau de l'offre, c'est-à-dire de l'investissement. Les moyens mis en œuvre doivent être déterminés dans la mesure du possible en conformité avec le marché, de telle sorte que soit laissée

aux chefs d'entreprise la possibilité de décisions suivant des alternatives (avec des impositions différentes). C'est en appréciant les exigences des valeurs sociales et la présence de stimuli d'activité productive que l'on pourra préciser comment imposer certaines alternatives moins souhaitables.

3. Compte tenu de l'importance sociale de la propriété privée, le secteur public doit être maintenu aussi exigü que possible.

4. La stabilité monétaire obtient dans l'orientation économique, en raison de l'ordre de la propriété, une importance prioritaire.

5. L'ordre de la concurrence doit refléter la conception sociale. Le barrage aux entreprises qui veulent dominer le marché n'est pas la seule tâche de la concurrence. Le maintien d'entreprises de classes moyennes, par exemple, est une préoccupation de la politique sociétairé qui, dans certaines circonstances, prime sur une offre quantitative plus grande (production de masse).

6. Malgré la séparation juridique entre le propriétaire du capital et le salarié, les conflits de travail doivent pouvoir trouver leur solution par une décision d'arbitrage, à partir de l'ordre social et politique dans son ensemble.

7. L'économie ne peut pas faire face à toutes les préoccupations sociales. D'oü la reconnaissance d'une certaine politique sociale correctivé qui suit le développement économique et qui demeure toujours nécessaire.

NOTES

Abréviations

- BCES : Boletín del centro de Estudios Sociales de la Santa Cruz del Valle de las Caídas, Madrid
BJS : British Journal of Sociology, London
CivM : Civitas, Mannheim
DZP : Deutsche Zeitschrift für Philosophie, Berlin
Ec : Economica, London
EH : Economie et Humanisme, Caluire/Rhône
EsFil : Estudios Filosóficos, Valladolid
FH : Frankfurter Hefte, Frankfurt a. M.
GMK : Gewerkschaftliche Monatshefte, Köln
HJWG : Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik, Hamburg
JbS : Jahrbuch für Sozialwissenschaft, Göttingen
JPoE : The Journal of Political Economy, Chicago
K : Kyklos, Basel
Merkur : Merkur, Baden-Baden
Ordo : Ordo, Düsseldorf
OW : Offene Welt, Frankfurt a. M.
PM : Die politische Meinung, Bonn
Proj : Projet, Paris
PV : Politische Vierteljahresschrift, Köln
RDPS : Revue de Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Étranger, Paris
REL : Recherches Economiques de Louvain, Louvain
RevIS : Revue de l'Institut de Sociologie, Bruxelles
RHES : Revue d'histoire économique et sociale, Paris
Sapt : Sapientia, La Plata
SJWS : Schmollers Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Berlin
SRs : Schweizer Rundschau, Stans
TMod : Les Temps Modernes, Paris
Wd : Wirtschaftsdienst, Hamburg
WPQ : The Western Political Quarterly, Salt Lake City
WwA : Weltwirtschaftliches Archiv, Hamburg
ZWS : Zeitschrift für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Berlin

1. Cf. les observations bien documentées de BECKER, Helmut Paul : *Die soziale Frage im Neoliberalismus* (Sammlung Politeia XX). Heidelberg-Löwen 1965, pp. 41 ss.

2. SIK, Ota : *Oekonomik, Interessen, Politik*. Berlin 1966 (Tschechische Ausg. Praha 1962); *Plan und Markt im Sozialismus*. Wien

1967; *Plan and market under socialism*. White Plains/N.Y. 1968; « Das Wirtschaftsmodell des demokratischen Sozialismus. Eine Deklaration und 10 Antworten », in : *Merkur* 24 (1970) 364-382; *Der Strukturwandel der Wirtschaftssysteme in den osteuropäischen Ländern*. Zürich 1971; *Demokratische und sozialistische Plan- und Marktwirtschaft*, Zürich 1971; *Autogestion en Checoslovaquie*. Col. Lee y discute, Serie 3. 2^a ed. Algorta 1971; *Czechoslovakia. The Bureaucratic economy*. White Plains/N.Y. 1972; *Der dritte Weg*. Die marxistisch-leninistische Theorie und die moderne Industriegesellschaft. Hamburg 1972; *Argumente für den Dritten Weg*, Hamburg 1973; *La troisième voie*. La théorie marxiste-léniniste et la société industrielle moderne. Traduit de l'allemand par Jean-Marie Brohm et Andreas Streiff. Paris 1974.

3. HAYEK, Friedrich A. v. : « Was ist und was heisst „sozial“ ? » In : HUNOLD, Albert-Hrsg. : *Masse und Demokratie*. Erlenbach-Zürich 1953. 72 f. — Cf. BECKER, Helmut Paul : *Die soziale Frage im Neoliberalismus*, 47. Voir aussi GEITNER, Dirk, PULTE, Peter, Hrsg. : *Soziale Marktwirtschaft*. Zusammengestellt von Dirk GEITNER und Peter PULTE. Sig. Aktuelle Dokumente. Berlin-New York 1974.

4. SERAPHIM, Hans-Jürgen : « Kritische Bemerkungen zur Begriffs- und Wesensbestimmung der Sozialen Marktwirtschaft. » In : L. Erhard-Festschrift, 184-191.

5. Cf. MÖTTELI, Carlo : *Schatten auf der Sozialen Marktwirtschaft*. Walberberger Gespräche, Tagungsprotokolle des Instituts für Gesellschaftswissenschaften Walberberg e. V. Hrsg. von A. F. UTZ und H. B. STREITHOFFEN. Stuttgart 1971, p. 12.

6. De la dernière décennie, voici un choix de textes sur l'ordre économique marxiste, néo-marxiste et d'orientation générale socialiste : ALBERTINI, J.-M. : *Capitalismes et socialismes à l'épreuve*. Initiation aux régimes économiques. Coll. Initiation économique. Paris 1970. — BARAN, Paul Alexander : *Politische Oekonomie des wirtschaftlichen Wachstums*. Mit einem Nachwort von Paul M. SWEETZY. Uebersetzung Christel Klose und Gottfried Frenzel. Soziologische Texte 42. 2. Auflage. Neuwied Berlin 1971. — BARAN, Paul A., SWEETZY, Paul M. : *Monopolkapital*. Ein Essay über die amerikanische Wirtschafts- und Gesellschaftsordnung. Aus dem Amerikanischen übersetzt von Hans-Werner Sass. Edition Suhrkamp 636. Frankfurt a. M. 1973. — BEHRENS, Fritz : *Ware, Wert und Wertgesetz*. Kritische und selbstkritische Betrachtungen zur Werttheorie im Sozialismus. Berlin 1961. — BETTELHEIM, Charles : *La transition vers l'économie socialiste*. Coll. Economie et socialisme. Paris 1968; *La transizione all'economia socialista*. Milano 1969; *Calcul économique et formes de propriété*. Economie et socialisme 13. Paris 1970; *Oekonomischer Kalkül und Eigentumsformen*. Aus dem Französischen vont Horst Ahrenz und Roland Knaus. Rotbuch 12. Berlin 1970. « Sur la persistance des rapports marchands dans les „pays socialistes“ ». In : *TMod.* 26, 284 (1970) 1417-1445; « Chine et U.R.S.S. : Deux „modèles“ d'industrialisation ». In : *TMod.* 27, 289-290 (1970) 193-214; *Cálculo económico y formas de propiedad*. Traducido del francés por Ramón Salvat. Madrid 1973. — BRAUNTHAL, Alfred : *Die Entwicklungstendenzen der kapitalistischen Wirtschaft*. Marxismusbibliothek, Text 6. Frankfurt a. M. 1971. — BRUS, Wlodzimierz : *Problèmes généraux du fonctionnement de l'économie socialiste*. Trad. du polonais par B. P. Leblanc, S. Nowocien, Anna Posner, entièrement revu par Anna Posner. Economie et socialisme 10. Paris 1968. *Funktionsprobleme der sozialistischen Wirtschaft*. Aus dem Polnischen übersetzt von Edda Werfel. Edition Suhrkamp 472.

Frankfurt a. M. 1971; *Wirtschaftsplanung*. Für ein Konzept der politischen Oekonomie. Aus dem Polnischen übersetzt von Edda Werfel. Edition Suhrkamp 547. Frankfurt a. M. 1972; *The market in a socialist economy*. Translated from the Polish by Angus Walker. London Boston 1972. — DOBB, Maurice : *Organisierter Kapitalismus*. Fünf Beiträge zur politischen Oekonomie. Edition Suhrkamp 166. Frankfurt a. M. 1966; *Welfare Economics and the Economics of Socialism*. Towards a Common-Sense Critique. London 1969; *Economie du bien-être et économie socialiste*. Traduit de l'anglais par Danielle Prompt. Coll. Perspectives de l'économique, Critique. Paris 1972; *El cálculo económico en una economía socialista*. Nota preliminar y traducción del inglés por José A. García Durán. Ariel Quincenal 33. 2.ª edición. Barcelona 1972. — DUMONT, René : *Sovkhoz, kolkhoz, ou Le problème du communisme*. Coll. Esprit. Paris 1964; *Soujos, Koljos o el problemático comunismo*. Trad. : Fernando Avendaño. Biblioteca Breve 241. Barcelona 1966; *Problemi agrari del Comunismo*. Milano 1966. — FEDORENKO, N. P., BUNITSCH, P. G., SCHATALIN, S. S. : *Effektivität in der sozialistischen Wirtschaft*. Berlin 1972. — FOLGEN EINER THEORIE. *Essays über Das Kapital von Karl Marx*. Edition Suhrkamp 226. 2. Auflage. Frankfurt a. M. 1967. — DIE GESCHICHTE DER POLITISCHEN OEKONOMIE DES SOZIALISMUS. *Grundrisse*. Uebersetzung aus dem Russischen. Berlin 1973. — GODELIER, Maurice : *Rationalité et irrationalité en économie*. 2 vol. Paris 1971; *Horizon. Trajets marxistes en anthropologie*. Paris 1973. — GORZ, André : *Stratégie ouvrière et néocapitalisme*. Coll. L'Histoire immédiate. Paris 1964; *Zur Strategie der Arbeiterbewegung im Neokapitalismus*. Aus dem Französischen von Rainer Zoll und Jürgen Schaltenbrand. Res Novae 51. Frankfurt a. M. 1967; *Le socialisme difficile*. Coll. L'Histoire immédiate. Paris 1967. — GROSSMAN, Gregory : *Sistemi economici comparati*. Bologna 1969; ed. : *Essays in Socialism and Planning in Honor of Carl Landauer*. Englewood Cliffs/N.J. 1970. — KAPP, K. William, VILMAR, Fritz, Hrsg. : *Sozialisierung der Verluste? Die sozialen Kosten eines privatwirtschaftlichen Systems*. Unter Mitarbeit von Helmut Schmidt. München 1972. — KOHLMÉY, Gunther : *Zielfunktionen des sozialistischen Wirtschaftens*. Vortrag. Sitzungsberichte der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Klasse für Philosophie, Geschichte, Staats-, Rechts-, und Wirtschaftswissenschaft, Jg. 1966, Nr. 4. Berlin 1966. — KOURSKII, Aleksandr Dmitrievitch : *La planification en U.R.S.S. et dans les autres pays socialistes*. Trad. du russe par Jacqueline Portier. Confluence 13. La Haye Paris 1969. — KRÖMKE, Claus : *Wirtschaftsorganisation und komplexe sozialistische Rationalisierung*. Schriftenreihe zur sozialistischen Wirtschaftsführung. Berlin 1967. — LAUTERBACH, Herbert - SÖDER, Günter : *Planung — Wissenschaft oder Spekulation? Unser Weltbild* 40. Berlin 1965. — LEWINSOHN, Günter : *Kontrolle, Bestandteil sozialistischer Leitungstätigkeit*. Ein Beitrag zur Theorie und Praxis der sozialistischen Wirtschaftsführung. Berlin 1967. — LÖBL, Eugen : *Geistige Arbeit — die wahre Quelle des Reichtums*. Entwurf eines neuen sozialistischen Ordnungsbildes. Mit einem Vorwort von K. Paul Hensel. Aus dem Slowakischen von Leopold Grünwald. Wien Düsseldorf 1968. — MANDEL, Ernest : *Traité d'économie marxiste*. 2 vol., Paris 1962; *La formation de la pensée économique de Karl Marx, de 1843 jusqu'à la rédaction du Capital*. Etude génétique. Coll. Textes à l'appui. Paris 1967; *Che cos'è la teoria marxista dell'economia? Roma* 1967; *Marxist economic theory*. Translated from the French by Brian Pearce. 2 vol. London 1968; *Einführung in die marxistische Wirtschaftstheorie*. Probleme sozialistischer Politik 3. 3. Auflage. Frankfurt a. M. 1968; *Entstehung und Entwick-*

lung der ökonomischen Lehre von Karl Marx. Aus dem Französischen von Gisela Mandel. Slg. Politische Oekonomie. Frankfurt a. M. 1968; *La formazione del pensiero economico di Karl Marx. Dal 1843 alla redazione del Capitale*. Studio genetico. Traduzione di Alfredo Salsano. Bari 1969; *Traité d'économie marxiste*. 4 vol. Coll. Le Monde en 10/18, 428-435. Paris 1969; *Trattato marxista di economia*. I. 2.a edizione. Roma 1969; *An introduction to Marxist economic theory*. New York 1969; *Marxistische Wirtschaftstheorie*. Aus dem Französischen von Lothar Boepfle. Frankfurt a. M. 1970; *Che cos'è la teoria marxista dell'economia?* 2a edizione. Roma 1970; *The formation of the economic thought of Karl Marx, 1843 to Capital*. Translated by Brian Pearce. New York 1971; *La formation de la pensée économique de Karl Marx*. Petite Collection Maspero 110. Paris 1972; *Marxistische Wirtschaftstheorie*. 2 Bde. Aus dem Französischen von Lothar Boepfle. Edition Suhrkamp 595/596. Frankfurt a. M. 1972; *Der Spätkapitalismus*. Versuch einer marxistischen Erklärung. Edition Suhrkamp 521. Frankfurt a. M. 1972. — MEISSNER, Herbert : *Konvergenztheorie und Realität*. 2., erweiterte und überarbeitete Auflage. Berlin 1971; *Theorie des Wirtschaftswachstums*. Hoffnung und Dilemma der bürgerlichen Oekonomie. Zur Kritik der bürgerlichen Ideologie 20. Frankfurt a. M. 1972. — MENSCH UND WIRTSCHAFT. *Zur Kritik der Auffassung des Menschen in der bürgerlichen politischen Oekonomie*. Berlin 1967. — MITTAG, Günter : *Probleme der Wirtschaftspolitik der Partei bei der Gestaltung des entwickelten gesellschaftlichen Systems des Sozialismus in der DDR*. Vortrag. Schriftenreihe zur sozialistischen Wirtschaftsführung. Berlin 1967. — OELSSNER, Fred : *Die Arbeitswerttheorie als die wissenschaftliche Grundlage der Marxschen politischen Oekonomie*. Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Vorträge und Schriften 103. Berlin 1967. — ORTLIEB, Heinz-Dietrich : « Kapitalismus, Sozialismus und Demokratie. Die Grundgedanken des Buches von Joseph A. Schumpeter », In *HJWG 1* (1956) 147-157; « Freiheitlicher Sozialismus heute. Zur Neuorientierung des Sozialismus in der pluralistischen Gesellschaft ». In *Wd 52* (1972) 547-558. — POKRYTAN, A. K. : *Produktionsverhältnisse und ökonomische Gesetze des Sozialismus*. Eine methodische Studie zur Analyse und zur Theorie. Wissenschaftlich bearbeitet von Harry Milke. Ins Deutsche übertragen von Dieter Graf und Gerhard Krupp. Berlin 1973. — POLITISCHE OEKONOMIE DES SOZIALISMUS. Uebersetzung aus dem Russischen. Berlin 1973. — PRAGER, Theodor : *Konkurrenz und Konvergenz*. Wirtschaft, Umwelt, Wissenschaft. Wien-München-Zürich 1972. — ROBINSON, Joan : *An Essay on Marxian Economics*. 2nd ed. London - New York 1966; *Kleine Schriften zur Oekonomie*. Aus dem Englischen übersetzt von Hans-Werner Sass. Edition Suhrkamp 293. Frankfurt a. M. 1968; *Essai sur l'économie de Marx*. Traduction par A. et C. Alcouffe. Université de Paris, Faculté de droit et des sciences économiques, Centre d'économétrie, Association Cournot, Publications 12. Paris 1971; *Economía de mercado versus economía planificada*. Traducido del inglés por Mireya Bofill. Barcelona 1973. — ROSE, Günther : *Industriegesellschaft und Konvergenztheorie*. Genesis — Strukturen — Funktionen. Berlin 1971. — SELUCKY, Radoslav : *Reformmodell CSSR, Entwurf einer sozialistischen Marktwirtschaft oder Gefahr für die Volksdemokratie?* Aus dem Tschechischen übertragen von Paul Kruntorad. Rororo-Taschenbuch 1270 : Rororo aktuell. Reinbek b. Hamburg 1969. — STIEHLER, G. : « Die Marxsche Analyse der Widersprüche des Kapitalismus im „Kapital“ und der staatsmonopolistische Kapitalismus ». In : *DZP 15* (1967) 952-967. — SWEEZY, Paul M. - BETTELHEIM, Charles : *On the transition*

to socialism. New York 1972; *Lettres sur quelques problèmes actuels du socialisme*. Nouvelle édition augmentée. Traduction de l'anglais par Christos Passadeos et A. Zeggane. Petite collection Maspero 98. Paris 1972. — THIELE, Rudolf : *Oekonomische Gesetze des Sozialismus*. Coll. ABC des Marxismus-Leninismus. Berlin 1964. — VINOGRADOV, Vladimir Alekseevich : *Socialist property*. Its formation and economic advantages. Translated from the Russian by M. M. Saifulin. Moscow 1968. — WEIDAUER, Rudi : *Sozialistische Wirtschaftsführung*. Ein Beitrag zur Theorie und Praxis. Berlin 1968. —

On trouvera une présentation et des exposés critiques de l'économie socialiste planifiée et de la théorie de la convergence dans les récentes publications suivantes :

ALTWATER, Elmar : *Gesellschaftliche Produktion und ökonomische Rationalität*. Externe Effekte und zentrale Planung im Wirtschaftssystem des Sozialismus. Slg. Politische Oekonomie. Frankfurt a. M. - Wien 1969. — BALASSA, Bela : « The Economic Reform in Hungary ». In : *Ec* 37 (1970) 1-22. — BALINKY, Alexander : *Marx's Economics. Origin and development*. Lexington/Mass. 1970. — BEHRENS, Fritz : « Kritik der politischen Oekonomie und ökonomische Theorie des Sozialismus ». In *GMK* 18 (1967) 713-720. — BERGSON Abram : « Market Socialism Revisited ». In : *JPoIE* 75 (1967) 655-673. — BERNHEIM, Roger : *Die sozialistischen Errungenschaften der Sowjetunion*. Zürich 1972. — BOELCKE, Willi A. : « Sozialistische Planwirtschaft. Ihre Ursprünge, Grundlagen und Probleme aus historischer Sicht ». In : *SJWS* 88 (1968) 641-695. — BÖHME, Hans : « Gebrauchswert und Preispolitik im sozialistischen Wirtschaftssystem. Untersucht am Beispiel der DDR ». In : *WwA* 106 (1971) 78-127. — BOLZ, Klaus : « Reformen im sowjetischen Wirtschaftssystem ». In : *Wd* 50 (1970) 384-393 ; « Die Aussagen der Konvergenztheorie ». In : *Wd* 52 (1972) 149-153. — BREDOW, Wilfried von : *Vom Antagonismus zur Konvergenz? Studien zum Ost-West-Problem*. Frankfurt a. M. 1972. — CANAPA, Marie-Paule : *Réforme économique et socialisme en Yougoslavie*. Le secteur privé, Les investissements étrangers, L'émigration économique. Les arrêts de travail. Fondation nationale des sciences politiques, Travaux et recherches de science politique 9. Paris 1970. CHAMBERLIN, William Henry : *The Soviet Planned Economic Order*. New York 1969. — CHAMBRE, Henri : « Economies et sociétés socialistes ». In : *Proj* (1969) 1102-1115. — COSTE, René : *Quel système économique? Réponses chrétiennes* 15. Gembloux-Paris 1971. — DAHM, Helmut : *Demokratischer Sozialismus. Das tschechoslowakische Modell*. Opladen 1971. — DERISI, Octavio N. : « Entre el liberalismo económico y el socialismo ». : In *Sapt* 27 (1972) 307-312. — DICKINSON, Henry D. : *Economics of socialism*. Freeport/N.Y. 1971. — DMITRIEV, V. K. : *Essais économiques. Esquisse de synthèse organique de la théorie de la valeur-travail avec la théorie de l'utilité marginale*. Présentation par Alfred Zauberman. Postface de Henri Denis. Traduit du russe par Bernard July. Centre de recherches sur l'U.R.S.S. et les pays de l'Est, Strasbourg, Publications. Paris 1968. — DOBIAS, Peter : « Grundlagen des jugoslawischen Wirtschaftssystems ». In : *WwA* 99 (1967) 316-346 ; *Das jugoslawische Wirtschaftssystem. Entwicklung und Wirkungsweise*. Kieler Studien 100. Tübingen 1969. — DOPFER, Kurt : *Ost-West-Konvergenz*. Werden sich die östlichen und westlichen Wirtschaftsordnungen annähern? Veröffentlichungen der Hochschule St. Gallen für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Volkswirtschaftlich-wirtschaftsgeo-

graphische Reihe 22. Zürich - St. Gallen 1970. — DREWNOWSKI, Jan : « The Economic Theory of Socialism : A Suggestion For Reconsideration ». In : *JPolE* 69 (1961) 341-354 ; « „Drewnowski's Economic Theory of Socialism“, by Paul Craig Roberts. A Reply ». In : *JPolE* 79 (1971) 196-199. — ECKSTEIN, Alexander — ed. : *Comparison of economic systems*. Theoretical and methodological approaches. Berkeley 1971. — EUCHNER, Walter - SCHMIDT, Alfred — Hrsg. : *Kritik der politischen Oekonomie heute. 100 Jahre „Kapital“*. Referate und Diskussionen vom Frankfurter Colloquium im September 1967, veranstaltet vom Institut für Politikwissenschaft der Johann Wolfgang Goethe-Universität und der Europäischen Verlagsanstalt. Slg. Politische Oekonomie. Geschichte und Kritik. Frankfurt a. M. - Wien 1968. — FEDORENKO, Nikolay P. : « Economic reform in the U.S.S.R. » In : *REL* 37 (1971) 193-199. — FEIWEL, George R. : « On the Economic Theory of Socialism. Some Reflections on Lange's Contributions. » In : *K* 25 (1972) 601-618. — FORSTER, Wolfgang : *Rechnungswesen und Wirtschaftsordnung*. Ein Beitrag zur Diagnose der Zentralverwaltungswirtschaft sowjetischen Typs und ihrer Reformen aus betriebswirtschaftlicher Sicht. Wirtschaftswissenschaftliche Veröffentlichungen 27. Berlin 1967. — FREEDMAN, R. : *Marx and Economics*. London 1962. — GADO, Otto : « Das Verhältnis von Preis und Planung als Lenkungsinstrumente in einer zentralgeleiteten Volkswirtschaft. » In : *WwA* 106 (1791) 279-300. — GOLDMAN, Marshall I. — ed. : *Comparative economic systems*. A reader. 2nd edition. New York 1971. — GRUNDFRAGEN MODERNER WIRTSCHAFTSPOLITIK. Schriftenreihe der Gesellschaft zur Förderung der Politischen Wissenschaft 1. Frankfurt a. M. 1957. — GUELFAT, Isaac : « Nouvelle étape dans le développement de la pensée économique en U.R.S.S. » In : *RHES* 46 (1968) 56-99. — GUTMANN, Gernot : « Zum Verteilungsproblem in der Zentralverwaltungswirtschaft. Eine modelltheoretische Studie. » In : *WwA* 100 (1968) 41-71. — HAMEL, Hannelore : *Das sowjetische Herrschaftsprinzip des demokratischen Zentralismus in der Wirtschaftsordnung Mitteleuropas*. Wirtschaft und Gesellschaft in Mitteleuropa 5. Berlin - München 1966. — HEIMANN, Eduard : *Teoría Social de los Sistemas Económicos*. Traducción del alemán por Santiago Martínez Haba. Biblioteca Tecnos de Ciencias Económicas 9. Madrid 1968. — HENSEL, K. Paul : « Strukturgegensätze oder Angleichungstendenzen der Wirtschafts- und Gesellschaftssysteme von Ost und West ? » In : *Ordo* XII (1960, 1961) 305-329 ; « Entwickeln sich die Wirtschaftssysteme von Ost und West aufeinander zu ? » In : *OW* 74 (1961) 492-507 ; *Die sozialistische Marktwirtschaft in der Tschechoslowakei*. Dokumentation : Rudolf Urban. Schriften zum Vergleich von Wirtschaftsordnungen 12. Stuttgart 1968 ; *Grundformen der Wirtschaftsordnung. Marktwirtschaft — Zentralverwaltungswirtschaft*. Beck'sche Schwarze Reihe 95. München 1972. — HÖDL, Erich : « Die technokratische Lösung der Umweltprobleme in sozialistischen Ländern. » In : *FH* 27 (1972) 426-432. — JACKSON, William Arthur Douglas — ed. : *Agrarian Policies and Problems in Communist and Non-Communist Countries*. Far Eastern and Russian Institute Publications on Russia and Eastern Europe 2. Seattle/Washington 1971. — JAEGER, Karl Heinz : *Arbeiterselbstverwaltung und gesellschaftliches Eigentum*. Ein Beitrag zum Status jugoslawischer Unternehmen. Veröffentlichungen der Universität Mannheim, Wirtschaftshochschule, 24. Stuttgart - Berlin - Köln - Mainz 1969. — JAHN, G. — Hrsg. : *Die Wirtschaftssysteme der Staaten Osteuropas und der Volksrepublik China*. Berlin 1962. — KAUL, D. : *Sowjetideologie und Landwirtschaft. Bewährungskrisen einer Ideologie*. Die Kolchosa in der Sowjetunion und die landwirtschaft-

lichen Produktionsgenossenschaften in der DDR im Vergleich. Mit einem Vorwort von Bodo Börner. Kleine Europabibliothek, Sonderband 5/6. Andernach/Rh. 1969. — KLINK, Dieter : « Die Entwicklung der sozialistischen Wirtschaftskonzeption. » In : *Grundfragen moderner Wirtschaftspolitik*, 329-345. — KNIRSCH, Peter : *Strukturen und Formen zentraler Wirtschaftsplanung*. Osteuropa-Institut an der Freien Universität Berlin, Wirtschaftswissenschaftliche Veröffentlichungen 30. Berlin 1969 ; « Aspekte der Wirtschaftsreformen in Osteuropa. » In : *HJWG* 15 (1970) 101-118. — KÖHLER, Heinz : *Welfare and Planning. An analysis of capitalism versus socialism*. New York 1966. — KÖRNER, Heiko : « Hypothesen über die Konvergenz von Wirtschaftssystemen als Ausdruck aktueller Tendenzen in der Theorie der Wirtschaftspolitik. » In : *SJWS* 90 (1970) 593-603. — KOSTA, Jiri : « Die Konvergenzthese im Lichte der realen Entwicklung. » In : *FH* 27 (1972) 560-568. — KOSTA, Jiri - MEYER, Jan - WEBER, Sibylle : *Warenproduktion im Sozialismus*. Ueberlegungen zur Theorie von Marx und zur Praxis in Osteuropa. Fischer-Taschenbücher 6184, Bücher des Wissens, Frankfurt a. M. 1973. — KÜHNE, Karl : *Oekonomie und Marxismus*. I : *Zur Renaissance des Marxschen Systems*. Neuwied 1972. — LAJUGIE, Joseph : *Les Systèmes économiques*. Que sais-je ? 753, 7^e édition mise à jour. Paris 1971. — LANDAUER, Carl : « Das Eindringen marktwirtschaftlicher Vorstellungen in die sozialistische Ideenwelt. » In : *HJWG* 12 (1967) 142-158. — LANDSHUT, Siegfried : « Die Gegenwart im Lichte der Marxschen Lehre. » In : *HJWG* 1 (1956) 42-55. — LANGE, Oskar - TAYLOR, Fred M. : *On the economic theory of socialism*. Edited by Benjamin E. Lippincott. Reprints of economic classics. New York 1970 ; *Sobre la teoría económica del socialismo*. Selección e introducción por Benjamin E. Lippincott. Traducción del inglés de Antonio Bosch y Alfredo Pastor. Col. Demos. Barcelona 1969 ; *Sobre la teoría económica del socialismo*. Selección e introducción de Benjamin E. Lippincott. Traducción del inglés por Antonio Bosch y Alfredo Pastor. Ariel Quincenal 39. Barcelona 1970. — LAUTERBACH, Albert : *Kapitalismus und Sozialismus in neuer Sicht*. Rowohlt's deutsche Enzyklopädie 173. Reinbek b. Hamburg 1963. — LAVIGNE, Marie : *Les économies socialistes soviétique et européenne*. Coll. U, série Sciences économiques. Paris 1970. — LEEMAN, Wayne A. — ed. : *Capitalism, market socialism, and central planning*. Readings in comparative economic systems. Boston 1963. — LEWIS, Gordon K. : « Twentieth-Century Capitalism and Socialism. » In : *WPQ* 12 (1959) 78-110. — LINDBECK, Assar : *The political economy of the new left. An outsider's view*. Foreword by Paul A. Samuelson. New York 1971 ; *L'Economie selon la „nouvelle gauche“*. Préface de J. Attali. Coll. Repères économie. Paris 1973 ; *La economía política de la nueva izquierda*. Traducido del inglés por José Vergara. Madrid 1973. — LORENZ, Richard : *Anfänge der bolschewistischen Industriepolitik*. Abhandlungen des Bundesinstituts zur Erforschung des Marxismus-Leninismus, Institut für Sowjetologie, 11. Köln 1965. — LOVENSTEIN, Meno : *Capitalism, Communism, Socialism. Comparative Economic Systems*. Economic Series 55. Minneapolis 1962. — MARCZEWSKI, Jean : *Crise de la planification socialiste ?* Coll. Economie d'aujourd'hui. Paris 1973. — MASNATA, Albert : *Le système socialiste-soviétique. Essai d'une étude générale de son économie*. Coll. Histoire et société d'aujourd'hui. Neuchâtel 1965. — MEISTER, Albert : *Où va l'autogestion yougoslave ?* Coll. Sociologie et socialisme. Paris 1971. — MILENKOVITCH, Deborah D. : *Plan and market in Yugoslav economic thought*. Yale Russian

and East European studies 9. New Haven 1971. — MINARIK, E. : *L'homme d'affaires socialiste*. In : *EH* 28, 188 (1969) 54-64. — MOSSÉ, Robert : « Démocratie économique et transformation des entreprises publiques et privées. » In : *RevIS* (1961) 83-99 ; « L'appréciation des besoins dans les économies socialistes. » In : *RevIS* (1961) 453-466. — NONOMURA, Kazuo : *Essays on Soviet Economy*. The Institute of Economic Research, Hitotsubashi University, Economic Research Series 10. Tokyo 1969. — NOVE, Alec - NUTI, D. M. — ed. : *Socialist economics. Selected readings*. Coll. Penguin modern economics readings, Penguin education. Harmondsworth 1972. — ORBANEJA Y ARAGÓN, José de - COMPANYS PASCUAL, Ramón : *Un modelo económico neo-socialista*. Barcelona 1972. — DER OSTEN AUF DEM WEGE ZUR MARKTWIRTSCHAFT? Referate vor dem Plenum des Forschungsbeirates für Fragen der Wiedervereinigung Deutschlands von Bruno Gleitze, Karl C. Thalheim, K. Paul Hensel, Rudolph Meimberg. *Wirtschaft und Gesellschaft in Mitteldeutschland* 6. Berlin 1967. — PÁSZTORY, Tibor von : *Von marxistischer Ideologie zur Planwirtschaft*. Darstellung, Analyse und Kritik. Berlin 1964. — PETRICCIONE, Sandro : *Sulla teoria economica del socialismo*. Milano 1963. — PIETTRE, André : *Marx et marxisme*, 4^e éd. Paris 1966. — PROPP, Peter Dietrich : *Zur Transformation einer Zentralverwaltungswirtschaft sowjetischen Typs in eine Marktwirtschaft*. Osteuropa-Institut an der Freien Universität Berlin, Wirtschaftswissenschaftliche Veröffentlichungen 20. Berlin 1964. — PRYBYLA, Jan S. : « Soviet Economic Reforms in Industry. » In : *WwA* 107 (1971) 272-316. — RANKOFF, Iwan : « Wessen und Entwicklung der Wirtschaftsordnung Bulgariens. » In : *HJWG* 14 (1969) 257-278. — RAUPACH, Hans : « Kapital und Management in sozialistischen Volkswirtschaften. » In : *SJWS* 88 (1968) 513-523 ; *Sowjetwirtschaft. 1 : Geschichte der Sowjetwirtschaft*. Rowohlt's deutsche Enzyklopädie 203/204. 2 : *System der Sowjetwirtschaft. Theorie und Praxis*. Rowohlt's d. Enzyklopädie 296/297. 2. Auflage. Reinbek b. Hamburg 1970. — REICHELT, Helmut : *Zur logischen Struktur des Kapitalbegriffs bei Karl Marx*. Mit einem Nachwort von Iring Fetscher. 4., durchgesehene Auflage. Slg. Basis. Frankfurt a. M. 1973. — REIMANN, Günter : *Der rote Profit. Preise, Märkte, Kredite im Osten*. Eine Reportage und kritische Untersuchung der Revision des Staatssozialismus. Frankfurt a. M. 1968. — RIDDELL, David S. : « Social self-government. The background of theory and practice in Yugoslav socialism. » In : *BJS* 19 (1968) 47-75. — RITTER, Ulrich P. : « Konvergenz der Wirtschaftssysteme — ein Weg zur optimalen Wirtschaftsordnung ? » In : *ZWS* 92 (1972) 257-269. — RITTIG, Gisbert : « Sozialismus und Liberalismus. » In : *Grundfragen moderner Wirtschaftspolitik*, 107-125. — ROBERTS, Paul Craig : *Alienation and the Soviet economy*. Toward a general theory of Marxian alienation, organizational principles, and the Soviet economy. Albuquerque 1971 ; « Oskar Lange's Theory of Socialist Planning. » In : *JPolE* 79 (1971) 562-577 ; « The Theory of Socialist Planning. Reply. » In : *JPolE* 81 (1973) 465-470. — RODRIGUEZ ECHEVERRIA, Miguel Angel : *El mito de la racionalidad del socialismo. Una investigación sobre la posibilidad del cálculo económico en régimen de dirección central*. San José/Costa Rica 1963. — ROSIER, Bernard — dir. : *Agriculture moderne et socialisme. Une expérience yougoslave*. Etude dirigée par Bernard Rosier. Coll. Etudes tiers-monde. Paris 1968. — ROSTOW, W. W. : *Las etapas del crecimiento económico*. Un manifiesto no comunista. México - Buenos Aires 1961 ; *Les étapes de la croissance économique*. Traduit de l'américain par M.-J. du Rouret. Paris 1962 ; *The stages of economic growth*. A non-communist manifesto.

2d edition. London 1971. — RUWWE, Hans-Friedrich : *Die Stellung der Konsumgenossenschaften im Sozialismus Osteuropas*. Schriften zur Kooperationsforschung. A : Studien 5. Tübingen 1972 — SAHER, P. J. : *Der Sozialismus in der Sicht der Entwicklungsländer*. Die Rolle des Genossenschaftswesens in der Vorstellung des Nehru'schen Sozialismus. Ratingen b. Düsseldorf 1968. — SAUVY, Alfred : *Le socialisme en liberté*. Collection du Défi. Paris 1970. — SCHACHTSCHA-BEL, Hans G. — Hrsg. : *Wirtschaftsstufen und Wirtschaftsordnungen*. Wege der Forschung 176. Darmstadt 1971. — SCHENK, Fritz : *Das rote Wirtschaftswunder. Die zentrale Planwirtschaft als Machtmittel der SED-Politik*. Zeitpolitische Schriftenreihe 3. Stuttgart 1969. — SCHENK, Karl-Ernst : « Marktwirtschaft ohne Privateigentum am Produktivvermögen ? » In : *Wd* 52 (1972) 540-546. — SCHILLER, Otto : « Die Lehre der kommunistischen Agrarpolitik für die Entwicklungsländer. » In : *Vierteljahresberichte der Friedrich-Ebert-Stiftung* (Hannover) 33 (1968) 237-246. — SHAFFER, Harry G. — ed. : *The Soviet Economy. A Collection of Western and Soviet Views*. 2d edition New York 1969. — SHERMAN, Howard : *Radical political economy. Capitalism and socialism from a Marxist-humanist perspective*. New York 1972 ; « The Theory of Socialist Planning. Comment. » In : *JPoLE* 81 (1973) 450-458. — SIMON, N. : « Management et économie socialiste. » In : *EH* 200 (1971) 79-88. — SMITH, Henry : *The Economics of Socialism Reconsidered*. London - New York 1962. — SNAVELY, W. P. : *Theory of Economic Systems. Capitalism, Socialism and Corporatism*. London 1969. — SOWELL, Thomas : « Marxian Value Reconsidered. » In : *Ec* 30 (1963) 297-308. — SPULBER, Nicolas : « On Some Issues in the Theory of the „Socialist Economy“. » In : *K* 25 (1972) 715-735. — STAINOV, Petko : « La nature juridique des actes de planification dans l'Etat socialiste. » In : *RDPSP* 79 (1963) 917-938. — STERNBERG, Fritz : *Le conflit du siècle. Capitalisme et socialisme à l'épreuve de l'histoire*. Traduit de l'allemand par Joseph Rován. Collections « Esprit », La Cité prochaine 12. Paris 1958. — STREITHOFEN, Heinrich-Basilus : « Zweifel an Ost-Reformen. Keine Konvergenz der westlichen und östlichen Wirtschaftssysteme. » In : *PM* 16, 135 (1971) 49-60. — SUCHAN, Karel : « Das neue ökonomische System in der CSSR. Auf der Suche nach dem optimalen Verhältnis zwischen Plan und Markt. » In : *Wd* 46 (1966) 661-665. — SZEPLAKI, Leslie : « Socialist Economic Reforms and Enterprise Finances. Hungary, 1950-1971. » In : *WwA* 108 (1972) 427-461. — TAMEDLY, Elisabeth L. : *Socialism and international economic order*. Caldwell/Idaho 1969. — TOLKSDORF, Michael : « Theorie und Praxis der sozialistischen Marktwirtschaft. Gedanken zur Schrift Radoslav Seluckys. » In : *SJWS* 91 (1971) 313-337. — Utz, Arthur Fridolin : « Crítica del capitalismo y democratización de la economía. » In : *EsFil* 20 (1971) 235-252. — VITO, Francesco : « Economía marxista y planificación colectivista. » In : *BCES* 6, 1 (1966) 17-28. — WANNENMACHER, Walter : *Der geduldete Kapitalismus. Wesen und Wege der Wirtschaft in West und Ost*. Düsseldorf 1964. — WEBER, Wilhelm : *Konvergenz der Wirtschaftsordnungen von Ost und West ?* Oesterreichische Akademie der Wissenschaften, Sitzungsberichte, Philosophisch-historische Klasse 273, 2. Wien - Köln - Graz 1971. — WELLISZ, Stanislaw : *Initiation aux économies socialistes*. Traduit de l'américain par J.-P. Bertrand et M.-J. Schmitt. Initiation économique 10. Paris 1968. — WINDHOFF, Bernd : *Darstellung und Kritik der Konvergenztheorie*. Gibt es eine Annäherung der sozialistischen und kapitalistischen Wirtschaftssysteme ? Europäische Hochschulschriften, Reihe V : Volks- und Betriebswirtschaft 33. Bern - Frankfurt a. M. 1971. — WIRTH, Margaret : *Kapi-*

*talismus in der DDR. Entstehung und Entwicklung der Theorie des staatsmonopolistischen Kapitalismus. Edition Suhrkamp 562. Frankfurt a. M. 1972. — WIRTSCHAFTSSYSTEME DES SOZIALISMUS IM EXPERIMENT — PLAN ODER MARKT. Fischer-Athenäum-Taschenbücher 5002, Wirtschaftswissenschaften. Frankfurt a. M. 1972. — WOHLMUTH, Karl : « „Nutzen“ und „Knappheit“ in der sozialistischen Wirtschaftstheorie. Die Reökonomisierung der Planungstheorie. » In : *JbS* 21 (1970) 327-365. — WOLFSON, Murray : *A reappraisal of Marxian economics*. New York 1966. — WRANGEL, Georg von : *Wird der Ostblock kapitalistisch ? Die kommunistischen Wirtschaftsreformen und ihre Bedeutung*. München 1966. — ZINN, Karl Georg : « Analyse und Kritik des administrativen Sozialismus und Ota Siks System der sozialistischen Marktbeziehungen. » In : *JbS* 20 (1969) 17-36 ; *Sozialistische Planwirtschaftstheorie. Grundlagen und aktuelle Probleme der Arbeitswertlehre*. Stuttgart - Berlin - Köln - Mainz 1971 ; *Wohlstand und Wirtschaftsordnung. Zur Leistungsfähigkeit von marktwirtschaftlichen und planwirtschaftlichen Systemen*. Erträge der Forschung 14. Darmstadt 1972.*

7. Les divers aspects de ce problème sont présentés dans : DALY, Herman E. ed. : *Toward a Steady-State Economy*. Reading (England) 1973.

8. Cf. JEGOROW, Waleri Nikolajewitsch : *Friedliche Koexistenz und revolutionärer Prozess*. Aus dem Russischen. Übersetzt von Gertrud Lehmann. Berlin 1972.

9. Cf. p. 115 ss.

10. Cf. p. 121 ss.

11. HENSEL, K. Paul : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*. München 1928. 49.

12. *Op. cit.*, 65 ss.

13. ARISTOTE : *Eth. Nic.* X 7.

14. KÜNG, Emil : *Wohlstand und Wohlfahrt. Von der Konsumgesellschaft zur Kulturgesellschaft*. St. Galler Wirtschaftswissenschaftliche Forschungen 28. Tübingen 1972.

15. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders. Unsere Wirtschafts- und Gesellschaftsordnung in der Wandlung*. Wiesbaden 1962. 22.

16. SIK, Ota : *La troisième voie. La théorie marxiste-léniniste et la société industrielle moderne*. Paris 1974, 67.

17. Ceci vaut en tout cas pour le jeune MARX. La libération de l'homme vers une existence humaine authentique devait se réaliser par le travail lui-même. Dans le troisième tome du *Capital*, édité par Fr. ENGELS, MARX ne semble plus avoir considéré que la liberté était réalisable dans le domaine de la production, c'est-à-dire dans le « domaine des nécessités » : « A la vérité, le règne de la liberté commence seulement à partir du moment où cesse le travail dicté par la nécessité et les fins extérieures ; il se situe donc, par sa nature même, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite. Tout comme l'homme primitif, l'homme civilisé est forcé de se mesurer avec la nature pour satisfaire ses besoins, conserver et reproduire sa vie ; cette contrainte existe pour l'homme dans toutes les formes de la société et sous tous les types de production. Avec son développement, cet empire de la nécessité naturelle s'élargit parce que les besoins se multiplient ; mais, en même temps, se développe le processus productif pour les satisfaire. Dans

ce domaine, la liberté ne peut consister qu'en ceci : les producteurs associés — l'homme socialisé — règlent de manière rationnelle leurs échanges organiques avec la nature et les soumettent à leur contrôle commun au lieu d'être dominés par la puissance aveugle de ces échanges ; et ils les accomplissent en dépensant le moins d'énergie possible, dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à leur nature humaine. Mais l'empire de la nécessité n'en subsiste pas moins. C'est au-delà que commence l'épanouissement de la puissance humaine qui est sa propre fin, le véritable règne de la liberté qui, cependant, ne peut fleurir qu'en se fondant sur ce règne de la nécessité. La réduction de la journée de travail est la condition fondamentale de cette libération » (Karl MARX, *Œuvres, Économie II*, Paris 1968, 1481 s.). Il faut dire que l'interprétation de ce texte dépend de façon décisive de la signification que l'on donne à l'expression « au-delà ». Si c'est l'état définitif espéré de la société, alors le travail serait la véritable libération, il serait par lui-même une activité émancipatrice. En revanche, si « au-delà » signifie simplement le temps libre disponible après le travail, alors le travail n'est qu'un moyen d'émancipation.

18. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*. Wien 1967, 193.

19. Cf. UTZ, Arthur : *Ethique sociale. Tome I : Les principes de la doctrine sociale*. Fribourg/Suisse 1960, 105 s.

20. Cf. HENSEL, K. Paul : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 102-184.

21. Cf. HENSEL, K. Paul : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 106.

22. WILLGERODT, Hans : « Vermögenspolitik zwischen Freiheit und Kollektivismus. » In : *ORDO XXIII* (1972) 194, note 16.

23. C'est en ce sens qu'il faut probablement comprendre K. P. HENSEL : « Dans les ordres économiques connus historiquement, les deux questions de la propriété (il s'agit probablement des deux formes de la propriété, observation de l'auteur) étaient et sont réalisées. Dans l'économie de guerre allemande, par exemple, le procès économique a été soumis à la planification centrale, mais dans les moyens de production prédominait la propriété privée. En Russie, il n'y a plus dans le domaine de la production que la propriété publique, par contre dans le domaine de la consommation existe aussi la propriété privée. Dans les autres pays socialistes, donc aussi en R.D.A., prédomine également dans le domaine de la production la propriété publique. À côté, subsiste cependant encore dans l'agriculture, dans l'artisanat et le commerce, de la propriété privée. En Chine on a même essayé, par l'institution des communes populaires, d'abolir la propriété privée dans le domaine de la consommation. » *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 106.

24. WILLGERODT, Hans : *Vermögenspolitik zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 194 s.

25. Cf. HENSEL, K. P. : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 171 ss.

26. Cf. p. 75-113.

27. THOMAS D'AQUIN : *S. Th.* II-II 66, 7.

28. Cf. mon commentaire dans Bd. 18 der *Deutschen Thomasausgabe*. Heidelberg-Salzburg 1953, 539-545.

29. ARISTOTE : *Politique*, liv. I, chap. 9 et 10.

30. THOMAS D'AQUIN : *S. Th.* II-II 77, 3 ad 4 (*Deutsche Thomasausgabe* 18, 357 f.).

31. *S. Th.* II-II 77, 4 ad 2 (*Deutsche Thomasausgabe* 18, 361). Pour la morale des prix de la scolastique médiévale, cf. SCHREIBER,

Edmund : *Die volkswirtschaftlichen Anschauungen der Scholastik seit Thomas v. Aquin*. Jena 1913. — HÖFFNER, Joseph : *Wirtschaftsethik und Monopole im 15. und 16. Jahrhundert*. Jena 1941 ; « Der Wettbewerb in der Scholastik. » In : *ORDO V* (1953) 181-202.

32. Cf. MESSNER, Johannes : *Das Naturrecht*. Handbuch der Gesellschaftsethik, Staatsethik und Wirtschaftsethik. Innsbruck Wien München 1966, 1030, note 1.

33. Cf. les explications de J. MESSNER : *Das Naturrecht*, 1031, note 2 : « Le professeur A. E. NAPP-ZINN, « Gerechtigkeit in der Volkswirtschaft, eine sozialetische Betrachtung », in *Festschrift für Albert Stohr* (Jahrbuch für das Bistum Mainz), 1950, 265 ss., s'oppose aux réflexions exposées, telles que je les ai déjà développées dans *Sozialökonomik und Sozialetik* (1927) ; il défend par contre la 'théorie éthique-sociale que ce sont les frais du producteur qui déterminent la mesure de l'équivalent et qu'en ceci consisterait l'accomplissement de la justice'. Comme principe GÉNÉRAL ceci signifierait la fin de tout progrès économique, sans lequel n'existeraient ni les bases de la nutrition pour une population en croissance, ni les présupposés pour un accomplissement des tâches sociales et culturelles croissantes. Que dans les cas considérés par NAPP-ZINN la prise en considération des coûts en relation avec d'autres éléments puisse être nécessaire pour la détermination de la justice de CERTAINS prix, cela résulte également de nos principes, comme on a pu le voir plus haut, mais déjà pour rendre possible un jugement sur le fait et la situation d'un cas particulier, il faut un principe général. Du caractère simplificateur du principe du coût dans la théorie des prix, O. v. ZWIEDINECK-SÜDENHORST, « Einige Parerga zur Lehre vom Preis », in : *Wirtschaftstheorie und Wirtschaftspolitik*, Festschrift für Adolf Weber, hrsg. v. Alfred KRUSE, 1951, 351, dit : « L'énoncé formulé jadis de façon tout à fait universelle : 'le coût détermine le prix' est reconnu depuis longtemps comme totalement insuffisant et inutilisable au regard du fait évident que les marchandises arrivant un jour déterminé sur le marché et étant offertes à la vente, sont en règle générale produites à des coûts très différents. »

34. Cf. OREL, Anton : *Oeconomia perennis. Die Wirtschaftslehre der Menschheitsüberlieferung im Wandel der Zeiten und in ihrer unwandelbaren Bedeutung*. 2 vol., Mainz 1930. Vol. I, 217 ss.

35. Cf. UTZ, Arthur : *Approches d'une philosophie morale*. Avec la collaboration de Brig. von Galen. Paris 1972, 37 s.

36. GOSSEN, Hermann Heinrich : *Entwicklung der Gesetze des menschlichen Verkehrs und der daraus fliessenden Regeln für menschliches Handeln*. Braunschweig 1854, 1.

37. *Op. cit.*, 2.

38. MANDEVILLE, Bernard de : *Die Bienenfabel oder Private Laster, öffentliche Vorteile*. Einleitung von Walter EUCHNER. Theorie I. Frankfurt a. M. 1968 (avec bibliographie des œuvres de B. de Mandeville).

39. KÜNG Emil : *Wohlstand und Wohlfahrt*, 152 s.

40. MYRDAL, Gunnar : *Das politische Element in der nationalökonomischen Doktrinbildung*. Hannover 1963, 131.

41. EUCKEN, Walter : *Die Grundlagen der Nationalökonomie*. Godesberg 1947. 328 ss. (Göttingen-Heidelberg 1959, 211) : « C'est peut-être l'ignorance de ce qu'on appelle 'principe économique', c'est peut-être aussi l'ignorance de l'histoire et assez souvent les deux ensemble, qui sont à l'origine de l'opinion que c'est seulement dans la soi-disant 'époque capitaliste' que l'homme agirait selon le prin-

cipe économique. Jadis et dans d'autres cultures il n'en aurait pas été de même. — On ne peut pas trouver à cela la trace d'une preuve dans l'histoire. Regardons par exemple le paysan chinois de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Il vit dans son économie familiale qui se trouve agrandie par son intégration dans une association tribale. Sa journée quotidienne est dominée par la croyance aux esprits et par la piété familiale basée sur cette croyance. Mais malgré cet attachement à la croyance, à la superstition, aux coutumes et à la tradition, il agit dans le cadre — nous pourrions dire de ces données — conformément au principe économique. Il offre des sacrifices en partie par obligation éthique-religieuse. Alors le sacrifice est une fin en soi. Ou il offre des sacrifices pour échapper à la mauvaise récolte, qui autrement le menacerait, alors le sacrifice est un moyen pour une fin. Dans les deux cas il agit conformément au principe économique. Dans le premier cas, en s'orientant d'après celui-ci lors de la préparation du sacrifice et en voulant obtenir la fin avec un minimum de moyens. Dans le second, le sacrifice lui-même est un moyen d'obtenir une récolte maximale. La pensée magique et l'action sur la base de représentations magiques a dominé les hommes pendant la majeure partie de leur histoire. Mais que l'on ne soupçonne pas pour cela qu'ils n'ont pas suivi le principe économique. Quand le paysan romain de l'époque impériale offrait des sacrifices à Saturne, dieu des semailles, et à d'autres dieux, et que pour le reste il maintenait la technique primitive d'antique tradition, il agissait tout à fait selon le principe économique. Il attendait des dieux un équivalent, le sacrifice faisait partie des frais économiques. Il en va de même pour l'armateur romain, dont le bateau était sculpté à la proue à grands frais, pour acquérir la faveur des dieux du vent et calmer les vagues. — D'après les récits de voyageurs, on demande encore aujourd'hui, dans certains villages de la Nouvelle Guinée, lors de la construction d'une maison, au sorcier de conjurer les nuages et pour cela celui-ci touche une gratification assez élevée. De tels frais nous semblent à nous non économiques ; nous y voyons une dépense contraire au principe de l'économie. Mais pour cette tribu de la Nouvelle Guinée, il s'agit de dépenses nécessaires, qui vont dans le sens du principe économique. Car sans elles, d'après la conviction qui règne là-bas, le but, c'est-à-dire la construction de la maison, ne sera pas atteint aux moindres frais, car — détruit par des pluies torrentielles et des tempêtes — il nécessiterait des frais trop élevés et évitables. »

42. PREISER, Erich : *Nationalökonomie heute*. Eine Einführung in die Volkswirtschaftslehre. München 1960, 38 s. Pour la critique d'un point de vue marxiste du concept libéral de la rationalité, cf. GODELIER, Maurice : *Rationalité et irrationalité en économie*. Economie et socialisme 5. Paris 1966.

43. PREISER, Erich : *Nationalökonomie heute*, 38.

44. KÜNG, Emil : *Wohlstand und Wohlfahrt*, 26 ss.

45. KÜNG, Emil : *Wohlstand und Wohlfahrt*, 177 s.

46. Cf. HERETH, Michael : « Jenseits der politischen Oekonomie. » In : *PV* 13 (1972) 522-546.

47. SCHATZ, Albert : *L'individualisme économique et social*. Paris 1907, 558. Cf. HAYEK, F. A. : *Individualismus und wirtschaftliche Ordnung*. Erlenbach-Zürich 1952, 15.

48. HAYEK, F. A. : *Individualismus und wirtschaftliche Ordnung*, 12.

49. HAYEK, F. A. : *Individualismus und wirtschaftliche Ordnung*,

15. On trouve la même conception sociale chez Jacques RUEFF : *L'ordre social*, 3^e éd. revue et augmentée d'une nouvelle préface, Paris 1967 ; *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*. Textes de Jacques Rueff et essais rédigés en son honneur, 23 août 1966. Textes et essais rassemblés et publiés sous la direction de Emil M. Claassen. Paris 1967 ; *Les Dieux et les Rois*. Regards sur le pouvoir créateur. 3^e éd. revue et corrigée. Paris 1968.
50. HAYEK, F. A. : *Individualismus und wirtschaftliche Ordnung*, 15, note 7.
51. HAYEK, F. A. : *Individualismus und wirtschaftliche Ordnung*, 16 s.
52. Ainsi de façon explicite HAETTICH, Manfred : *Lehrbuch der Politikwissenschaft*, vol. III : *Theorie der politischen Prozesse*. Mainz 1972, 164 ss.
53. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*. Wiesbaden 1962, 21.
54. Pour ce qui est du fondement épistémologique du néo-libéralisme, auquel appartient HAYEK, cf. l'importante étude de NAWROTH, Egon Edgar : *Die Sozial- und Wirtschaftsphilosophie des Neoliberalismus*. Sammlung Politeia Bd. XIV. Heidelberg-Löwen 1963.
55. HENSEL, K. P. : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 65.
56. Cf. note 167.
57. A cette catégorie d'éthique appartient aussi la « New Morality » apparue sur le terrain théologique : Joseph FLETSCHER, l'évêque J. A. T. ROBINSON, Harvey COX.
58. Instructif pour cet ensemble de problèmes, MÜLLER-SCHMID, Peter Paul : *Die philosophischen Grundlagen der Theorie der « Offenen Gesellschaft »*. Zu K. R. POPPERS Philosophie des kritischen Rationalismus. Sammlung Politeia Bd. XXIV. Heidelberg-Löwen 1970 ; *Der rationale Weg zur politischen Ethik*. Stuttgart 1972 ; trad. de l'allemand par KLEIBER, Morand : *Raisonnement réaliste et éthique politique*, éd. Beauchesne, Paris 1975.
59. HABERMAS, Jürgen : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft. Politica 4. Neuwied 1962, 106. (5. Auflage als Sonderausgabe der Sammlung Luchterhand, Juni 1971, 113 s.)
60. SMITH, Adam : *Wealth of Nations*, Liv. I, chap. 10.
61. Cf. ARENDT, Hannah : *Vita activa oder vom tätigen Leben*. Stuttgart 1960, 55.
62. HORACE : *Odes* II 2, 13.
63. MÜLLER-SCHMID, Peter Paul : *Der rationale Weg zur politischen Ethik*, 124 ; trad. fr. p. 98.
64. LENEL, Hans Otto : « Zur Kritik an der Marktwirtschaft. Mit einem Exkurs über die These "1,7 % der Haushalte besitzen 70 % des Produktivvermögens". » In : *Ordo* 24 (1973) 67-101.
65. Cf. la prise de position de MOLITOR, Bruno : « Oeffentliche Armut — privater Reichtum. » In : *Ordo* 24 (1973) 141-156.
66. ANDREAE, Clemens-August : *Oekonomie der Freizeit*. Zur Wirtschaftstheorie der modernen Arbeitswelt. Reinbek b. Hamburg 1970. Comme le montre ANDREAE, au cours du développement, le temps libre est à nouveau supprimé par l'organisation des loisirs.
67. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 149.
68. Cf. WILLGEROTH, Hans : *Vermögenspolitik zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 211, note 39.
69. Cf. la rubrique « économie planifiée de marché ».
70. Cf. DIETZEL, Carl : *Die Besteuerung der Actien-Gesellschaften in Verbindung mit der Gemeinde-Besteuerung*. Köln 1859.

71. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 39 : « Quand des patrons et des ouvriers d'une usine ou d'une branche de l'économie s'accordent sur une politique des salaires ou des prix, cela peut très bien se faire aux dépens de l'intérêt général de la consommation. Ceci ne veut pas dire que deux partenaires sociaux ne seraient jamais en mesure, en s'accordant, de prendre en considération les intérêts d'autres groupes, mais que toute décision sur la combinaison correcte des intérêts doit être conforme aux finalités générales de la politique économique et sociale, et pour en décider il n'y a que l'instance étatique, responsable de la politique économique et sociale. »

72. Cf. KNÖPFLE, Robert : *Der Rechtsbegriff « Wettbewerb » und die Realität des Wirtschaftslebens*. Köln Berlin Bonn München 1966. — OEHLER, Hartmut : *Wettbewerbsregeln als Instrument der Wettbewerbspolitik*. Wettbewerbspolitische Analyse unter besonderer Berücksichtigung der beim Bundeskartellamt eingetragenen Wettbewerbsregeln zum Preiswettbewerb. Marburg 1968.

73. BÖHM, Franz : « Der Zusammenhang zwischen Eigentum, Arbeitskraft und dem Betreiben eines Unternehmens. » In : *Das Unternehmen in der Rechtsordnung*. Festgabe für Heinrich Kronstein. Hrsg. von Kurt H. BIEDENKOPF, Helmut Coing, Ernst-Joachim Mestmäcker, Karlsruhe 1967, 40 s.

74. WILLGERODT, Hans : *Vermögensbildung zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 195.

75. WILLGERODT, Hans : *Vermögensbildung zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 196.

76. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 88.

77. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 88.

78. Cf. l'analyse importante de la société actuelle par ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Die verantwortungslose Gesellschaft oder wie man die Demokratie verspielt*. München 1971.

79. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 19.

80. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 19.

81. C'est pourquoi ORTLIEB se prononce en faveur du financement des partis par l'État : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 42 ss.

82. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : « Die Gesellschaft der Verantwortungslosen. » In : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 2 mars 1974, n° 52, p. 13.

83. WETTER, Gustav A. : *Der dialektische Materialismus*. Seine Geschichte und sein System in der Sowjetunion. Wien 1960, 12-19 ; *Die Umkehrung Hegels*. Grundzüge und Ursprünge der Sowjetphilosophie. Köln 1964. — MÜLLER-SCHMID, Peter Paul : « Los fundamentos filosóficos de la teoría de la Nueva Izquierda sobre la alienación del hombre en la sociedad capitalista. » In : *EsFil* 22 (1973) 199-230.

84. ROLFES, Helmuth : *Der Sinn des Lebens im marxistischen Denken*. Eine kritische Darstellung. Mit einem Vorwort von J. B. Metz. Düsseldorf 1971, 124 ss., 142 ss., 177 ss., 185 ss., 196 ss.

85. Cf. VOEGELIN, Eric : *Wissenschaft, Politik und Gnosis*. München 1959.

86. KOLAKOWSKI, Leszek : *Der Mensch ohne Alternative*. Von der Möglichkeit und Unmöglichkeit, Marxist zu sein. München 1960, 186.

87. FISCHER, Wolfgang : « Die sozial-ökonomische Bedeutung der

privaten Hauswirtschaft in der Volkswirtschaft — Vision und Realität.» In : *ORDO XXIII* (1972) 345-357. FISCHER définit l'économie domestique privée de la façon suivante : « L'économie domestique privée comme domaine de production du ménage privé comprend toutes les mesures qui ont pour but de procurer les biens et les prestations de service pour la consommation privée » (345, note 1).

88. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 163.

89. Cf. HENSEL, K. P. : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 137 s.

90. Cf. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 23.

91. Cf. MARX, Karl : « Privateigentum und Kommunismus. » In : *Werke, Ergänzungsband I*, Berlin 1968, 543.

92. MATZ, Ulrich : « Emanzipationspostulat und Demokratiemodell des Grundgesetzes. » In : *CivM* 12 (1973) 13.

93. KRISTOL, Irving : « Sozialismus, Kapitalismus und Nihilismus. » In *ORDO XXIV* (1973) 49-66.

94. KAPP, K. W. : *The Social Costs of Private Enterprise*. Cambridge 1950. 2 ed. sous le titre : *The Social Costs of Business Enterprise*. New York - Bombay 1963 ; « Environmental Disruption and Social Costs. A Challenge to Economics. » In : *K* 23 (1970) 833-847.

95. Cf. p. 32 s.

96. SIK, Ota : *La troisième voie*, 67 s. : « La conception non marxiste de l'économie part surtout de l'établissement des revenus dans la société parmi lesquels elle range non seulement les revenus en argent, provenant des procès d'échanges, mais aussi les revenus naturels, par exemple celui des paysans. Ces revenus sont interprétés de manière très abstraite comme afflux de valeurs utiles de différents sujets. Mais ces valeurs occupent alors une place exagérée et sont conçues au fond comme le résultat de toute activité sociale utile. Toute activité sociale est alors envisagée au sens le plus large du terme comme activité productive et la valeur, exprimée en prix, de tous les résultats de l'activité (sans distinction des activités productives et non productives) est présentée comme produit social et conçue statistiquement. Dans cette conception théorique cependant le concept d'« activité économique » est simplement identifié au concept d'« activité sociale utile ». Mais alors il n'y a plus aucune différence entre par exemple l'activité d'un musicien et celle d'un commerçant, les deux deviennent simplement des activités économiques, car les deux servent à créer des revenus. Cela est peut-être vrai du point de vue de la création des revenus, mais pas du point de vue de l'effet social des différentes activités. Il existe en effet des activités qui procurent aux hommes des impressions artistiques, fournissent des services médicaux ou assurent une bonne éducation, mais il existe aussi des activités qui sont liées à la production, l'échange et la distribution des biens matériels. En effaçant la différence essentielle entre ces deux groupes d'activités on liquide aussi la problématique spécifique de l'économie. »

97. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 265 s. : « Les conditions et proportions de production doivent être développées avec énergie, de telle sorte que la demande de chaque produit soit satisfaite aussi complètement que possible et que le prix du marché en gros corresponde dans l'ensemble au prix de la production. La production de biens qui ont une valeur d'usage plus élevée doit être élargie aussi rapidement que possible au volume nécessaire,

pour que la demande de produits particuliers ne soit pas limitée par la différence entre le prix du marché en gros et le prix de production. De même la production de biens de moindre valeur d'usage doit être réduite, éventuellement arrêtée, pour que la demande de ces produits ne doive pas être maintenue avec l'aide de prix du marché en gros, inférieurs aux prix de production. Du point de vue de la répercussion des prix sur les acheteurs, il ne devrait y avoir une hausse des prix du marché en gros au-dessus des prix de production que dans les cas où une demande supérieure ne peut pas être satisfaite pour des raisons objectives pendant un temps relativement long (manque de matières premières, de capacités de production, etc.), ou quand pour l'un ou l'autre produit la demande ne peut pas être déterminée par avance de façon précise, ou qu'éventuellement la production de l'ancien produit qui doit être remplacé ne peut pas être réduite ou arrêtée. Dans le deuxième cas, il est toujours plus facile de baisser ultérieurement les prix de vente supérieurs, que d'augmenter un prix moins élevé. Dans des cas où la production de biens manquants peut être rapidement élevée, où par conséquent il n'existe pas d'obstacles objectifs, une hausse du prix de vente ne devrait pas être admise. En aucun cas on ne devrait admettre une hausse des prix là où ceux-ci ne font qu'assurer aux entreprises de production ou de commerce un certain revenu supérieur. La demande d'un produit déterminé ne doit pas être limitée pour des raisons de pure spéculation par un prix du marché en gros se situant au-dessus du prix de production. Des prix du marché en gros supérieurs doivent avoir leurs causes objectives et provisoirement impossibles à éliminer. Tout cela est dans l'intérêt de la société, mais ne peut être imposé aux entreprises que par une contrainte économique.» Cette contrainte s'exerce selon SIK, en opposition avec O. LANGE (références chez SIK, *op. cit.*, 270), non pas par un organe des prix, mais par la concurrence des entreprises et (!) par le contrôle et le prélèvement du profit par l'Etat (*op. cit.*, 273).

98. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 273.

99. SIK, Ota : *La troisième voie*, 104, 220.

100. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 166, note du bas de la page : « Ainsi par exemple J. VEJVODA : 'Sous les conditions du règne de la propriété de l'Etat socialiste sur les moyens de production, la production des marchandises apparaît comme résultat de l'existence objective de l'autonomie opérative économique des entreprises particulières de l'Etat socialiste, qui existe sous la forme d'administrations opératives des moyens de production. La relation entre ces entreprises, même si elles ont un caractère de planification centrale, prend la forme de production et d'échange de marchandises. La production de marchandises apparaît là où la division du travail social relie en un tout économique des producteurs autonomes, donc indépendants les uns des autres. Dans son développement historique cette autonomie économique s'exerce d'abord sous différentes formes de propriétés et puis sous la forme de l'administration opérative de la propriété de l'Etat socialiste, qui représente sa dernière forme historique. Avec la disparition de l'administration opérative, c'est-à-dire de l'autonomie opérative économique des entreprises, disparaît aussi la production des marchandises dans le secteur de l'Etat socialiste, c'est-à-dire dans le cadre de la propriété populaire des moyens de production', Jaroslav VEJVODA, « Allgemeine Grundlagen der Warenproduktion im Rahmen des staatlichen sozialistischen Sektors », *Politika ekonomica*, 6/1958, 534. »

101. Cf. pp. 87 ss.

102. Etant donné le caractère fondamental des choses dont nous venons de parler du point de vue de la philosophie économique et par suite de la politique économique, citons le passage correspondant de SIK : « La spécificité des relations économiques, qui est liée à des problèmes très complexes, consiste avant tout en ceci, que les biens matériels, en tant que biens vitaux, existent à la fin de la production en tant que valeurs indépendantes de l'activité de production. Tandis que la prestation de la valeur utile d'un service ne peut pas être séparée de ce service (à l'exception précisément des prestations de service productives), les produits matériels sont des objets autonomes qui offrent les conditions fondamentales pour des relations et des contradictions tout à fait spécifiques dans la société. Sans ces conditions, il n'existerait pas à vrai dire de problème de stockage des marchandises, de défauts de production, de surproduction, d'investissements, d'épargne, de concentration de la propriété, de capacités inutilisées, de perte de valeur, de commerce des marchandises, etc. Sans tout cela, il n'y aurait pas non plus de problématique économique complexe et de science économique spécifique. C'est la raison pour laquelle précisément on ne peut pas nier le *fondement productif de l'économie*, même si celle-ci pénètre également, par les procès de distribution et d'échange, dans toutes les sphères sociales d'activité. Même si les économistes occidentaux considèrent l'interprétation marxiste de l'histoire des relations entre l'économie et la superstructure sociale (qui fonde souvent de manière simplifiée la distinction entre l'activité économique et l'activité non économique), comme une explication qui n'a pas — ou à peine — à être prouvée et qui divise les esprits, ils ne peuvent pas néanmoins nier la valeur théorique de certains concepts. Les concepts spécifiques qui reflètent les différences fondamentales entre divers phénomènes, ou groupes de phénomènes ont une telle valeur théorique. Quelle que soit la philosophie de l'histoire qu'on accepte, on peut difficilement contester le fait qu'au sein de l'ensemble des activités socialement utiles il existe certains groupements, plus ou moins restreints, qui expriment des différences essentielles selon les divers types d'activité. Or si l'on considère toute activité humaine utile pour d'autres hommes — que ce soit par ses résultats matériels (distincts de l'activité) ou par l'activité elle-même (prestations de service pour d'autres hommes) — comme une *activité socialement utile*, la division de cette activité aura lieu selon des points de vue différents et des résultats cognitifs différents. Dès que l'on voit dans la production de biens matériels la création de résultats spécifiques, qui ne doivent pas entrer directement dans la sphère de la consommation ; qui déjà par là suscitent des contradictions spécifiques entre la production et la consommation ; qui représentent toujours la richesse matérielle décisive des peuples et le fondement de leur consommation matérielle et non matérielle et qui — comme nous le verrons encore — ont constitué et constituent encore l'intérêt fondamental des hommes, on constate que tout cela est suffisamment important pour justifier la distinction de l'activité productive, au sens spécifique du mot, des autres activités socialement utiles. On voit alors apparaître logiquement l'importance de la distinction à opérer entre toutes les activités liées à la distribution et l'échange des biens matériels. Si on caractérise alors cette activité productrice, ainsi que l'activité liée à la distribution et à l'échange des produits, comme activité économique, cette sphère d'activité et avec elle aussi la sphère des relations et des connexions internes spécifiques, devient l'objet

d'une recherche scientifique particulière, à savoir la recherche économique. Le fait qu'il faille aussi nécessairement étudier les liens entre l'économie et la non-économie, autrement dit les relations économiques au sens large du terme, ne supprime pas l'importance de la distinction épistémologique entre activités économiques et activités non économiques. C'est là aussi effectivement l'objet de recherche de l'économie occidentale, non marxiste ; celle-ci examine seulement — à côté de l'évolution des revenus, des procès d'échanges, etc. — les lois internes, par exemple la concentration, la croissance de la production, du commerce, des transports, etc., mais pas la médecine, l'éducation, l'art ou l'administration. En se basant sur ces faits, il serait possible de préciser scientifiquement les concepts fondamentaux de 'rapports économiques' et d' 'économie'. Ce serait une étape dans le dépassement du fossé idéologique que les savants honnêtes n'ont pas intérêt à maintenir. La comparaison des études statistiques pourrait avoir lieu de telle sorte qu'on pourrait au moins étudier deux grandeurs : le produit social brut, d'abord en tant que somme de produits matériels (en précisant tous les phénomènes marginaux) ; ensuite en tant que somme de toutes les activités socialement utiles (y compris les prestations de service). Toutefois le but immédiat de nos réflexions ne concerne pas ce problème pratique, mais avant tout la caractérisation scientifique des activités économiques ou la sphère sociale de l'économie. C'est précisément cette sphère d'activité dans la société qui a une influence décisive sur la position matérielle des hommes, sur le développement de la structure sociale et par là aussi sur le développement économique des intérêts. La différenciation fondamentale de la position des groupes sociaux dans l'acquisition des biens matériels, les différences de relation à ces biens, au travail par lequel ils sont produits et distribués, aux conditions matérielles de leur production, etc., toutes ces différences engendrent également des intérêts économiques très variés ou plus exactement elles engendrent un désintérêt économique chez une partie des hommes.»
 SIK Ota : *La troisième voie*, 68-70.

103. SIK Ota : *La troisième voie*, 84.

104. KANT, Immanuel : *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Ed. Victor Delbos, Paris (s.d.), 124 s. : « Une volonté parfaitement bonne serait tout aussi bien sous l'empire de lois objectives (lois du bien) ; mais elle ne pourrait pour cela être représentée comme contrainte à des actions conformes à la loi, parce que d'elle-même, selon sa constitution subjective, elle ne peut être déterminée que par la représentation du bien. Voilà pourquoi il n'y a pas d'impératif valable pour la volonté divine et en général pour une volonté sainte ; le verbe devoir est un terme qui n'est pas ici à sa place, parce que déjà de lui-même le vouloir est nécessairement en accord avec la loi. Voilà pourquoi les impératifs sont seulement des formules qui expriment le rapport de lois objectives du vouloir en général à l'imperfection subjective de la volonté de tel ou tel être raisonnable, par exemple, de la volonté humaine. »

105. KANT, I. : *Op. cit.*, 101. Voici la suite de la citation : « Ainsi la valeur morale de l'action ne réside pas dans l'effet qu'on en attend, ni non plus dans quelque principe de l'action qui a besoin d'emprunter son mobile à cet effet attendu. Car tous ces effets (contentement de son état, et même contribution au bonheur d'autrui) pourraient être aussi bien produits par d'autres causes ; il n'était donc pas besoin pour cela de la volonté d'un être raisonnable. Et cependant, c'est dans cette volonté seule que le souverain bien, le bien inconditionné peut se rencontrer. C'est pourquoi se

représenter la loi en elle-même, ce qui à coup sûr n'a lieu que dans un être raisonnable, et faire de cette représentation, non de l'effet attendu, le principe déterminant de la volonté, cela seul peut constituer ce bien si excellent que nous qualifions de moral, présent déjà dans la personne même qui agit selon cette idée, mais qu'il n'y a pas lieu d'attendre seulement de l'effet de son action.»

106. SIK, Ota : *La troisième voie*, 85-86.

107. SIK, Ota : *La troisième voie*, 85 : « En ce qui concerne la morale, cette attitude reflète avant tout l'incompréhension du lien existant entre les principes moraux objectivement donnés, valables pour de grandes étapes historiques et universellement acceptées et les intérêts et les expériences des individus qui n'existent pour Kant qu'en tant que sentiments égoïstes, sentiments de l'amour-propre et de l'intérêt personnel. Les impulsions pathologiques conduisent aux discordes dans la société et seules les motivations morales purent et peuvent engendrer des actions individuelles volontaires qui maintiennent la société. L'incapacité à expliquer ces principes moraux à partir des intérêts, à saisir les intérêts dans leurs contradictions internes et à comprendre le procès historique de généralisation des expériences individuelles, conduit inévitablement à l'acception d'une législation supra-humaine, surnaturelle.»

108. Cela nous conduirait trop loin de citer tous les noms de ceux qui se rangent autour des critiques de l'idéologie E. TOPITSCH, K. R. POPPER et H. ALBERT.

109. SIK, Ota : *La troisième voie*, 62.

110. SIK, Ota : *Op. cit.*, 88.

111. Cf. p. 94.

112. SIK, Ota : *La troisième voie*, 97.

113. SIK, Ota : *La troisième voie*, 89.

114. SIK, Ota : *Op. cit.*, 89.

115. SIK, Ota : *Op. cit.*, 91.

116. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 99 f.

117. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 100.

118. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 100.

119. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 101.

120. SIK, Ota : *La troisième voie*, 82 s.

121. SIK, Ota : *Op. cit.*, 83.

122. SIK, Ota : *Op. cit.*, 70.

123. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 170 s.

124. SIK, Ota : *La troisième voie*, 70.

125. SIK, Ota : *Op. cit.*, 70 s.

126. SIK, Ota : *Op. cit.*, 193 s.

127. SIK, Ota : *Op. cit.*, 74.

128. SIK, Ota : *Op. cit.*, 75 : « En soulignant la fonction et le rôle social de l'intérêt d'entreprise nous ne voulons nullement affirmer que l'INTÉRÊT PRIVÉ DU CAPITAL est l'unique forme de cet intérêt socialement nécessaire. Nous venons au contraire de dire que l'INTÉRÊT PRIVÉ DU CAPITAL n'est qu'UNE des formes historiques spécifiques de cet intérêt d'entreprise. Notre prochain travail montrera que cet intérêt privé du capital peut de moins en moins assurer un développement économique efficace. Mais en même temps on ne soulignera jamais assez que seules les transformations des rapports économiques, où l'intérêt privé du capital sera remplacé par une forme différente, plus progressiste, de l'intérêt d'entreprise, seront viables.»

129. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 194 : « Bien entendu il existe dans le socialisme des intérêts matériels individuels immédiats et sociaux à long terme. Si c'est l'intérêt immédiat de l'individu de rechercher le revenu le plus élevé possible par tel ou

tel travail exigé par la société (chose qu'on ne peut pas considérer comme contraire au socialisme), c'est un intérêt social à long terme d'assurer par une croissance constante, rapide et optimale de la production socialiste la croissance constante et rapide de la consommation de tous, et donc de chaque particulier, pour créer bientôt de cette façon les présupposés du passage au communisme. Pour l'essentiel, ces intérêts à court et à long terme des hommes se développent en accord entre eux, et celui qui ne poursuit que ses intérêts immédiats est encore loin d'agir nécessairement contre ses intérêts à long terme. Il ne faut certes pas absolutiser cette harmonie. La naissance de contradictions, même si elles ne sont que provisoires, entre ces intérêts ne doit pas être sous-estimée. Si les revenus personnels provenaient toujours de ce que le travailleur n'est jamais incité qu'à un travail de nécessité sociale, alors les intérêts immédiats de chaque individu pousseraient toujours celui-ci vers une activité qui s'accorde avec les intérêts sociaux à long terme. Mais en réalité des contradictions doivent naître sans cesse entre le mode de rémunération dirigé par la société et le développement du travail socialement nécessaire. Dès que la rémunération n'oriente pas le travailleur pleinement et totalement vers un travail socialement nécessaire, mais accorde par exemple un revenu relativement supérieur pour un développement unilatéral du travail, pour un accroissement de la quantité aux dépens de la qualité, pour la production de choses plus matérielles, etc., alors les travailleurs qui ne poursuivent que leurs intérêts immédiats agiront nécessairement sans en avoir conscience contre leurs intérêts propres à long terme. On voit du premier coup d'œil comment un tel travail devait se développer en contradiction avec les intérêts sociaux à long terme et cela précisément sous les conditions de la planification administrative et de la suppression des rapports socialistes du marché.»

130. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 196.

131. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 202.

132. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 185.

133. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 188.

134. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 187 f.

135. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 100.

136. SIK, Ota : *La troisième voie*, 221 s.

137. SIK, Ota : *Op. cit.*, 371.

138. SIK, Ota : *Op. cit.*, 222.

139. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 293. Vu son intérêt, citons le passage décisif sur le marché (*op. cit.*) : « Dès que le prix du marché lors de l'équilibre parfait entre l'offre et la demande (à un niveau des prix donné) atteint le niveau du prix commercial, on pourrait parler d'un volume optimal de la production de la marchandise en question. A ce niveau, les commandes du commerce et la production ne devraient plus s'accroître (resp. seulement autant que la demande continue éventuellement à croître). Mais si, par suite de commandes commerciales sans fondement, la production continuait à croître, on arriverait à un mouvement inverse : l'offre serait plus élevée que la demande et le prix du marché devrait baisser en dessous du prix commercial. Ici il faut à nouveau appliquer la règle que les prix de biens produits couramment (à la différence des produits nouveaux) ne doivent être relevés qu'exceptionnellement (même dans le cadre de limites fixées), et cela quand pour certaines raisons objectives leur production ne peut pas être rapidement augmentée. Même dans des cas où la croissance d'un produit particulier ne peut pas être prévue à temps, le commerce devrait s'employer — avant d'admettre une hausse du

prix du marché — à accroître plus rapidement la production et la livraison de la marchandise en question, et cela éventuellement même avec l'aide de certaines surtaxes spéciales sur le prix du marché en gros provenant de son propre fonds de réserves (quand la modification imprévue entraîne pour la production des dépenses extraordinaires). C'est seulement dans les cas où cela est impossible, là où la production ne peut pas assurer une croissance rapide des livraisons, que provisoirement le prix du marché de la marchandise en question pourra être relevé. Cette influence régulatrice limitée du mouvement des prix sur les proportions détaillées de la production ne peut pas être exclue totalement du socialisme, si on ne veut pas en arriver à de trop grandes et inutiles pertes en matériel et en travail et si on veut satisfaire de façon suffisante les besoins de la population. Cela correspond au stade auquel les organismes sociaux ne peuvent pas encore prévoir jusqu'aux moindres détails le développement de la structure de la demande, où ils ne peuvent pas encore tenir les énormes réserves de capacité, de matériel et de marchandises, qui pourraient équilibrer toute croissance imprévue de la demande (sans parler des grandes pertes déjà évoquées par suite de marchandises invendues, de stocks élevés, etc.) et finalement ne peuvent pas encore supprimer les contradictions particulières d'intérêts non antagonistes, qui dans les décisions détaillées sur la vente et la production s'expriment encore dans le socialisme. Dans ces conditions, un certain mouvement libre des prix entraîne beaucoup moins de pertes pour la société, correspond par conséquent beaucoup plus aux intérêts des travailleurs, que le système de prix figés, fixés de façon centralisée et nécessairement aussi subjective. Il est inutile de réfuter à nouveau les opinions déformantes des dogmatiques, qui affirment qu'il s'agit là d'une négation du principe socialiste de la planification et d'une introduction du rôle régulateur de la loi du marché dans la production. En réalité, la société socialiste peut et doit déterminer, avec l'aide des plans sociaux, le développement de la production en accord avec le développement des besoins de la société. Elle peut et doit faire cela dans la mesure où elle peut assurer la concordance entre la production et la consommation.»

140. RATHENAU, Walter : *Vom Aktienwesen*. Berlin 1917.

141. Karl H. FRIEDMANN a esquissé de façon remarquable la construction juridique d'une entreprise (société anonyme) avec une cogestion paritaire, dans laquelle sont exposées d'une part la signification économique générale ou « publique » de l'entreprise comme aussi, d'autre part, les présuppositions nécessaires qui sont exigées par le droit privé : « Die paritätische Unternehmung. » In : *SRs* 72 (1973) 226-252. Karl H. FRIEDMANN estime dans l'article cité (230) « que les salariés et leurs représentants dans le conseil d'administration sont au moins aussi intéressés à la croissance et à la stabilité de leur entreprise que les actionnaires ».

142. Cf. FRIEDMANN, K. H. : *Die paritätische Unternehmung*, 244 s. : « L'association suisse des syndicats s'est déclarée en faveur de leur légitimation par les ouvriers des entreprises à cogestion paritaire, mais ils revendiquent pour eux le droit de présenter à de telles élections des listes propres. Cette attitude mérite d'être approuvée. Logiquement l'élection de ces représentants des ouvriers, si elle veut être démocratique, ne peut avoir lieu que par les personnes qui leur donnent mission et qu'ils devront plus tard représenter et non par des personnes étrangères. Au regard de quoi la question de savoir si l'élection a lieu directement ou, dans de très grandes entreprises, par des électeurs élus d'abord dans une élection primaire, est d'une importance secondaire. »

143. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 26.

144. ORTLIEB, Heinz-Dietrich : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 27.

145. GALBRAITH, John Kenneth : *Le nouvel Etat industriel*, Paris 1974 (The New Industrial State, New York 1967), 436 s.

146. SCHELSKY, Helmut : *Der Mensch in der wissenschaftlichen Zivilisation*. Köln 1961, 25.

147. HEIMANN, E. : *Soziale Theorie der Wirtschaftssysteme*. Tübingen 1963. 47 s.

148. Cf. pour ce concept : UTZ, A. F. : *Ethique sociale I*, 212 s. ; *Les fondements philosophiques de la politique économique et sociale*. Traduit de l'allemand par H.-Th. Conus, Editions Valeurs, Fribourg/Suisse 1961. Le concept de DOCTRINE SOCIALE est de nature purement philosophique. La doctrine sociale comprend toutes les valeurs humaines qui cherchent leur réalisation dans la société. Il y est question de la justice, de rapport entre l'individu et la société, de l'insertion de l'individu dans l'ensemble, de l'obligation de l'ensemble envers l'individu, du sens de la vie en commun, de la hiérarchie des valeurs (matérielles, culturelles et morales), de la tâche de l'autorité dans la société, etc. Dans la doctrine sociale, la philosophie ne construit pas une image idéale de la société. Car celle-ci ne serait peut-être même pas réalisable et serait donc une utopie. Il s'agit plutôt de valeurs universelles, sur la réalisation desquelles il faudra encore discuter. Dans ces discussions, l'expérience externe, par exemple historique, anthropologique, psychologique, etc., ET l'expérience interne jouent un rôle décisif.

149. Cf. Utz, A. F. : *Ethique sociale I*, 211-222.

150. ORTLIEB, H. D. : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 28.

151. ORTLIEB, H. D. : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 29.

152. Citons ici un cas parmi beaucoup d'autres qui permet de reconnaître comment le défaut d'un secteur social créateur de valeurs et la perte de sens de l'économie par la technologie se conditionnent mutuellement. Récemment a paru un ouvrage « bouleversant » avec une apparence scientifique et une grande édition correspondant aux critères techniques. Les lecteurs se passionnèrent pour la nouveauté révolutionnaire du contenu. L'antique manière de prouver le caractère scientifique des exposés et des thèses par un lourd appareil de notes et de bibliographie, devait présenter l'ouvrage au public comme un produit hautement scientifique. Bien entendu, aucun lecteur n'a le temps de lire cet appareil bibliographique confectionné à l'aide d'assistants et d'un ordinateur, encore moins de le contrôler. Sinon on aurait constaté que la plus grande partie des citations ne correspondait pas au texte et était même fautive. Mais les machines ont travaillé pour l'ouvrage avec autant d'empressement que pour un roman policier. La publicité correspondait au désir de la vente d'un livre de cette catégorie. On pourrait multiplier de pareils exemples. Rappelons simplement le problème de la réduction des horaires de travail. Celui-ci est insoluble à cause du manque de sens convenable donné par le secteur social. L'homme vidé intérieurement recherche précisément ses loisirs dans la direction d'une consommation accrue, ce qui favorise un accroissement de production et donc un degré croissant d'occupation.

153. Cf. sur ce point l'étude exemplaire de BERNHOLZ, Peter : *Grundlagen der politischen Oekonomie I*. Tübingen 1972.

154. HENSEL, K. Paul : *Grundformen der Wirtschaftsordnung*, 65.

155. FALLER, Franz : *Die rechtsphilosophische Begründung der gesellschaftlichen und staatlichen Autorität bei Thomas von Aquin*.

Eine problemgeschichtliche Untersuchung. Sammlung Politeia V. Heidelberg 1954, 55-60.

156. Pour l'appréciation morale du réalisme politique, cf. UTZ, A. F. : « Der politische Realismus und die soziaethischen Normen. » In : UTZ, A. F. : *Ethik und Politik*, 87-97.

157. La littérature sur ce sujet est inépuisable. L'idée que l'amour est l'unique norme d'action interhumaine et ne s'accorderait pas avec les normes de la soi-disant Realpolitik (prestation et équivalent, recherche du profit, pouvoir et contre-pouvoir) a rendu aveugles beaucoup de théologiens vis-à-vis de l'utopie marxiste. Cf. les indications dans UTZ, A. : *Bibliographie der Soziaethik*, t. I-VIII, sous les numéros I 11.2.2 et I 11.2.3.

158. Cf. UTZ, A. : *Ethique sociale I*, 46-49.

159. Pour la définition du pluralisme des intérêts dans la politique, cf. HARTMANN, Peter : *Interessenpluralismus und politische Entscheidung. Zum Problem politisch-ethischen Verhaltens in der Demokratie*. Sammlung Politeia XIX. Heidelberg-Louvain 1965.

160. ORTLIEB, H.-D. : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 86.

161. SIK, Ota : *La troisième voie*, 72, note.

162. SIK, Ota : *Plan und Markt im Sozialismus*, 165 s.

163. Cf. WILLGERODT, *Vermögenspolitik zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 193 ss., de façon très juste : « La propriété privée des moyens de production est indispensable pour la capacité de fonctionnement de l'économie de marché, car ce n'est que grâce à elle qu'il est possible d'attribuer clairement les risques des décisions économiques et de choisir pour cela une forme qui s'accorde avec les limites que l'Etat de droit a fixées pour les obligations personnelles. L'esclavage pour dettes est supprimé, il est inadmissible qu'un entrepreneur réponde immédiatement par sa force de travail, en faisant par exemple des travaux forcés jusqu'à l'extinction de sa dette. De telles possibilités n'existaient que dans des systèmes archaïques et subsistent aujourd'hui dans des économies à direction centralisée, où des directeurs d'entreprises sans fortune sont poursuivis en justice pénale pour leurs fautes comme « saboteurs de l'économie » et envoyés dans des camps de travail. Face à cela, la possibilité de répondre par sa propriété privée représente un net progrès de la civilisation. » Dans la suite de son exposé, WILLGERODT en vient à parler du système de crédit, courant dans le domaine de la consommation, où l'acheteur doit répondre sur son revenu salarié futur. Il affirme à juste titre que cette sorte de garantie n'est pas adaptée à l'ordre de la propriété privée.

164. MACPHERSON, C. B. : *Die politische Theorie des Besitzindividualismus. Von Hobbes bis Locke*. Frankfurt a. M. 1967.

165. SORGENFREI, Helmut : *Die geistesgeschichtlichen Hintergründe der Sozialenzyklika « Rerum Novarum »*. Sammlung Politeia XXV. Heidelberg-Louvain 1970, 99-158.

166. Cf. mon commentaire dans le tome 18 de la *Deutsche Thomasausgabe*, Heidelberg-Salzburg 1953, 490-527, repris dans : UTZ, A. F. : *Ethik und Politik*, 376-415.

167. Le problème de l'entrepreneur autonome est un exemple typique de la façon dont s'accomplit le sens de l'économie de marché. Selon la conception formelle de la concurrence, l'entrepreneur autonome apparaît au cours du développement de l'industrialisation comme un vassal de la grande industrie. Au contraire, ce devrait être la préoccupation d'une politique économique conservant la propriété privée dans le système économique de maintenir dans l'ensemble de l'économie la fonction d'une acceptation illimitée des risques et de l'initiative personnelle dans la personne de l'entrepreneur. Cf. UTZ, A. F. : *Maximen moderner Mittelstandspolitik*.

Die Bedeutung des mittelständischen Unternehmers in der heutigen Wirtschaft. Stuttgart 1966. J'ai souligné particulièrement dans cette étude qu'il ne s'agit pas d'un « état », mais de la fonction de l'entrepreneur dans l'ensemble de l'économie. Est-ce qu'il ne faut protéger l'entrepreneur indépendant que lorsqu'on a constaté que la concurrence s'est développée trop loin ? On s'est prononcé contre les allègements fiscaux en faveur des entrepreneurs des classes moyennes, parce qu'on y a vu des privilèges et des subventions détruisant la concurrence (CÖSTER, Franz : *Bedrohte Selbstständigkeit ? Chancen und Grenzen der Mittelstandspolitik.* Köln 1966. 80 ss.). A l'opposé, WILLGERODT, Hans : *Vermögensbildung zwischen Freiheit und Kollektivismus*, 222 : « Contrairement à des courants dominants, il faudrait examiner avec soin s'il ne faut pas favoriser davantage les créateurs d'entreprises que les salariés d'un même niveau de revenu, pour accorder une prime au saut dans l'autonomie. Le plus simple moyen d'atteindre ce but serait probablement des avantages fiscaux. »

168. ORTLIEB, H.-D. : *Das Ende des Wirtschaftswunders*, 88.

169. ORTLIEB, H.-D. : *Op. cit.*, 87 s.

170. Cf. note 73.

171. Cf. la bibliographie indiquée par Karl Georg ZINN : *Sozialistische Planwirtschaftstheorie, Grundlagen und aktuelle Probleme der Arbeitswertlehre*, Stuttgart-Berlin-Köln-Mainz 1971, 15, notes 4-6.

172. ZINN, Karl Georg : *Op. cit.*, 16.

173. S. *Theol.* II-II 66. 2 ad. I. Le terme « adinventio » a ce sens. Voici le texte en question : « La communauté des choses est attribuée au droit naturel, non pas parce que le droit naturel dicterait qu'il faut tout posséder en commun et rien en propre, mais parce que selon le droit naturel il n'y a pas de distinction entre les possessions ; elle dépend plutôt d'une institution humaine et celle-ci relève du droit positif. C'est pourquoi la propriété privée n'est pas contraire au droit naturel, mais est ajoutée à celui-ci par une invention (per adinventionem) de la raison humaine. » Cf. l'explication plus précise de ce texte dans ma note 34a dans le tome 18 de la *Deutsche Thomasausgabe* (p. 416).

174. E. STREISSLER : « Gefahren für das Eigentum ». In PM 14 (1969) 63. — GAUGLER, E. (en se référant à E. STREISSLER) : *Eigentum im Unternehmen.* In : *Eigentumsordnung und katholische Soziallehre.* Köln 1970, 99. — Cf. UTZ, A. F. : *Kapitalismuskritik und Demokratisierung der Wirtschaft.* In : *Jbs* 22 (1971) 279.

175. En ce sens, O. SIK.

176. La tendance individualiste dans l'éthique sociale a été favorisée en partie par la doctrine aristotélicienne, selon laquelle la justice commutative est la vertu cardinale parmi les différentes formes de la justice. Cf. UTZ, A. : *Ethique sociale I*, 139 ss.

177. Robert HETTLAGE a recherché ces arrière-plans philosophiques dans une étude approfondie : *Die Wirtschaft zwischen Zwang und Freiheit. Wirtschaftsplanung und Weltanschauung.* Sammlung Politia XXVI. Heidelberg-Louvain 1971.

INDEX DES AUTEURS

- AHRENZ, H., 178.
ALBERT, H., 86, 196.
ALBERTINI, J.-M., 178.
ALCOUFFE, A., 180.
ALCOUFFE, C. 180.
ALTVATER, E., 181.
ANDREAE, C.-A., 190.
ARENDE, H., 190.
ARISTOTE, 11, 31, 33, 44, 48, 87, 88,
118, 186, 187.
ATTALI, J., 183.
AUGUSTIN, 141.
AVENDANO, F., 179.
- BALASSA, B., 181.
BALINKY, A., 181.
BARAN, P. A., 178.
BECKER, H. P., 177, 178.
BEHRENS, F., 178, 181.
BENTHAM, J., 45.
BERGSON, A., 181.
BERNHEIM, R., 181.
BERNHOLZ, P. 200.
BERTRAND, J.-P., 185.
BETTELHEIM, C., 178, 181.
BIEDENKOPF, K. H., 191.
BOELCKE, W. A., 181.
BOEPPE, L., 180.
BOFILL, M., 180.
BÖHME, F., 7, 66, 153, 191.
BÖHME, H., 181.
BOLZ, K., 181.
BÖRNER, B., 183.
BOSCH, A., 183.
BRAUNTHAL, A., 178.
BREDOW, W. v., 181.
BRUS, W., 178.
BUNITSCH, P. G., 179.
BURGBACHER, F., 62.
BURKE, E., 52.
- CANAPA, M.-P., 181.
CHAMBERLIN, W. H., 181.
CHAMBRE, H., 181.
CLAASEN, E. M., 190.
- COING, H., 191.
COMPANYS PASCUAL, R., 184.
CONDILLAC, E. B. de, 46.
COSTE, R., 181.
CÖSTER, F., 201.
COX, H., 190.
- DAHM, H., 181.
DALY, H. E., 186.
DENIS, H., 181.
DERISI, O. N., 181.
DICKINSON, H. D., 181.
DIETZEL, C., 190.
DMITRIEV, V. K., 181.
DOBB, M., 179.
DOBIAS, P., 181.
DOPFER, K., 181.
DREWNOWSKI, J., 182.
DUMONT, R., 179.
- ECKSTEIN, A., 182.
ENGELS, F., 66, 186.
ERHARD., L., 178.
ETZEL, F., 7.
EUCHNER, W., 182, 188.
EUCKEN, W., 48, 188.
- FALLER, F., 200.
FEDORENKO, N. P., 179, 182.
FEIWEL, G. R., 182.
FERGUSON, A., 52.
FETSCHER, I., 184.
FISCHER, W., 191.
FLETSCHER, J., 190.
Folgen einer Theorie, 179.
FÖRSTER, W., 182.
FREEDMAN, R., 182.
FRENZEL, G., 178.
FRIEDMANN, K. H., 198.
- GADO, O., 182.
GALBRAITH, J. K., 199.
GALEN, B. G. v., 12.
GARCIA DURAN, J. A., 179,
GAUGLER, E., 201.

- GEITNER, D., 178.
 Die Geschichte d. pol. Oekonomie
 d. Sozialismus, 179.
 GLEITZE, B., 184.
 GODELIER, M., 179, 189.
 GOLDMAN, M. I., 182.
 GORZ, A., 179.
 GOSSEN, H., 188.
 GRAF, D., 180.
 GROSSMAN, G., 179.
 Grundfragen moderner Wirt-
 schaftspolitik, 182.
 GRÜNWARD, L., 179.
 GUELFAT, I., 182.
 GUTMANN, G., 182.

 HABA, S. M., 182.
 HABERMAS, J., 56, 190.
 HAMEL, H., 182.
 HARTMANN, P., 200.
 HAETTICH, M., 190.
 HAYEK, F. A. v., 7, 52, 53, 125, 178,
 189, 190.
 HEGEL, 22, 70.
 HEIMANN, E., 117, 118, 182, 199.
 HELVETIUS, C. A., 46.
 HENSEL, K. P., 179, 182, 184, 186,
 187, 190, 192, 200.
 HERETH, M., 189.
 HETTLAGE, R., 201.
 HOBBS, Th., 46, 56, 150, 200.
 HÖDL, E., 182.
 HÖFFNER, J., 188.
 HORACE, 57, 190.
 HUME, D., 52.
 HUNOLD, A., 178.
 HUTCHESON, F., 45.

 JACKSON, W. A. D., 182.
 JAEGER, K. H., 182.
 JAHN, G., 182.
 JEGOROW, W. N., 186.
 JULY, B., 181.

 KANT, 20, 21, 82-85, 90, 195.
 KAPP, K. W., 192.
 KAUL, D., 182.
 KLINK, D., 183.
 KLOSE, Chr., 178.
 KNAUS, R., 178.
 KNIRSCH, P., 183.
 KNÖPFLE, R., 191.
 KÖHLER, H., 183.
 KOHLMAY, G., 179.
 KOLAKOWSKI, L., 70, 191.
 KÖRNER, H., 183.
 KOSTA, J., 183.
 KOURSKII, A. D., 179.

 KRISTOL, I., 192.
 KRÖMKE, C., 179.
 KRONSTEIN, H., 191.
 KRUNTORAD, P., 180.
 KRUPP, G., 180.
 KRUSE, A., 188.
 KÜHNE, K., 183.
 KÜNG, E., 32, 47, 50, 186, 188, 189.

 LAJUGIE, J., 183.
 LAMETTRIE, J. O. de, 46.
 LANDAUER, C., 183.
 LANDSHUT, S., 183.
 LANGE, O., 183, 184, 193.
 LAUTERBACH, A., 183.
 LAUTERBACH, H., 179.
 LAVIGNE, M., 183.
 LEBLANC, B. P., 178.
 LEEMAN, W. A., 183.
 LEHMANN, G., 186.
 LENEL, H. O., 59, 190.
 LEON XIII, 150.
 LEWINSOHN, G., 179.
 LEWIS, G. K., 183.
 LINDBECK, A., 183.
 LIPPINCOTT, B. E., 183.
 LÖBL, E., 179.
 LOCKE, J., 46, 52, 150, 200.
 LORENZ, R., 183.
 LOVENSTEIN, M., 183.

 MACPHERSON, C. B., 200.
 MANDEL, E., 179.
 MANDEL, G., 179.
 MANDEVILLE, B. de, 46, 52, 188.
 MARCZEWSKI, J., 183.
 MARX, 22, 33, 44, 66, 67, 70, 76-80,
 88, 89, 98, 105, 122, 141, 162, 164,
 186, 187, 192.
 MASNATA, A., 183.
 MATZ, U., 192.
 MEIMBERG, R., 184.
 MEISSNER, H., 180.
 MEISTER, A., 183.
 Mensch und Wirtschaft, 180.
 MESSNER, J., 188.
 MESTMAECKER, E.-J., 191.
 METZ, J. B., 191.
 MEYER, J., 183.
 MILENKOVITCH, D., 183.
 MILKE, H., 180.
 MILL, J. S., 45.
 MINARIK, E., 184.
 MITTAG, G., 180.
 MOLITOR, B., 190.
 MORGENTHAU, H. J., 143.
 MOSSÉ, R., 184.
 MÖTTELI, C., 178.

- MOUNIER, E., 124.
 MÜLLER-ARMACK, A., 5.
 MÜLLER-SCHMID, P. P., 12, 190, 191.
 MYRDAL, G., 188.
- NAPP-ZINN, A. E., 188.
 NARWROTH, E., 190.
 NIEBUHR, R., 143.
 NONOMURA, K., 184.
 NOVE, A., 184.
 NOWOCIEN, S., 178.
 NUTI, D. M., 184.
- OEHLER, H., 191.
 OELSSNER, F., 180.
 ORBANEJA Y ARAGÓN, J. de, 184
 OREL, A., 188.
 ORTLIEB, H.-D., 60, 67, 68, 115, 117,
 130, 131, 147, 180, 186, 190, 191,
 192, 199, 200, 201.
 Der Osten auf dem Wege, 184.
- PASSADEOS, C., 181.
 PASTOR, A., 183.
 PASZTORY, T. v., 184.
 PEARCE, B., 179, 180.
 PESCH, H., 124.
 PETRICCIONE, S., 184.
 PFISTER, B., 7.
 PIETTRE, A., 184.
 PLATON, 57, 119.
 POKRYTAN, A. K., 180.
 Politische Oekonomie des Sozialismus, 180.
 POPPER, K. R., 52, 56, 57, 86, 190, 196.
 PORTIER, J., 179.
 POSNER, A., 178.
 PRAGER, T., 180.
 PREISER, E., 189.
 PROMPT, D., 179.
 PROPP, P. D., 184.
 PRYBYLA, J. S., 184.
 PULTE, P., 178.
- RANKOFF, I., 184.
 RATHENAU, W., 198.
 RAUPACH, H., 184.
 REICHEL, H., 184.
 REIMANN, G., 184.
 RJDDELL, D. S., 184.
 RITTER, U. P., 184.
 RITTIG, G., 184.
 ROBERTS, P. C., 184.
 ROBINSON, J., 180.
 ROBINSON, J. A. T., 190.
 RODRIGUEZ ECHEVERRIA, M. A., 184.
- ROLFES, H., 191.
 RÖPKE, W., 5.
 ROSE, G., 180.
 ROSIER, B., 184.
 ROSTOW, W. W., 184.
 ROURET, M.-J. de, 185.
 ROUSSEAU, 52.
 ROVAN, J., 185.
 RUEFF, J., 190.
 RUWWE, H.-F., 185.
 Rüstow, A., 5.
- SAHER, P. J., 185.
 SAIFULIN, M. M., 181.
 SALSANO, A., 180.
 SAMUELSON, P. A., 183.
 SASS, H.-W., 178, 180.
 SAUVY, A., 185.
 SCHACHTSCHABEL, H. G., 185.
 SCHARNBERG, H., 7.
 SCHATALIN, S. S., 179.
 SCHATZ, A., 52, 189.
 SCHELSKY, H., 116, 199.
 SCHENK, F., 185.
 SCHENK, K.-E., 185.
 SCHILLER, O., 185.
 SCHMIDT, A., 182.
 SCHMIDT, H., 179.
 SCHMITT, M.-J., 185.
 SCHREIBER, E., 187.
 SCHUMPETER, J. A., 180.
 SELUCKY, R., 180.
 SERAPHIM, H.-J., 7, 178.
 SHAFFER, H. G., 185.
 SHAFTESBURY, A. A. C., 45, 46.
 SHERMAN, H., 185.
 SIK, O., 5, 8, 29, 32, 37, 39, 63,
 72, 75-86, 89-98, 101-107, 110-113,
 115, 122, 131-134, 136, 138, 140,
 141, 145, 146, 148, 149, 159, 161-
 163, 177, 186, 187, 192-198, 200,
 201.
- SIMON, N., 185.
 SMITH, A., 20, 23, 48, 52, 56, 97, 190.
 SMITH, H., 185.
 SNAVELY, W. P., 185.
 SÖDER, G., 179.
 SORGENFREI, H., 200.
 SOWELL, Th., 185.
 SPULBER, N., 185.
 STAĀNOV, P., 185.
 STERNBERG, F., 185.
 STIEHLER, G., 180.
 STOHR, A., 188.
 STREISSLER, E., 201.
 STREITHOFEN, H. B., 178, 185.
 SUCHAN, K., 185.

- SWEEZY, P. M., 178, 181.
 SZEPLAKI, L., 185.
- TAMEDLY, E. L., 185.
 TAYLOR, F. M., 183.
 THALHEIM, K. C., 184.
 THIELE, R., 181.
 THOMAS D'AQUIN, 11, 44, 45, 151,
 156, 187, 201.
 TOCQUEVILLE, A. de, 52.
 TOLKSDORF, M. 185.
 TOPITSCH, E., 86, 196.
 TUCKER, J., 52.
- URBAN, R., 182.
 UTZ, A. F., 178, 185, 187, 188, 199,
 200, 201.
- VEJVODA, J., 79, 80, 193.
 VERGARA, J., 183.
 VILMAR, F., 179.
 VINOGRADOV, V. A., 181.
 VITO, F., 185.
 VOEGELIN, E., 191.
 WALKER, A., 179.
- WANNENMACHER, W., 185.
 WEBER, A., 188.
 WEBER, M., 18, 169.
 WEBER, S., 183.
 WEBER, W., 185.
 WEIDAUER, R., 181.
 WELLISZ, S., 185.
 WERFEL, E., 178, 179.
 WETTER, G. A., 191.
 WILLGERODT, H., 66, 187, 190, 191,
 200, 201.
 WINDHOFF, B., 185.
 WIRTH, M., 186.
 Wirtschaftssysteme des Sozialis-
 mus, 186.
 WOHLMUTH, K., 186.
 WOLFSON, M., 186.
 WRANGEL, G. v., 186.
- ZAUBERMAN, A., 181.
 ZEGGANE, A., 181.
 ZINN, K. G., 186, 201.
 ZOLL, R., 179.
 ZWIEDINECK-SÜDENHORST, O. v.,
 188.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1. LA DOUBLE VOIE DE RECHERCHE D'UNE CONCEPTION DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE	13
1. La voie empirique	13
L'économiste ne discute pas du but de l'économie (13). Est-ce que le point de vue de la production est lié à celui de la croissance ? (14). L'impossibilité de comparer le rôle des économistes de systèmes sociaux divergents (16). La science économique est-elle possible sans réflexion sur les valeurs ? (18).	
2. La voie philosophique	20
Le philosophe pose la question de l'absolu — dans le domaine des actions humaines, celle de la fin dernière (20). L'absolu dans l'activité économique : le bien commun (21). Pénurie des moyens et intérêt de l'individu à la production (21). La philosophie ne propose pas un plan d'ensemble de l'économie, mais seulement des normes universellement valables de l'action économique (22).	
3. L'intérêt commun entre l'économie de marché et l'économie planifiée	23
La structure logique de l'exposé	24
2. LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DE LA CONCEPTION TRADITIONNELLE DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ	25
La société libre (25). Le concept de la justice dans la pensée économique du marché (25). La propriété privée (26). Libre disposition dans la consommation et la production (27). Le sujet économique comme sujet du contrôle et de la sanction de la décision économique (27).	

3. LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE PLANIFICATRICE	31
1. Idée fondamentale : l'élément humain dans la coopé- ration sociale	31
Bonheur humain avant le bien-être économique (31). Unité entre activité économique et activité non écono- mique (32). L'activité économique comme accom- plissement de la vie (33). Le bien commun comme valeur ultime dans la pensée planificatrice (33).	
2. Qui détermine le plan ?	34
Différences dans la pensée planificatrice (34). L'ins- tance planificatrice dans l'économie centralisée (35). Propriété et concurrence sont exclues dans l'écono- mie centralisée (36). Démocratisation de l'instance planificatrice dans le programme de la nouvelle gau- che (38). Tentative d'accorder l'économie planifiée avec le marché sans propriété privée (39).	
4. OBJECTIONS CONTRE L'ÉCONOMIE INDIVIDUALISÉE DE MARCHÉ	41
1. Le passage du producteur au marché et la probléma- tique éthique qui lui est liée	41
L'évaluation des biens produits par la demande so- ciale (41). La morale de la recherche du profit (42). Inévitable aliénation de la valeur par le marché (43). Exploitation égoïste des avantages du marché (44).	
2. La conception de l'homme dans l'économie indivi- dualisée de marché : le bien-être matériel de l'indi- vidu	45
Le sensualisme comme racine philosophique (45). La valeur limitée du sensualisme (47). Le bonheur dans la consommation (48). Le caractère rationnel de l'ac- tivité humaine (48). La matérialisation du principe de rendement (49).	
3. Défauts philosophiques sociaux essentiels dans le fon- dement individualiste de l'économie de marché	49
La matérialisation du bien-être (49). Le bien-être indi- vidualiste (50). Réponse des libéraux : l'individua- lisme est une protection contre la dictature des pré- tendus savants (51). Points de vue utilisables et non utilisables du fondement individualiste de l'économie de marché (53). Société et Etat ne sont dans l'indivi- dualisme que des procès technologiques (55). Les raisons qui justifient la réserve envers l'idéologie du bien commun (57).	
4. Les défauts résultant de l'individualisme dans le déve- loppement économique et social	58
Distinction entre défauts du système et défauts acces-	

soires (58). Négligence de la protection de l'environnement — Dégradation du secteur public (59). La fièvre continue de l'économie de marché (60). Limitation de la tendance à l'épargne (60). Défaut de transparence (61). Absence d'équilibre des prix (61). Injustice dans la répartition des bénéfices (61). Que vaut l'objection portant sur l'injustice dans la répartition des bénéfices ? (63). Querelle des intérêts dans la lutte des travailleurs (63). Caractère irréel de la concurrence formelle (65). La société capitaliste de classes (65). L'issue fatale de l'économie individualisée de marché (67).

5. OBJECTIONS CONTRE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE 69

La philosophie marxiste comme base de l'économie de la planification centralisée (69). Liberté comme obligation envers le plan (70). Le plan totalitaire (71). La rééducation des citoyens en vue de l'intégration (72). L'utopie du citoyen total (72). Déclin de la liberté (73). L'économie planifiée n'est possible que dans une société idéologiquement uniforme (73). Une sortie du dilemme ? (74).

6. L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE DE MARCHÉ (Ota Sik) 75

1. La base philosophique de l'économie planifiée de marché 75
 La philosophie marxiste (75). Le concept de prospérité (76). Considération à part de la prospérité matérielle (78). La demande « authentique » (78).
2. Eloignement du marxisme à tendance léniniste 79
 L'Etat unique pouvoir de décision dans le secteur de production selon la pensée marxiste-léniniste (79). Reprise d'un élément emprunté à l'économie individualisée de marché (79).
3. Le caractère marchand des biens produits 81
 Les limites du marché (81). Division radicale entre les activités économiques et les activités non économiques (81).
4. L'intérêt dans la théorie socialiste 82
 L'éthique kantienne dégagée de l'intérêt (82). Le renoncement aux normes éthiques absolues (83). Les idées d'origine sociale comme uniques principes moraux (84). La différence entre le positivisme marxiste et le positivisme individualiste (85). La définition de l'intérêt (86). Le conditionnement économique des intérêts en tant que normes morales (88). Liberté sans transcendance (88). Le critère de vérité relatif aux

	normes morales : le consensus démocratique (89). L'organisation socio-économique comme condition du consensus (91). L'optimisme dans la doctrine du consensus de <i>Sik</i> (93). Décision majoritaire et vérité objective (94).	
5.	Les divers stimuli de l'activité La multiplicité des intérêts (94). La signification provisoire de l'intérêt à la propriété privée (95). L'intérêt d'entreprise (96). L'intérêt propre, parce qu'il est à court terme, exige le plan (96). L'utilité de l'intérêt propre intégré dans le bien commun (98).	94
6.	L'entreprise « autonome » L'entreprise comme expression collective des intérêts particuliers (100). La propriété coopérative (100). Stimulation de l'intérêt d'entreprise (101). Intérêt d'entreprise et demande de consommation (102). L'unité de l'intérêt de revenu et de l'intérêt d'entreprise dans le travailleur (102).	100
7.	Le plan. Constitution démocratique des autorités de planification Rétrospective critique Initiative individuelle seulement dans un cadre autorisé (106). Morale positiviste au sens du matérialisme historique (107). Signal d'alarme pour les positivistes de tendance libérale (108).	103 106
7.	L'ENTREPRISE « AUTONOME » DE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE DE MARCHÉ, UN MODÈLE DE COGESTION ? Le même arrière-plan idéologique (109). L'entreprise comme unité économique et sociale (109). L'application logique de ce concept de l'entreprise chez O. Sik (110). La logique discutable de la discussion sur la cogestion (111). Forme juridique de l'association comme substitut de la fonction du titre de propriété (112).	109
8.	ÉCONOMIE MIXTE SANS ALTERNATIVE ? Le pragmatisme aboutit au socialisme (115). Primauté des normes d'action économiques et éthico-sociales sur des considérations purement technologiques (115). Les principes d'action éthico-économiques ne sont pas des mécanismes (117). Le saut périlleux du principe individuel dans la démocratie totale (118).	115
9.	LA VOIE LOGIQUE DE LA CONCEPTION DE L'HOMME A L'ORDRE ÉCONOMIQUE 1. L'image de l'homme L'arrière-plan philosophico-anthropologique de toute	121 121

- conception de l'ordre économique (121). L'anthropologie de la conception planifiée de l'économie (122). L'anthropologie de la conception individualiste de l'économie (123). L'anthropologie du personnalisme social (123).
2. La question de la définition du bien commun dans une société de type personnaliste 125
 Le bien commun comme valeur supra-individuelle, dont la détermination concrète se fait empiriquement (125). Le bien commun comme norme absolue, précédant l'expérience (125). L'option pour la liberté individuelle dans la détermination concrète du bien commun (128).
 3. La question du système social 128
 La priorité du système social par rapport au système économique (128). Le concept de système (129). Le système social n'est pas une représentation idéale (130). Les présuppositions éthico-sociales du fonctionnement du système libéral de la société (131). Liberté accentuée dans le secteur social, distinct de l'économie et de la politique (132).
 4. La question du système économique 134
 - a) Le processus de la définition des valeurs dans une société de système économique libéral 135
 Insuffisance de la concurrence pour résoudre la question du sens de l'économie (135). Condition d'existence d'une économie de marché ayant un sens : un secteur social moralement sain (136). Une fixation plus prévoyante de normes sociales est indispensable dans la politique de la concurrence (138).
 - b) La stimulation des intérêts dans le système économique libéral 139
 L'intérêt d'entreprise légitimement distingué de l'intérêt commun (139). La contradiction entre l'intérêt propre et l'intérêt commun n'est pas la conséquence de l'institution de la propriété privée, mais est fondée sur des comportements humains universels (141). La légitimité morale de l'intérêt propre (143).
 5. L'intérêt propre dans le système économique 144
 Au niveau du système économique l'intérêt propre ne s'identifie pas au concept de la responsabilité personnelle (144). La distinction de la stimulation des intérêts entre l'économie individualisée de marché et l'économie planifiée de marché de Sik (145).
 6. La propriété privée comme garant de l'économie de

marché	146
Les buts de l'ordre de la propriété privée (146). Titres juridiques du propriétaire et pouvoir de dispo- sition (148). Cogestion paritaire et ordre de la pro- priété privée (149). Distanciation par rapport au fon- dement libéral de la propriété (150).	
7. Présupposés au fonctionnement du système de l'éco- nomie individualisée	151
Initiative d'entreprise (151). Présupposés matériels (152). Conservation d'entreprises autonomes (152). Renoncement aux solutions idéalistes, compro- mis avec le moindre mal (153). Discipline et sens social des responsabilités (154). Le mélange prag- matique de principes provenant de systèmes diffé- rents est à éviter (155).	
10. « LA TROISIÈME VOIE » (résumé)	157
1. Elucidation des concepts	157
2. La philosophie de la troisième voie dans le néo- libéralisme	160
3. La philosophie de la troisième voie dans le socia- lisme	161
4. La troisième voie dans la pensée sociale-personna- liste	164
5. Vue d'ensemble schématique	168
Notes	177
Index des auteurs	203



ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 2-6-1976
PAR L'IMPRIMERIE CH. CORLET
— 14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU —

N° d'Editeur : 7618
N° d'Imprimeur : 13273
Dépôt légal : 2^e trimestre 1976